85-2247/

Histoire et archéologie
58

La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice

Luce Vermette

Direction des lieux et des parcs
historiques nationaux
Parcs Canada
Environnement Canada
1982

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1982.

En vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

This issue is available in English as History and Archaeology No. 58 (catalogue no. R64-81/1982-58E) in Canada through authorized bookstore agents and other bookstores, or by mail from the Canadian Government Publishing Centre, Supply and Services Canada, Hull, Quebec, Canada K1A 0S9.

Prix Canada: 15,50 $
Prix à l'étranger: 18,60 $
Prix sujet à changement sans préavis.

N° de catalogue: R64-81/1982-58F
ISBN: 0-660-90856-5
ISSN: 0227-3551

Publié avec l'autorisation
du ministre de l'Environnement,
Ottawa, 1982.

Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles de l'auteur et ne sont pas nécessairement partagées par Environnement Canada.

Couverture recto: Âtre du XVIII^{e} siècle, maison de M. et Mme P.-H. Guimont, Île d'Orléans.

Couverture verso: Veste en peau de chamois (collection Musée régional Vaudreuil-Soulanges); marmite en fonte portant une inscription "F. St.M." (collection Ferme St-Gabriel, Pointe Saint-Charles); gobelet en argent, marqué Clode Gaudar, poinçon de Joseph Maillou, orfèvre à Québec (collection Musée du monastère des Ursulines, Trois-Rivières); lampe à l'huile nommée aujourd'hui bec-de-corbeau (collection Ferme St-Gabriel, Pointe Saint-Charles); bahut en bois d'érable (collection Musée national de l'Homme, Ottawa).

Parcs Canada Parks Canada

La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice

Luce Vermette

6 Sommaire
7 Reconnaissance
8 Avertissement
9 Avant-propos
12 Introduction
12 Les termes
22 Les sources
29 Première partie: La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice, 1729-1760
30 La vie domestique à la grande maison
30 L'habitation
33 Les fonctions de la grande maison
33 Résidence
35 Magasin
37 Bureau
37 Chapelle
38 L'équipement
38 Résidence
42 Magasin
43 Bureau
44 Chapelle
45 Boulangerie
45 Les activités
45 Alimentation
47 Tâches quotidiennes
49 La vie domestique des ouvriers
49 L'habitation
51 Maison
55 Baraque
55 Cabane
58 L'équipement
60 Aménagement intérieur
62 Mobilier
73 Chauffage
74 Éclairage
75 Les activités
75 Alimentation
97 Travaux et soins
99 L'homme
99 Vêtement
110 Hygiène

111 Maladie
111 Divertissements
115 Religion
117 Les monographies d'ouvriers
117 Monographie de Pierre Marchand, marteleur
128 Monographie de François Godard, chauffeur
133 Monographie de Jean Aubry, charbonnier
137 Monographie de François de Nevers dit Boisvert, journalier
140 Monographie de Jean Perrin, charbonnier
143 Deuxième partie: La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice, 1793-1845
144 L'entre-deux période, 1760-1793
146 La vie domestique à la grande maison
146 Les résidents
150 L'habitation
151 L'aménagement
154 L'équipement
156 L'environnement
157 Les activités spéciales
160 La vie domestique des ouvriers
160 L'habitation
160 Nombre d'habitations
161 Résidents
162 Types d'habitation
164 État des habitations
165 Environnement
166 L'aménagement intérieur
166 Nombre de pièces
170 Conception de l'espace
171 Murs, plafonds et planchers
173 Chauffage
177 Éclairage
178 L'équipement
179 Ensemble des biens et leur valeur
183 Mobilier
190 Les activités
191 Alimentation
216 Travaux et soins
220 L'homme
220 Vêtement
234 Hygiène
235 Maladie
236 Divertissements
237 Religion
238 Éducation
239 Transport
241 Les monographies d'ouvriers
241 Monographie de Nicolas Robichon, marteleur
247 Monographie de Joseph Moussette, mouleur
250 Monographie de François Pellerin, gardien de fourneau

252 Monographie de Maurice Sawyer, carrier
254 Monographie de Jacques Tassé, forgeron
257 Conclusion
260 Appendice A. Tableau chronologique des Forges, du Saint-Maurice 1729-1883
262 Appendice B. Tableau de la population des Forges du Saint-Maurice
263 Appendice C. Liste des inventaires après décès
265 Appendice D. Liste des marchandises du magasin des Forges en 1741, 1746 et 1748
274 Appendice E. Liste des maisons mentionnées dans les inventaires des Forges
275 Appendice F. Liste des baraques mentionnées dans les inventaires des Forges
276 Appendice G. Pièces du vêtement masculin mentionnées dans les inventaires des ouvriers
277 Appendice H. Pièces du vêtement féminin mentionnées dans les inventaires des ouvriers
278 Appendice I. Liste des marchandises du magasin des Forges d'après l'inventaire des biens de Conrad Gugy
279 Appendice J. Mentions de couleurs des meubles et de la literie
280 Appendice K. Liste des marchandises du magasin des Forges sous McDougall
281 Appendice L. Liste des animaux aux Forges d'après les recensements
282 Appendice M. Pièces du vêtement de l'ouvrier
285 Appendice N. Pièces du vêtement de l'administrateur
286 Appendice O. Pièces du vêtement féminin
288 Appendice P. Liste des voitures et des chexaux des ouvriers
290 Notes
316 Sources citées

SOMMAIRE

La présente étude a pour but d'évoquer tout le matériel servant à la vie domestique de la communauté des Forges du Saint-Maurice et de tracer les différentes activités liées à cet équipement. Activités, objets et meubles forment un tout, et existent en relation étroite avec les habitants de la maison dont ils reflètent les habitudes, le mode de vie et le niveau social. Toutefois, pour étudier cette vie domestique, il importe de dissocier le tout, de rompre l'unité de l'intérieur, de détailler les objets, de montrer comment on se loge, comment on se chauffe et on s'éclaire, comment on prépare et consomme les aliments, comment on se soigne et on se vêtit, comment on se divertit et on se repose. Notre étude portera principalement sur deux périodes: celle du régime français, de 1729 à 1760 et celle de l'administration de Mathew Bell, de 1793 à 1845.

RECONNAISSANCE

Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont apporté leur aide au cours de cette étude, particulièrement le personnel des Archives publiques du Canada, des Archives nationales du Québec et des Archives de l'université de Montréal. Notre gratitude s'adresse également à l'égard de toutes les personnes et de tous les organismes qui nous ont autorisés à reproduire des illustrations de leurs collections pour notre étude.

AVERTISSEMENT

Les mesures de longueur, de volume et de poids utilisées dans ce rapport sont d'anciennes mesures françaises. Rappelons que l'aune de Paris est de trois pieds, sept pouces et huit lignes, mesure anglaise. Le système monétaire a pour monnaie de compte la livre française (L) de 20 sols ou de 240 deniers et la livre anglaise (£) de 20 *shillings* ou de 240 *pence*. La livre française vaut un vingt-quatrième de la livre anglaise.

AVANT-PROPOS

Les Forges du Saint-Maurice constitue le premier foyer métallurgique au Canada et la seule industrie permise sous le régime français. C'est à François Poulin de Francheville, seigneur de Saint-Maurice, que revient l'honneur d'avoir posé les premiers jalons de cette industrie sidérurgique. Le 25 mars 1730, il reçoit le droit d'exploiter les mines de fer dans la région de Trois-Rivières. C'est le début de la longue histoire des Forges du Saint-Maurice dont l'exploitation durera plus d'un siècle et demi. En 1883, les fourneaux s'éteignent à jamais, marquant ainsi la fin des plus anciennes forges du continent.

Les Forges du Saint-Maurice sont situées sur la rive ouest de la rivière Saint-Maurice, à environ onze kilomètres au-dessus de la ville de Trois-Rivières (fig. 1). L'histoire de l'exploitation de ces forges s'échelonne de 1729 à 1883, période qui connut les régimes français, britannique et les premières années de la Confédération. Les Forges furent d'abord gérées par une compagnie de gentilshommes, subventionnées par le roi de France. Suite à la faillite de la compagnie, les Forges tombent, en 1743, sous la régie du domaine royal. A la conquête, elles sont transférées au domaine royal britannique: les gouvernements militaire et civil en poursuivent les opérations. De 1767 à 1845, les Forges sont successivement louées à bail à différents hommes d'affaires ou politiciens dont notamment Mathew Bell qui administrera l'entreprise de 1793 à 1845. De 1845 à 1883, les Forges sont vendues à différents particuliers. Par la suite, le site des Forges servira à l'agriculture, à l'élevage et le ruisseau alimentera en eau un moulin à scie et un à farine (appendice A).

En 1963, le site des anciennes Forges du Saint-Maurice est occupé par le ministère des Affaires culturelles qui y entreprend des fouilles archéologiques. En 1973, le site devient parc historique national. A ce moment, la division de la recherche des Parcs et lieux historiques nationaux du ministère des Affaires indiennes et du Nord décide d'effectuer des fouilles archéologiques et des recherches historiques en vue de la préservation et de la mise en valeur du site.

Au niveau des recherches historiques, une équipe d'historiens a été formée pour recueillir la documentation existant sur les Forges du Saint-Maurice et entreprendre une

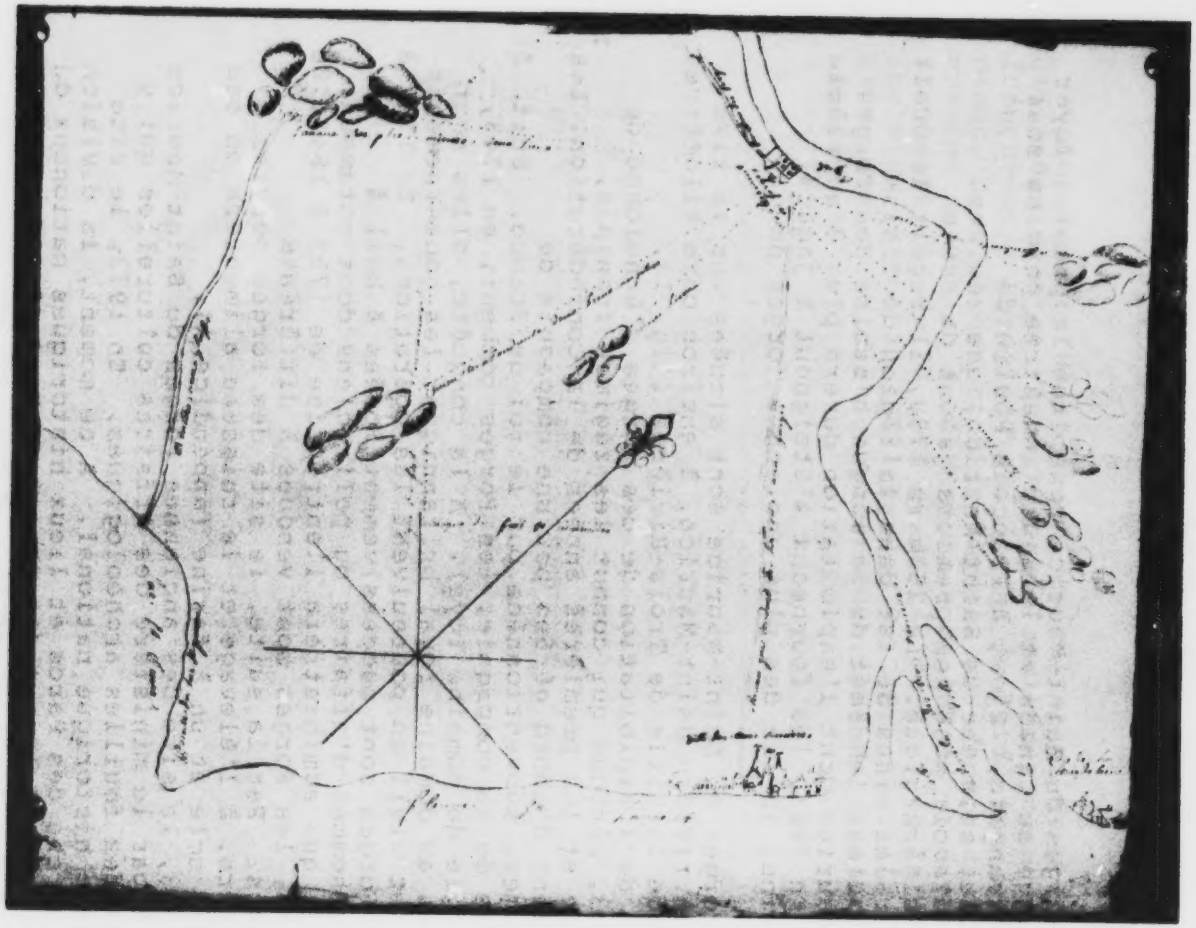

Figure 1. Plan de localisation des Forges du Saint-Maurice, 1735. Ce plan au sol indique l'emplacement de la ville de Trois-Rivières et du Cap de la Madeleine, représenté par des édifices relevés ainsi que celui des Forges du Saint-Maurice, représenté par un bâtiment à pavillon.

série d'études portant sur l'histoire événementielle, politique, économique, sociale de même que sur l'historiographie, l'architecture industrielle et domestique, la technologie du fer, les produits des Forges, l'environnement, les métiers d'artisans et la vie domestique des habitants des Forges. A cet effet, les dépôts d'archives d'Ottawa, de Trois-Rivières de Québec et de Montréal de même que certaines collections privées et publiques furent dépouillés. De plus, de nombreuses enquêtes orales ont fourni de précieux renseignements. Ces données ont été par la suite classifiées et compilées à l'aide d'un système utilisant l'ordinateur.

C'est dans de cette vaste documentation que nous avons puisé nos informations pour notre étude sur la vie domestique des habitants des Forges du Saint-Maurice. Certains documents, provenant notamment des archives notariales, ont constitué un outil primordial pour notre étude. D'autres, cependant, ne nous ont révélé que des bribes d'informations éparses mais qui, rassemblées, ont fourni un précieux apport.

Cette étude a été conçue dans le cadre du projet de la mise en valeur des Forges du Saint-Maurice, et s'adressait aux différents intervenants, qu'ils soient historiens, archéologues, analystes d'artefacts, conservateurs ou concepteurs de la Division de l'interprétation. C'est pourquoi l'aspect descriptif a été largement privilégié. Le présent ouvrage a toutefois été allégé de nombreux tableaux parus dans la série Travail inédit, 1977, n^{o} 274.

INTRODUCTION

La vie domestique des habitants des Forges du Saint-Maurice, 1729-1883, constitue un sujet d'étude vaste et complexe. Pour en cerner toute l'ampleur, il importe d'en définir les termes.

Les termes

La vie domestique...

Le concept de la vie domestique peut être défini comme étant l'ensemble des activités auxquelles participent quotidiennement les membres d'une communauté tant à l'intérieur qu'autour de leurs demeures; c'est à dire l'ensemble de toutes les activités vitales et intimes qui se déroulent principalement dans un intérieur où l'on mange et où l'on boit, où l'on se réchauffe et où l'on se repose et, dans certains cas, où l'on naît et où l'on meurt; et, par ricochet, la vie domestique c'est également tout un équipement consistant en objets et en meubles. Activités, objets et meubles forment un tout, existent en étroite connexion avec les habitants de la maison dont ils reflètent les habitudes, le mode de vie et le niveau social. Toutefois, pour étudier cette vie domestique, il importe de dissocier le tout, de rompre l'unité de l'intérieur, de détailler les objets, de montrer comment on se chauffe et s'éclaire, comment on prépare et consomme les aliments, comment on se soigne et on se vêtit, comment on se divertit et on se repose.

Le but de notre recherche consiste donc, à la lumière des données des documents, à évoquer tout cet équipement servant à la vie quotidienne et à cerner les différents aspects de cette quotidienneté. Nous aborderons premièrement le haut lieu de cette vie domestique, soit la maison, l'organisation de l'espace selon les aires d'activités, l'ensemble du mobilier et l'éclairage. Nous tenterons d'analyser les ustensiles, les instruments, les pièces du costume et du linge et les objets de toilette en traçant le schéma des activités qui y sont liées tels la préparation, la consommation et la conservation des

aliments, la confection et l'entretien des vêtements et du linge de la maison, l'entretien de la maison, les soins personnels.

Enfin, nous verrons les objets et les activités liés aux divertissements et à la pratique religieuse. Ce dernier point ne sera cependant qu'effleuré car la documentation à ce niveau est fort restreinte.

...des habitants...

Pour mettre sur pied son entreprise, François Poulin de Francheville fait d'abord appel à des artisans du métier de la construction[1]. Peu d'ouvriers, soit environ sept, assistent à la naissance de l'industrie, compromise par le décès prématuré de de Francheville[2]. Son successeur, Pierre Olivier de Vézin, est un maître de forge champenois. Entre 1735 et 1740, il fait venir de France, principalement de Bourgogne, de Franche-Comté et de Champagne, des ouvriers spécialisés dont le nombre est estimé à environ quatre-vingt[3]. Ils forment avec leurs familles le premier noyau de population aux Forges. Les artisans et les journaliers sont recrutés à Trois-Rivières ou dans les environs des Forges. En 1752, selon l'ingénieur Louis Franquet, 120 personnes demeurent aux Forges[4].

Suite à la conquête, plusieurs ouvriers demandent leur rapatriement en France[5]. A la demande du gouverneur Ralph Burton, sept ouvriers acceptent de rester sur les lieux afin de maintenir les opérations des Forges[6]. Selon le recensement de 1762, 72 personnes résident aux Forges[7]. A partir de 1765, on note l'apparition d'une dizaine d'ouvriers anglais, écossais ou irlandais[8]. Le recensement de 1784 rapporte la présence de 249 personnes aux Forges dont 175 adultes[9]. Cette époque est marquée également par un renouveau graduel des travailleurs. Les derniers ouvriers du régime français ont pris leur retraite ou sont décédés. Leur relève est assurée par leurs fils qui, avec les habitants des environs des Forges, constituent une nouvelle génération d'ouvriers.

Au XIX^{e} siècle, alors que les travaux vont bon train, sous l'administration de Mathew Bell, l'emploi des ouvriers est constant. En 1808, John Lambert rapporte dans son journal que trois cents hommes travaillent pour la compagnie des Forges[10]. Ce chiffre comprend les ouvriers qui résident tant au poste qu'à l'extérieur de celui-ci. Le recensement de 1825 établit la population des Forges à 221 âmes et celui de 1831, à 335 âmes[11]. Pour sa part, Mathew Bell fait dresser une liste de la population des Forges en 1829 et en 1842: la première rapporte 415 personnes et la seconde, 425 personnes[12]. On remarque une certaine constance dans les chiffres fournis par les recensements et ceux révélés par les listes de Bell. Par contre, une différence existe entre les deux sources de renseignements. Elle peut être imputable aux objectifs visés par le recenseur et Mathew Bell, ou bien au moment de

l'année où le dénombrement a été effectué. Durant cette période, le nombre d'ouvriers anglais, évalué à une trentaine, demeure stable[13]. La plupart d'entre eux, arrivés au tournant du siècle[14], se retrouvent au palier de l'administration.

De 1845 à 1863, les ralentissements et les arrêts de travail ne causent pas d'évasion massive chez les ouvriers. Le recensement de 1851 évalue la population des Forges à 397 âmes[15]. Cette année-là, les 350 employés tant spécialisés que journaliers (résidents ou non des Forges) sont en chômage. En 1858, selon le "Canada Directory", 120 ouvriers seulement sont employés aux Forges[16]. En temps d'arrêt des travaux du fer, les ouvriers s'adonnent à l'agriculture. De 1863 à 1883, sous l'administration de la famille McDougall, la population des Forges, évaluée en 1871 à 231 personnes, se diversifie, perdant ainsi son homogénéité[17]. Y habitent individus aux métiers divers, rattachés ou non à l'industrie des Forges du Saint-Maurice (appendice B).

La stratigraphie sociale aux Forges du Saint-Maurice comporte plusieurs niveaux. Au sommet, il faut placer les maîtres représentés par les administrateurs locataires ou propriétaires, le directeur, le surintendant, le maître de forges, le commis aux écritures, le commis des forges, le contremaître et, plus tard, l'ingénieur. Au niveau inférieur, on retrouve les ouvriers spécialisés tels que le fondeur, le garde-fourneau, le marteleur, le chauffeur, le mouleur ainsi que les artisans tels que le forgeron, le menuisier, le boulanger, le meunier, le charbonnier, le carrier. Enfin, tout en bas de la pyramide sociale, il y a le groupe des journaliers et des manoeuvres, tels que le chargeur, le casseur de castine, le goujat, le charretier, le faiseur de chemin, l'aide-charbonnier, le feuilleur[18], le dresseur[19], le bûcheron et le domestique de la grande maison.

Toute cette colonie besogne aux Forges mais ce n'est pas dire que chacun y installe ses pénates. Ce village industriel se caractérise par une grande mobilité ouvrière, inhérente à la nature même du travail. Ainsi certains ouvriers ou journaliers ne sont embauchés que pour une saison ou le temps d'un contrat. Ils habitent alors aux Forges ou, le plus souvent, à l'extérieur du poste. Certains travaux constituent pour quelques-uns un revenu d'appoint. Quant aux ouvriers permanents, ils résident généralement sur les lieux du travail dans un logement fourni par la compagnie des Forges. Ces derniers, cependant, s'établissent éventuellement ou au moment de leur retraite sur une terre dans le voisinage des Forges. Pour notre étude, nous nous limiterons aux ouvriers qui habitent ou ont habité aux Forges et dont nous détenons un inventaire après décès des biens de leur communauté.

...des forges du Saint-Maurice

Quel est l'aspect du village industriel des Forges du Saint-Maurice? Sous le régime français, il apparaît comme

une petite agglomération de bâtiments industriels et domestiques resserrés par les bois avoisinants. Les descriptions des lieux par les visiteurs de l'époque peuvent nous donner une idée de l'environnement. La première est fournie par Louis Franquet en 1752:

> "En sortant de la ville [Trois-Rivières], le chemin est beau, large et sablonneux; il y a une maison bâtie dans son milieu qui masque le coup d'oeil de son avenue. Environ à cent toises au delà, l'on monte à droite une petite hauteur d'où traverse une plaine, ensuite un bois.
>
> L'on arrive à sa sortie aux dittes forges, ce bois est brûlé en partie; d'ailleurs il est dépouillé de tous les arbres propres à la charpente, il n'y reste que du taillis et du sapinage. Vu dans la traversée plusieurs tourtres et perdrix, et quelques éclaircis de prairies; à l'extrémité du chemin, pour descendre à St. Maurice, lieu où sont les dittes forges du Roy est une rampe qui conduit à un ruisseau que l'on traverse sur un pont de bois d'où l'on se rend au logement du directeur.
>
> ...Les logements affectés aux logis des ouvriers sont scitués sur le même côté des forges, mais un peu éloignés; ils sont plantés ça et là sans aucune symétrie, ni rapport de l'un à l'autre.[20]

En 1808, John Lambert est impressionné par le paysage environnant des Forges.

> The road to them [Forges du Saint-Maurice] is through the woods, at the back of the town [Trois-Rivières], over an elevated sandy soil diversified with gentle acclivities, and covered with a variety of fir- and pine-trees; none of them, however, grow to any great height.
>
> After a pleasant ride of about eight miles, we came to the verge of a lofty cliff, down which the road meanders into an extensive valley where the works are situated. Here the manufactories, the furnaces, forges, and workshops; the barns, stables and outhouses; the habitations of the superintendant and work people belonging to the establishment, with their little gardens and plantations, form altogether a small town. The river St. Maurice, which runs close by the side of the valley, between two lofty banks covered with trees, considerably heightens the beauty of the scene, and, with the surrounding woods and distant mountains, renders its situation truly romantic.[21]

Le visiteur d'un jour retient de l'environnement des Forges le caractère romantique du macro-paysage. Celui-ci

tranche néanmoins avec le micro-paysage du village et des Forges, ne serait-ce que par les traces de charbon, de minerai, de laitier, de déchets de fonte et de fer maculant tout l'espace sous leur passage. Cette vision romantique des visiteurs suggèrent comme bruit de fond le bruissement des feuilles sous le vent alors qu'"en ce temps-là, le gros marteau des forges retentissait encore, de dix secondes ou dix secondes, à travers les branches de la forêt"[22].

Les légendes, d'un autre côté, exploitent le côté mystérieux des Forges. Il faut dire que de tout temps, dans l'imagination populaire, le feu de forge a souvent été associé au diable et le forgeron à un être étrange. Les légendes parlent beaucoup de l'isolement des Forges du Saint-Maurice, comme en témoigne celle de l'abbé Napoléon Caron:

> L'isolement où se trouvent les Forges Saint-Maurice, par suite de la mauvaise qualité du sol environnant, cette petite rivière qui ne gonfle jamais et ne tarit jamais, qui paraît limpide, et dont les vases engloutiraient l'imprudent qui voudrait se baigner dans le cristal trompeur de ses eaux, les flots noirs du Saint-Maurice qui se précipitent avec un sourd murmure dans la savane qui s'étend d'un côté avec son impénétrable fourré, le coteau qui s'élance de l'autre côté, comme une imprenable muraille, tout fait de ce village un des endroits les plus mystérieux du Canada.
>
> Mais, le soir, lorsqu'on voit les flammes qui s'élèvent continuellement à plusieurs pieds au-dessus du fourneau et répandent une lumière blafarde sur tout le village; lorsqu'on voit sous cette lumière les travailleurs errant comme des fantômes autour de leurs vieilles habitations, avec leurs vêtements noircis par le charbon et la fumée, et surtout lorsqu'on pense qu'il y a quelques années, le village était tout environné de plusieurs lieues d'épaisses forêts, on se sent l'imagination surexcitée, et l'on se dit involontairement: "il doit s'être passé ici des choses étranges".[23]

Quel est le micro-paysage des Forges du Saint-Maurice? Il comprend tout un complexe de bâtiments industriels côtoyant les habitations des ouvriers et des maîtres auxquelles sont juxtaposés des jardins, ainsi que des bâtiments de service tels boulangerie, glacière, fours à pain, écuries, granges et étables. Aucune oeuvre iconographique ne nous permet de visualiser le poste des Forges au XVIII^{e} siècle. Par contre, l'on peut se faire une idée du village industriel au XIX^{e} siècle grâce à plusieurs illustrations, que ce soit peintures, aquarelles,

lavis ou, représentant plus fidèlement la réalité, une photographie des années 1880 (fig. 2-5).

Doit-on parler du poste des Forges ou du village des Forges? D'un point de vue social, la communauté des Forges forme un village. La population vit et travaille à l'intérieur d'une agglomération de constructions tant industrielles que domestiques. Ainsi le perçoivent le voyageur John Lambert en 1808:

> The habitations of the superintendant and work people belonging to the establishment with their little gardens and plantations, form all together a small town.[24]

et l'arpenteur Joseph Bouchette tel qu'il le mentionne dans son dictionnaire topographique de la province du Bas-Canada, en 1832:

> The foundery itself is replete with conveniences for carrying on an extensive concern; furnaces, forges, casting-houses, work-shops, & c. with the dwelling-houses and other buildings, have together the appearance of a tolerably large village.[25]

Le concept de village implique ici les notions de territoire et de population. Le dictionnaire Robert définit par contre un village comme un "groupe d'habitations assez important pour avoir une vie propre"[26]. Cette vie propre concerne tant le milieu géographique et social que le commerce, l'industrie et l'administration. Qu'en est-il aux Forges du Saint-Maurice?

D'un point de vue politique et administratif, les Forges sont considérées comme étant un poste. Tous les documents officiels (actes notariés et correspondance) portent cette désignation. L'utilisation du terme "poste" provient du fait de l'appartenance des Forges du Saint-Maurice au domaine royal. Au même titre que les postes de fourrure, il est loué à ferme par le roi, tant sous le régime français que sous le régime britannique. Ceci confère à la communauté des Forges une entité administrative particulière. L'administration du village se confond avec l'administration de l'industrie. La communauté ouvrière, les services, le commerce sont assujettis à cette dernière.

Les habitants des Forges qui y vivent, travaillent, pour la plupart, à l'industrie du fer ou à un domaine qui lui est relié (coupe de bois, acquisition et fabrication des apprêts, transport, surveillance des travaux et du commerce); quelques-uns sont employés pour pourvoir aux besoins des habitants (fermiers, boulangers, meuniers, bouchers, serviteurs). Point ou peu de retraités. Les habitations des travailleurs sont propriété du poste. Le commerce est réduit à sa plus simple expression: l'administrateur de Forges opère un magasin pour l'approvisionnement des ouvriers. Le commerce extérieur est aussi très réduit puisque la vente des produits des Forges s'effectue par l'intermédiaire de marchands ou d'agents tant

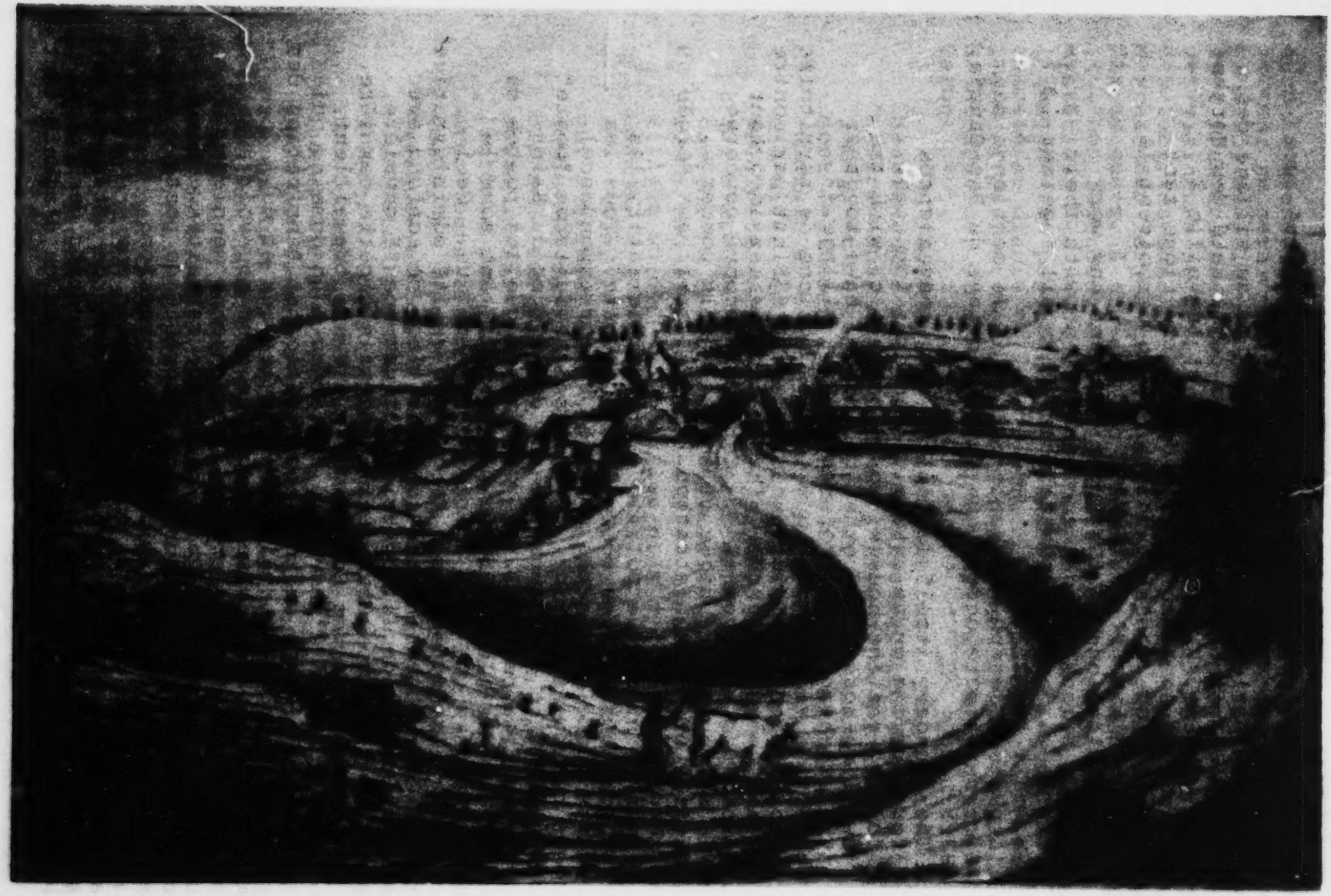

Figure 2. Les Forges du Saint-Maurice: vue du plateau.

au poste (par le maître de forges ou le surintendant) qu'à Trois-Rivières, à Québec et à Montréal. Au point de vue religieux, un missionnaire et, plus tard, un prêtre de l'évêché de Trois-Rivières vient à la demande ou avec la permission de l'administrateur des Forges offrir ses services à la population catholique. Cette situation témoigne bien d'un désir d'autarcie, c'est-à-dire en pourvoyant aux besoins essentiels, on peut alors confiner les activités des ouvriers dans la localité même du poste. Ce désir autarcique est aussi teinté de paternalisme par la volonté de contrôler les allées et venues des travailleurs de veiller à leur bonne conduite et même de récompenser les travailleurs. Au régime français, on interdit aux ouvriers de s'absenter sans la permission du maître de forges. On désire ainsi freiner les incartades des ouvriers dans les cabarets de Trois-Rivières. Environ cinquante ans plus tard, Mathew Bell se vantera de son contrôle sur la conduite des ouvriers:

> ...I could only look forward to my present quiet peaceable village (where a man can scarcely take an extra glass of grog without my permission or knowledge)...[27]

Les services que l'administrateur du poste ne peut fournir seront comblés par ceux de la ville de Trois-Rivières. En l'absence du missionnaire des Forges, les habitants fréquentent l'église Notre-Dame de l'Immaculée-Conception ou l'église St. James; locations de bancs, actes de baptême, de mariage et de sépulture le prouvent bien. Les recours aux soins du médecin, au notaire, à la justice ainsi que les divertissements dans les cabarets et les auberges requièrent généralement des déplacements à la ville. On retrace même dans les inventaires après décès des ouvriers des dettes passives envers les marchands de Trois-Rivières.

Ainsi donc d'un point de vue politique, administratif, religieux et même commercial, la localité des Forges ne constitue pas un village à proprement dit. C'est d'ailleurs le reproche du Conseil exécutif du gouvernement du Bas-Canada dans son rapport daté du 15 septembre 1843:

> On aurait dû s'attendre que le commerce des Mines, aurait créé dans 45 ans, au moins un Village manufacturier, sinon une Ville: mais le Comité apprend que tel n'est pas le cas. On dit que les seuls résidans du St. Maurice, sont les ouvriers ordinaires, qui vivent dans des cabanes dont la construction n'est point destinée à une résidence permanente.[28]

Le poste des Forges est en somme ce qu'on appelle aujourd'hui un village ou une ville "de compagnie". C'est dans ce cadre qu'évoluent les maîtres et les ouvriers ainsi que leurs familles. La vie quotidienne y est bien

fourmillante. C'est ce que nous verrons en jetant un regard sur la vie domestique des habitants des Forges.

...de 1729 à 1883...

L'exploitation des Forges du Saint-Maurice s'échelonne sur une période de plus de cent cinquante ans. Pour fins d'analyse, ce temps d'occupation du site a été divisé en quatre périodes: celle de 1729 à 1760 correspondant au régime français; celle de 1760 à 1793 où les Forges, appartenant à la Couronne britannique, sont louées à bail à différents hommes d'affaires ou politiciens; celle de 1793 à 1845 marquée par la forte personnalité du locataire Mathew Bell, opérant l'entreprise d'abord avec l'aide d'associés, puis à son propre compte; celle de 1846 à 1883 où l'on assiste à des ventes successives à divers particuliers (appendice A). Notre documentation sur la vie matérielle et domestique des habitants des Forges se concentre particulièrement sur deux périodes: le régime français et la régie de Bell. Notre étude portera donc principalement sur ces deux périodes: dans une première partie, nous tenterons de décrire la vie domestique de 1729 à 1760 et dans une seconde, celle de 1793 à 1845.

En effet, la période 1729-1760 est riche en informations de tout genre: inventaires après décès des biens des ouvriers, inventaires des Forges, comptes de la régie d'Estèbe (1741-1743), correspondance entre la compagnie des Forges et le gouvernement local et métropolitain. La période 1760-1793 est moins bien documentée. On compte très peu d'inventaires après décès des biens des ouvriers. On assiste à ce moment-là à un renouveau de la population ouvrière correspondant tant à une nouvelle génération (les fils des premiers ouvriers) qu'à de nouveaux venus (immigrants anglophones et habitants des alentours des Forges). De plus, durant cette période, on trouve peu ou pas de comptes des compagnies privées, locataires des Forges, et peu de correspondance officielle si ce n'est lors des octrois des baux.

La période 1793-1845 est caractérisée par une abondante documentation sur les ouvriers, notamment par un grand nombre d'inventaires après décès de leurs biens. Néanmoins, la vie domestique des locataires des Forges, et principalement de Mathew Bell, nous est peu connue. Aucun livre de compte, registre ou journal ne nous est parvenu. C'est à travers les bribes d'informations sur cette période, celle antérieure (surtout à travers l'important inventaire des biens de Conrad Gugy, en 1786) et celle postérieure que nous pouvons tenter une esquisse de la vie domaniale aux Forges au temps de Bell.

Enfin la dernière période des Forges, 1845-1883 est très pauvre en informations sur la vie matérielle et domestique des ouvriers et des propriétaires des Forges. Ceci reflète bien le caractère particulier de la documentation générale des Forges pour cette période: au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, le volume de la

Figure 3. Les Forges du Saint-Maurice: vue de la rivière, 1844.

documentation se rétrécit. Ce fait s'explique d'une façon: les recensements de cette période confondent de plus en plus les habitants des Forges avec ceux de la banlieue de Trois-Rivières. De plus, le site même des Forges n'abrite plus que les travailleurs de la compagnie des Forges; s'y mêlent, cultivateurs, meuniers et bûcherons, notamment pendant les périodes d'inactivité des Forges. Il est de ce fait de plus en plus difficile de cerner la population ouvrière des Forges et par là même de connaître leur vie domestique (difficulté, par exemple, de retracer les inventaires après décès des ouvriers de la fin de l'exploitation des Forges).

Les sources

Pour connaître la vie matérielle des habitants des Forges du Saint-Maurice, l'inventaire après décès, tiré des archives notariales, s'est avéré la source d'informations la plus utile. Ce document consiste en une description et un dénombrement des meubles, immeubles et papiers qui sont contenus dans une maison. L'acte est rédigé par un notaire à la demande d'un héritier, d'un tuteur ou d'un exécuteur testamentaire lors de la mort d'un des conjoints mariés sous le régime de la communauté de biens.

Il est nécessité pour dissoudre une communauté de biens, conférer une tutelle d'enfants mineurs, effectuer un partage de biens entre héritiers (le douaire et le preciput prélevés, la moitié revenant au conjoint survivant et l'autre moitié partagée entre les enfants), ou régler un différend entre héritiers et/ou créanciers. Il n'est cependant pas obligatoire, la bonne entente pouvant régler la succession à l'amiable. Il occasionne toutefois des frais et exige par conséquent un minimum de biens pour dresser cet acte.

Que contient précisément cet acte? Après avoir fourni quelques données sociales, tels les noms du défunt et du survivant, le métier du défunt ou du survivant, le nombre et le nom des enfants ainsi que le lieu d'habitation, le notaire commence le tour de la maison. Il décrit selon un schéma assez constant les ensembles mobiliers et l'équipement domestique qui les complète. Ainsi sont mentionnés les meubles, les ustensiles de cheminée et de cuisine servant à la préparation, à la consommation et à la conservation des aliments, les luminaires, les outils et les instruments pour les travaux ménagers et artisanaux, la tonnellerie, les objets de toilette, le linge de lit et de table. S'il y a lieu et/ou dépendant des clauses du contrat de mariage, sont aussi estimés l'argenterie, les biens personnels et les vêtements, les denrées alimentaires et le bois de chauffage, les animaux et les voitures. Les biens

Figure 4. Les Forges du Saint-Maurice: vue du plateau, 1845.

des enfants n'entrent pas dans la communauté de biens des parents. Ceci explique la grande carence d'informations sur ceux-ci, leurs vêtements et leurs jouets.

De chaque meuble ou objet, on obtient facilement plusieurs détails sur la nature, l'usage, le matériau, le décor et la couleur, l'état de service et le prix évalué selon l'usure de chacun. Il faut souligner ici la prudence nécessitée dans l'analyse du document. La présence d'un objet signifie certes qu'il existait mais l'absence d'un objet n'implique pas pour autant qu'il n'existait pas. Des réserves sont parfois dictées par une clause du contrat de mariage; de plus, on n'estime pas un objet dépourvu de valeur monétaire; enfin quelques objets sont considérés comme des biens personnels et non comme des biens de la communauté des époux. Toutes ces raisons président parfois au silence du notaire et conséquemment à l'omission de certains objets.

Souvent l'itinéraire suivi dans une pièce procède d'un véritable rite. Les meubles et les objets inventoriés dans l'ordre où ils apparaissent sous la plume du notaire nous donne une idée assez précise de l'organisation de la maison. L'inventaire après décès constitue en fait une intrusion dans la vie privée de la famille ainsi qu'une sorte d'instantané dans la vie quotidienne de celle-ci.

Il est aussi possible de figurer par un inventaire la situation financière de la communauté. Ainsi les deniers comptants, s'ils existent, sont mentionnés. La liste des titres et papiers retrace les transactions immobilières effectuées au cours de la vie de la communauté.

Notre documentation a fourni trente-neuf inventaires après décès pour l'ensemble des habitants et des ouvriers qui ont travaillé aux Forges durant plus de cent cinquante ans (appendice C). Jusqu'à présent, il est impossible de déterminer le rapport entre les décès comptabilisés aux Forges du Saint-Maurice et les inventaires après décès établis par la suite. Le *Rapport d'étude sommaire des chiffres concernant la population des Forges du Saint-Maurice* de Marie-France Fortier est basé sur les registres d'état civil de la paroisse Immaculée-Conception de Trois-Rivières et de la desserte des Forges du Saint-Maurice (1740-1762), sur les registres des paroisses environnantes et sur ceux des églises anglicane et méthodiste. Le nombre de décès des ouvriers qui travaillaient aux Forges a été relevé mais sans distinction entre les ouvriers résidant aux Forges et ceux de l'extérieur. Si une telle étude existait, encore faudrait-il éliminer les décès des enfants mineurs et considérer la mobilité de la population ouvrière. De plus, nous ne pouvons guère nous appuyer sur des données comparatives puisqu'à notre connaissance, aucune étude ne s'est penchée sur cette relation décès-inventaires. Nous connaissons cependant les résultats de sondages effectués en France où cette relation s'établit à 10% ou un peu

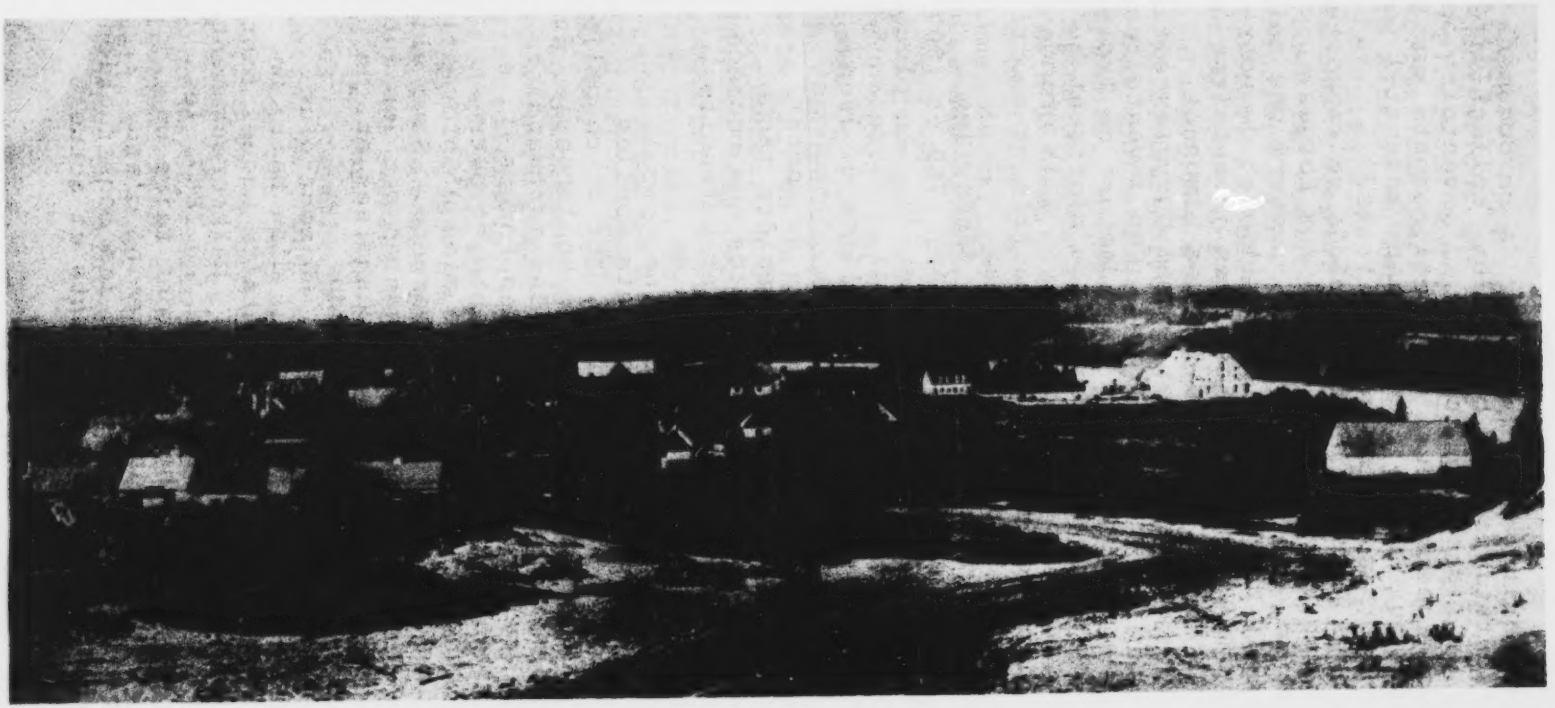

Figure 5. Les Forges du Saint-Maurice: vue du plateau, vers 1880.

plus[29]. Ceci amoindrit certes la valeur de ce document quant à la représentativité des biens d'une collectivité. En revanche, par la richesse du contenu, l'inventaire après décès s'avère une mine précieuse de renseignements sur la culture matérielle aux Forges et un élément essentiel pour saisir et interpréter la vie de ses habitants.

Les trente-neuf inventaires après décès se rapportent à des ouvriers qui ont travaillé et résidé aux Forges. Quelques ouvriers se sont, par la suite, procuré une maison en dehors du poste. Ils font également l'objet de notre analyse. Nous avons cependant éliminé les inventaires après décès des administrateurs tels que Jacques Simonnet, François Cugnet, Alexandre Dumas et Conrad Gugy (exception faite de ses biens à la grande maison). Ces inventaires concernent les biens contenus dans leur demeure de Trois-Rivières, de Québec ou de Yamachiche. Ils n'offrent qu'une bien étroite relation avec leur mode de vie à la grande maison où ils étaient logés, meublés, chauffés et nourris lors de leur résidence ou de leur passage.

Parallèlement aux inventaires après décès, les inventaires des Forges de 1741, 1746, 1748, 1760 et 1807 nous ont apporté beaucoup de renseignements[30]. Le plus riche d'entre eux est certes celui de 1741. Cette année-là, les associés des Forges déclarent la faillite de leur entreprise. Le gouverneur Beauharnois et l'intendant Hocquart nomment Guillaume Estèbe, membre du Conseil supérieur, subdélégué aux Forges. Sa première tâche consiste à dresser un inventaire de tout ce que possède la compagnie des Forges: bâtiments, outils et ustensiles, meubles, marchandises, animaux, produits et approvisionnements (bois, minerai, castine, etc.). L'inventaire nous livre des renseignements sur les habitations des maîtres et des ouvriers, sur la chapelle, sur les bâtiments de service tels que la boulangerie, les fours à pain, la glacière et enfin sur les marchandises offertes aux ouvriers dans le magasin des Forges (ustensiles, textiles, vêtements, aliments et autres). Cette liste de marchandises s'avère une mine d'informations fort précieuse puisqu'elle comble une carence. Sans elle, nous serions privés de données intéressantes car les autres inventaires font mention de peu de marchandises et, de plus, aucun livre de compte ne nous est parvenu.

Les inventaires de 1746, 1748 et 1760 sont plus schématiques. En 1783, lors de l'octroi d'un bail, un inventaire des Forges est établi, inventaire auquel font référence tous les baux de 1783 à 1834. Malheureusement, ce document reste introuvable. Par contre, en 1807, les locataires David Munro et Mathew Bell font faire un inventaire des différents bâtiments, chemins d'eau, chaussées et dépendances en distinguant les constructions et réparations entreprises par les précédents et actuels

bailleurs[31]. Cet inventaire nous renseigne surtout sur les habitations des maîtres et des ouvriers.

Plusieurs fonds d'archives nous ont apporté nombre d'informations pertinentes sur la vie domestique aux Forges. Qu'il suffise de mentionner tout spécialement les archives des colonies à Paris (APC, MG1, C[11]A), les papiers Haldimand provenant du *British Museum* (APC, MG21). On y a trouvé des mentions sur les approvisionnements de marchandises pour les besoins des habitants des Forges, les considérations des maîtres et du gouvernement en ce qui a trait aux ouvriers. En l'absence de tout livre de compte, ces informations s'avèrent bien précieuses.

Toute une série de pièces notariales et judiciaires tels les contrats de mariage, les donations, les engagements, les marchés, les procès, les interrogatoires, les actes de déposition et les déclarations fourmillent de bribes d'informations se rapportant au mode de vie et à la vie matérielle des habitants des Forges. Les registres de baptême, de mariage et de sépulture nous ont livré des données sur la population.

Pour combler certaines lacunes de notre documentation, nous avons aussi consulté les récits de voyage. Nous avons utilisé vingt-cinq récits répartis sur les différentes périodes de la vie des Forges. Leur apport le plus précieux touche les habitudes de vie, le costume et l'alimentation, parents pauvres de notre vaste documentation.

Le recours à des sources secondaires s'est avéré nécessaire dans certains cas. Elles ont été utilisées pour complémenter la documentation des Forges. Ainsi l'étude de Suzanne Tardieu, *La vie domestique dans le mâconnais rural pré-industriel* et celle de Monique Lagrenade, *Le costume civil à Louisbourg, 1713-58*, nous ont permis d'établir des analogies.

En complément à l'étude des documents anciens et des sources inprimées, s'impose celle des objets des XVIII^{e} et XIX^{e} siècles. Ces objets, issus de collections privées et publiques, ont enrichi notre documentation visuelle. Plusieurs artefacts, retracés lors des fouilles archéologiques aux Forges du Saint-Maurice ou à d'autres sites, ont suppléé aux documents historiques et aux pièces de collection. Ils ont même apporté nombre d'informations que les documents ne pouvaient fournir et ils serviront à illustrer la présente étude.

C'est par le biais de cette documentation que nous tenterons de saisir et interpréter la vie domestique des habitants des Forges. Nous ne saurions prétendre faire le tour du sujet. Maints aspects nous sont inconnus ou ont été effleurés. Nous espérons cependant apporter des éléments permettant une meilleure compréhension de la vie domestique aux Forges du Saint-Maurice.

Première partie: La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice, 1729-1760

LA VIE DOMESTIQUE A LA GRANDE MAISON

L'habitation

La grande maison constitue, comme son nom l'indique, la plus grande habitation du village des Forges (voir note 1). Confrontée aux autres habitations, elle revêt un caractère de prestige: là résident directeurs et maîtres de forges. Ses dimensions sont imposantes mais elle répond à de multiples fonctions: résidentielle, administrative, commerciale et même religieuse. C'est la seule habitation en pierre, mais on l'a voulue ainsi pour offrir une garantie contre le plus grand ennemi qu'est le feu.

La grande maison consiste en un bâtiment en forme de L constitué selon les termes de l'inventaire de 1741, en une maison, un pavillon et une annexe servant de cuisine. Le projet initial devait être un plan en U, jamais réalisé faute de moyens pécuniaires.

> A l'origine du projet, non réalisé en entier la grande maison devait donc être un bâtiment en U beaucoup plus conforme à l'esprit de l'époque où la symétrie doit dominer le bâtiment.[2]

Ce fait est important car il nous fera comprendre l'organisation intérieure de la grande maison. Malgré le plan original non réalisé, la grande maison possède des dimensions imposantes:

> Le long peu du côté de la rivière de 80 pieds de long sur 25 pieds ½ de hauteur... Celuy a l'autre côté 74 pieds 6 pouces de long sur la même hautteur... Deux pignons de 46 pieds de face sur idem...
> Joint à la ditte maison un pavillon contenant les deux long pens, de 24 pieds de face, sur 25½ de hautteur... La face du pavillon 20 pieds de large... Une cuizine joignant le pignon de la maison du côté Nord Ouest de 16 pieds de face sur 23 pieds ½ de large, 15 pieds de hautteur.[3]

Cette maison est construite en pierre de grès, tirée localement[4]. La façade est soulignée par un cordon de pierre de taille. L'habitation comprend le rez-de-chaussée, deux greniers superposés et une cave, divisée en cinq sections par des murs de refend. Le rez-de-chaussée du corps principal comporte un minimum de sept pièces consistant en une salle, deux chambres, deux cabinets, la

chambre de l'aumônier, la chapelle; s'y ajoutent la cuisine, annexe de la maison principale, et au moins deux pièces dans le pavillon. Le premier grenier comporte une chambre lambrissée.

L'intérieur de la grande maison est divisé par des murs de refend de pierre et par des cloisons de pieux latés et enduits de mortier. Les planchers de la salle, de deux chambres, de deux cabinets, de la chambre de l'aumônier et du pavillon sont pavés de carreaux de grès et ceux des autres pièces et des greniers sont faits de madriers embouvetés.

La fonction de ces pièces tient de la logique (fonction déterminée de la cuisine, d'une cave, d'un grenier) mais aussi de la conception de l'espace de l'époque, encore influencée par l'héritage du XVII^{e} siècle. Ainsi Philippe Ariès explique la conception des pièces en France sous l'Ancien Régime:

> Or [les] pièces ne présentaient pas plus de spécialisation domestique que professionnelle. Elles communiquaient entre elles... Aucune n'avait de destination précise, sauf la cuisine; encore est-il que dans bien des cas on devait faire la cuisine dans l'âtre de la plus grande salle.[5]

Ainsi en est-il jusqu'à un certain point à la grande maison. Sauf pour ce qui est de la cuisine, les pièces présentent peu de spécialisation si ce n'est que, du côté est, se trouve l'aire résidentielle et, du côté ouest, l'aire administrative et commerciale. Des deux côtés cependant, les pièces sont disposées en filade et communiquent donc entre elles (fig. 6, 7).

> Au rez-de-chaussée, la circulation se faisait comme suit: en façade (côté est), une série de portes en enfilade collées pratiquement sur le mur extérieur; du côté ouest, la situation est identique, mais les ouvertures sont toutes faites près du mur de refend longitudinal. La disposition des pièces en façade n'est pas sans rappeler les petits châteaux de la France métropolitaine.[6]

La grande maison est bien pourvue de feux. Le corps principal comporte cinq cheminées de pierre de taille dont les contrefeux sont garnis de plaques de fonte de trois pieds carrés coulées aux Forges. Le pavillon possède aussi une cheminée de pierre de taille et la cuisine, selon l'inventaire de 1741, un four de briques de deux minots destiné à la cuisson du pain et des pâtisseries. La reconnaissance archéologique a cependant montré que, dans leur dernier cas, il s'agit plutôt d'une cheminée à âtre de pierre de taille. Ces foyers sont de plus aidés dans leur fonction de chauffage par trois poêles de briques. Le bois de chauffage nécessaire aux feux de la maison est bûché par des journaliers[7]. Deux domestiques de la maison son

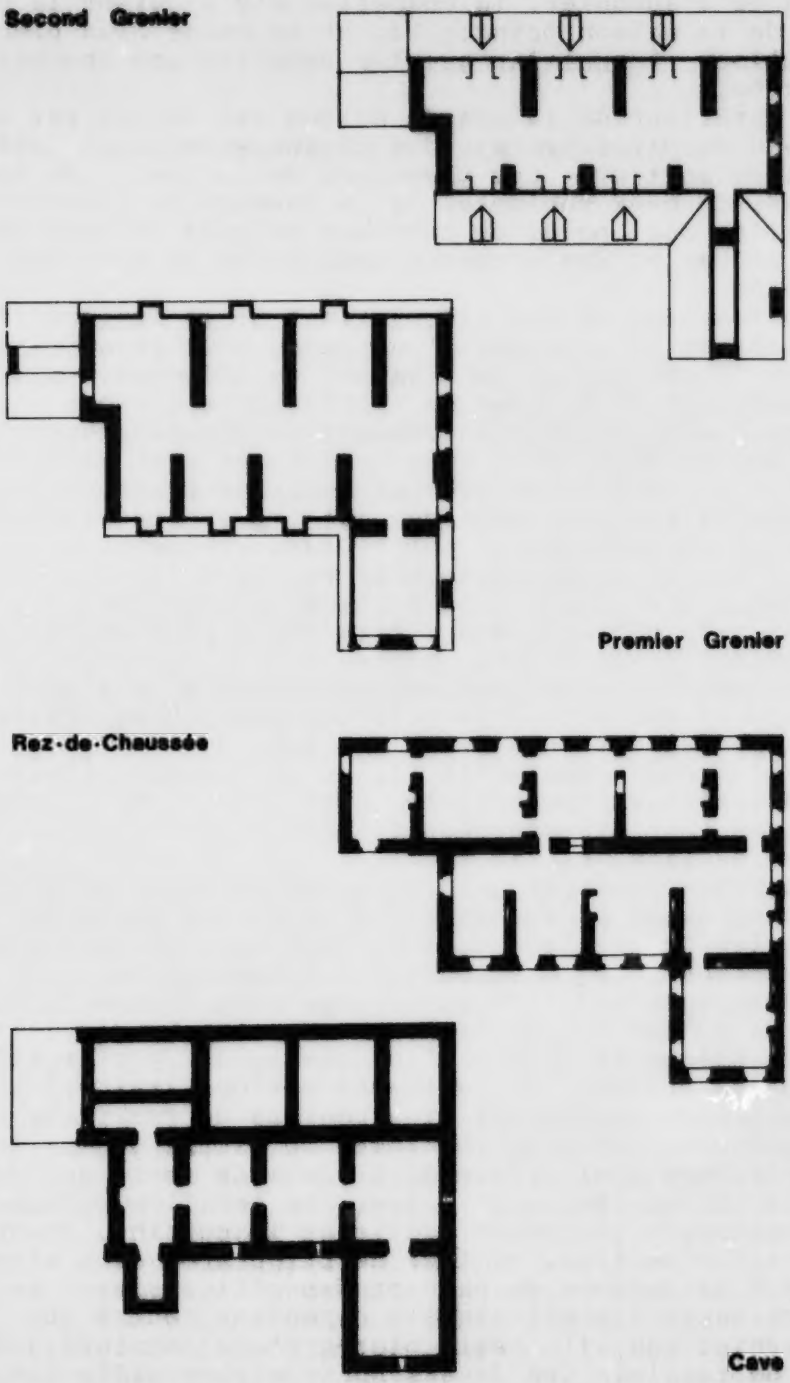

Figure 6. Plan des divers planchers de la grande maison.

chargés "de charrier le bois aux forgerons et pour le service de la maison"[8]. Quant à la quantité de bois utilisée pour alimenter les feux de la grande maison, elle est toujours comprise avec la quantité de bois nécessaire aux besoins des ouvriers pour lesquels la compagnie assure le logement et le chauffage.

> Pour le bois de chauffage tout de la maison que de tous les employez au fourneau et aux forges compris les charretiers quinze cens cordes de bois a vingt sols la corde. 1,500[L][9]

Pour tous les foyers de la grande maison, on note peu d'ustensiles de cheminée. L'inventaire de 1741 ne rapporte que trois paires de chenets, deux pelles de fer, une paire de tenailles et deux devants de cheminée de tôle. Ce dernier détail implique que deux seuls foyers étaient obstrués et hors d'usage en été. Les inventaires de 1746 et de 1748 mentionnent cinq paires de chenets, deux pelles et une paire de tenailles.

La grande maison est convenablement éclairée. Le corps principal comporte vingt et une croisées en pierre de taille vitrées de carreaux de 8 pouces par 9 pouces et garnies de contrevents à deux battants. Le premier grenier possède six croisées dont deux sont vitrées de carreaux de 7 pouces par 8 pouces et les quatre autres sont garnies de toile. La couverture est percée d'onze lucarnes fermées par des carrés de toile. Quant à la cuisine, on y trouve deux croisées munies de châssis sans vitres et se fermant par des contrevents à deux battants. L'accès à la maison est assuré par quatre portes d'entrée dont une, à la cuisine. L'inventaire de 1741 ne signale pas les ouvertures du pavillon. Quelques croisées de fenêtres ou de portes sont garnies de rideaux de serge verte, comme l'attestent les inventaires de 1746 et de 1748.

Le soir, l'éclairage de la grande maison, outre le feu de l'âtre, est assuré par la chandelle. En 1741, on retrouve dans la grande maison trois chandeliers de cuivre dont le nombre augmente jusqu'à onze en 1746 et en 1748. L'approvisionnement en chandelle fait partie d'une allocation de 600 livres en frais divers pour l'entretien du linge, chandelle et ustensiles de maison et de cuisine[10].

Les fonctions de la grande maison

Résidence

La grande maison, on l'a déjà dit, répond à de multiples fonctions dont l'une, bien importante, est celle de résidence.

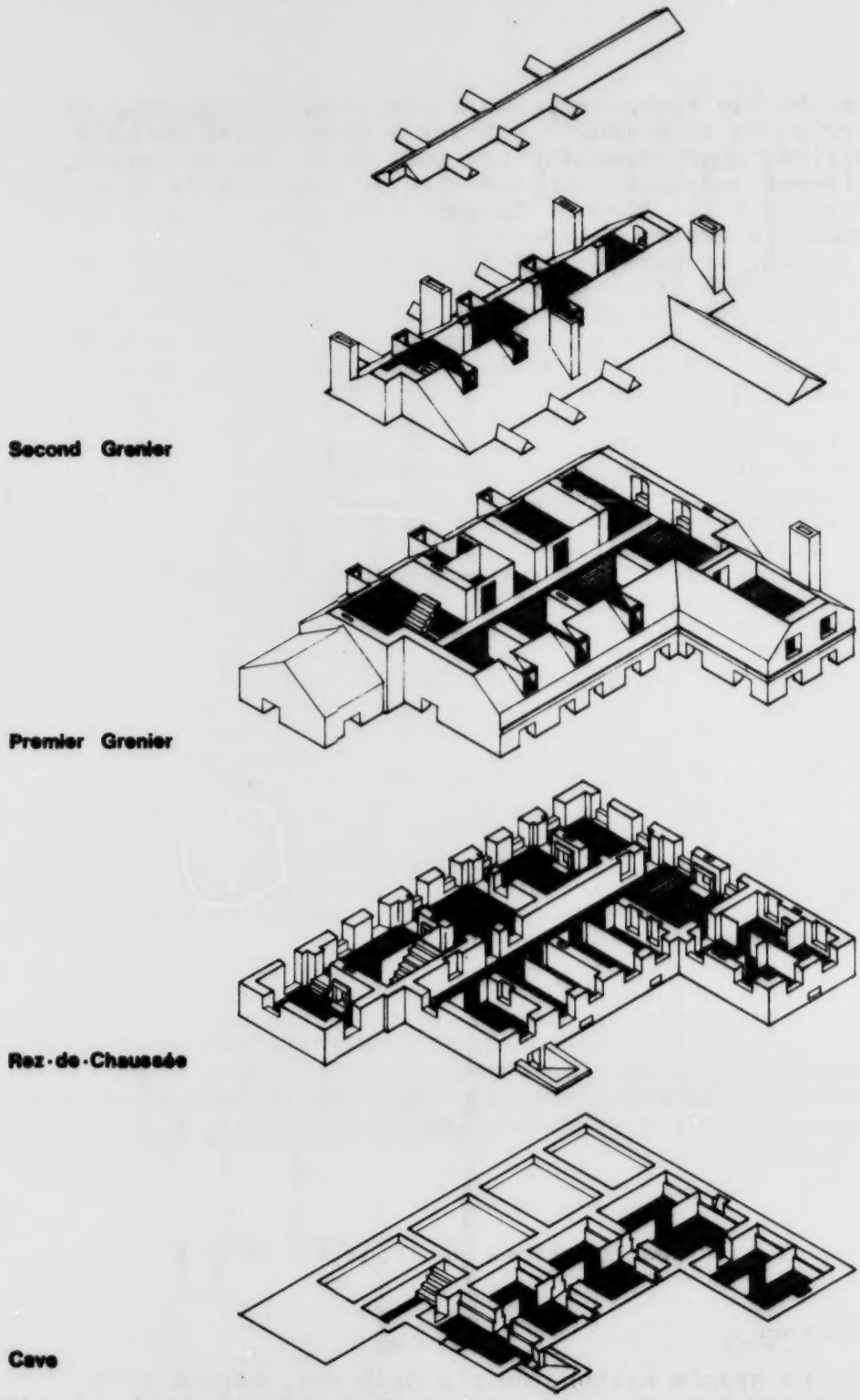

Figure 7. Plan en élévation des divers étages de la grande maison.

Qui a droit et qui loge à la grande maison? Règle générale, le directeur, le maître de forges, le commis aux écritures, le commis des forges, le marchand et les domestiques affectés au service de la maison ont droit d'habiter à la grande maison (tableau 1). Sous la compagnie de Cugnet, Olivier de Vézin, Jacques Simonnet père, Jacques Simonnet fils, Perrault et Cressé, l'aumônier, deux domestiques et trois charretiers habitent à la grande maison[11]. A certaines occasions, un boulanger et même un cordonnier y sont logés[12]. Cugnet et Gamelin, lors de leurs visites aux Forges, y trouvent également le gîte. Sous la régie royale, Estèbe, Martel, Rouville ou la Tuilière, les commis Cressé, Simmonet fils, les commis et le missionaire sont pensionnés à la grande maison[13]. Deux domestiques, trois charretiers et un boulanger sont affectés au service de la maison; ceux-ci et Nicole, la domestique du sieur Estèbe, ont aussi le droit d'y demeurer (tableau 1).

Le rôle traditionnel d'une grande maison est aussi de pourvoir au logement des journaliers. Qu'en était-il aux Forges? Deux seules références, quoique peu claires, laissent supposer que certains ouvriers étaient logés à la grande maison.

> [les marchandises] ont été mises sur le grenier de la maison, n'aïant point d'autres endroits pour les mettre en surreté, où ils étaient tous logez avec tous les ouvriers travaillants a l'Etablissement.[14]

En 1752, Franquet nous fournira aussi un indice:

> Le principal bâtiment est celui du directeur. Quoique grand il ne suffit pas à tous les employés qui ont droit d'y loger.[15]

Franquet est un visiteur officiel, mandaté par le gouvernement français. C'est exactement la personne à qui l'on peut se plaindre de l'étroitesse de la grande maison afin de recevoir des subsides du roi pour la continuation des travaux de construction, notamment de la seconde aile du plan original en U. Quoiqu'il en soit, ces ouvriers devaient dormir au grenier sur une couche fort simple, telle une paillasse déployée sur le plancher, les inventaires des Forges ne mentionnant aucun lit à leur usage. D'ailleurs si tel est le cas il semble bien que ces ouvriers n'y aient séjourné que temporairement.

Magasin

La grande maison abrite aussi le magasin des Forges. L'importance de ce bâtiment pour l'entreposage des vivres et des marchandises est maintes fois soulignée. Elle constitue en fait une bonne justification tant pour le choix et le coût des matériaux que pour les dimensions de l'édifice.

Tableau 1. Résidents de la grande maison, 1737-1760

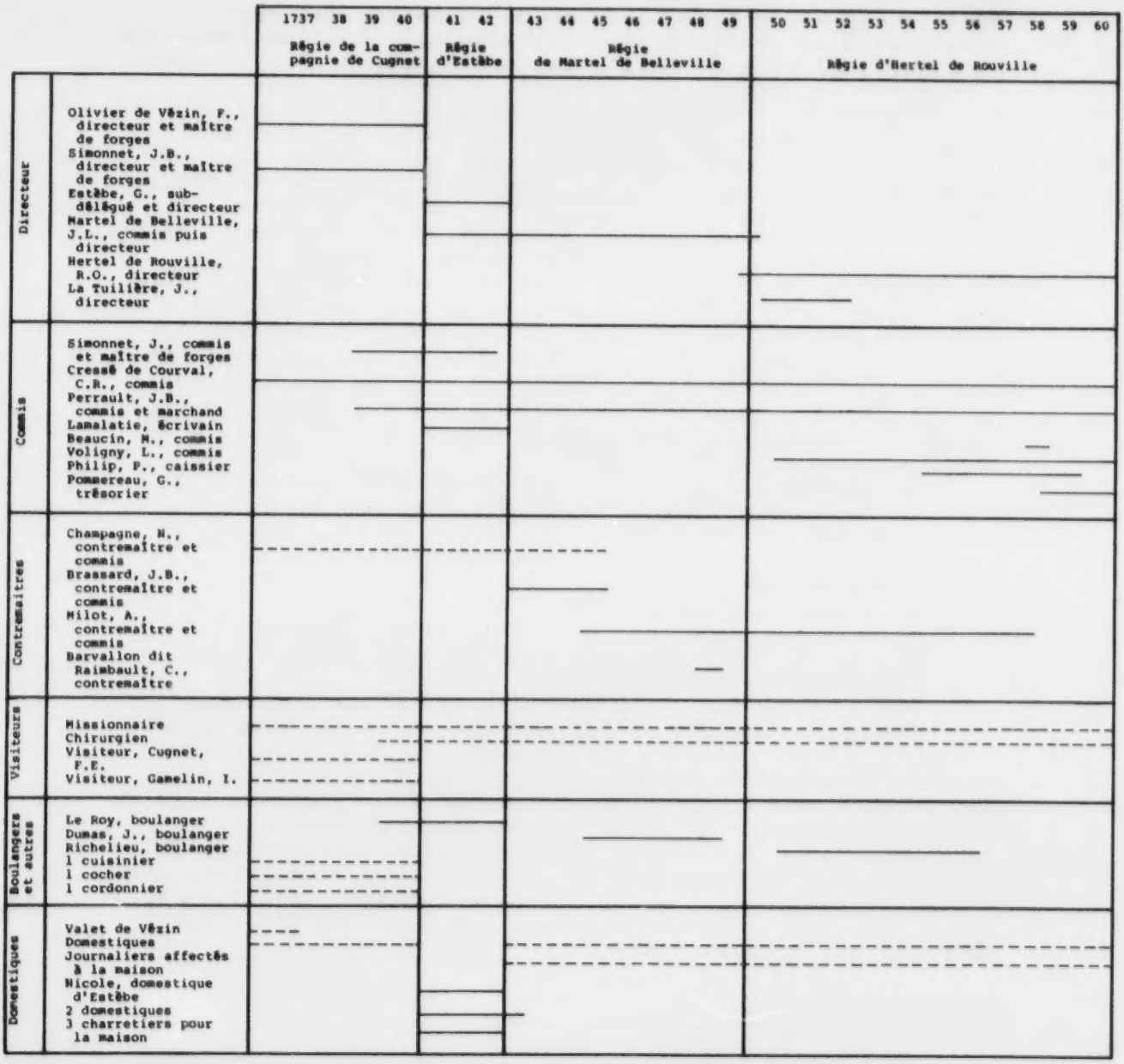

présence constante
présence intermittente

> Cette maison paroissait, Monseigneur, d'une nécessité indispensable tant pour les provisions de grains qu'il est bon d'avoir dans certaines années que pour le logement nécessaire à l'exploitation de ces forges et rapport aux incendies qui sont tout à fait à craindre dans ce pays.[16]

En 1739, la compagnie de Cugnet signe une traité de société avec les soeurs Perrault et Cressé

> pour tout le commerce à faire à St-Maurice en marchandises seiches et boissons, blés, farines, pois, lards, boeufs, foins et généralement toutes marchandises, liqueurs, vivres et denrées qui pourront se vendre débiter et consommer à St-Maurice...[17]

Ils doivent de plus faire moudre et boulanger les blés, tuer et débiter les boeufs. Ils sont chargés de faire couper le bois et transporter la mine pour les besoins du fourneau et des forges. Il doit leur être fourni un assortiment des ouvrages produits aux Forges. Ils doivent enfin tenir un livre pour les achats de vivres, pour les ventes ainsi que pour les marchés et que les entre..... pour la coupe du bois et le transport de la mine.

> Les Srs Perrault et Cressé sont tenus de résider au magasin de St-Maurice, il doit leur être fourni les lieux et appartements, greniers et caves nécessaires tant pour leur logement que pour mettre les marchandises, boissons, vivres et denrées en magazin.[18]

C'est donc dans le magasin, situé au côté ouest, dans les greniers et la cave de la grande maison que les marchands Perrault et Cressé effectuent leurs tâches et entreposent les denrées et les marchandises nécessaires à leur commerce.

Bureau

La grande maison sert également de bureau administratif pour la régie de l'exploitation des Forges. Le commis des forges, le commis aux écritures, à l'occasion le marchand, le contremaître et les directeurs y tiennent leurs livres. Qu'il suffise d'évoquer quelques-unes de leurs tâches, telles la tenue des livres, des entrées et sorties des marchandises et des produits, de leurs achats et de leurs ventes, des comptes des apprêts, des paiements aux ouvriers, des marchés et des conventions à signer pour comprendre l'importance de cette fonction et d'imaginer l'activité fébrile qui s'y déroule.

Chapelle

Outre le logement des maîtres et des domestiques de la maison, outre le commerce et l'administration, la grande

maison sert aussi à des fins religieuses: une pièce est transformée en chapelle en attendant que le bâtiment soit construit.

> l'office Divin se fait actuellement [1742] dans une chambre au bout du corridor de la maison, dans laquelle il ne peut tenir que douze personnes au plus, les autres au nombre souvent de plus de cent personnes sont obligés de rester dans le corridor.[19]

L'équipement

L'on peut facilement s'imaginer toute l'activité fébrile et le va-et-vient à la grande maison. Quelques-uns y résident, d'autres viennent y chercher leur nourriture; certains ont affaire aux maîtres, aux commis et d'autres font un tour au magasin, à la chapelle. C'est pourquoi nous parlerons des ensembles mobiliers en se référant à des aires d'activités: en relation avec la vie domestique (sommeil, repas), avec la vie administrative (magasin, bureau) et avec la vie religieuse (chapelle).

Résidence

La compagnie s'est procuré les pièces de mobilier durant les années 1736 à 1741. De 1736 à 1740, des sommes d'argent ont été consacrées à cet effet mais elles englobent autant les meubles que les chevaux, les harnois, les outils et les ustensiles de la maison et des forges; ou bien l'achat de meubles fait partie de frais divers affectés à l'entretien du linge, à l'achat de chandelles et d'ustensiles pour la maison et la cuisine.

Pour l'année 1736	
En reprise pour les meubles, chevaux, harnois, outils et ustensils...	3491L 12s
Pour l'année 1737	
i.e.	2262L 9s
Pour l'année 1738	
i.e.	1620L 16s
Pour l'année 1739	
i.e.	927L

Une seule mention précise un achat fait par Vézin en France:

> Pour meubles par luy [Vézin] achetez en France pour le service des forges suivant l'Etat arresté ledit jour 25 mars 1741. 300L[20]

Nous remarquons (tableau 2) que la plus grande valeur des biens est accordée au linge de lit et de table. Soulignons le fait que, pour l'ensemble de ces biens, la

Tableau 2. Valeur du mobilier de la grande maison[21]

Mobilier	1746	1748
Meubles	254L 10s	217L 10s
Linge (table, lit)	948L	1066L
Ustensiles	217L	235L
Éclairage	33L	33L
Autre (bluteau)	100L	100L
Total	1552L 10s	1651L 10s

quantité l'emporte sur la variété, comme nous le verrons dans le détail subséquent.

Cet équipement nous est révélé par les inventaires des Forges de 1741, de 1746 et de 1748. Pendant ces années, on note peu de variations. Le mobilier est rudimentaire et ne comporte que les éléments essentiels. Il se résume à quatre lits, six tables, vingt-sept chaises, un miroir et un écran de cheminée. Point de meubles de rangement, ceux-ci sont compris dans la charpente de la maison:

> Treize armoires a deux battants dans les murs avec leurs ferrures et crochets dont douze avec leurs serrures et clefs [dans le pavillon] Trois armoires a deux battants avec leur ferrure dont deux fermant a clef.[22]

La compagnie des Forges possède, disions-nous, peu de lits dans la grande maison: un lit garni et trois baudets, auxquels s'ajoute en 1746 une petite couchette. Le lit garni consiste en une couchette de merisier, un ciel et un tour de lit de serge verte ornés d'un galon de soie jaune, une paillasse couverte de toile de commun, un matelas de laine couvert de toile de Montbéliard (pesant 32 livres), un lit de plume et un traversin couverts de coutil (les deux pesant 82 livres), ces derniers cachés sous une courtepointe de serge verte bordée de galon jaune à l'instar du tour et du ciel de lit. Ce luxueux lit, offrant chaleur et confort, est estimé en 1746 à la somme de 300L. Il contraste très fortement avec les trois baudets (lits pliants) à fonçure de toile, non garnis et évalués ensemble à 15L.

Ce nombre de lits est nettement insuffisant pour assurer le repos des maîtres, des deux commis, de l'aumônier, des domestiques ainsi que des visiteurs. De plus, le contraste entre le lit garni et les baudets portent à croire que ces derniers sont destinés aux domestiques. Quelques lits ont alors dû passer outre l'estimation ou constituer les biens personnels des maîtres, tout comme leurs coffres et leurs cassettes. Ceci expliquerait alors quelques mentions de literie appartenant à la compagnie et le silence de quelques bois de lit. Ainsi nous savons que le sieur de Vézin couchait dans un lit en tombeau. L'inventaire de 1741 comprend une liste d'effets relevant de la compagnie et apportés par le sieur de Vézin lors de son départ. Il s'agit d'un tour de lit de damas de coton "pour un tombeau", d'une paillasse, d'un matelas, d'un lit de plume, d'un traversin ainsi que de quatre draps de toile herbée et de deux couvertures blanches. Enfin, par l'inventaire de 1746, nous savons que la compagnie met à la disposition du missionnaire une garniture de lit, un ciel et un tour de lit de serge verte.

Quant à la literie utilisée à la grande maison, on compte dix paires de draps de toile herbée de cinq aunes et demie chacun, une couverture blanche [laine], des couvertures vertes de Toulouse [laine], six couvertures de ville [de Bordeaux, laine]. En 1746, on retrouve sensiblement le même nombre de draps [huit] et de couvertures (cinq vertes, six de Bordeaux). Ces derniers sont alors évalués au prix de 262L. Ce nombre correspond à un nombre très limité de lits si l'on songe au besoin de linge de lit de rechange dû au rythme des lessives peu nombreuses.

Pour la consommation des repas, le mobilier qui y est affecté est très suffisant: une table à pliant de dix couverts, une autre de douze couverts, une immense table à tréteaux de vingt-quatre couverts et vingt-sept chaises. Ce nombre de places remplit-il les besoins de tous les convives? Et qui, en somme, a droit à manger à la grande maison? Les mémoires et les états des dépenses fournissent les détails au sujet des pensions octroyées à la grande maison. Ainsi le directeur, le maître de forges, le commis des forges, le commis aux écritures, le contremaître, le marchand, l'aumônier, les domestiques et charretiers affectés à la maison, selon quelques variantes, ont le droit d'être nourris à la grande maison. Cependant quelques distinctions sont établies: ceux qui mangent à la table de la maison, ceux qui sont relégués à la table de la cuisine et ceux à qui l'on offre des vivres.

L'on perçoit donc une dissociation entre la table des maîtres des forges et celle des ouvriers et domestiques. Cette différence s'accentue au chapitre de l'allocation donnée pour la nourriture de ceux-ci. Ce fait se vérifie

notamment lors de la régie d'Estèbe où les allocations nous sont connues.

Tableau 3. Assignations à la table de la grande maison

Année	Assignations	Bénéficiaires
1740	"Table de la maison"	Perrault [marchand]
		Missionnaire
		Simonnet père [maître de forge]
		Simonnet fils [maître de forge]
		Cugnet, lors de ses visites
		Gamelin, lors de ses visites [sociétaires]
	"cuisine"	Champagne, contremaître
		Cuisinier
	"vivres"	Charretiers et domestiques affectés à la maison[23]
1741	"Table commune"	Maître des forges
		Commis
		Missionnaire[24]
1742	"Table de la maison"	Directeur
		Commis aux écritures
		Maître des forges
		Commis des forges
		Missionnaire
	"cuisine"	Deux domestiques
		Un boulanger
		Trois charretiers[25]

Ces données nous renseignent sur la table des maîtres et des domestiques. Aucune donnée ne mentionne de pension alimentaire offerte à des ouvriers à la grande maison. Ils y trouveraient cependant facilement une place car pour le nombre des maîtres et des domestiques, les trois tables à manger sont certes plus que suffisantes.

L'inventaire des Forges de 1741 relève trois autres tables comportant chacune deux tiroirs. Ces tables peuvent servir à de multiples usages tant à la cuisine pour la préparation des aliments que dans la salle ou le cabinet comme table de travail pour le commis aux écritures, par exemple.

Tableau 4. Assignations de pensions sous la régie d'Estèbe

Année	Bénéficiaires	Pensions
1741	Sieur Estèbe	75L par mois
	Simonnet	50L par mois
	Cressé	50L par mois
	La Malatie	50L par mois
	Missionnaire	50Ld par mois
	Domestiques	Ration d'habitant (12L par mois)[26]
1er oct.	Estèbe	90L par mois
1741-1er août 1742	Cressé	50L par mois
	Simonnet fils	50L par mois
	Martel	50L par mois
	La Malatie	50L par mois
	Champagne	Ration d'habitant et 2 pots d'eau-de-vie (30L par mois)
	Nicole, domestique	(12L par mois)
	LeRoy, boulanger	12L par mois et 1 pot de tafia[27]

Magasin

Les marchandises contenues dans la grande maison et offertes aux ouvriers sont nombreuses dans l'inventaire de 1741. Il suffit d'en voir la longue liste. Celle des marchandises disponibles en 1746 et en 1748 est moins élaborée (appendice D). Elles nécessitent de fait de grands espaces de rangement, tant dans les armoires encastrées du magasin que dans les caves. Néanmoins, aucun comptoir ou tablette n'est signalé pour l'étalage des marchandises. Comment ranger le tout?

Au niveau des ustensiles de cuisine, le magasin des Forges offre poêles à frire, poêlons, chaudières, fourchettes d'acier et couteaux de poche. On retrouve des objets similaires dans les intérieurs des ouvriers. Aucune vaisselle d'étain ou de céramique n'est indiquée, sauf en 1746 et 1748 où l'on vend trois douzaines d'assiettes de faïence et douze couteaux de table.

Les textiles occupent une large part des marchandises offertes au magasin des Forges et requièrent certes un grand

espace de rangement surtout lorsqu'on compte jusqu'à 578 aunes 2/3 de tissus, 109 aunes et 40 pièces de rubans sans compter 45 pièces de galons et les grosses de boutons, la mercerie (douzaines d'épingles et milliers d'aiguilles). Quant au costume, on trouve peu de pièces de vêtements et parmi celles-ci, surtout des gants et des chaussures (144 paires de sabots).

Au rang des menus articles, l'on peut trouver quelques articles pour la toilette (peignes, rasoirs, miroirs), quelques outils, des alènes et des hameçons, deux lampes de fer et deux lanternes. On y offre même des armes: cinq fusils. Quant à la nourriture, pour fin de conservation, elle devait être gardée dans les caves: plus de 6000 livres de lard, presque autant de minots de farine, une barrique et demie de mélasse, un peu de riz et d'huile d'olive. Certains aliments pouvaient également être conservés dans une glacière. Car, en 1746, l'inventaire relate l'existence d'une glacière près de la grande maison.

En 1746 et 1748, au moment où sont dressés les inventaires, le magasin des Forges est presque vide. Les deux inventaires dressés à deux ans d'intervalle contiennent à peu près les mêmes articles. Peu d'articles répondent aux besoins domestiques des ouvriers si ce n'est chandelle et huile à brûler, des lampes et des lanternes (invendues depuis 1741?), assiettes de faïence et quelques couteaux de table. La nourriture consiste en avoine et foin pour les animaux. Les autres articles concernent les clous les voitures de transport, quelques poêles et plaques de poêle et de foyer ainsi que des outils que l'on peut retrouver tout autant dans une pièce de la grande maison, à la cave, à l'étable ou à l'écurie. Fait invraisemblable, en 1748, on offre en vente une pendule à répétition à 300L. Bref, les articles ici proposés concernent davantage le travail de l'ouvrier que ses besoins domestiques.

Bureau

On peut imaginer que les commis ont à leur disposition une table à deux tiroirs, une chaise, une armoire encastrée dans le mur de la pièce pour le rangement de la papeterie. Quant à celle-ci, nous avons une idée des besoins des commis et des administrateurs par des achats effectés du 1er octobre 1741 au 1er août 1742 et du 18 septembre 1742 au 1er octobre 1743[28]. Les achats consistent en rames (20 mains) et mains (25 feuilles) de papier, en registres reliés en veau, en papier de compte, d'état, à lettre, en lacets pour liasses, et en porte-feuilles de carton. Pour l'écriture, on retrouve des achats de plumes, de crayons de bois, de canifs, de noix de galle (servant à noicir l'eau et faire de l'encre), de couperose, de poudre pour sécher l'encre et de cire d'Espagne pour les cachets. En ces deux années on se procure deux chandeliers de cuivre jaune, une

paire de mouchettes et un porte-mouchettes également en cuivre jaune et des chandelles au rythme de 200 livres la première année et 67 livres la deuxième année.

Il est difficile de parler du rythme des achats puisque nous n'avons que les données de deux années d'octobre 1741 à octobre 1743. Néanmoins, durant cette période, ils représentent une dépense de 40L par mois. Les réserves subséquentes à 1741 peuvent cependant avoir influé sur le rythme des achats de la première année de nos données. Nous devons aussi considérer le fait que cette période est marquée par une volonté de restreindre les déboursés de l'exploitation des Forges.

Chapelle

La compagnie des Forges a manifesté un grand soin pour doter la chapelle des objets religieux nécessaires au culte et le missionnaire de vêtements sacerdotaux. L'ensemble des ornements est évalué en 1746 et en 1748 à la somme de 1352L 15s, somme assez imposante, il va sans dire et à peine inférieure à celle du mobilier de la maison (tableau 2). Le détail en est somptueux.

L'autel est recouvert d'un tapis de camelot rayé et d'une nappe blanche (il en existe six) pour le service divin. Le devant d'autel varie selon le rite liturgique: en calemande pour le quotidien, en satin broché ou en toile peinte à motifs de fleurs pour les fêtes spéciales et en toile peinte noire pour les offices funèbres. Sur l'autel, un tabernacle blanc décoré de filets dorés est recouvert d'un pavillon de toile. Deux chandeliers de bois tournés et deux de cuivre doré ainsi qu'un crucifix de cuivre doré et quatre bouquets de fleurs artificielles complètent la décoration de l'autel. Sur le mur, un Christ fait d'ivoire sur bois.

Pour les cérémonies, les objets religieux sont bien complets: un calice en argent, sa patène et son étui, un missel, deux burettes en étain et une assiette ovale, une boîte de fer-blanc pour les hosties, une clochette de cuivre, un livre de plein chant, une coquille de cuivre pour baptiser et deux boîtes d'étain contenant les Saintes Huiles. L'on retrouve de plus dans la chapelle deux pots à fleurs de bois doré et deux autres de bois argenté. N'oublions pas l'enfant Jésus de cire pour les fêtes de Noël.

Les linges et les vêtements sacerdotaux ne sont pas moins élaborés. Pour les fêtes spéciales, le missionnaire dispose d'une chasuble, d'une étole et d'un manipule de satin broché rouge; le voile du calice et la bourse y sont assortis. Pour les offices funèbres, il revêt une chasuble, une étole et un manipule de camelot moiré noir et se sert d'un voile de calice et d'une bourse assortis. Cinq aubes, deux surplis, un surplis d'enfant de choeur de toile et de

dentelle de Paris, quatorze amicts, cinq ceintures complètent les vêtements du prêtre. Le linge sacré est aussi complet: quarante-cinq purificatoires et lavabos, quatre corporeaux, quatre pales et enfin deux nappes de communion. Au-dessus de la chapelle, sur le toit de la maison, une cloche atteste la présence de Dieu dans la maison et invite les fidèles aux offices religieux.

Cette longue énumération dénote bien le soin que la compagnie des Forges accorde au fait religieux. Elle met à la disposition du missionnaire tout l'équipement et les ornements nécessaires pour desservir adéquatement la mission des Forges.

Boulangerie

On ne peut parler du mobilier appartenant à la compagnie des Forges contenu dans la grande maison sans aussi mentionner celui de la boulangerie.

Car la boulangerie fait en somme partie tout comme un hangar et une écurie du complexe de la grande maison. Cette boulangerie sert à la fois aux besoins de la grande maison et des ouvriers. Elle consiste en un bâtiment de 15 pieds carrés de pieux de travers lattés et crépis, couvert de planches chevauchées. Elle comporte un foyer et un four de six minots. Son mobilier est simple: deux pétrins, un grand de 7 pieds 1/2 de long sur deux pieds et demi de large et un moyen de 4 pieds et demi de long sur 21 pouces de large, une grande table de neuf pieds de long et une petite balance à fléau de fer et plateaux de bois. Aucun ustensile de foyer ou de four n'est mentionné. Un poêle de brique sert au chauffage auxiliaire de la boulangerie.

Les activités

Alimentation

Préparation des aliments. Les domestiques ou le cuisinier de la grande maison n'ont pas à leur disposition un grand éventail d'ustensiles si l'on se réfère à ce que possède la compagnie.

Pour la préparation des aliments, on ne retrouve qu'un petit fromager de fer-blanc, un ensemble de récipients de mesure tels un pot, deux pintes, deux chopines, un demiard et une roquille de fer-blanc. Pour la cuisson des aliments, les ustensiles suggèrent trois modes de cuisson. Pour la cuisson à flamme directe, on trouve deux broches à rôtir et une grande lèchefrite; pour la cuisson à flamme indirecte, deux poêles à frire et un poêlon; pour la cuisson à l'immersion, deux casseroles de cuivre, trois marmites de

fonte dont une grande, une moyenne, une petite avec lesquelles se trouvent une cuillère à pot et une écumoire. Enfin une petite chaudière de cuivre jaune et deux chaudières de fer-blanc, celles-ci destinées à la conservation de l'eau.

Selon l'inventaire des Forges de 1741, la cuisine comporte un four à pain de deux minots. Cependant la reconnaissance archéologique n'a pas découvert un four à pain mais plutôt une cheminée à âtre. Précisons cependant que près de la cuisine, à l'extérieur, se trouve la boulangerie où est construit un four à pain de six minots. Quant à la cuisson des aliments, elle peut tout aussi bien se faire à l'âtre de la cuisine et/ou à l'âtre de la salle où se trouve la table de la maison et où mangent les maîtres des Forges.

Consommation des aliments. La table à manger est recouverte d'une nappe de toile unie ou ouvrée. Car le linge de table de la grande maison comprend en 1741 neuf nappes de toile unie et trois nappes de toile ouvrée mi-usées (en 1748: onze nappes de toile unie). Chaque convive a à son usage une serviette également de toile ouvrée ou unie. Le nombre des serviettes est très élevé. En 1741, on compte 66 serviettes de toile ouvrée, six autres étant hors d'usage, en 1746, 193 serviettes de toile unie, évaluées ensemble à 386L. Quant à la vaisselle, on ne dispose que de vingt-quatre assiettes, trois plats et un bassin d'étain, aucune fourchette et aucune cuillère. Ceci implique l'apport des maîtres, chacun fournissant son couvert et même sa vaisselle.

Que mange-on à la grande maison? Le menu varie en fonction de la pension allouée à chacun. Ainsi, par exemple, du premier octobre 1741 au premier août 1742, Cressé, Simonnet fils, Martel, La Malatie et le missionnaire ont chacun une allocation de 50 livres par mois pour leur nourriture et le sieur Estèbe, 90 livres (les autorités avaient cependant décidé de n'octroyer que 75 livres pour la nourriture du sieur Estèbe[29]). On alloue au contremaître Champagne une ration d'habitant comprenant deux livres de pain, une livre de boeuf par jour et deux pots d'eau-de-vie par mois. Cette ration calculée sur une base de trente jours, incluant la boisson, revient à 16L. On alloue à Nicole, la domestique du sieur Estèbe, une ration d'habitant consistant en deux livres de pain et une livre de boeuf par jour revenant à 12L par mois. Quant à LeRoy, boulanger, il a droit à une ration d'habitant et un pot de taffia par mois, revenant à 13L 10s. Quant aux domestiques ou charretiers affectés à la maison, une ration d'habitant leur est allouée[30].

Nous comprenons ainsi par ces chiffres les distinctions entre la table des maîtres et celle des ouvriers, les premiers recevant 33 sols par jour et les seconds 8 sols

(pain et boeuf) par jour pour leur nourriture. L'allocation plus élevée du sieur Estèbe lui permet une plus grande provision de boissons pour les visiteurs par exemple. La table des maîtres est ainsi mieux garnie et offre une nourriture plus copieuse ou plus raffinée. Faute de mentions dans les documents, nous nous référons à Pierre Kalm, voyageur de l'époque, pour connaître ce que mangeaient les gens aisés de Montréal ou de Québec, en 1748, et, par ricochet, pour suggérer ce que pouvaient manger les maîtres de la grande maison.

> Le dejeûner se prend généralement entre sept et huit heures... les uns se contentent de pain trempé dans de l'eau-de-vie, d'autres commencent par le petit verre et mangent un crouton ensuite, ou avalent une tasse de chocolat;...
> ...Midi est l'heure du dîner,...
> ...Le repas commence par une soupe qui se mange avec beaucoup de pain, puis viennent les viandes fraîches de toutes sortes, bouillies et rôties, les gibiers, les volailles, fricassées ou en ragoûts et diverses espèces de salades. On boit généralement du bordeaux, mêlé d'eau, au dîner... Après le dîner vient le dessert qui comprend une grande variété de fruits...Le fromage entre aussi dans le dessert, ainsi que le lait que l'on prend à la fin, avec du sucre...
> ...[vendredi et samedi, jours maigres], on fait bouillir toutes sortes d'herbes culinaires et de fruits, on sert du lait, du poisson, des oeufs apprêtés de différentes manières...Immédiatement après le dîner, ils prennent une tasse de café sans crème.
>
> Le souper se donne ordinairement à sept ou entre sept et huit heures du soir, et il se compose des mêmes mets que le dîner.[31]

Certes le menu ne peut être aussi plantureux à chaque repas. La description de Pierre Kalm suggère cependant un éventail assez large de mets.

Quant au contremaître, aux domestiques et journaliers affectés à la grande maison, nous savons que leur menu se compose de pain et boeuf auxquels on peut certes ajouter soupes, légumes du jardin et fruits sauvages ou de saison, lait pour dessert et comme boisson, vin ou eau-de-vie selon leurs moyens ou leurs préférences.

Tâches quotidiennes

Les tâches quotidiennes sont remplies à la grande maison par des domestiques. Sous la compagnie de Cugnet, deux domestiques et trois charretiers y sont affectés[32]. Sous la régie d'état, deux domestiques, dont Nicole,

domestique du sieur Estèbe, LeRoy, boulanger, ainsi que trois charretiers pourvoient aux besoins de la grande maison[33].

Les charretiers assurent principalement le transport des gens de la maison et sont chargés de transporter le bois de chauffage et l'eau nécessaires à la maison. Quant aux domestiques, leurs tâches premières concernent la préparation des aliments et des repas, l'entretien des feux, les soins aux animaux (2 vaches et 3 cochons, en 1741; 1 vache, 3 cochons, en 1746; 1 vache, 3 cochons et 4 boeufs, en 1748) et, en général, à l'entretien de la maison.

Par divers comptes, on s'aperçoit que blanchissage du linge de la maison n'est pas effectué par les domestiques de la maison. Ainsi dans les prévisions des frais annuels de l'exploitation des Forges, le 24 octobre 1740, on alloue une somme de 1500L destinée pour l'entretien, le blanchissage du linge, l'achat de chandelles, d'ustensiles pour la maison et les dépenses imprévues[34]. Hocquart, dans son mémoire du 19 octobre 1741, n'attribue qu'une somme de 600 livres dans le budget d'opération des Forges pour l'entretien du linge et des ustensiles de table et de cuisine[35]. Il en est ainsi en 1742[36].

Dans un état de compte détaillé pour la période du premier octobre 1741 au premier août 1742, on peut voir que cette tâche revenait à l'épouse d'un ouvrier.

> A la Chapu pour avoir blanchy le linge de la maison depuis le mois de novembre [1741] jusqu'au premier Septembre [1742] à 6L par mois 60L.[37]

Le linge de la maison comprend nappes et serviettes, draps et à l'occasion couvertures, rideaux. Quant au linge de la chapelle, il est confié aux religieuses.

> Aux dames Ursulines de Trois-Rivières pour le blanchissage du linge de la Chapelle depuis le premier novembre [1741] jusqu'au dernier aoust [1742] à 30s par mois 15L.[38]

Ces mentions révèlent un détail intéressant: le paiement est évalué au mois ce qui peut impliquer un rythme mensuel des lessives. Ceci est possible si l'on considère le grand nombre de linge de lit et de table.

LA VIE DOMESTIQUE DES OUVRIERS

L'habitation

L'étude de la vie domestique des habitants aux Forges du Saint-Maurice, maîtres et ouvriers, ne saurait débuter sans faire d'abord référence à l'habitation, cadre à l'intérieur duquel évolue cette vie. D'une part, l'habitation, par sa structure même, délimite les activités quotidiennes, tels les repas, les travaux, les divertissements et le repos. D'autre part, la vie domestique s'ajuste au cadre qui lui est assigné et tire profit des possibilités qui lui sont offertes. Ainsi le "contenant" influe sur le "contenu". De plus, l'habitation reflète le caractère, le rang social et le niveau de fortune de ses occupants. Son aménagement intérieur révèle le mode de vie de ceux-ci, les mentalités et les traditions véhiculées à une époque.

Cette esquisse de l'habitation aux Forges sera abordée d'un point de vue ethnographique, selon un rapport homme-maison. Elle ne vise aucunement à répondre à toutes les questions sur l'architecture domestique aux Forges. Une étude spécifique se penchera sur ce problème et sera traitée par un historien responsable de l'architecture domestique de ce village industriel. Notre étude tend plutôt à montrer quel genre d'habitation est associé à l'un ou l'autre groupe social, quel en est le décor, quel en est l'espace et son organisation, le confort ou l'inconfort.

Le domaine de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice durant le régime français est vaste et complexe. Nous ne saurions cerner l'exacte réalité de ce village. Car aux habitations appartenant à la compagnie des Forges se greffent des habitations construites par des particuliers. Les premières nous sont connues par les inventaires des Forges de 1741, 1746, 1748 et 1760 et les secondes par des bribes d'informations glanées au hasard de la documentation générale sur les Forges.

Toutes ces données que nous possédons nous permettent de constater que pour loger ouvriers et maîtres, on a eu recours à plusieurs types de bâtiments: la grande maison, la maison, le corps de logis, la baraque et la cabane. L'habitation manifestant une structure sociale très hiérarchisée, l'on peut regrouper ces bâtiments selon la condition sociale et économique des individus: logement des

ouvriers spécialisés et des journaliers. Pour notre analyse, nous procéderons par types de bâtiments ce qui permet en même temps de faire ressortir le statut des individus. Il faudra retenir dans cette approche que nous tentons de visualiser les traits physiques des bâtiments et le cadre de vie des gens aux Forges.

Dès les débuts de l'exploitation des Forges, on s'est préoccupé de fournir un logement aux ouvriers. Ainsi tout près de sa forge, Francheville fait construire une maison de pièces sur pièces pour y loger les ouvriers[1]. La construction des logements se poursuit en 1737 sous la direction d'Olivier de Vézin:

> Le Sieur Olivier a fait construire d'autres bâtiments qui consistent en une maison...pour loger le maréchal et les forgerons...plusieurs autres petits bâtiments pour loger les ouvriers et autres travaillants pour le service des dites forges une maison...pour loger les maîtres et pour les magasins des vivres et marchandises...[2]

En 1741, ou compte quatorze habitations, nombre qui s'élèvera jusqu'à vingt-quatre en 1760[3]. Au haut-fourneau, se trouvent la maison du fondeur et la chambre du mouleur. Près de la forge haute, une maison est affectée aux marteleurs, chauffeurs et goujats; en bas de la côte, de maisons abritent les forgerons travaillant à la forge basse. Quelques maisons et baraques, disséminées près des installations industrielles sont à la disposition tant des ouvriers spécialisés que des journaliers.

Outre les logements qu'elle dispense aux ouvriers, la compagnie a également eu l'intention de concéder des terres à des journaliers afin que ceux-ci s'y construisent une maison.

> Pour assurer la voiture des charbons et autres voitures de tout espèce à faire pendant toute l'année au service des forges, il avait esté convenu entre nous par Délibération du 27 février 1739 que plusieurs charretiers ayant demandé à s'establir à St. Maurice où ils sont assurez d'estre continuellement occupez, M. Olivier pourroit concéder sur la Seigneurie de St-Maurice au nom de la Compagnie un arpent de terre en quarré à chacun des charretiers qui voudroient s'establir à St. Maurice sur lequel ils seroient tenus de se bastir dans l'année de leur concession.[4]

Cette intention, délibérée le 27 février 1739, n'est pas immédiatement réalisée. Le 18 mars 1740, Cugnet et Simonnet se plaignent du fait que les quatre ou cinq charretiers établis aux Forges n'ont pas encore leur terre, maison et écurie. En conséquence, leurs chevaux encombrent les écuries de la compagnie. Aussi réitèrent-ils le voeu que des concessions soient offertes aux charretiers, notamment à Labonne, Grenier, Portugais[5]. Ce voeu fut-il exaucé?

En ce qui concerne les trois charretiers, l'inventaire de 1741 mentionne un Grenier logeant dans une baraque et les inventaires de 1746 et 1748 attribuent un logement à Portugais. Quant aux concessions de terres, il est fort possible que la compagnie ait donné suite au projet. Le cas de Pierre Bouvet nous suggère cette hypothèse. Cugnet demandait à Simonnet de donner à Bouvet, maréchal et taillandier, "une concession d'un arpent en quarré au dessus de celle de Marinau, maréchal"[6]. Effectivement, selon les comptes de la compagnie, Bouvet a travaillé pour les Forges et, selon les actes notariés, il y a résidé. Aucun document ne précise le lieu et aucun inventaire des Forges ne mentionne son nom. Tout porte à croire que Bouvet ait joui du privilège de se faire octroyer une concession. De plus, les documents nous font découvrir que Jean Aubry, charbonnier, habitait en 1745 une maison située "au pied du coteau"[7] et que Mathenay, en 1740, logeait dans une cabane près de la forge basse[8]. Ces demeures n'appartiennent pas à la compagnie puisqu'elles ne figurent pas dans les inventaires des Forges. Ne s'agirait-il pas alors de concessions accordées par la compagnie aux journaliers? D'autres cas, faute de renseignement, peuvent aussi nous échapper. C'est pourquoi nous ne saurions cerner l'exacte réalité de l'habitation aux Forges. Que penser, de plus, des abris temporaires disséminés ça et là autour des ventes? La présence des cabanes de charbonnier est attestée lors d'un accident en 1742 où un charbonnier est tué, écrasé par un arbre dans sa "cabane de charbonnier"[9]. Nous ne connaissons ni le nombre de ces logis, ni la persistance de ce mode d'habitation au cours de l'exploitation des Forges.

Somme toute, ce que nous savons de l'habitation des ouvriers aux Forges du Saint-Maurice, nous le devons surtout aux inventaires des Forges de 1741, de 1746, de 1748 et de 1760. Le plus riche d'entre eux, celui de 1741, présente une description des bâtiments alors que les autres se bornent le plus souvent à leur énumération et à leur estimation. Les inventaires après décès n'ont apporté aucun secours; ils ne mentionnent ni le logis, ni les pièces, qu'il s'agisse d'une propriété de la compagnie des Forges ou celle d'un particulier.

Les quatre inventaires des Forges font référence à trois types de bâtiments: la maison unifamiliale, la maison multifamiliale et la baraque. Les différences entre ces types sont nombreuses et s'appliquent tant au bâtiment qu'à l'occupant.

Maison

Selon le vocabulaire des inventaires, le bâtiment nommé maison abrite une ou plusieurs familles ou bien renferme un logis et un lieu de travail.

La maison unifamiliale est représentée par celle du contremaître Nicolas Champagne et celle du charretier Portugais. Celles-ci ne sont mentionnées qu'en 1746 et en 1748. Leur construction date sans doute des années 1742 et 1744. Tout porte à croire cependant qu'il s'agit de deux baraques auxquelles on aurait construit une cheminée de pierre en 1745, érigeant ainsi ces baraques au rang de maisons. Cette hypothèse semble juste car l'inventaire de 1746 précise, lors de la description de ces deux maisons, l'existence d'une nouvelle cheminée de pierre. Leur valeur est d'ailleurs peu élevée: 500L chacune. Nous verrons par la suite que cette estimation est basée par rapport aux autres maisons.

Le type de la maison multifamiliale comprend tant la maison composée de deux ou trois logements distincts (appelée parfois corps de logis) que la maison partagée par plusieurs individus ou plusieurs familles. La maison des forgerons de la forge haute, habitée par les familles du marteleur Marchand, du mouleur Cantenet et du chauffeur Michelin, ainsi que la maison de la famille du chauffeur Godard et de celle du menuisier Bériau appartiennent à la première catégorie. Elles comportent respectivement trois et deux logements distincts. La maison des forgerons de la forge basse et celle des familles du taillandier Marinau, du charretier Marinau et du chauffeur Robichon s'indentifient à la deuxième catégorie. L'inventaire de 1741 ne précise pas les occupants de la maison des forgerons de la forge d'en bas mais nous savons qu'y travaillent en cette année-là, le marteleur Chaillé, les chauffeurs Dautel et Mergé[10]. La valeur de ces habitations varient entre 795L et 5096L (selon l'ordre ci-donné, 5096L 18s 10d, 1958L 13s 2d, 2918L 7s, 795L 18s 5d).

Quant à la maison renfermant logement et lieu de travail, deux cas s'appliquent. Le premier concerne l'appartement et la boutique du menuisier Louis Chèvrefils dit Bélisle (ci-après Bélisle) et de sa famille. Le deuxième cas est celui de la maison du fondeur Jean-Baptiste Delorme et de sa famille, attenante d'un côté à la halle du haut-fourneau et d'un autre à la halle des soufflets. Ces deux logis ne font pas figure dans les inventaires de 1746 et de 1748; sans doute, sont-ils considérés, lors de l'estimation, comme faisant partie du bâtiment de travail (appendice E).

Comme nous le voyons, les occupants de la maison sont des ouvriers spécialisés: fondeur, marteleur, chauffeur, mouleur, menuisier, taillandier, contremaître, à l'exception de deux charretiers (en 1746 et en 1748). Ils forment un groupe d'ouvriers sédentaires dont les rémunérations, évaluées selon une base annuelle, varient entre 600L pour un mouleur, 700L pour un chauffeur, un fondeur, un contre-maître, 900L pour un marteleur et 1000L pour un menuisier et un taillandier. Ils sont considérés comme

membres du personnel permanent, leur spécialité assurant la bonne marche des opérations de l'exploitation des Forges. A ce titre, ils jouissent d'une habitation conçue selon un critère de permanence. Car sur le plan physique, les maisons qu'ils occupent offrent plus de solidité et de confort que les baraques destinées aux journaliers ou aux saisonniers.

Une série d'éléments se rapportent à la maison et font défaut à la baraque. Ainsi certaines habitations possèdent une cave (maison Delorme, maison Godard et Bériau) ou un solage de maçonnerie (maison des forgerons de la forge basse). Les planchers sont généralement faits de madriers embouvetés, ce qui assure une meilleure isolation par rapport aux planchers faits de madriers à joint carré de certaines baraques. Quelques autres demeures ont un grenier lambrissé. C'est le cas de la maison de Godard et Bériau dont la moitié du grenier forme une chambre lambrissée de planches embouvetées et celui de la maison des forgerons de la forge basse où tout le grenier est lambrissé de planches embouvetées. De plus, les maisons comportent généralement des fenêtres vitrées, en dépit du fait que certaines ont également des croisées garnies de toile cirée (maison des forgerons de la forge basse et maison des Marinau et Robichon). Certaines croisées sont même pourvues de contrevents (maison de Bélisle, maison de Delorme et maison de Godard et Bériau). Un autre trait caractérise les maisons: c'est la cheminée de pierre, simple, double ou triple. La maison de Delorme et celle des Marinau et Robichon comptent chacune une cheminée simple; celle de Bélisle ainsi que celle de Godard et Bériau, une cheminée double dont les foyers sont disposés l'un contre l'autre; quant à la maison des forgerons de la forge haute, on trouve deux cheminées doubles à foyers adossés et une simple alors que dans la maison des forgerons de la forge basse, on compte quatre feux, soit une cheminée simple et une triple à foyers juxtaposés. La situation de ces trois foyers juxtaposés posent une énigme quant à leur utilité et à la répartition des cloisons de la maison.

Mentionner les cheminées nous amène à parler des pièces de la maison. Voilà une dernière caractéristique de la maison: les inventaires, décrivant les maisons, mentionnent parfois le nombre de pièces ou, plus souvent, le nombre de pieds de cloisons faisant partie de la maison. Le nombre de pièces est de deux ou trois, constituées d'une chambre ainsi que d'un ou deux cabinets. Quant au nombre de pieds de cloisons, il varie entre 15 et 170 pieds. Ce dernier type de renseignements est, à vrai dire, plus utile à l'estimateur qu'à l'historien. Car il indique la valeur des matériaux, ce qui a une incidence sur le prix de la maison. Mais il nous instruit peu sur le nombre de cloisons ou le nombre de pièces qu'ils forment car les cloisons servent

souvent autant à séparer les logements des familles qu'à diviser ceux-ci en chambres et cabinets.

Les logements de Marchand, Cantenet, Michelin, Bélisle, Godard et Bériau comportent chacun une chambre (cuisine-salle commune) et un cabinet (à débarras ou d'entreposage) tandis que celui de Delorme comptent une chambre et deux cabinets. La maison de Godard se compose également d'une chambre au grenier, affectée à l'usage des goujats[11]. Quant à la maison des Marinau et Robichon, les inventaires ne parlent pas de pièces. Le fait qu'elle ne possède qu'un seul foyer et un nombre restreint de cloisons (15 pieds de cloisons pour un bâtiment de 15 par 60 pieds) conclue à l'utilisation d'une pièce commune pour tous les membres de la maisonnée, notamment à l'heure des repas, et sans doute d'une ou deux autres pièces. Il est encore plus difficile d'imaginer la maison des forgerons de la forge basse. Le rez-de-chaussée comme le grenier lambrissé comportent des cloisons. Enfin les quatre feux, dont trois juxtaposés viennent tromper toute interprétation.

Enfin quant à savoir si les maisons sont grandes ou petites, si l'espace mis à la disposition de chaque famille est suffisant ou restreint, nous avons calculé hypothétiquement l'espace moyen réservé à chaque famille.

Tableau 5. Espace moyen d'un intérieur par ordre décroissant

Maison	Dimensions de la maison, en pieds	Espace moyen par famille, en pieds
Delorme	30 x 30	30 x 30
forgerons/forge haute (3)	23 x 68	23 x 22 2/3
Bélisle et boutique	39 1/2 x 25	20 x 25
forgerons/forge basse (3?)	41 1/2 x 30	14 x 30
Godard et Bériau	38 1/2 x 24	17 1/4 x 24
Marinau, Marinau, Robichon	15 x 60	15 x 20

Cet espace moyen à l'usage d'une famille est plus grand que celui de la baraque, si l'on en croit la seule mention que nous possédions, 29 1/2 pieds par 10 pieds.

Baraque

Aux Forges, la baraque s'avère un mode d'habitation fort pratique dont le nombre s'accroît au rythme de la population. En 1741, on en compte six (excluant la baraque sans porte et sans fenêtre) en 1746 et en 1748, six et en 1760, dix-sept.

L'occupant de la baraque est un journalier, employé comme charretier, dresseur, feuilleur, charbonnier, goujat, "faiseur de chemin" ou autres. Il est l'ouvrier qui gagne le salaire le moins élevé, soit en général 30 livres par mois. A cause du métier et parfois du caractère saisonnier de celui-ci, c'est une catégorie d'ouvriers où l'on observe une grande mobilité. Des ouvriers occupant les baraques en 1741, deux seuls noms reviennent dans la liste des inventaires de 1746 et de 1748: les deux Chapu (appendice F).

A cette classe d'ouvriers mobiles, se situant au niveau inférieur dans la hiérarchie sociale aux Forges, correspond donc l'habitation la plus rudimentaire, la baraque. Selon la description des cinq baraques, lors de l'inventaire de 1741, elles sont toutes construites selon le mode des pieux sur pieux, sans fondation, leur carré reposant directement sur le sol, les planchers généralement faits de madriers assemblés à joint carré (assemblage simple qui a le défaut de laisser pénétrer l'air entre les interstices). Aucune croisée vitrée, aucune cloison et aucune ferrure ou serrure n'est mentionnée. Quant à la cheminée, elle est en terre à l'exception d'une, celle de la baraque de Dufresne qui est faite moitié en pierre, et moitié en terre.

> Cheminée de pierre de cinq pieds de haut par cinq pieds de large et trois pieds quatre pouces d'épaisseur, le reste de terre.[12]

Notons que ce type d'habitation rudimentaire ne dure pas longtemps, et de même son occupant y réside peu de temps. De plus, une seule famille y réside. Si l'on se réfère à la seule dimension que nous possédions, soit 29 1/2 pieds par 10 pieds, l'espace de cette habitation est fort réduit. Cette baraque ne comporte qu'une seule pièce où toute la vie domestique y est concentrée. La valeur de cette baraque, selon les inventaires de 1746 et de 1748, est peu élevée. Elle varie de 50L à 250L, s'expliquant par des matériaux peu dispendieux, bois non équarri, cheminée de terre, sans solage, ni vitre aux fenêtre, ni ferrure ou serrure.

Cabane

Un autre type d'habitation aux Forges du Saint-Maurice est la cabane du charbonnier et du bûcheron. Seul un malheureux incident nous a permis de constater l'utilisation

de ce mode d'habitation. Le 3 juillet 1742, un procès-verbal rapporte le décès de Pierre Chaillot, faiseur de charbon, tué, écrasé par un arbre dans sa cabane de charbonnier[13].

Cette cabane constitue un abri temporaire pour le charbonnier ou le bûcheron dont le travail le mène dans une vente éloignée du village des Forges ou de sa résidence. En plus de la distance, la nature même du travail du charbonnier, soit la surveillance que demande la carbonisation des meules de bois, l'oblige à être sur place.

Cette habitation est bien des plus rudimentaires et des plus modestes. Frédéric Le Play fait une description de la cabane d'un charbonnier carinthien dans son étude sur les ouvriers européens au XIX^{e} siècle:

> La hutte du charbonnier carinthien est l'habitation la plus simple qu'on puisse conce voir. Elle se compose de branches appuyées sur le sol par une extrémité, réunies par l'autre avec quelques liens de bois, sous forme de toit. Le tout est recouvert de mottes de gazon imbriquées. L'étendue ainsi recouverte est de 5 mètres carrés; la porte, de 1 mètre sur 0^{m},50, se compose d'un panneau de planches, tournant au moyen de gonds sur deux charnières fixées à un montant. Le lit se compose de quatre planches brutes recouvertes de mousse; une cinquième planche forme le siège; enfin, dans un coin de la hutte, près du banc, se trouve le foyer, en argile battue, surmonté d'un conduit de fumée en clayonnage et en argile. Le mobilier de ce modeste établisse ment se réduit à 1 porte et 5 planches.[14]

Cette cabane correspond fort bien à celle que construisait, à la fin du siècle dernier, le charbonnier rattaché à l'industrie sidérurgique d'Hopewell, aux Etats-Unis (fig. 8).

> The hut was always conical in form, having a base about 8 feet in diameter and a height of about 10 feet. Three-inch poles were used for the uprights, and more slender poles filled the interstices between them. Leaves were used to cover the structure and to form a mat so that the final dressing of topsoil would not sift through the few remaining crevices. A door just large enough for one man to get through was placed on the "pit side" of the hut. A wood stove and rough log bunks were the furnishings of this temporary abode.[15]

Figure 8. Cabane de charbonnier du dernier maître charbonnier, Lafayette Houck, de la forge d'Hopewell en Pennsylvanie vers la fin du siècle dernier.

L'équipement

Les inventaires des Forges font peu état de l'intérieur des habitations des ouvriers, si ce n'est que glisser quelques mots sur le mode de fabrication des planchers, des plafonds et parfois sur le revêtement des murs. Les inventaires après décès des communautés des ouvriers négligent totalement l'habitation, ne mentionnent même pas les pièces. Ils nous révèleront cependant le contenu de quelques habitations. A ce titre, ils fournissent un apport bien précieux.

Seulement dix inventaires après décès et un acte de vente de meubles nous permettent de connaître les ensembles mobiliers des ouvriers au régime français. A la rédaction de ces inventaires, sept ouvriers sont domiciliés aux Forges: Jean Delorme, Pierre Marchand, Nicolas Champagne, François de Nevers dit Boisvert (ci-après Boisvert), François Godard, Jean Perrin et Jean Aubry. Quatre autres, après un séjour aux Forges, habitent à ce moment-là soit à Trois-Rivières, à Pointe-du-Lac ou à Baie St-Antoine. C'est le cas de Joseph Aubry, Julien Duval, Pierre Bouvet et Louis Chèvrefils dit Bélisle. Leurs inventaires ont été retenus car, somme toute, ils témoignent des biens possédés par un ouvrier qui a habité aux Forges. Leur aménagement sur une terre n'apportera comme accroissement de biens qu'un surplus de réserves de denrées alimentaires et un plus grand nombre d'animaux. Ces inventaires après décès ont été dressés entre 1745 et 1756 à l'exception de celui de Louis Chèvrefils dit Bélisle, datant de 1765. Cet ouvrier a vécu longtemps aux Forges, ayant été employé en 1732 par Francheville. A sa retraite, il s'est établi à la Baie St-Antoine. L'ensemble de son mobilier ne varie pas ou peu du moment du décès de sa femme en 1765, jusqu'au moment de sa mort, en 1773.

Les inventaires après décès contiennent généralement tout ce qui se trouve dans une habitation. Comme nous l'avons expliqué dans l'introduction, échappent parfois à cette règle le lit du survivant, les vêtements, les denrées alimentaires, les biens personnels du survivant et des enfants. Nous avons relevé chacun des multiples objets de la vie quotidienne que nous avons groupés en dix catégories dans le tableau 6.

Un premier stade de travail consiste à calculer la valeur des éléments de chaque catégorie. Ceci permet de voir l'importance accordée aux différentes catégories d'objets. Puis nous avons effectué le total de la valeur des biens figurant dans chaque catégorie de manière à étudier la situation matérielle des ouvriers en fonction de leur niveau social. La mise en tableau des différentes catégories d'objets donne une image précise de la répartition des biens des ménages (voir tableau 7).

Tableau 6. Catégories des biens domestiques

1	Mobilier	Meubles de rangement, sièges, tables, huches, poêles, miroirs
2	Lit	Lits garnis: bois de lit et linge de lit
3	Ustensiles	Ustensiles de préparation et de consommation des repas, ustensiles de conservation des aliments, ustensiles de cheminée
4	Linge	Linge de lit, linge de table
5	Vêtements	Masculins, féminins, d'enfant
6	Objets personnels	Objets de toilette, arme, argenterie
7	Instruments et outils	Tonnellerie, fers à repasser, cadres, rouets, outils pour le bois, pour le jardinage
8	Denrées alimentaires	Blé, viandes, légumes, boissons
9	Animaux	Vaches, cochons, volailles, chevaux
10	Transport	Carriole, traîne, charrette, charrue

Tableau 7. Valeur des biens domestiques par catégories (en livres françaises, omettant sols et deniers)

Ouvriers	Catégories*									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Aubry, Jean	27**		26	3					30	
Aubry, Joseph	21	43	51	12			6	91	122	43
Boisvert	42	24	29	27		26	14	74	300	6
Bouvet	148	64	106	79		219	324	20	140	
Champagne	45		73		331			52		
Chèvrefils	238	266	233	182	174	4	136	490	932	
Delorme	190	430	50	175		20	34	103	108	40
Duval	66	34	99	20	81	5	68	148	92	34
Godard	36	148	99	86	50	70	12		152	
Marchand	32	180	93	141		32	17		70	
Perrin	20		28	20	11	50	7		44	

*Catégorie 1: mobilier 2: lit. 3: ustensiles. 4: linge. 5: vêtements. 6: objets personnels. 7: instruments et outils. 8: denrées alimentaires. 9: animaux. 10: transport.

**Les valeurs des deux catégories les plus élevées sont soulignées.

Si l'on considère l'ensemble des biens, on peut voir que les animaux et les denrées alimentaires occupent une part importante des biens de la communauté d'un ouvrier, surtout pour celui qui habite une terre. En excluant ces deux catégories, les plus importantes se situent comme suit: les lits (bois & linge), les meubles, les ustensiles, les biens personnels (argenterie) et les vêtements.

Comparons maintenant le total de la valeur des biens des différentes catégories avec les salaires des ouvriers.

Tableau 8. Valeur des biens par rapport aux salaires des ouvriers

Ouvriers	Métier	Valeur des biens	Salaires
Aubry, Jean	charbonnier	86L 2s	360L/an et/ ou à contrat
Aubry, Joseph	charbonnier	302L	360L/an et/ ou à contrat
Boisvert	journalier	574L 3d	360L/an
Bouvet	forgeron	1134L 2s	à contrat
Champagne	contremaître		700L/an
Chèvrefils	menuisier	2657L 2s	1000L/an
Delorme	fondeur	1152L 15s	700L/an
Duval	journalier	647L 10s 6d	360L/an
Godard	chauffeur	652L 9s	700L/an
Marchand	marteleur	566L 15s	900L/an
Perrin	journalier	180L 10s	360L/an

Ce tableau nous permet d'évaluer la situation matérielle des ouvriers: les ouvriers spécialisés ont en général plus de biens mobiliers que les ouvriers journaliers. Pierre Marchand échappe à cette constatation. Une étude de ses biens révèle cependant qu'il possède plus de biens immobiliers que mobiliers. L'âge des ouvriers entre ici en jeu: Perrin est jeune alors que la majorité des ouvriers sont d'âge moyen et Bélisle est d'un âge avancé. Ceci influe évidemment sur la situation matérielle de la famille et de là, sur l'aisance du foyer.

Aménagement intérieur

Comment peut-on imaginer l'intérieur de l'habitation d'un ouvrier? Plafonds et planchers sont faits de madriers, les murs sont lattés et enduits ou lambrissés de planches.

Murs et planchers semblent bien dénudés. Les inventaires après décès ne rapportent ni tapis, ni objet décoratif ou religieux accroché aux murs. Il est possible cependant que des images sans valeur y aient pris place. Quant aux miroirs, on en trouve quelques mentions. Chez Bouvet, deux miroirs dont un à cadre doré et un autre jugé vieux et mauvais sont évalués à douze livres. Par ce prix, nous pouvons croire que le miroir à cadre doré est de dimension moyenne, approximativement 15 par 20 pouces. Jean Aubry et Louis Bélisle possèdent de petits miroirs destinés à la toilette. Ils mesurent 7 pouces de hauteur par 3 ou 4 pouces de largeur et ne sont évalués qu'à quinze sols chacun.

L'aménagement intérieur des habitations des ouvriers dépend de deux facteurs très importants à cette époque: la conception de l'espace et l'importance du foyer. Ainsi la conception de l'espace au régime français est fort différente de celle que nous connaissons: une pièce est vouée à une multiplicité de fonctions plutôt qu'à une spécificité de fonctions. Philippe Ariès résume bien dans son étude sur l'ancien régime, la mentalité de l'époque quant à la conception de l'espace:

> On vivait dans des salles à tout faire...Dans ces mêmes salles où on mangeait, on couchait aussi, on dansait, on travaillait, on recevait des visiteurs.[16]

C'est donc dans la pièce commune, nommée chambre ou salle, que sont accomplies les fonctions les plus intimes et les plus vitales: c'est le lieu où l'on mange et où l'on boit, où l'on se réchauffe, où l'on dort, où l'on se divertit et où l'on travaille. Parfois, une seconde ou une troisième pièce complète la pièce principale: c'est le cabinet. Petite pièce, elle peut contenir quelques meubles, tel un lit, un coffre, surtout si elle est chauffée, ou servir de lieu d'entreposage et de débarras. C'est le cas des maisons des ouvriers spécialisés, comme nous l'avons vu précédemment.

La multiplicité fonctionnelle de la pièce principale s'explique par le fait qu'à cette époque, on vit dans la pièce où il y a le feu. La vie est centrée autour du foyer qui fournit chaleur pour le chauffage et la cuisson des aliments. Tout est si bien organisé autour de ce point que nombre de meubles sont des éléments mobiles: tables pliantes, lits à tréteaux que l'on peut facilement déplacer selon les activités et les besoins de la journée, approcher ou éloigner du feu. Car le rayon d'action du feu de l'âtre est limité. Il faut se tenir à sa proximité pour en sentir les bienfaits. Le poêle, dont l'usage est généralisé à la fin du régime français, complémente l'âtre dans sa fonction de chauffage.

Mais le poêle étant situé près de la cheminée, l'organisation spatiale n'est pas encore perturbée. Ce n'est que vers la fin du XVIII^{e} siècle, que le poêle

acquerra plus d'importance jusqu'à servir à la cuisson des aliments. On multipliera alors le nombre de feuilles du tuyau et on éloignera le poêle de la cheminée. Le poêle, même s'il est placé près de l'âtre, assure un meilleur confort aux occupants de la pièce. Son rayon d'action est plus grand que celui du feu d'âtre et son rendement calorifique est quatre fois supérieur à ce dernier.

C'est donc dans la pièce commune qu'est rassemblé l'essentiel du mobilier d'usage quotidien. En analysant les inventaires après décès, nous nous sommes attardés à l'ordre dans lequel les objets et les meubles sont décrits. Le notaire, lors de la rédaction de l'acte, procède selon un véritable rite. Selon un schéma constant, les ensembles mobiliers et l'équipement domestique qui les complète sont énumérés. A partir de ces inventaires, nous avons dressé dix tracés de la démarche du notaire pour la description et l'estimation des meubles (voir fig. 9-17). Nous en avons dégagé des aires d'activité: aire foyer-cuisine, aire des repas et travaux, aire du sommeil, aire de rangement.

La plupart des inventaires débute par la cheminée où se regroupent tous les ustensiles de cheminée et de cuisson des aliments. Tout à côté, bien souvent, un dressoir et une huche (la chaleur fait lever le pain). A proximité, tables et lits trouvent leur place. Dans les coins, épars, les meubles de rangement tels l'armoire, le buffet, le coffre. En général, le mobilier des ouvriers se limite à la satisfaction des besoins domestiques élémentaires: lits pour le sommeil, une table et quelques chaises pour les repas et les travaux, une huche pour la panification, un dressoir pour le rangement des ustensiles de table et des aliments, une armoire ou un buffet ou un coffre pour le rangement du linge. Certes l'ouvrier spécialisé peut s'offrir un peu plus de confort que le journalier, et notamment l'ouvrier spécialisé retraité (Louis Chèvrefils dit Bélisle, par exemple).

Mobilier

Mobilier pour le sommeil. Parmi le mobilier destiné au sommeil, l'on retrouve, chez les ouvriers des Forges, la couchette garnie d'un ciel de lit et de rideaux, la couchette dépourvue de rideaux, le lit à tréteaux et le ber.

Le lit enveloppé de rideaux est surtout l'apanage des époux. C'est un meuble qu'ils se réservent comme bien personnel lors de la rédaction de leur contrat de mariage. C'est pourquoi le lit échappe parfois à l'estimation des biens de la communauté (inventaires de de Nevers dit Boisvert, de Jean Aubry, de Champagne et possiblement de Bouvet). Celui de la veuve de Jean Aubry nous est connu

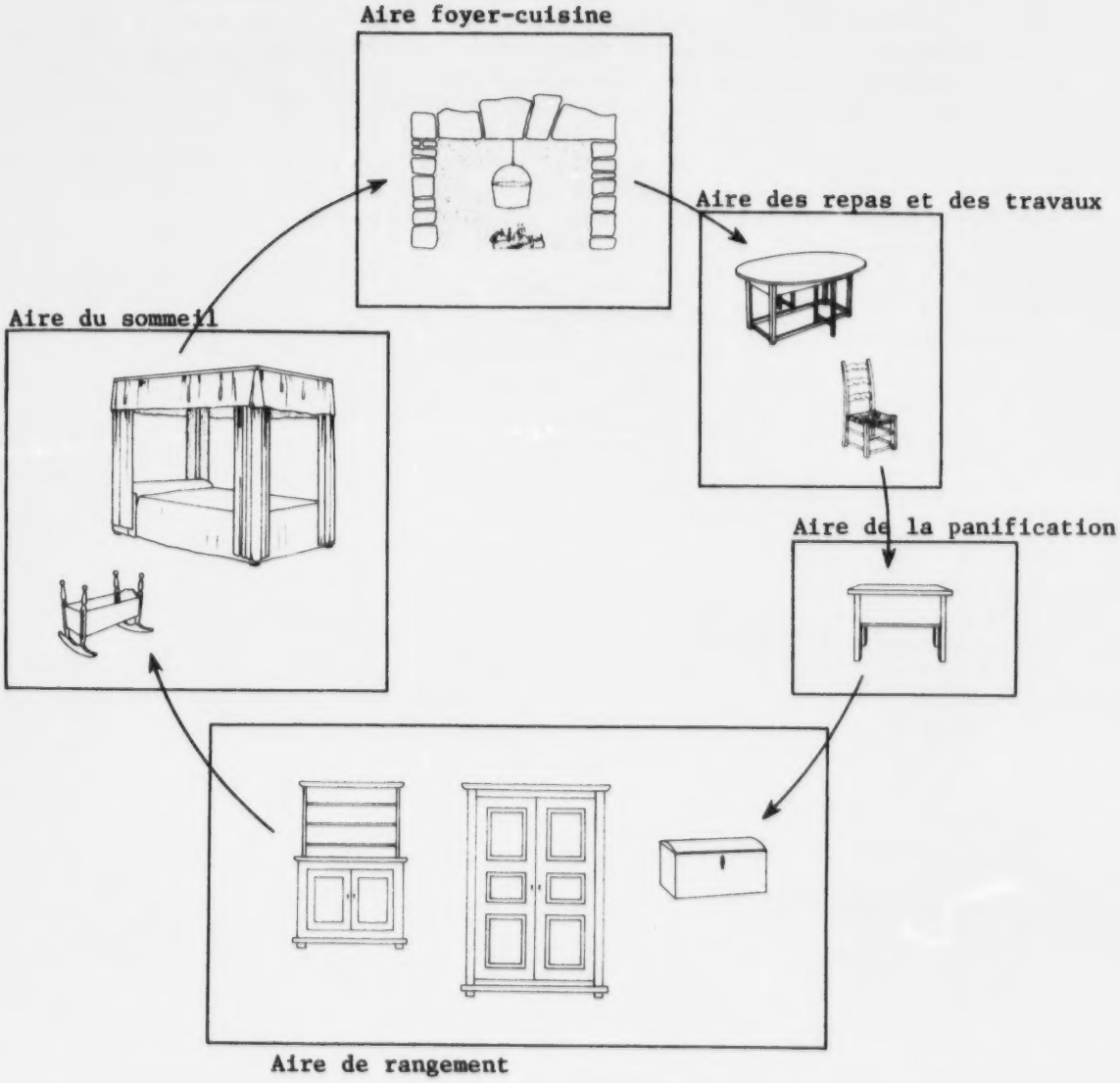

Figure 9. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Jean Aubry et de son épouse, aux Forges du Saint-Maurice en 1745.

lors de la signature de son deuxième contrat de mariage avec Julien Duval comme apport à la deuxième communauté des biens. La couchette dépourvue de rideaux est certes la plus populaire: chaque foyer en possédant une, deux ou même trois. Quant au lit sur tréteaux, on n'en trouve que deux, chez Godard. L'avantage de ce meuble démontable aurait certes pu connaître plus de popularité. Enfin quelques mentions de ber (inv. Perrin, Joseph Aubry et Bélisle).

Selon les inventaires, la valeur du lit varie entre 24L et 280L, dépendant de la quantité des éléments qui composent le lit. Ainsi le lit estimé à 280L comprend une couchette, une paillasse, un lit de plume, un matelas, un traversin,

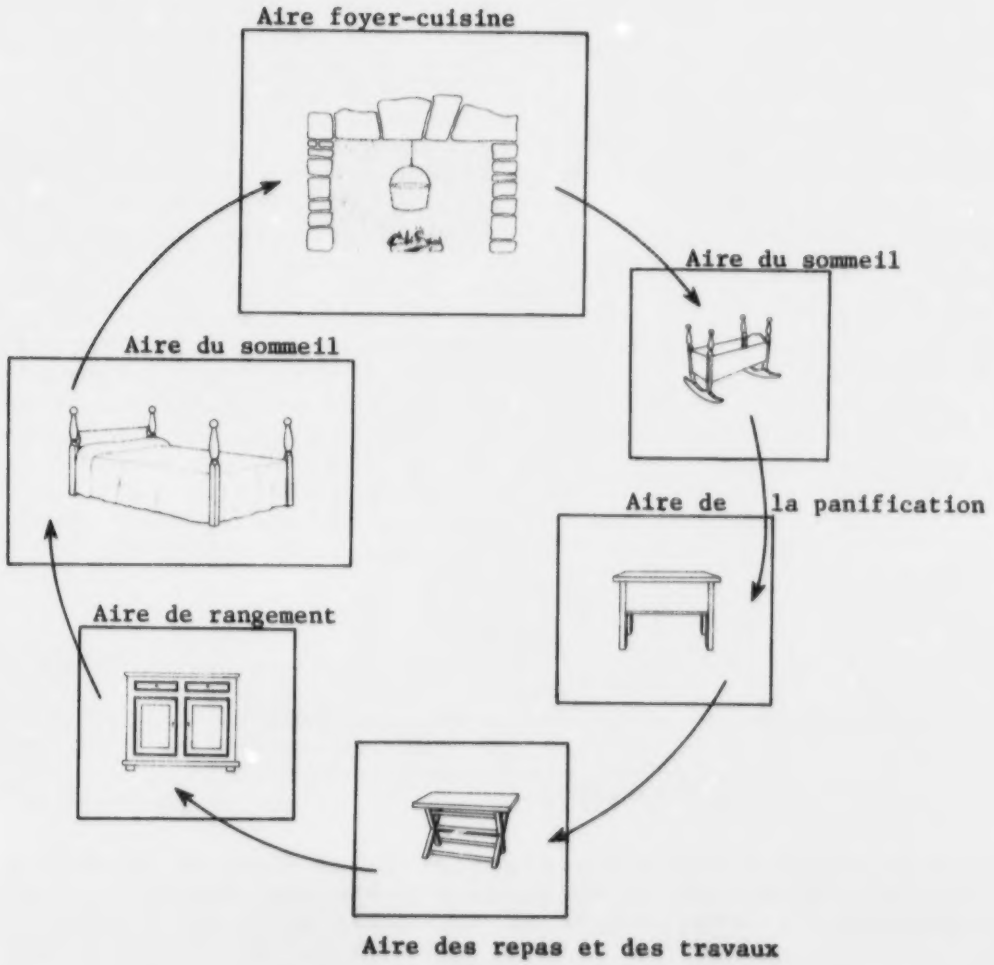

Figure 10. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Joseph Aubry et de son épouse à Baie St-Antoine en 1750.

deux draps, deux couvertures de laine, une courtepointe de coton brodé ainsi que le ciel et le tour de lit; celui estimé à 24L n'est constitué que d'une couchette, deux paillasses, un lit de plume recouvert en toile du pays, deux draps et une mauvaise couverture. Les tissus sont fort dispendieux, haussant ainsi le prix de l'ensemble du meuble. Car le bois de lit, lui seul, est de peu de valeur: de 1L 10s à 4L (inv. Champagne, Perrin, Duval et Bélisle).

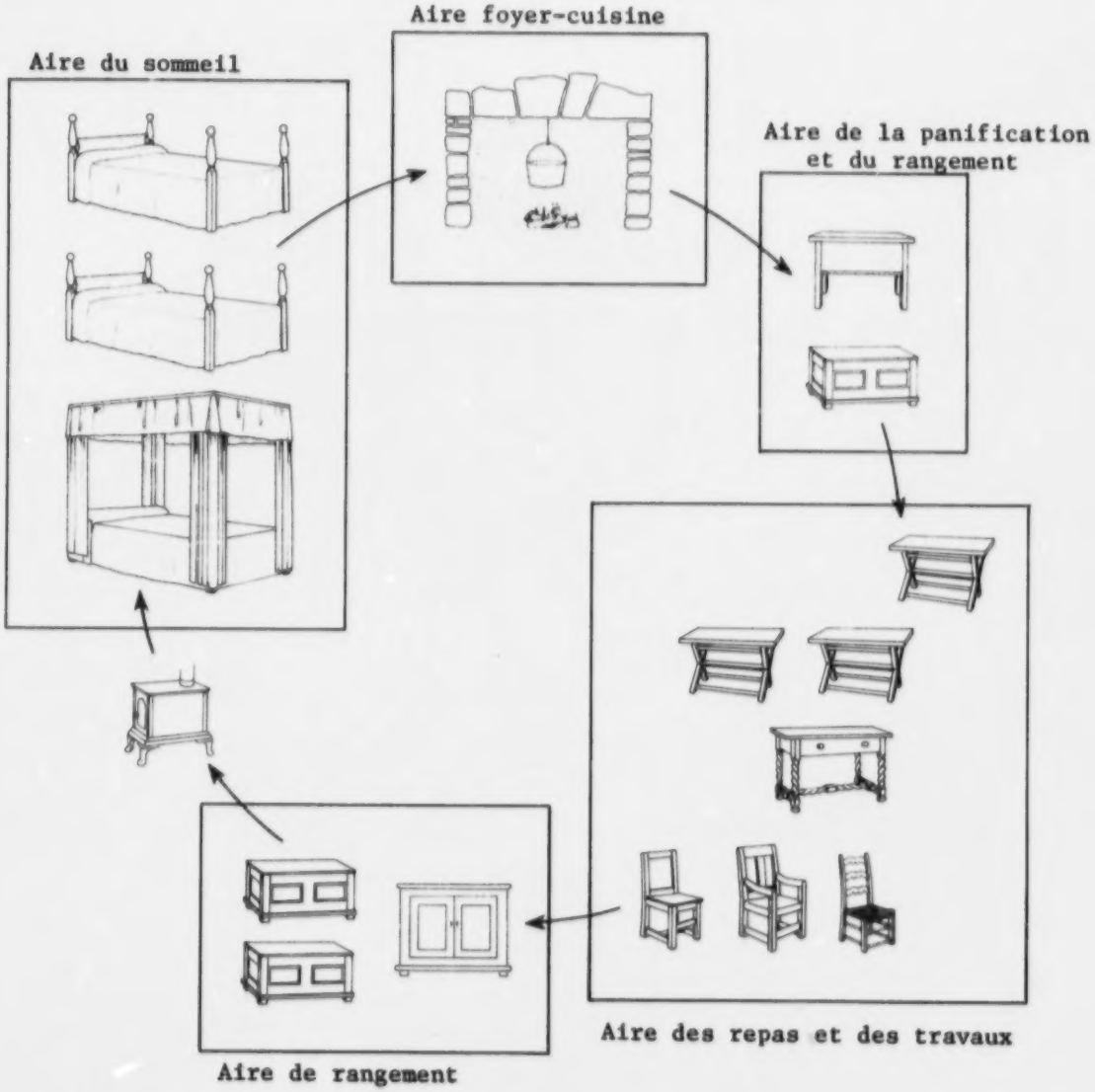

Figure 11. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Pierre Bouvet et de son épouse à Trois-Rivières en 1755.

Ainsi le lit s'avère un bien d'une grande valeur dans l'ensemble des biens d'une communauté. Son importance s'explique par le confort qu'il sous-entend. Autant de couvertures impliquent autant de chaleur. Les rideaux répondent à cette même recherche tout en favorisant un peu plus d'intimité.

Généralement les lits se composent d'une couchette, d'une paillasse, d'un lit de plume, d'un traversin, de deux

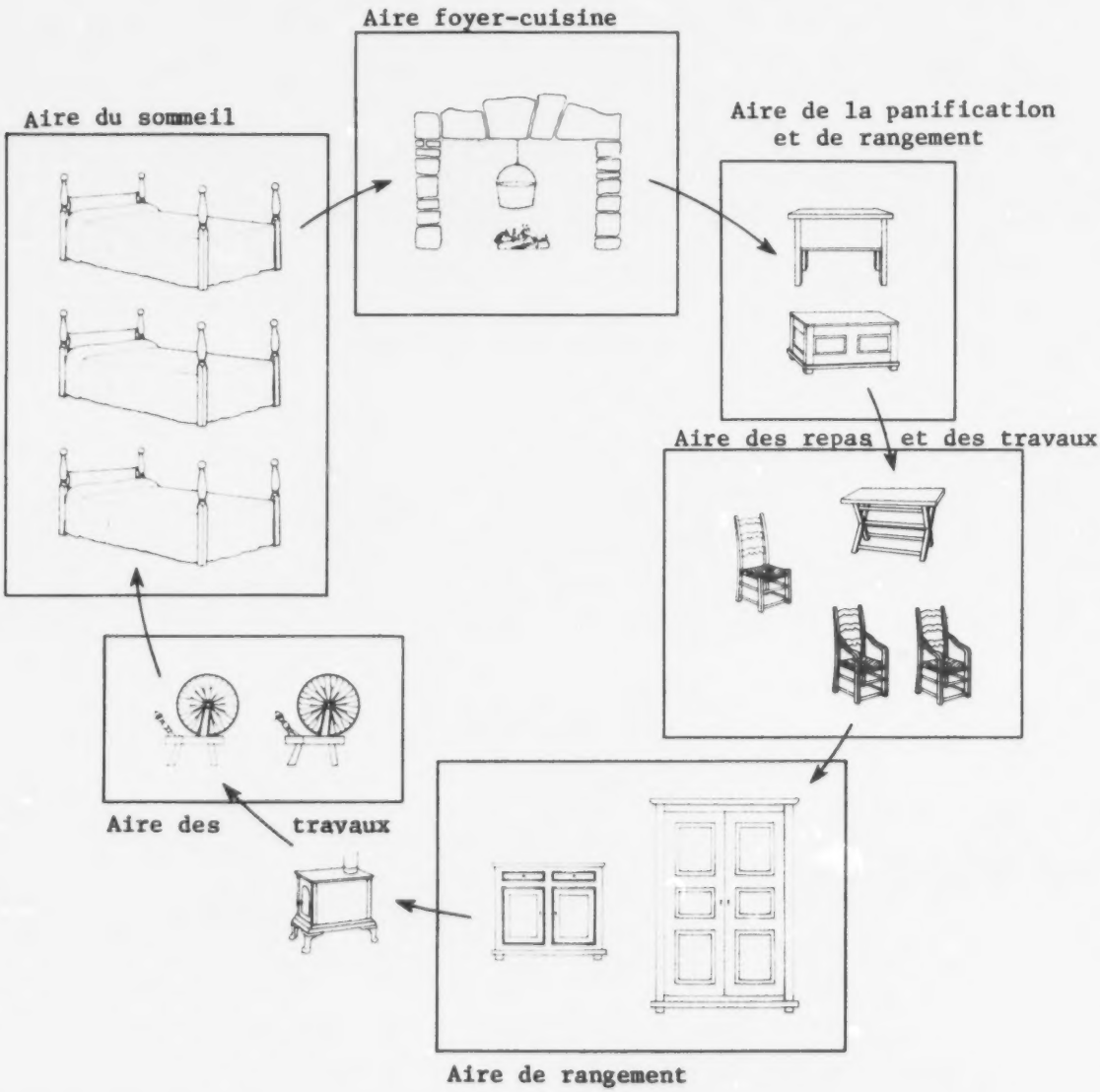

Figure 12. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Louis Chèvrefils dit Bélisle et de son épouse à Baie St-Antoine en 1765.

draps et d'une couverture. Signe d'un certain luxe, seuls les ouvriers spécialisés se permettent de recouvrir leur lit d'une courtepointe (inv. Delorme, Marchand, Godard, Bouvet et Bélisle). Quant au tour de lit et ses rideaux, l'on compte peu de mentions (inv. Delorme, Godard, Bouvet).

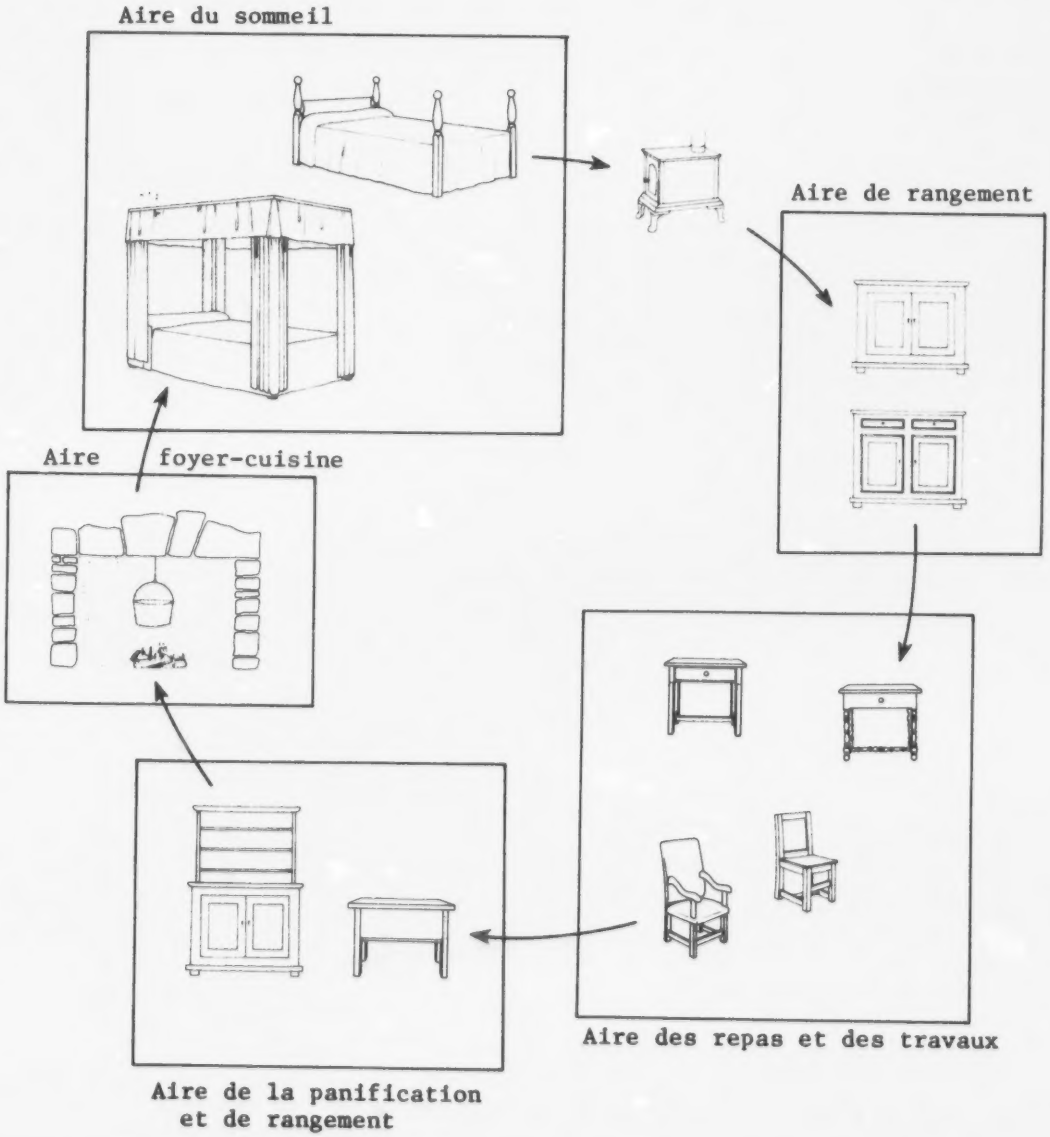

Figure 13. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Jean Delorme et de son épouse aux Forges du Saint-Maurice en 1755, comprenant trois pièces, soit une chambre et deux cabinets.

Les tissus de la literie sont peu notés dans les inventaires: lit de plume recouverts de toile du pays (2 mentions) ou en coutil (1 mention); couverture de laine blanche (1 mention), de laine verte de Toulouse (1 mention); courtepointe de serge verte (2 mentions), de coton brodé (1 mention); tour de lit de serge rouge (1 mention). Ce sont là des tissus fort en usage à cette époque[17].

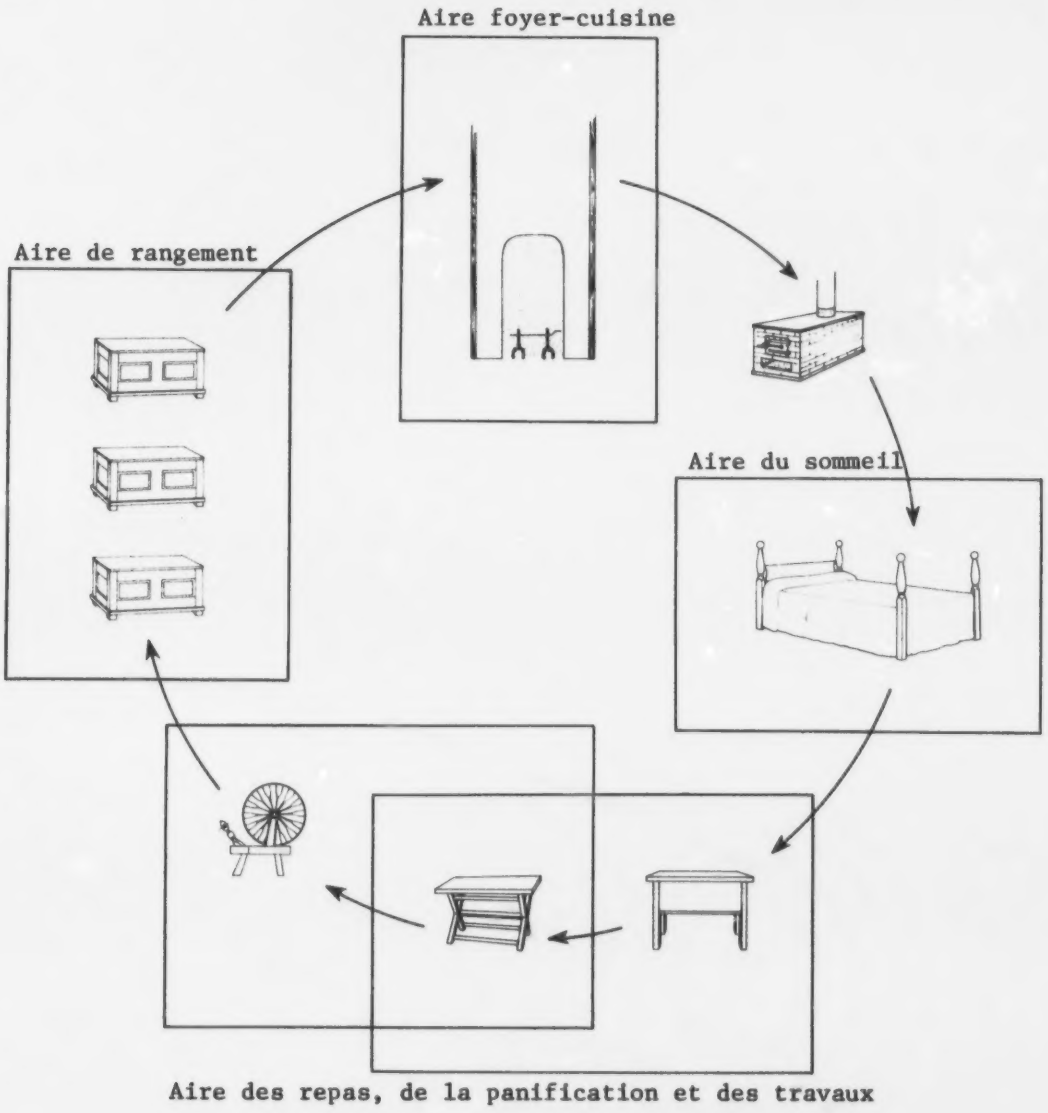

Figure 14. Schéma des aires d'activités au sein de l'intérieur domestique de la famille de François De Nevers dit Boisvert et de son épouse aux Forges du Saint-Maurice en 1756.

Parmi les marchandises du magasin des Forges, on ne trouve aucun linge de lit si ce n'est six couvertures à berceau.

Le linge de lit de rechange est surtout l'apanage des ouvriers spécialisés. Ainsi dans le buffet ou l'armoire de Delorme se trouvent neuf paires de draps (90L); Marchand, huit draps de toile herbée et quatre draps de toile de brin (92L 10s); Godard, huit draps (35L), une courtepointe d'étoffe anglaise (14L), dix draps (30L), une courtepointe (30L); et Chèvrefils, quatorze draps (63L 10s).

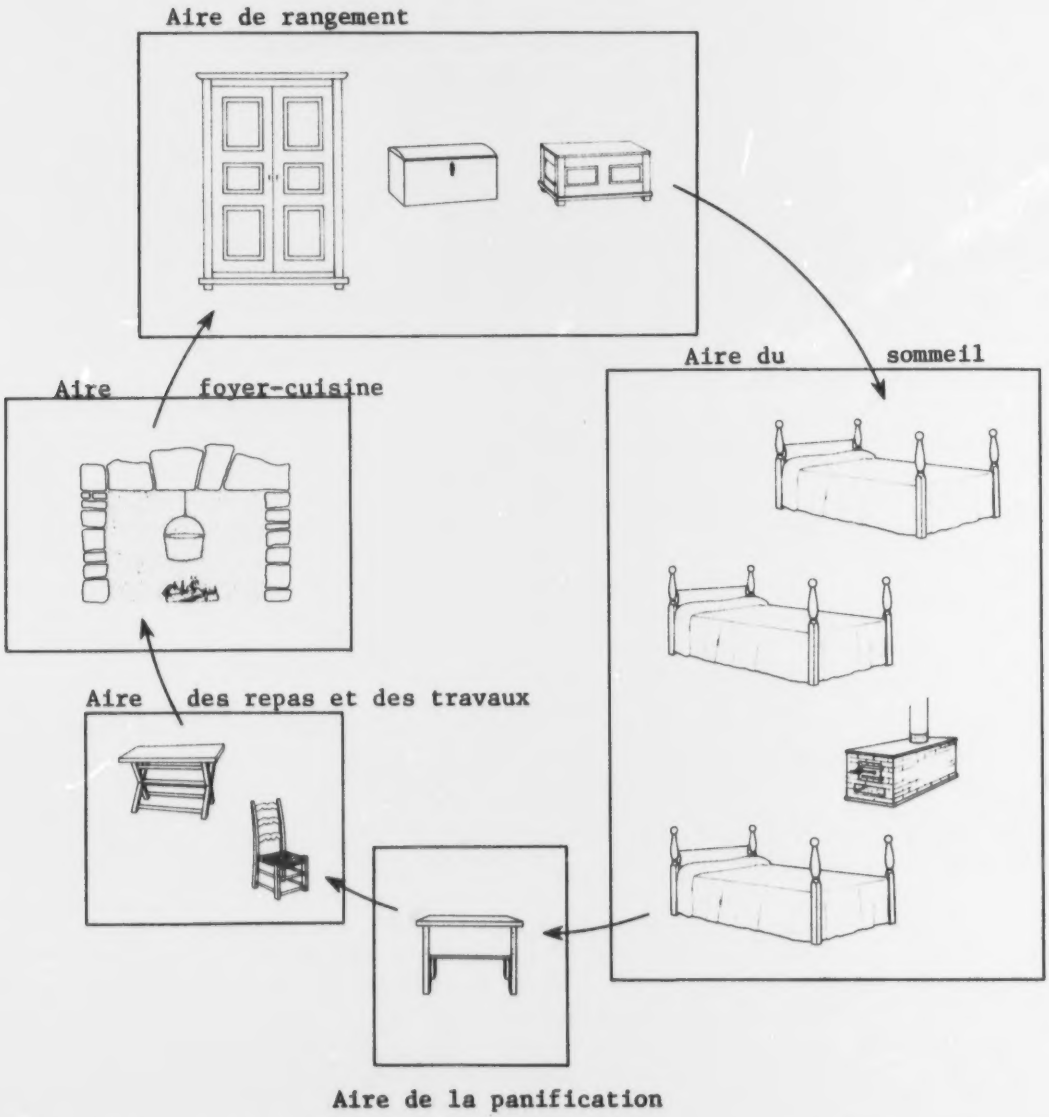

Figure 15. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Julien Duval et de son épouse, à Pointe-du-Lac en 1750.

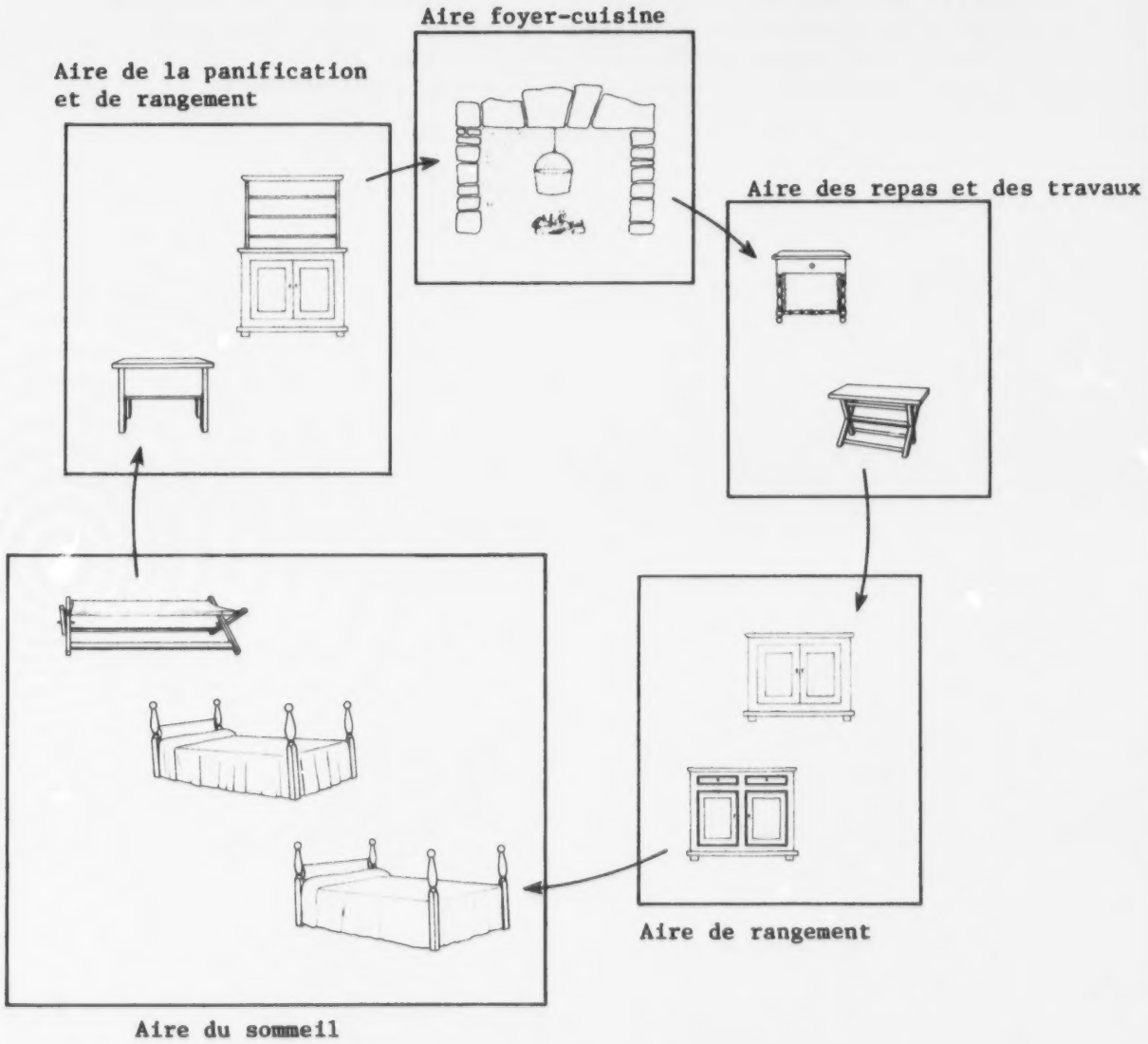

Figure 16. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de François Godard et de son épouse aux Forges du Saint-Maurice en 1756, comprenant deux pièces, soit une chambre et un cabinet.

Dans les intérieurs des ouvriers des Forges, chacun a-t-il sa propre couche? A cet effet, nous avons comparé le nombre de lits décrits dans les inventaires et le nombre des membres de la famille au moment du décès d'un des parents (omettant les enfants mariés). Fait certain, on couche rarement seul à cette époque; à la lumière des inventaires, deux ou trois enfants sans doute du même sexe prennent place dans un même lit. Et que dire des mères qui, en Nouvelle-France, couche avec leur enfant? Cette pratique avait fort déplu à Mgr. Pontbriand au point qu'il ait jugé opportun de donner des directives à ses ouailles acadiennes et canadiennes dans une lettre du 20 avril 1742.

> On m'ajoute que les mères couchent leurs enfants avec elles, sur le prétexte qu'il ne leur est jamais arrivé d'accident [étouffer], et qu'il y aurait plus à craindre pour la vie de l'enfant qui courrait risque de mourir de froid. Je désire que chaque missionnaire me marque en particulier son avis sur cet article, afin de pouvoir dans la suite prendre un parti. On n'ignore point que dans plusieurs diocèses de France cela ne soit défendu. On pourrait suivre cette pratique au moins dans l'été, et attendre notre décision pour le temps de l'hiver.[18]

Mgr. Pontbriand n'a pas donné suite à cette lettre. Ce fait était-il significatif? On peut en douter mais ce détail révèle un trait de mentalité de cette époque et, à cet effet, il en vaut l'évocation.

Mobilier pour les repas et fauteuils. Si la nuit réunit au foyer tous les membres de la maisonnée, les repas constituent un autre moment où tous courent à l'invite de la soupe, et se rassemblent autour de la table que ce soit tour à tour ou tous ensemble.

La table à manger des ouvriers est une table à pliant; versatile, démontable et transportable, elle peut être rapprochée du feu pour les repas ou les travaux et replacée près du mur par la suite. Autour de la table, des chaises à fond de bois ou de paille se retrouvent en nombre varié, de quatre à onze. Aucune mention de banc n'apparaît. Et pourtant quatre inventaires omettent les sièges (inv. de Boisvert, Godard, Perrin, Joseph Aubry).

Chez les ouvriers spécialisés, on retrouve plus d'une table dans leur intérieur. L'une peut être d'une facture plus élaborée, telle une table tournée à pieds de merisier recouverte d'un tapis d'étoffe anglaise (inv. de Delorme), une petite table carrée (inv. Marchand), une table à pieds tournés recouverte d'un petit tapis (inv. Godard), une table à colonnes torses garnie d'un tapis de tapisserie (inv. Bouvet). Une autre peut être aussi une seconde ou troisième table à pliant si utile pour les nombreux travaux ménagers (inv. de Marchand, Champagne, Bouvet).

Les fauteuils ne sont guère nombreux dans les intérieurs des ouvriers spécialisés. Il ne s'en trouve que chez les ouvriers Delorme, Champagne, Bouvet et Bélisle. De plus, n'en trouve-t-on qu'un seul chez les trois premiers ouvriers et deux bergères de paille chez Bélisle.

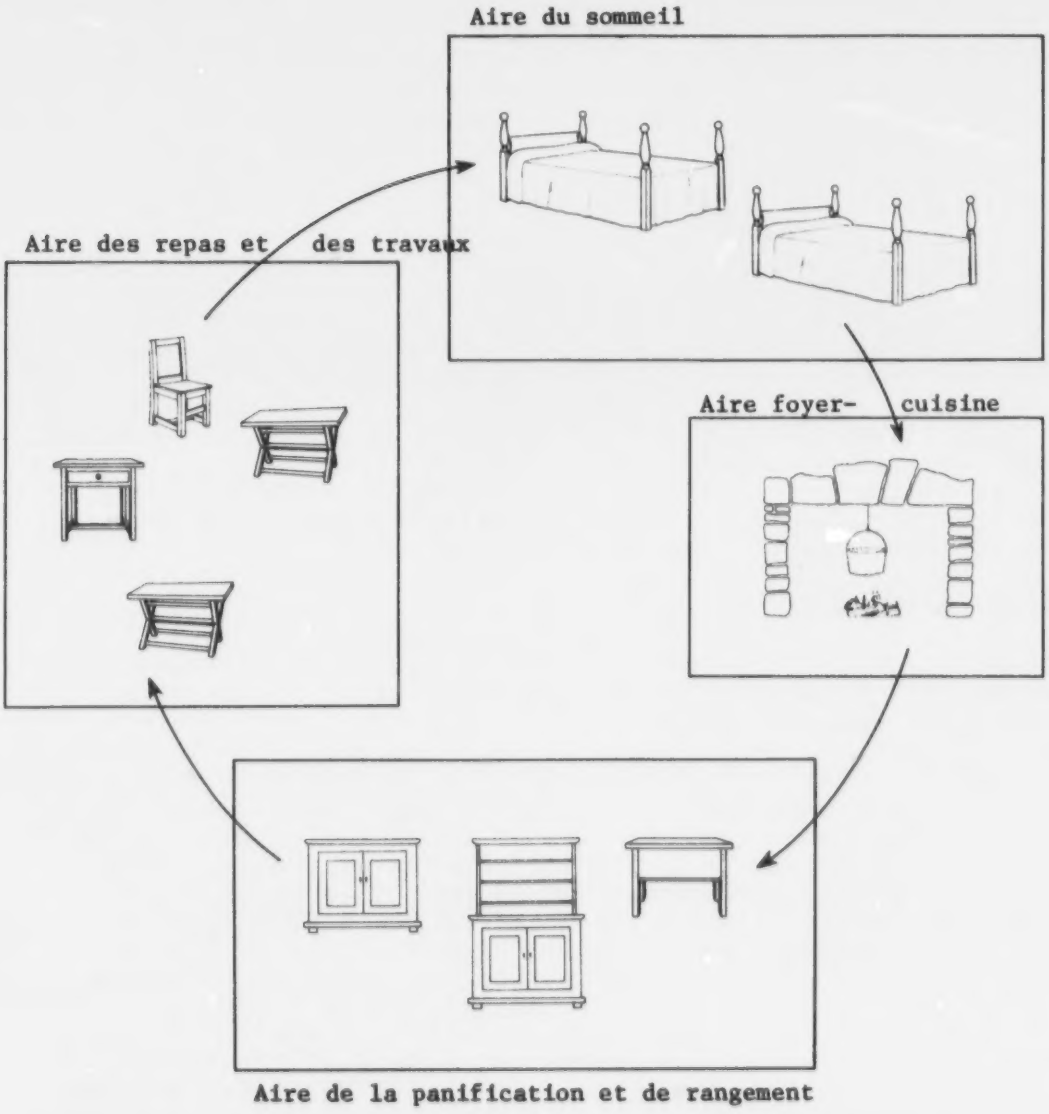

Figure 17. Schéma des aires d'activités au sein de la maison de la famille de Pierre Marchand et de son épouse, aux Forges du Saint-Maurice en 1752, comprenant deux pièces, soit une chambre et un cabinet.

Mobilier pour les travaux. Le mobilier destiné spécifiquement aux travaux ménagers est restreint, chez les ouvriers, à la huche et au rouet. Tous les inventaires relèvent la mention d'une huche pour la panification et la conservation du pain et de la farine. Quant au rouet, seuls deux inventaires en attestent la présence (inv. Boisvert et Bélisle). Bélisle, habitant à la Baie St-Antoine, s'adonne à l'élevage des moutons. L'on comprend ainsi l'activité du traitement de la laine qui en découle. Au village des Forges, selon nos inventaires, aucun ouvrier n'élève de moutons. Ceci explique l'absence de cette activité artisanale à l'exception de Madeleine Piché dit Dupré, épouse de François Boisvert qui s'y adonne. Le rouet, le fil, filasse et coton notés dans l'inventaire l'attestent.

Mobilier pour le rangement. Le mobilier de rangement est varié et accuse une différence entre les ouvriers spécialisés et les journaliers. Chez les premiers, le buffet et le dressoir sont surtout en vogue. Ainsi Delorme, Marchand, Champagne, Godard possèdent chacun un dressoir pour ranger principalement la vaisselle de table et un, deux, ou trois buffets pour le rangement des aliments, du linge de table et de lit et des vêtements. Peu d'armoires ou de coffres sont relatés chez eux. Pour sa part, Bouvet utilise un buffet et trois coffres et Bélisle s'offre un éventail plus large: un buffet, une armoire et deux coffres. Chez les journaliers, le nombre de meubles de rangement est plus restreint et comporte plus de coffres: Boisvert ne possède que trois coffres; Perrin, un dressoir et un coffre; Jean Aubry, une armoire et un bahut; Joseph Aubry, un buffet et une cassette et Duval, une armoire, un coffre et un bahut.

Chauffage

En traitant de l'habitation des ouvriers, nous avons vu le nombre de cheminées de chacune des demeures, pourvoyant un, deux et même trois âtres destinés au chauffage et à la cuisson des aliments. Les poêles sont également utilisés comme apport complémentaire à l'âtre pour assurer le chauffage de la maison. L'usage de ces derniers est moins répandu vers les années 1740, mais devient d'utilité courante à la fin du régime français.

Le combustible employé pour l'alimentation du feu de l'âtre et du poêle est le bois dispensé à l'ouvrier par la compagnie des Forges. Pour une seule année, soit en 1742, par exemple, cette dernière a dû fournir quinze cents cordes de bois pour les feux des habitations ouvrières et pour ceux de la grande maison[19]. Cette information ne nous indique pas la consommation annuelle de bois pour un ouvrier. Mais si l'on se réfère à un document du régime militaire britannique où cette coutume se poursuit, elle est de vingt cordes de bois par année[20].

Éclairage

À la tombée de la nuit, l'âtre acquiert toute son importance. Son feu ne donne plus que la chaleur mais aussi la lumière. Cependant cet éclairage, s'il profite bien à la conversation, devient insuffisant durant les courtes journées d'hiver pour la poursuite des repas et des travaux. Vient alors la nécessité de l'éclairage d'appoint à la chandelle ou à l'huile dont l'éventail des supports est large: chandelier de cuivre ou de fer, martinet de cuivre, lampe de fer, lampe de "charaille" (fig. 18), flambeau de cuivre jaune, flambeau argenté (une seule mention, inventaire de Bouvet) et lanterne de fer-blanc.

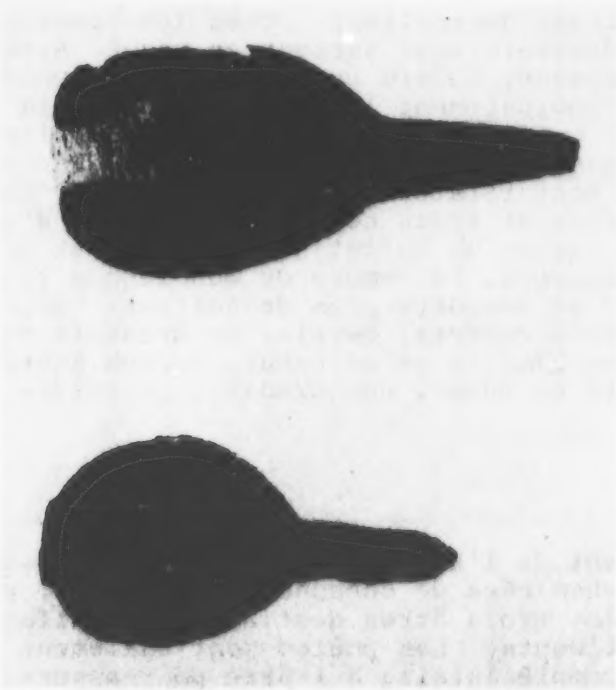

Figure 18. Petites lampes à huile, appelées aussi lampes de "charaille" et dites aujourd'hui bec-de-corbeau. La première possède encore sa tige qui permet de l'accrocher, grâce à un crochet, à une poutre ou au manteau de la cheminée.

On s'éclaire surtout à la chandelle, supportée par un chandelier de cuivre. Ce type de luminaire est le plus répandu et son nombre varie entre deux et quatre. On se procure des chandelles au magasin des Forges pour quinze sols la livre (inv. 1748) ou on fabrique soi-même les chandelles par moulage ou par sauçage. La famille de Jean Aubry et plus tard celle de Julien Duval possède un moule à chandelle en fer-blanc. Les autres familles préfèrent sans doute le procédé de la chandelle à la baguette. Lors de leur usage, les chandelles sont mouchées à l'aide de mouchettes (inv. Godard, Boisvert et Bouvet). La lampe de fer, aussi appelée "charaille", alimentée à l'huile ou à la graisse animale est aussi utilisée. Cependant l'odeur désagréable qui s'en dégage a peut-être contribué à limiter son usage. Les inventaires n'en relèvent qu'un seul: chez Jean Aubry. L'on peut se procurer de l'huile à brûler au magasin des Forges (inv. 1746), de même que les lampes de fer (inv. 1741, 1746, 1748).

Enfin pour les allées et venues à l'extérieur de la maison, on a recours à la lanterne de fer-blanc (inventaires de Marchand, Godard, Bouvet, Duval et Bélisle). Le magasin des Forges tient constamment en réserve quelques-unes de ces lanternes (inv. 1741, 1746, 1748).

Les activités

Alimentation

L'alimentation constitue un point important dans le domaine de la vie domestique. Bien de pièces de l'équipement domestique servent d'ailleurs directement ou indirectement à l'alimentation. Considérons le nombre d'heures par jour consacrées à la préparation, à la cuisson et à la consommation des aliments, à l'entretien des animaux et du potager. D'un autre côté, considérons aussi les énergies déployées par la compagnie des Forges pour assurer l'approvisionnement des denrées pour la subsistance des habitants des Forges. Ceux-ci, outre l'élevage de quelques animaux et peut-être la culture d'un petit potager, dépendent du milieu extérieur pour subvenir à leurs besoins alimentaires.

Approvisionnement. Dès l'établissement des Forges du Saint-Maurice, les administrateurs font face à un manque de numéraires pour payer les ouvriers. On a donc recours au paiement des ouvriers en nature, soit en denrées alimentaires ou en marchandises de toutes sortes. Ainsi dès 1733, cette solution est en application: une ordonnance, en date du 24 avril, permet à Francheville de faire venir de

Montréal 150 minots de blé aux Forges "pour payer en blé les ouvriers afin qu'ils puissent faire tout leur semence que l'utiliser pour vivre"[21]. Outre ces renseignements sur le mode de paiement des ouvriers et la provenance de l'approvisionnement en blé, ce fait nous instruit de l'intention de cultiver le blé afin de pourvoir sur place aux besoins alimentaires. A notre connaissance, cette tentative n'a pas eu de suite.

Sous la compagnie de Cugnet, les directeurs et notamment Cugnet, veillent à l'approvisionnement des denrées alimentaires. Le maître de forges Olivier de Vézin lui-même demande des marchandises aux Forges afin d'affranchir la compagnie et les ouvriers de l'avidité des marchands de Trois-Rivières[22]. Le 15 mai 1739, Cugnet et Taschereau signent un traité de société avec Perrault et Cressé "pour tout le commerce à faire à St. Maurice...en marchandises sèches et boissons, bleds, farines, pois, lards, oeufs..."[23] Ils doivent de plus faire moudre et boulanger les blés, faire tuer et débiter les boeufs. La vente en détail aux ouvriers se fait au prix coûtant incluant les frais de transport et ce, au comptant, à crédit ou sur les billets du maître de forges.

> M. Perrault tiendra un registre séparé sur lequel il écrira par ordre de datte la quantité et les prix des farines, légumes, viandes, volailles, vins, eaux de vie, meubles et ustancils qu'il fournira.[24] (Mémoire du 18 mars 1740.)

Ainsi donc tous ces produits étaient offerts aux ouvriers par le magasin des Forges. Malheureusement, aucun registre d'achats et de ventes ne nous est parvenu, ce qui nous aurait permis de connaître le rythme des achats, des ventes et de la consommation alimentaire. Ce n'est que par des lettres de doléances, quelques rapports et états, notamment sous la régie d'Estèbe en 1741-1743 que nous obtenons des renseignements sur les denrées. Celles-ci consistent principalement en farines ou blés, en viandes, en vin et eau-de-vie. Il est vrai que les farines et les viandes constituent les denrées essentielles du régime alimentaire des ouvriers et les plus difficiles, pour eux, de se procurer, surtout en temps de disette comme cela s'est produit en 1737 et 1738. Quant aux boissons, nous apprenons à maintes reprises que les ouvriers en sont de grands consommateurs ce qui provoquent rixes entre eux et doléances chez les directeurs. Les produits, tels le blé, la farine, le pain, les viandes et les boissons proviennent principalement des magasins du roi ou des marchands de la colonie. Les ouvriers se procurent généralement leurs vivres au magasin tous les huit ou quinze jours[25].

Il va sans dire que l'existence d'un magasin aux Forges présente bien des avantages: le village des Forges est éloigné d'une dizaine de kilomètres de la ville de Trois-Rivières et d'une distance considérable de Montréal et de

Québec, évitant ainsi des déplacements aux ouvriers et assurant leur assiduité au travail. De plus, les marchands de Trois-Rivières auraient-ils pu fournir toutes les denrées nécessaires à la population des Forges? Certains auraient vendu à des prix excessifs tenant compte des lourds frais de transport et d'autres auraient pu y voir une excellente occasion de fortune. Alors qu'en principe le magasin des Forges offre aux ouvriers des produits au prix coûtant incluant les frais de transport, ce qui revient à un prix inférieur de celui des marchands de Trois-Rivières.

Sous la compagnie de Cugnet, il y eut toujours dissidence entre les associés, notamment entre Vézin et Cugnet. Le magasin des Forges s'avérait l'un de leurs champs de bataille. Sans vouloir donner raison à l'un ou à l'autre, nous examinerons chacun de leur point de vue.

Selon Olivier de Vézin, il est pernicieux d'avoir un magasin de vivres, boissons et marchandises aux Forges. Ce commerce augmente les frais d'exploitation et cause des désagrêments aux administrateurs. Précisons immédiatement que de 1736 à 1739, Vézin est chargé du magasin alors qu'en 1739, la fonction est remise entre les mains de Perrault et Cressé selon un traité de société. Mais, aux dires de Vézin, l'existence même de ce magasin occasionne des troubles: les ouvriers sont toujours mécontents des denrées; d'un autre côté, les boissons qu'ils s'y procurent entraînent des débauches. Les ouvriers exigent des boissons sinon ils refusent de travailler. S'ils en ont, ils dépensent beaucoup, s'endettent même, nuisant ainsi à leur travail. Car, endettés, ils demandent des augmentations de salaire rendant ainsi le coût des travaux plus onéreux. Payés en argent, les ouvriers seraient plus ménagers, mieux disciplinés et assidus à leur travail. Payés en marchandises, les ouvriers sont redevables à la compagnie, endettés et insolents au travail. Le chantage s'exerce avec d'autant plus de force qu'ils sont peu nombreux. En outre, les ouvriers considèrent les marchandises comme étant leur dû et ils choisissent généralement ce qui est le plus cher et non ce qui leur est nécessaire. Enfin que dire de la qualité des denrées? Selon Vézin, elles arrivent aux Forges dans un mauvais état: ainsi, en 1738, il reçut des farines et des lards gâtés[26].

Cugnet répond point par point aux doléances d'Olivier de Vézin. Si les ouvriers sont mécontents des denrées, c'est qu'ils sont poussés par les marchands de Trois-Rivières qui, en somme, sont défavorisés et perdent des profits à cause du commerce des sieurs Perrault et Cressé. A son avis, ce n'est pas le magasin qui occasionne les débauches des ouvriers mais le goût et la propension des ouvriers à la boisson. C'est cette habitude qu'il faut réprimer et non le magasin qu'il faut faire disparaître. Car, comme le dit l'intendant Hocquart, s'il n'y avait de magasin aux Forges, les ouvriers profiteraient de cette situation pour aller chercher leurs boissons à Trois-Rivières où ils se livreraient à la débauche[27].

C'était d'ailleurs un but de Cugnet d'offrir à bon prix des marchandises aux ouvriers afin de les empêcher d'aller les chercher eux-mêmes à Trois-Rivières ou ailleurs. Cugnet fait aussi remarquer que Vézin, le premier, avait demandé un magasin aux Forges mais son dessein était, à ce moment là, d'affranchir la compagnie et les ouvriers des marchands de Trois-Rivières. En ce qui a trait aux denrées gâtées reçues en 1738, Cugnet blâme Vézin d'avoir négligé de faire un procès-verbal et de les retourner à Québec[28].

Suite à la faillite de la compagnie de Cugnet, alors que les Forges passent sous la régie du domaine royal, les administrateurs maintiennent le commerce des marchandises aux Forges. Sous l'impulsion de l'intendant Hocquart, on tente cependant de réprimer les mauvaises habitudes des ouvriers et leur inclination à la boisson.

Denrées alimentaires. Les quelques données que nous avons recueillies sur l'approvisionnement aux Forges ne suffisent pas à nous donner l'éventail des denrées alimentaires consommées par les habitants des Forges et, par là, à établir leur régime alimentaire. Les inventaires après décès auraient pu nous être d'un grand secours. Mais dans ce type de documents, on ne tient pas compte généralement des denrées périssables, ni des produits de consommation courante. Sauf quelques mentions, notamment en ce qui a trait aux céréales, aux viandes, il est manifeste que toute une partie des provisions est passée sous silence. Des renseignements provenant des récits de voyage et des sources secondaires viendront suppléer les lacunes.

Pain. Le pain constitue un aliment de base dans le régime alimentaire en Nouvelle-France. Il y a, selon Robert-Lionel Séguin, le pain blanc, fait de froment, et le pain bis, constitué de son et de seigle[29]. On peut supposer ne trouver aux Forges que du pain de froment car, outre les mentions d'avoine pour les animaux, le blé s'avère le seule céréale relevée dans la documentation.

Lorsque la compagnie des Forges s'approvisionne en blé, elle se charge de le faire moudre et de bluter la farine. La mouture est exécutée au moulin des Jésuites du Cap-de-la-Madeleine et au moulin de M. de Tonnancour à Pointe-du-Lac[30]. Le blutage et le transport de Trois-Rivières ou aux moulins sont assurés par des journaliers[31].

On peut croire que les ouvriers se procurent leur farine au fur et à mesure de leurs besoins car nous ne relevons que deux mentions de provisions de farine et blé dans les inventaires des ouvriers des Forges: Delorme possède 26 minots de farine et 4 minots de blé et Boisvert, 9 minots de farine. Nous trouvons une réserve plus importante chez les ouvriers des Forges habitant à l'extérieur du village: Bouvet possède 8 minots de farine, Joseph Aubry et Duval l'un 40 minots de blé et l'autre 2 minots et demi de blé, produits sans doute de leur terre.

Quant au retraité Chèvrefils dit Bélisle, sa terre lui a procuré en 1765 une provision de 47 minots de farine et 56 demi-minots de blé.

Fait intéressant à souligner, un ouvrier, Pierre Marchand, possède une terre qu'il loue à un habitant pour le prix de 20 minots de blé à remettre au mois de janvier[32]. C'est le seul cas que nous connaissons.

Viandes. La rigueur du climat et la rudesse du travail du fer entraînent l'ouvrier à consommer de la viande. Sur ce point, l'ouvrier est bien pourvu et, ce, aux dires d'Olivier de Vézin:

> [l'ouvrier] mange aujourd'huy sa femme et toute sa famille, chacun leur demie livre de lard ou une livre de boeuf par jour.[33]

Il peut se procurer du lard et du boeuf au magasin des Forges. De plus, il possède le plus souvent des animaux: vaches, cochons et volailles. Ces animaux vont et viennent librement, vaquant dans les jeunes coupes de bois. Cugnet se plaint, en 1740, qu'ils mangent et foulent les nouvelles pousses et suggère d'établir un enclos[34]. La suggestion n'est pas retenue, comme le déplore Hocquart, ce qui entraînera en 1745 l'émission d'une ordonnance:

> Il sera loisible aux dits ouvriers, chartiers, et autres domiciliés d'élever autant de vaches et moutons qu'ils voudront. Mais ils devront veiller à ce qu'ils ne vaquent pas au-delà du terrain qui est derrière les écuries, a peine contre les propriétaires qui les laisseront aller dans les réserves au dessus de la grande côte de 10L. d'amende... Il sera fait un reglement particulier par Belleville et Cressé pour établir un gardien des bestiaux aux frais des propriétaires.[35]

On comprend facilement le problème puisqu'à travers seulement sept inventaires d'ouvriers et trois inventaires des Forges, l'on compte sur le site 18 porcs, 13 vaches, 4 boeufs et 49 volailles.

La consommation de porc est très importante aux Forges. Si on le mange frais, on le conserve aussi dans la saumure ou on le fait fumer dans la cheminée[36]. Le porc donne aussi du boudin. Mais on se sert surtout du porc pour obtenir du lard qui, salé, sert de viande tout au long de l'année. Il est entreposé en grandes tranches recouvertes de gros sel, dans des saloirs. La compagnie voit aussi à l'approvisionnement en lard pour les ouvriers. C'est elle qui se charge de payer la boucherie, le sel et la tonnellerie. Il en est ainsi lorsque Gamelin envoie du lard aux Forges[37], lorsque Perrault et Cressé signent leur marché de commerce aux Forges[38], lorsque la régie royale prend en main l'administration des Forges. En fait foi ce compte:

> [Payé] A Valcour pour 4 journées qu'il a été employé à nettoyer les caves, et remettre de la saumure dans les barils de lard à raison de 30s par jour, 6L[39]

L'ouvrier voit aussi personnellement à ses besoins. Presque chaque famille dont nous possédons un inventaire, élève au moins un porc. De plus, à la grande maison, trois cochons assurent une nourriture de base aux maîtres et aux domestiques. Les réserves de lard ne sont cependant guère importantes: seuls Delorme et Boisvert ont chacun 30 livres et 40 livres de lard. Les ouvriers doivent sans doute se procurer au fur et à mesure de petites provisions. En 1741, le magasin des Forges peut leur offrir 6145 livres de lard marchand et 211 livres de lard en pieds et en têtes. Quant aux ouvriers des Forges qui habitent à l'extérieur du village des Forges, ils possèdent plus de suidés et leurs réserves sont aussi plus grandes (appendice G).

La viande de boeuf est aussi consommée aux Forges. Les mentions d'approvisionnement sont cependant très rares: un seul cas sous la régie d'Estèbe. Les ouvriers aux Forges n'ont pas de boeufs mais plutôt des vaches dont ils tirent profit du lait. On trouve cependant dans l'inventaire des Forges de 1748 la mention de quatre boeufs. Les ouvriers habitant à l'extérieur du village possèdent boeufs et veaux: Bélisle élève six boeufs, Bouvet un veau, Joseph Aubry un veau et Duval également un veau. La viande de boeuf présente un désavantage: elle doit être mangée fraîche et pour la conserver, on préfère le mode de la congélation à celui de la salaison. A ce sujet, voici ce qu'en dit Nicolas-Gaspard Boucault, lieutenant particulier de la prévôté de Québec, dans son rapport intitulé *Etat présent du Canada*, en 1754:

> L'habitant, pour ménager son fourage, tue, à la fin de décembre, toutes les bêtes dont il veut se défaire, et les expose à la gelée pendant une seule nuit, ce qui les rend durs comme pierre, ensuitte sa provision faite, il apporte dans les villes ce dont il veut se défaire, les boeufs par quartier, ses moutons habillés entiers ou par moitié, et sa volaille en plume, ce qui engage un chacun de s'approvisionner[40].

La viande ne se conserve donc bien qu'en hiver, ce qui restreint dès lors sa consommation. Pour le moins, l'ouvrier se procure cette denrée selon les besoins immédiats et n'en fait pas de provision, ce qui expliquerait alors la rareté des mentions.

Quant à l'agneau et au mouton, la consommation de cette viande est peu fréquente. Les seules mentions d'ovidés se relèvent dans les inventaires d'ouvriers habitant en dehors du village des Forges, tels Joseph Aubry, propriétaire de cinq moutons et de quatre agneaux ainsi que Bélisle, détenteur de huit brebis, sept agneaux et un bélier.

Volailles. Les produits de la basse-cour sont certes estimés. On retrouve des volailles en grande quantité chez quelques ouvriers: Delorme a quatorze poules et un coq; Marchand, des poules et un coq, Boisvert, dix-neuf volailles et Perrin, six poules. Il en est de même pour les ouvriers qui habitent à l'extérieur des Forges. Cela rejoint le commentaire du Chevalier de la Pause au sujet des moeurs et coutumes des Canadiens (entre 1755 et 1760): "Ils [habitants de la Nouvelle-France] élèvent beaucoup de dindes et de poules"[41].

Gibiers. Il est bien certain que les ouvriers s'adonnent à la chasse, se procurant ainsi une nourriture d'appoint. Quelques ouvriers possèdent des armes. L'inventaire des Forges de 1741 renferme la mention de cinq fusils "de façon de Tulle" utilisés pour la chasse, parmi les marchandises entreposées à la grande maison. De plus, les comptes de la régie d'Estèbe stipulent un achat au magasin du roi de 40 livres de plombs en grain[42] et les marchandises du magasin des Forges contiennent, en 1746, 1 livre de balles pour la chasse[43]. Ces mentions de matériel de chasse à la grande maison et au magasin des Forges sont pour le moins surprenantes. Car, dès le 9 avril 1737, une ordonnance défend à tous les habitants de chasser sur les terres des Forges et celles des environs de la seigneurie de St-Maurice, à cause du danger de provoquer un incendie[44]. Le 22 avril 1746, une deuxième ordonnance réitère la défense de chasser, à cause du danger du feu d'autant plus imminent que les ouvriers chassent tous les jours, selon ce document:

> Ordonnance en date du 22 avril 1746 (?) qui fait défense aux forgerons et autres ouvriers des forges d'aller à la chasse dans les bois des environs; ce qu'ils font tous les jours. Ceci à peine de 10L. d'amende la première fois et de punition corporelle en cas de récidive, ceci fait à cause du danger d'y mettre le feu.[45]

Au régime britannique, un placard du 19 mai 1762, renouvelé le 22 juillet 1762 interdit deux fois de plus la chasse sur les terres des Forges et de la seigneurie de St-Maurice[46]. Nonobstant la défense, la pratique de la chasse est fort tenace chez les ouvriers.

Quel gibier y chasse-t-on? Quelles espèces peuplent les bois environnants des Forges? Lors de son voyage, en 1752, Franquet note qu'il y a "vu dans la traversée [du bois conduisant au poste des Forges] plusieurs tourtes et perdrix"[47]. De son côté, Nicolas-Gaspard de Boucault, dans son rapport sur l'état du Canada en 1754, remarque l'abondance du gibier en Nouvelle-France:

> Le pays est abondant en toute espèce de gibier à poil et à plume...; les perdrix... et les outardes y sont fort communs, outre les canards ordinaires. Il y en a qui se branchent qu'on nomme canards branchiés; ils sont excellents et d'un très beau plumage. On trouve dans les pays d'en haut depuis le fort Frontenac des dindes sauvages, des faisants et des cailles....
>
> Au commencement du printems il vient des pays chauds une quantité inexprimable de pigeons ramiers que les vulgaires nomment tourtes....
>
> Il y a des années qu'il vient du nord pendant l'hiver une quantité à peu près semblable de perdrix[48].

De plus, au dire de cet officier de plume, les jeunes tourtes et perdrix sont bonnes rôties ou grillées et les vieilles sont préférables en pâté ou en pot. Enfin selon les vestiges ostéologiques, la victims des chasses des ouvriers sont les tourtes et les pigeons[49].

Poissons. L'ouvrier des Forges s'adonne-t-il à la pêche? Consomme-t-il beaucoup de poissons? Sur ce point, les indices sont minces. Le magasin des Forges offre en 1741, selon l'inventaire, 1000 hameçons à pêche, 350 hameçons à truite et 19 hameçons à barbue[50]. Le matériel de pêche est estimé à une si petite valeur qu'il n'apparaît jamais dans les inventaires. Par contre, les fouilles archéologique aux Forges ont mis à jour plusieurs hameçons. Quant à la préparation et à la consommation des poissons, aucun ustensile particulier n'est requis si ce n'est parfois un fer à anguille. Nous n'en relevons qu'un seul, dans l'inventaire de Bouvet, ouvrier des Forges habitant à Trois-Rivières au moment du décès de sa femme. Quels poissons peuplent le Saint-Maurice? Nous ne saurions préciser exactement. La perche, la truite et la barbue sont suggérées par les hameçons. Les petits poissons ou poulêmons frayent dans le Saint-Maurice où certains atteignent même le rapide des Forges[51]. De plus, l'ouvrier des Forges n'a pas que le Saint-Maurice comme ressource, nombre de lacs, rivières et le fleuve environnants sont là pour le tenter car, selon Prosper Cloutier, "le pays des Trois-Rivières a été et est encore riche en diverses espèces de poisson": anguille, achigan, esturgeon, brochet, carpe, loche, éperlan, truite, s'installent selon leurs habitudes particulières d'habitat et selon leurs moeurs[52]. Les vestiges ostéologiques témoignant de plus de la consommation de poissons tels que la barbotte, l'achigan, le suçeur, le meunier, le doré et l'esturgeon[53].

Produits laitiers. La consommation du lait n'est pas à douter aux Forges puisque chaque ouvrier dont nous possédons un inventaire, possède au moins une vache. Même

à la grande maison, on inventorie en 1741 deux vaches; cet élevage se réduira en 1746 et en 1748 à une seule. En 1749, le voyageur Kalm est surpris de la grande consommation de lait par les habitants du Canada.

> Le lait entre dans la préparation de presque tous les mets du fermier. Le beurre se voit rarement sur sa table et encore est-il presque toujours fait avec de la crème sûre; aussi est-il loin de valoir le beurre anglais. Les Français aiment beaucoup le lait et en font une grande consommation surtout les jours de jeûne.[54]

Quant au beurre, à considérer les mentions relevées dans les inventaires, l'impression de Kalm semble juste. Seuls Boisvert et Duval ont des provisions de beurre: le premier, quatre livres de beurre et le second, vingt livres de beurre. Mais cette denrée, si elle ne se présente pas à la table, sert sans aucun doute à la préparation des mets, que ce soit commme fond de cuisine ou autrement. Cependant, on se sert de beurre lorsqu'il est disponible. Et ceci dépend de la production laitière. Lorsque la quantité de lait recueilli est suffisante ou abondante, rien n'empêche de battre le lait en crème et baratter celle-ci à la main dans une terrine. Transforme-t-on le lait caillé en fromage? On ne saurait dire. Car pour les laitages, on ne peut se fier aux seules mentions des ustensiles spécifiques. Ainsi seule la famille Duval possède une baratte à beurre et la famille Delorme, un fromager. Or, pour les laitages, le matériel peut être très réduit et rudimentaire: terrines et couloirs ainsi que de bons bras et de la patience suffisent. Des premiers, terrines et couloirs, nous connaissons leur existence dans tous les foyers.

Légumes et fruits. On est tenté d'alléguer que les ouvriers de Forges entretiennent un petit jardin potager leur offrant, à la saison chaude, des légumes frais nécessaires à leurs besoins. Cette phrase n'est cependant consignée qu'au début du XIX^{e} siècle. Inutile de préciser que si tel était le cas, nous ne connaissons pas les espèces cultivées. Seuls les ouvriers demeurant sur une terre se permettent une culture en grande quantité leur procurant des réserves: les inventaires relatent chez Joseph Aubry, vingt minots de pois; chez Duval, un demi-minot de pois et un minot de blé d'Inde et chez le retraité Bélisle, cinq minots et demi de pois. Au chapitre de l'approvisionnement fait par la compagnie, les pois sont les seuls légumes relevés et les mentions ne sont pas fréquentes: entre 1741 et 1742, on achète du sieur de Tonnancourt, marchand de Trois-Rivières, un demi-minot de pois blancs.

Outre les pois dont la consommation est certaine, quels légumes préfèrent les ouvriers? Force nous est de nous référer au commentaire de Kalm dans son journal, le 7 août 1749, alors que, décrivant la ville de Québec, il fait une digression sur les plantes du Canada:

> Les plantes potageres viennent très bien ici [Canada], le chou blanc... surtout réussit à merveille...
>
> On fait beaucoup usage de l'oignon..., en Canada, ainsi que de poireau. On cultive aussi plusieurs espèces de courges, de melons, la laitue, la chicorée ou endive sauvage,... plusieurs espèces de pois et de fèves ou haricots, la carotte et le concombre. La betterave rouge, le raifort et la rave ordinaire, le thym et la marjolaine y viennent à merveille, ainsi que les navets, dont il se fait une grande consommation, principalement l'hiver. Le panais se voit quelquefois sur la table mais il n'est pas commun. Peu de gens connaissent la pomme de terre, et l'on n'y cultive ni l'espèce commune... ni la patate des Bermudes...[55]

Epices et condiments. Sel et poivre sont des produits d'importation de France. On ne rélève pas de mention de salière. Mais si l'on ne trouve pas le sel sur la table, celui-ci est un élément essentiel pour la conservation des aliments, notamment pour le lard. C'est pour cet usage donc qu'on en fera parfois une provision, comme Duval et Bélisle, l'un détenant un minot et quart de sel et l'autre deux minots. Quant au poivre, signalons deux seules mentions de poivrières, chez le marteleur Marchand et le chauffeur Godard.

Fonds de cuisine. Les fonds de cuisine traditionnels sont le beurre, le saindoux et l'huile d'olive. Le silence des documents nous empêche de déterminer la préférence des cuisinières de cette époque aux Forges. En 1741, le magasin des Forges offre à celles-ci 50 livres d'huile d'olive. Entre 1741 et 1742, on achète aussi du magasin du roi à Québec 61 livres d'huile d'olive. La compagnie des Forges se procure à maintes reprises de l'huile d'olive. Nous n'avons retenu qu'une seule mention alors qu'elle fait partie d'un approvisionnement de denrées alimentaires. Les autres mentions se rattachent à des achats de pièces d'équipement et d'outils. Or nous savons que l'huile d'olive sert aussi à l'entretien de l'équipement des forges, par exemple à huiler les soufflets. A cause de ce fait, son approvisionnement est assuré et le produit devient alors une denrée qu'il est aisé de se procurer. Quant au saindoux, il est tout autant à la portée des gens, vu le nombre de porcs élevés. Nous n'en trouvons qu'une seule réserve chez Duval.

Boissons. La boisson la plus simple et à portée de tous est certes l'eau. Si elle est puisée au ruisseau, elle peut cependant avoir un petit goût ferrigineux. L'élevage domestique des vaches implique de fait la possibilité de consommer le lait. Quant au thé et au café, on ne saurait dire s'ils constituent des breuvages populaires. Les ustensiles réservés à la consommation de ces boissons ne nous apportent guère d'indices. Tout au plus ne relevons-nous qu'une mention de théière et de tasses à café chez Bouvet et une autre également de tasses à café chez Godard. Et pourtant, selon le tarif de taxation des importations en Canada de l'état de 1748, le café de la Martinique se vend 8 à 10 sols la livre. Il y a aussi le café de l'Ile Bourbon (Ile de la Réunion) qui vaut de 18 à 20 sols la livre et le café de Moka estimé de 28 à 30 sols la livre. Mais les importations de ces deux cafés sont moins nombreuses que celles du café d'Amérique. Quant au thé, selon le même tarif de taxation, il vaut un peu plus du double du prix du café[56].

Le vin et l'eau-de-vie, nous ne pouvons en douter, sont très populaires et très consommés. Nombre de lettres et de rapports des dirigeants et des autorités en reprochent les excès de consommation. L'approvisionnement est régulier, l'ouvrier ne sent pas la nécessité de capitaliser de grandes réserves. Un seul échappe à cette pratique; Duval garde en provision neuf veltes d'eau-de-vie et trente-cinq pots de vin. Rappelons cependant que Duval n'habite plus au village des Forges.

Cette remarque vaut, en somme, comme nous venons de le constater, pour l'ensemble des provisions alimentaires: l'ouvrier habitant aux Forges en accumule peu et celui résidant à l'extérieur du village des Forges se fait davantage des provisions. Ce fait peut être imputable à l'inventaire après décès où, très souvent, les denrées alimentaires passent sous silence. Ce fait peut aussi s'expliquer par la facilité d'approvisionnement dont jouit l'ouvrier par la présence du magasin des Forges. Cette règle s'applique également à l'élevage des animaux: l'ouvrier des Forges en élève moins que celui résidant sur une terre.

Préparation des aliments. Toutes ces denrées alimentaires requièrent généralement une préparation avant d'être offertes à la table. A cet effet, tout un éventail d'ustensiles est à la disposition de la cuisinière et des membres de la famille. Les ustensiles de cheminée et de cuisson des aliments se retrouvent invariablement près de l'âtre; les ustensiles de table sont rangés sur le dressoir, placés près de la cheminée, dans un buffet ou une armoire. Le foyer constitue en quelque sorte le coin cuisine de l'habitation. La valeur de l'ensemble des ustensiles varie entre 25L et 233L, points extrêmes auxquels il faut ajouter

des nuances (tableau 7). Bélisle, ouvrier retraité, dispose du plus grand nombre d'ustensiles. Marchand, Godard, Bouvet et Duval en possèdent pour la valeur d'une centaine de livres; Delorme et Joseph Aubry, pour une cinquantaine de livres; Boisvert, Perrin et Jean Aubry, pour une trentaine de livres.

Toute une série d'ustensiles destinés à la préparation des aliments peut se trouver dans les intérieurs des ouvriers. Que ce soit le mortier et le pilon pour broyer des aliments, le fromager pour la fabrication du fromage, les nombreuses terrines pour les laitages (fig. 19), le couloir, l'entonnoir, la boudinière, le tamis, la poivrière, les mesures en fer-blanc et le couteau à hacher (fig. 37, 38). Le mortier, le couloir et les terrines s'avèrent les plus usuels; les autres ne se retrouvent qu'en nombre très limité. L'on remarque que les mortiers sont surtout en fonte, un seul en cuivre. Il s'agit sans doute d'un ustensile fabriqué aux Forges, l'inventaire des Forges de 1741 relève d'ailleurs la mention d'un moule à mortier.

Figure 19. Terrine de terre cuite grossière. Cette terrine sert tout autant pour les laitages que pour la préparation des mets.

La cuisson des aliments requièrent des ustensiles de cheminée et de cuisine appropriés aux différentes utilisations du feu de l'âtre selon que l'on préfère une cuisson au-dessus des flammes, au-dessus des braises ou devant les flammes. Parmi les ustensiles de cheminée, se regroupent la crémaillère, le trépied et les chenets à

crochets. Les inventaires étudiés mentionnent peu de crémaillères et de chenets. Par contre, nombre de récipients à anse et de broches à rôtir démentent leur absence. Leur omission est attribuable à leur valeur relativement faible. Ainsi une simple chaîne et un crochet font vite office de crémaillère (fig. 20).

Plusieurs modes de cuisson, conditionnés par l'usage du feu de l'âtre, sont employés: cuisson à flamme directe, cuisson à flamme indirecte, cuisson par immersion et cuisson à l'étouffée.

Figure 20. Crochets à crémaillère.

Selon le premier mode, les aliments sont exposés directement à la flamme, placés sur un gril ou enfilés sur une broche à rôtir. Ce mode de cuisson rencontre ses adeptes chez tous les ouvriers puisque chacun possède un gril et presque tous une broche à rôtir et une lèchefrite. Cette dernière est principalement utilisée sous la broche à rôtir afin de recueillir le jus ainsi que la graisse des viandes et des volailles au cours de la cuisson.

Le second mode, cuisson à flamme indirecte, requiert l'utilisation de récipients tels que poêle à frire, poêlon, poêlonne, casserole, pot et poissonnière. Ces ustensiles sont posés sur le trépied ou directement dans l'âtre. S'interposant entre les aliments et la source de chaleur, ils atténuent ainsi l'ardeur de la flamme ou des braises. Chez les ouvriers, on retrouve principalement la poêle à frire, dont le nombre varie d'une à trois, quelques poêlons de cuivre jaune et une seule casserole. Le magasin des Forges offre en vente en 1741 deux poêles à frire et pour 20 livres de poêlons à queue de cuivre jaune. Fait intéressant, les poêlons sont les rares ustensiles en cuivre que l'on remarque au village des Forges. Nous savons cependant que la compagnie a désiré couler des poêlons. En font foi les moules inventoriés en 1744 et en 1746:

> modèle et moule de fonte pour poeslon (inv. 1746)
> modelle de bois deux pour poelon avec couvercle et cinq pour poeslon sans couvercle (inv. 1741).

Figure 21. Batte-feux.

Selon le troisième mode, cuisson à l'immersion, les aliments sont immergés dans de l'eau qui peut avoir été chauffée préalablement. A cet effet, sont généralement destinés marmites, chaudrons, chaudronnes, coquelles et chaudières. Ces ustensiles sont suspendus à la crémaillère ou posés directement dans l'âtre. Ce mode de cuisson est bien privilégié si l'on en croit le grand nombre de récipients qui lui sont reliés. Aux Forges, ils se résument à la marmite, la chaudière et la coquelle; cependant, on compte généralement plusieurs marmites de différents calibres dans un même foyer (le nombre variant d'une à sept). Ces marmites sont en fonte et il n'y a guère de doute qu'elles soient fabriquées sur place (fig. 22). En témoignent les inventaires des Forges:

> 12 moules de bois avec leurs couverts de fonte pour marmittes (inv. 1741) 31 modelle de moule de fonte pour marmitte, tourtière, chaudière, poelon, etc (inv. 1746 et 1748).

Figure 22. Chaudron de fonte muni de son couvercle. Sans marque.

Quant aux chaudières, leur usage est multiple. Au régime français, elles peuvent être destinées autant à faire chauffer l'eau qu'à cuire certains aliments, entre autres la soupe. Elles sont généralement de cuivre rouge ou jaune comme l'on peut se procurer au magasin des Forges (inv. 1741). Cependant, fait particulier aux Forges, on en trouve plusieurs en fonte. Les inventaires des Forges relèvent d'ailleurs des moules à chaudière (5 en 1741 et quelques-uns en 1746 et en 1748).

Quant au quatrième mode, cuisson à l'étouffée, il nécessite l'usage de tourtières, de braisières et de fours de campagne. Ces récipients présentent une particularité: ils comportent une couvercle qui se ferme hermétiquement et dont le bord est relevé de façon à y déposer des braises, permettant ainsi de cuire à la fois dessus et dessous. Ce procédé est utilisé surtout pour la cuisson des viandes en daube. Ce mode s'avère moins populaire aux Forges où l'on ne retrouve que six mentions de tourtière de fonte (inv. de Delorme, Champagne, Godard, Bouvet, Duval et Bélisle). Généralement la tourtière est en cuivre rouge mais, aux Forges, elle est en fonte. Cela s'explique, une fois de plus, par le fait que la compagnie fabrique des tourtières; les moules à tourtière inventoriés en 1741, en 1746 et en 1748 nous le prouvent.

A l'emploi de cette série de récipients, intervient l'utilisation d'ustensiles pour remuer, saisir, servir les aliments et recueillir l'écume des bouillons. Le plus populaire est certes la cuillère à pot qui se trouve toujours associée à la marmite près de l'âtre. On trouve également quelques grandes fourchettes, des écumoires et des mouvettes.

Parmi les activités de la préparation et de la cuisson des aliments, il faut aussi considérer celles qui consistent à se procurer, à utiliser et conserver les liquides, principalement l'eau. Celle-ci est destinée tant comme boisson que pour la cuisine, le ménage et la toilette. On va chercher l'eau à l'aide de seaux de bois au ruisseau ou à la rivière. Cugnet avait bien demandé, en 1740, de faire construire un puits:

> faire absolument cette année un puis vis a vis le perron de la maison [grande maison] à soixante pieds de distance. Ce puis ne doit pas coûter plus de cent livres attendu que vraisemblablement il ne faudra pas creuser plus de 30 pieds de bas; si l'on est obligé de creuser plus avant il faudra païer davantage a proportion.[57]

Le projet ne fut pas réalisé si l'on en croit le silence des documents ultérieurs. De plus, jusqu'à date, les fouilles archéologiques n'ont pas encore permis de faire mentir cette assertion.

Pour chauffer l'eau, on se sert de chaudières car on ne trouve pas ou peu de bouilloires dans les intérieurs des Forges. Une seule exception confirme cette remarque: Bouvet possède un coquemar. Il est le seul également à détenir une théière. Ce fait est d'ailleurs intriguant: aucune mention de café ou thé, aucune mention de cafetière ou théière (sauf celle de Bouvet) et deux seules mentions de tasses à café (inv. de Godard et Bouvet). De plus, l'absence de bouilloire implique qu'on ne chauffait l'eau qu'en grandes quantités pour tous les besoins: on n'avait qu'à puiser dans la chaudière pour prendre la quantité d'eau chaude nécessitée.

Consommation des aliments. Il semble bien que la grande tablée familiale à heure fixe ne soit pas pratique courante au milieu du XVIII^{e} siècle Récits de voyage et correspondance donnent plutôt l'impression d'une grande activité désordonnée à l'heure des repas. Cela se vérifie certainement d'une façon plus évidente en milieu ouvrier où, en période de travail intense, on ne peut accorder que peu de temps à l'activité repas.

Table. La table est dressée: la nappe est mise et "le couvert de chaque personne se compose d'une serviette, d'une cuillère [d'étain] et d'une fourchette [d'acier]"[58]. Le couteau de poche de chacun fait office de couteau de table (fig. 37, 43, 44). Le linge de table est abondant en cette époque. Le nombre de nappes varie entre deux et seize et celui des serviettes entre sept et trente-six. Elles sont faites de toile, généralement de toile de Beaufort, de toile du pays ou de grosse toile de chanvre.

La vaisselle de table consiste principalement en assiettes et plats d'étain. D'après les inventaires après décès, presque tous les ouvriers n'utilisent que des assiettes d'étain. L'exception s'applique à Godard, à Bouvet et à Bélisle. Ainsi Godard possède dix-sept assiettes en étain et six de faïence. Pour sa part, Bouvet est pourvu d'une douzaine d'assiettes en étain et neuf de faïence (fig. 23). Quant à Belisle, sa vaisselle de table comprend dix-huit assiettes d'étain et douze de grès (fig. 24). Là encore, l'étain domine.

Lors de la prisée des biens, les ustensiles d'étain sont souvent regroupés en un seul lot et estimés globalement selon le poids du métal. Tel est le cas de huit inventaires. A la lumière de données comparatives, ces lots comprennent généralement des assiettes, quelques plats ou bassins, des cuillères et, parfois, une écuelle ou un pot à eau[59]. Ces plats et bassins servent tout autant à la préparation qu'au service des aliments. On les retrouve sur la table pour la présentation des aliments à côté de la soupière (deux seules mentions: inv. de Marchand et de Bouvet). L'ouvrier Godard possède un plus large éventail de vaisselle: une jatte, une écuelle et un plat de faïence ainsi qu'une écuelle couverte d'étain.

La vaisselle de table et de service est, somme toute, modeste tant du point de vue du nombre (sauf chez Godard et Bélisle), de la diversité des pièces (sauf chez Godard) que de la matière dont ils sont fabriqués. Cette remarque s'applique encore plus justement aux récipients pour boire. Sept inventaires seulement relèvent des mentions: une ou deux tasses de fer-blanc ou de cuivre jaune, chez Marchand, Champagne et Jean Aubry; quatre tasses à café et soucoupes chez Godard et Bouvet; un pot à eau d'étain et un pot à boire de faïence chez Joseph Aubry; sept verres et trois gobelets chez Bélisle. Les lots de vaisselle d'étain comprennent possiblement aussi des pots à boire. Il faut

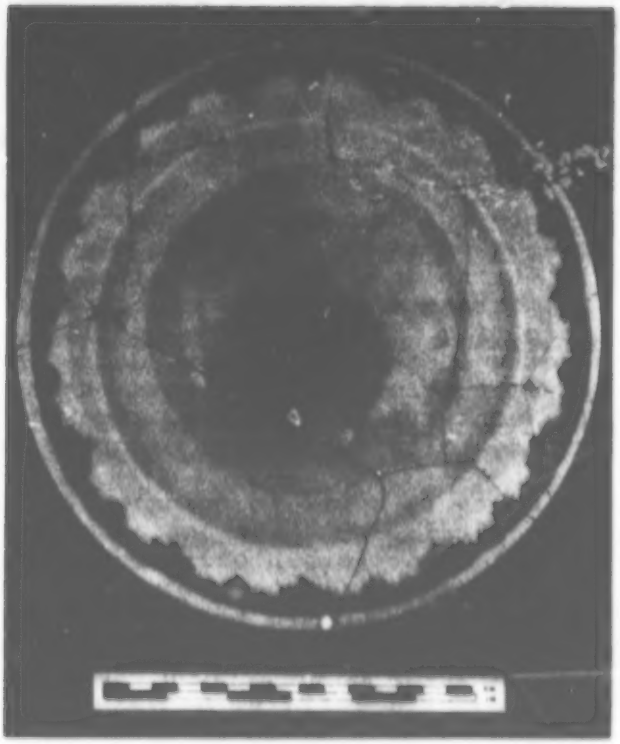

Figure 23. Assiette de faïence de Moustiers, à décor blanc et bleu, provenant d'une habitation située en bas du plateau. Période du régime français.

comprendre qu'à cette époque, l'on se sert à table d'un ou deux récipients à boire, selon le cas, communs à tous les convives.

Parmi les récipients à boire, nous pourrions inclure les tasses et les gobelets d'argent. Mais il semble bien que, quotidiennement, l'on s'en sert peu pour boire. Car ces tasses et gobelets figurent parmi les biens personnels et non parmi les ustensiles de table (tableau 9).

Godard possède en outre un autre tasse d'argent qui n'a pas été inventoriée: "tasse d'argent marqué françois godard donné par luy a son petit fils pour memoire"[60]. Le monastère des ursulines de Trois-Rivières détient, parmi sa collection, un gobelet marqué au nom de Clode Gaudar (fig. 25). François Godard a un fils Claude, nommé d'après le prénom de son frère Claude. Le gobelet, appartenant à l'un des deux, comporte un poinçon composé d'une fleur de lis, des initiales IM (Joseph Maillou, orfèvre de Québec) et une étoile[61].

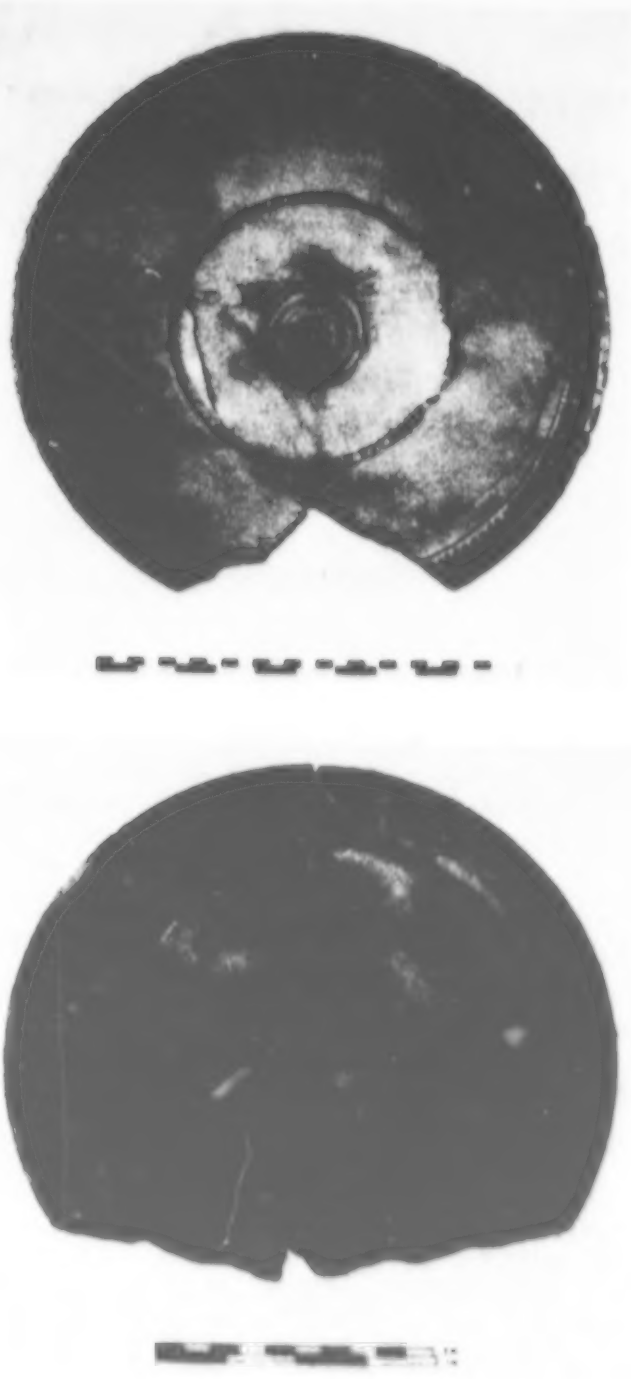

Figure 24. Assiettes en terre cuite grossière à pâte rouge, décorées d'engobe. Ces assiettes proviennent de la cargaison du bateau, le Machault, mises au jour par les fouilles aquatiques à Restigouche. Ce type d'assiettes a également été découvert aux Forges du Saint-Maurice, période du régime français.

Figure 25. Gobelet en argent marqué Clode Gaudar. Ce gobelet porte un poinçon consistant en une fleur de lis, une étoile et les initiales IM de l'orfèvre Joseph Maillou de Québec.

Il n'est pas surprenant de trouver chez les ouvriers des pièces d'argenterie domestique. Car en l'absence de tout système bancaire, l'argenterie s'avère un investissement monnayable en tout temps. La pièce est d'ailleurs évaluée selon son poids d'argent. Ceci explique le fait que nous retrouvions les tasses et les gobelets d'argent des ouvriers parmi leurs biens personnels plutôt que parmi les ustensiles de table (tableau 9).

Quant aux mets présentés à la table, nous avons vu précédemment les denrées alimentaires qui entrent dans la préparation et la consommation des repas. Ceux-ci sont cependant soumis au rythme des saisons et aux règlements du calendrier religieux.

Le rythme des saisons impose au menu une variété de mets. Ainsi en été, on consomme les produits du jardin potager, de la cueillette et de la pêche. On mange aussi la viande de boeuf fraîche. A l'automne, on profite des derniers légumes et fruits; la chasse et la pêche apportent un supplément d'aliments. Aux premiers temps de l'hiver, on fait boucherie. La chasse procure encore quelques gibiers de bois. La pêche se pratique aussi, notamment celle du petit poisson (petit saumon). Le printemps venu, on épuise les dernières réserves.

Tableau 9. Liste des pièces d'argenterie des ouvriers

Ouvriers	Année de l'inventaire	Pièces d'argenterie	Valeur
Bouvet	1755	2 livres, 1 carteron, 1/2 once en pièces	219L 4s
Delorme	1755	1 gobelet	18L
Duval	1750	1 tasse	20L
Godard	1756	2 gobelets	48L
		1 petite tasse	22L
Marchand	1752	2 gobelets	32L
Perrin	1751	2 gobelets	50L

Si les familles des Forges sont réputées, aux dires d'Olivier de Vézin, pour consommer beaucoup de viande, elles n'en sont pas moins soumises aux règlements du calendrier religieux. Celui-ci comporte de nombreux jours où l'on doit faire pénitence, soit par l'abstinence, soit par le jeûne. Le jeûne est rigoureux et les jours de pénitence nombreux, comme l'explique Marcel Trudel dans son étude sur la Nouvelle-France:

> Le jeûne est austère: on défend la viande, les oeufs et le laitage [Le Catéchisme interdit oeufs et laitage pendant le carême, mais il semble bien que, depuis les débuts de la colonie, on ait toléré la consommation des oeufs, du beurre et du fromage.] et on ne permet qu'un seul repas, pris le midi avec une légère collation. Nombreux jours que ceux où il faut jeûner: les 40 jours du carême, sauf les dimanches (mais ils sont sans viande), les vigiles de 10 fêtes religieuses, les Quatre-Temps, qui à eux seuls comprennent 12 jours de jeûne: soit un total de quelque 57 jours de jeûne pendant l'année, ou près de deux mois. A ces jours, qui sont déjà sans viande, il faut en ajouter d'autres qui sont d'abstinence: les trois jours des Rogations, la Saint-Marc et tous les vendredis et samedis. Ce qui fait que, par jeûne ou par abstinence, on se prive de viande pendant près de 5 mois de l'année.[62]

Corvée de la vaisselle. Le repas terminé, vient le moment de nettoyer tous les ustensiles qui ont servi à sa préparation, à son service et à sa consommation. On puise

l'eau à même la grande chaudière d'eau chaude posée dans l'âtre de la cheminée. La vaisselle ne peut se faire à grande eau. Car en ce temps où l'on va chercher l'eau au ruisseau ou à la rivière, on cherche à la ménager. Les besoins de la préparation des aliments et de la toilette en nécessitent tant! Pour le récurage des chaudrons, marmites, chaudières, en somme tout récipient en métal allant au feu, on se sert de sable noir qui a pour vertu de faire disparaître toute trace de suie et redonner au métal son éclat. Ce sable noir est abondant dans la région de Trois-Rivières. C'est l'intendant Claude-Thomas Dupuy qui, dans un mémoire sur les affaires générales de la colonie, daté du 20 octobre 1727, en signale la présence dans cette région:

> Un autre indice est ce sable noir des Trois-Rivières qu'on trouve amassé au bord des Eaux et qui est si commun qu'on s'en sert dans le Pays pour escurer la Vaisselle ainsi que l'on se sert a Paris du sablon d'Estampes.[63]

Repas à l'extérieur de la maison. Pour les ouvriers oeuvrant au haut-fourneau, aux forges ou dans les boutiques, il est possible de casser la croûte, le midi, à la maison. Ceci n'exclut pas la possibilité de manger sur le lieu du travail, les enfants leur apportant leur dîner. Quant aux ouvriers ou aux journaliers travaillant dans les ventes ou dans les minières, avant de partir, ils se munissent de vivres. En d'autres cas, la compagnie se charge de leur faire parvenir des vivres. C'est ce qui ressort d'un compte de dépense, lors de la régie d'Estèbe, selon lequel il est dû à deux "sauvages" 3L pour avoir "porté des vivres et des barres de mine aux carroyeurs" [carriers][64].

Conservation des aliments. Conserver les aliments, avant ou entre le moment de leur préparation et le moment de leur consommation, constitue un souci de la vie domestique. Car chaque aliment pose un problème différent. Il convient de protéger la nourriture, pendant un laps de temps variant de quelques heures à plusieurs mois, de la corruption due à la chaleur et à l'humidité.

La nourriture est généralement entreposée dans le buffet ou l'armoire. Le lard est conservé dans un saloir (inv. Jean Aubry). La viande peut être suspendue à un crochet (inv. Bouvet). Le pain et la farine sont gardés dans la huche. Les légumes secs tels haricots, fèves et pois se conservent bien amassés dans des poches (inv. Delorme, Boisvert, Duval). Bouteilles, flacons, cruches et pots contiennent un nombre varié d'aliments, allant du vin, de l'eau-de-vie, de l'huile d'olive, du vinaigre aux épices, aux confitures, au beurre et combien d'autres. Les ouvriers ne possèdent selon les inventaires que peu de ces récipients: quelques bouteilles, parfois un pot ou une cruche. Bélisle fait cependant exception: sept bouteilles, six pots, deux cruches et deux vases.

Travaux et soins

Tâches quotidiennes. La majorité des tâches domestiques sont dévolues à la femme. L'homme au travail au haut-fourneau, à la forge, à la boutique, à la vente, sur les chemins, la femme entreprend toute une série de petits et grands travaux.

Les devoirs de la mère de famille sont nombreux: lui reviennent tout le travail alimentaire et culinaire, les soins et l'éducation des jeunes enfants, l'entretien de la maison. De multiples gestes se répètent jour après jour: entretenir le feu de l'âtre, aller chercher l'eau, traire la (les) vache(s), préparer les laitages, engraisser le(s) cochon(s), nourrir la basse-cour. L'épouse elle est d'autant plus occupée si elle s'adonne au jardinage et à la cueillette des fruits sauvages. Au fil du temps, viennent tour à tour le moment de faire la "boulange", de fabriquer les chandelles, de s'occuper de l'entretien et de la fabrication du linge et des vêtements.

Les enfants sont employés à de menus travaux secondant leur mère. Adolescents, les filles participent davantage aux besognes d'intérieur et les garçons suivent généralement les traces de leur père. Il est fréquent de retrouver dans les mémoires concernant les frais d'exploitation des Forges, des mentions du travail du père et du fils.

Quant à l'ouvrier, lorsque son travail lui laisse quelques répits, il s'adonne à quelques travaux, apportant un coup de main aux soins des animaux, transportant le bois de chauffage ou maniant quelque outil de menuiserie (inv. Delorme, Bouvet et Bélisle) ou de jardinage (inv. Boisvert, Perrin, Duval et Bélisle).

Parmi toutes ces activités domestiques que nous venons d'énumérer, plusieurs ont été décrites au chapitre de l'alimentation, d'autres tels l'entretien de la maison, les soins aux enfants par exemple se comprennent aisément. L'entretien et la fabrication du linge et des vêtements retiendront cependant notre attention. Ils exigent équipement et matériels particuliers.

Entretien du linge et des vêtements. Rappelons-nous la grande quantité de nappes et serviettes, draps et couvertures, nonobstant le prix élevé des tissus à cette époque, que nous retrouvons dans les inventaires des ouvriers. Tout ce linge ainsi que les vêtements exigent des soins d'entretien.

Arrive le temps des lessives, cuves et baquets se remplissent d'eau et de lessi pour le trempage, le lavage et le rinçage du linge et des vêtements (inv. Delorme, Boisvert, Bélisle). Une fois le linge et les vêtements propres, ils sont soumis au repassage à l'aide du fer à flasquer préalablement chauffé près du feu de l'âtre. On possède généralement deux à trois fers, permettant ainsi d'en chauffer l'un pendant que l'on se sert de l'autre.

Il est malaisé de connaître le rythme des lessives. Les faits de la vie courante sont rarement l'objet de grands discours et n'attirent pas l'intérêt ou l'attention des écrivains et des voyageurs. On peut croire cependant que les grandes lessives se faisaient deux fois l'an, l'une à l'automne et l'autre au printemps, telles qu'elles se pratiquaient en 1890 à Saint-Pierre (île d'Orléans), et comme le rapporte Nora Dawson dans la monographie de cette paroisse:

> C'était une grosse besogne, une semaine de tribulation! On la faisait deux fois par an, l'automne et le printemps. Rien qu'une fois par an, il aurait fallu trop de matériel (linge), des linges à vaisselle, des "rouleaux" (essuie-mains à rouleau), des nappes, des draps de lit, des chemises de belle toile, en quantité.[65]

Fabrication du linge et des vêtements. La préparation des tissus ne semble pas le centre des préoccupations des femmes des ouvriers des Forges si l'on en juge par la rareté des instruments artisanaux dans les inventaire. On ne relève qu'une mention de cardes (inv. Marchand), deux mentions de rouets (inv. Boisvert, Bélisle), et aucune mention de métier à tisser. En l'absence d'élevage de moutons et de culture du lin, à quoi serviraient ces instruments?

Nous pouvons cependant croire que les femmes des ouvriers s'adonnent à la couture et au tricot. L'inventaire des Forges de 1741 renferme d'ailleurs nombre d'articles de mercerie et quantité des tissus.

70 petits étuis à eguille de carton
3 dés à coudre
9 L. [livres] 1/4 d'éguilles à tricotter
9 douzaines d'épingles
2 douzaines et 2 idem
8250 eguilles a coudre

Les fouilles archéologiques ont d'ailleurs mis à jour plusieurs des aiguilles à coudre et épingles (fig. 46).

1 L. [livres] 1/4 de fil d'Epinay
1/2 L. idem
1 L. quatre onces idem
7 L. de fil de Rennes
9 L. 1/2 de fil de Poitou

Le magasin des Forges offre pour les besoins de la couturière toute une gamme de tissus:

105 aunes 1/6 de satin
172 aunes 1/6 de crépon
44 aunes 1/6 d'étamine
57 aunes 1/4 de camelot
54 aunes 3/4 de "ras" de maroc[66]
40 aunes 2/3 de "dauphine"
11 aunes 3/4 de "mignonette" (étamine de Toulouse)
6 aunes 1/3 de calemande[67]

74 aunes 1/4 de gaze
12 aunes 11/12 de taffetas

Quelques détails échappés lors de l'énumération nous renseignent sur les couleurs et les motifs de ces tissus. Ainsi on peut se procurer un tissu de satin à petites rayures rose, vert et blanc, ou jonquille et blanc, ou canelle et blanc, à grandes rayures rose et vert ou bien à fleurs rose, vert et blanc. Le satin sert principalement à la confection de robes, de jupes, de jupons et de mantelets[68]. On peut trouver un tissu d'étamine jaspé ou rayé, de camelot, rayé ou rouge, une "mignonette" noire ou à motifs de fleurs grises, une calemande noire ou rayée. Ces tissus sont employés pour la confection de jupes, jupons, mantelets, robes, vestes, gilets et culottes. Enfin le taffetas noir ou gris et le gaze moucheté, rayé ou à motifs de fleurs sont destinés au costume féminin. La valeur de ces tissus varient en moyenne entre 20 à 25 sols l'aune, exception faite du satin sur fil (valant la moitié du prix du satin de soie) et du "ras" de Maroc, valantentre 2L et 2L 15s l'aune[69].

Le magasin des Forges offre aussi tout un échantillonnage de garnitures: des rubans verts, blancs, jonquille, bleus; des galons d'argent blancs, rayés; des boutons de poil de chèvre pour habit et veste, des petits boutons blancs, des boutons de manche à pierre sur cuivre et des boutons de cuivre (fig. 48, 49).

L'homme

Vêtement

Les éléments de la culture matérielle permettent de percevoir certains aspects de la vie des gens à une époque donnée. Dans cette optique, l'habillement est fort révélateur du mode de vie. En plus de garantir une protection contre le froid, il reflète la personnalité de l'individu, son statut social, sa richesse, ses activités et encore le milieu auquel il appartient.

Ce chapitre a pour but de dégager le costume des gens aux Forges du Saint-Maurice. Il n'est pas question d'analyser en détail chaque pièce du vêtement. Ceci entraînerait une étude en soi sur le costume en Nouvelle-France. Nous tenterons, au-delà de cet aspect descriptif et particulier, de connaître la tenue vestimentaire en général de ces gens, ceci vu comme un fait de civilisation, visant à faire connaître d'un peu plus près les hommes qui les portent, leur condition et leur milieu.

Cette tâche est cependant bien ingrate car les données ne foisonnent pas. Elles nous obligeront à poser plus d'hypothèses que d'affirmations. Nous aurions cru trouver

la majorité de nos informations dans les inventaires après décès. Tel ne fut pas le cas, car des onze inventaires après décès des ouvriers des Forges, 5 seulement mentionnent le vêtement et, ce, de façon bien incomplète. Il a donc fallu des notations dispersées, brèves et fugitives pour nous apporter quelques précisions ou informations complémentaires.

Contrairement aux meubles et aux objets domestiques, les vêtements sont considérés comme des biens personnels et non communautaires (d'où nombre d'omissions) et reviennent d'emblée aux enfants. Aussi l'estimation et la transmission de ces biens dépendent du bon gré des tuteurs ou des héritiers. A cet égard, la pratique était extrêmement variable.

Aux Forges, dans la majorité des cas, les vêtements du survivant et des enfants sont laissés à leur usage et ne sont pas prisés dans l'inventaire, et ceux du défunt sont donc réservés à l'usage ultérieur des enfants.

> il a Eté haissé alad^e veuve, [veuve François De Nevers dit Boisvert] Son Lict et hardes a Son usage aux termes de son Contrat de Mariage ainsy que les hardes des d. mineurs cy pour mémoire[70]

L'inventaire des Forges fait par le sieur Estèbe en 1741 nous apporte aussi quelques informations. On y trouve une liste des marchandises offertes aux ouvriers et qui sont entreposées à la grande maison. Elles consistent en rares pièces de vêtements, surtout en coiffures, chaussures et objets personnels tels des bijoux et des accessoires.

Comment est vêtu l'ouvrier des Forges du Saint-Maurice? Le sieur Olivier de Vézin, maître de forges sous la compagnie de Cugnet est très catégorique: les ouvriers des Forges s'habillent avec luxe. A deux reprises, il déplore ce fait avec véhémence.

> Tel qui s'habille d'un beau cadix ne s'habilleroit que d'un mazamet pinchinal ou d'autres étoffes encor meilleur marché si on ne leur faysoit point d'avence et qu'ils fussent obligés d'acheter leurs marchandises l'argent a la main.
>
> Ces ouvriers menant une vie différente de celle qui convient a leur estat et s'habillant avec luxe se jettent dans une dépense que le salaire de leur mettier et de leurs travaux ne leur permet point, par consequent s'endettent avec leurs maistres ce qui les degoutte du travail...[71]
>
> Tel qui fait la depense de s'habiller de drap ne s'habilleroient que de mazamet comme ils font en France, ainsy du reste, par là ces ouvriers seroient comptant et travailleroient avec courage et plaisir.[72]

Olivier de Vézin exprime ainsi son opinion. Par souci d'objectivité, doit-on soupeser ses arguments car les propos de ces mémoires s'insurgent contre le commerce des

marchandises aux Forges sous l'égide des intéressés de la compagnie. Il s'élève aussi contre le fait de payer les ouvriers en marchandises, comme cela s'est produit à quelques reprises sous l'administration Cugnet. Somme toute, pour se disculper de ses erreurs, Olivier pointe ici Cugnet qui ne tarde pas à répondre:

> Le Sr Simonnet avoit amené en Canada tous ses ouvriers habillez de drap et en chapeaux bordez d'argent fin il a même obligé la Compagnie de leur donner un chapeau bordé par an outre leurs gages. C'est une des conditions de leurs engagements; il ne faut donc point imputer l'introduction de luxe parmi eux au magazin. Il leur sera bien plus inspiré par la fréquentation des villes parce que les marchands pour se procurer plus de débit les engageront de leur mieux à la dépense.
> On ne les endettera point, et on ne sera par conséquent exposé à aucun des inconvients alléguez par le Sr Olivier lorsqu'on aura attention de ne leur donner les marchandises qu'ils demanderont qu'à proportion de ce qui pourra leur être dû, et qu'on n'aura point la facilité de leur faire trop d'avances; c'est un abus que l'ancienne compagnie a voulu corriger dans sa régie sans avoir pu y parvenir.[73]

Les deux exposés s'accordent sur un point: les ouvriers achètent beaucoup et, cela, au-delà de leurs moyens. Les marchandises achetées concernent tout un éventail de produits. En nous fiant à l'inventaire des Forges de 1741, coiffures, chaussures tissus, linge, instruments pour la couture, tabac, outils, jeux, objets de toilette sont offerts aux ouvriers. Quant au vêtement lui-même, Olivier de Vézin nous fournit des indices très intéressants. Selon lui, les ouvriers s'habillent luxueusement et sont mieux vêtus que leurs homologues français. Tel qui s'habille d'un beau cadis[74] ou de drap devrait préférer le mazamet[75] ou le pinchina[76]. Cugnet rétorque que l'introduction du luxe chez les ouvriers n'est pas imputable au magasin. Il n'y a qu'à lire la promesse de Simonnet à des engagés. Mais si l'ouvrier selon Vézin, affiche un certain luxe dans ses vêtements, il en est de même pour les habitants de la colonie. C'est ce que notent certains voyageurs, comme d'Alayrac et Pierre Kalm.

> Chez eux le luxe est poussé jusqu'au dernier point. Il n'est pas jusqu'aux paysannes qui ne portent des robes de chambre et des casaquins de soie, ainsi que des coiffes de dentelles et des souliers de damas, ce qui les rend envieuses de toutes choses.[77]

> Les jours de réception, elles [les Canadiennes] s'habillent avec tant de magnificence qu'on serait porté à croire que leurs parents sont revêtus des

> plus grandes dignités de l'Etat. Les Français, considérant les choses sous leur véritable aspect, s'alarment beaucoup de l'amour extravagant de la toilette qui s'est emparé d'une grande partie des dames en Canada, qui éloigne d'elles toute idée de faire des épargnes en prévision des besoins à venir, qui cause le gaspillage des fortunes et pousse à la ruine des familles.[78]

De plus, nous remarquons proportionnellement au niveau des ouvriers, le même souci d'élégance et de luxe chez les intéressés des Forges. A la mort de la veuve Jacques Simonnet, l'inventaire dénombre largement la garde-robe de cette dame. Rétablissons le fait, en soulignant qu'elle fait partie d'une grande famille et qu'elle disposait d'une fortune personnelle.

Enfin, même dans les milieux ruraux français, il y a entre 1700 et 1750,, une petite révolution dans le costume: les pièces vestimentaires se font plus nombreuses, les tissus et les couleurs se diversifient[79].

Vêtement masculin. Mais que nous apporte la documentation recueillie sur les Forges du Saint-Maurice quant à l'habillement de l'ouvrier? En examinant de près les documents susceptibles de nous renseigner sur le costume masculin, nous arrivons à de minces résultats. A partir des onze inventaires après décès, trois seulement font état de vêtements masculins: l'inventaire de Godard et Perrin mentionnent quelques éléments du costume et celui de Duval élabore, ce qu'on souhaitait, une garde-robe qui semble presque complète. Le mémoire reconstituant les biens gardés et vendus de la veuve Champagne rapporte plusieurs pièces de la garde-robe du contremaître (appendice G).

A prime abord, remarquons-nous que dans les sources manuscrites, le costume quotidien nous est peu révélé. C'est l'habit du dimanche, des fêtes et cérémonies qui retient l'attention des priseurs, à juste titre à cause de leur coût, de la valeur qu'il représente.

L'habit comprend, à cette époque, un justaucorps, une veste et une culotte (qui descend jusqu'aux genoux). Ces trois pièces peuvent s'agencer pour former un ensemble mais les combinaisons peuvent varier à l'infini. Les trois pièces qui composent l'habit sont chose courante en Nouvelle-France. Aux Forges, on le trouve surtout dans la garde-robe des ouvriers spécialisés (inv. de Delorme, Marchand, Champagne). Avec l'habit, on porte généralement une chemise de toile fine comme en possède Champagne (quatre chemises fines, trois chemises de toile herbée). Bas de laine fine ou de soie et souliers français complètent généralement l'habillement. Quant à l'ouvrier journalier, il porte un habit composé de pièces non assorties. Si l'habit appartient à celui qui en a les moyens, la veste et la culotte font partie de toutes les garde-robes. L'ouvrier Perrin possède ainsi une veste et trois vieilles paires de

culottes. L'ouvrier Duval, de son côté, dispose d'une veste et d'un justaucorps de "drap de soldat", d'une autre vieille veste, d'un vieux justaucorps ainsi que de deux paires de culottes de mouton.

La veste est surtout faite d'étoffe, parfois sans doublure, avec ou sans manches. Les culottes sont faites en grosse étoffe de laine ou de cuir, conservant sensiblement le même modèle que celles de l'habit. Les chemises sans garniture sont de toile commune. Les bas de laine et les souliers de cuir garnis d'une boucle de métal commun ou les sabots complètent l'habillement. Aux heures de travail, on peut certes concevoir le port du tablier de cuir pour les ouvriers lorsqu'ils travaillent au haut-fourneau, aux forges ou dans les boutiques.

On relève peu de mentions de coiffure dans les actes notariés. Pourtant, à la même époque, au Canada et notamment à Louisbourg, on retrace dans les documents des mentions de coiffures. Ainsi le remarque Monique Lagrenade dans son étude sur le costume à Louisbourg:

> Le port d'une coiffure est une habitude aussi courante chez les hommes que chez les femmes. Cependant, les types de coiffures masculines sont plus diversifiés. Le bonnet et la coiffe servent de coiffure de nuit, et on en porte aussi le jour... les bonnets sont en vogue dans tous les milieux; les petits artisans en portent lorsqu'ils travaillent, et les gentilhommes le remplacent par la perruque pour sortir... Ceux-ci ont également des bourses à cheveux... Enfin les hommes se coiffent aussi de chapeau à large bord, en feutre ordinaire ou en feutre de castor, selon leurs moyens.[80]

Les seules mentions relevées des documents attribuent à Perrin un chapeau de laine et à Champagne, cinq bonnets de coton, deux bonnets de laine, et, signe d'élégance et de son rang social plus élevé au raison de son poste de contremaître, une bourse à cheveux. On sait par ailleurs qu'à leur arrivée au Canada, les ouvriers étaient bien chapeautés.

> Le Sr Simonnet avoit emmené au Canada tous ses ouvriers habillez de drap et en chapeaux bordez d'argent fin.[81]

Quant à la chaussure, le soulier de cuir fin, le populaire soulier de boeuf de l'époque et les sabots sont susceptibles de chausser l'ouvrier des Forges. Le magasin des Forges a offert à un moment aux ouvriers des escarpins du pays; c'est une doléance de Vézin qui a permis de connaître ce fait.

> Si les associés font quelques fournitures à ces forges, elles se font à des prix bien au-dessus de celles que l'on pouvoit tirer d'ailleurs;...Comme par exemple trente paires de souliers escarpins du pays qui coutoient en plus d'achat 50s. la paire y

> furent envoyé par le sieur Gamelin le 13 mars 1739 à 4L10s. la paire suivant son compte que le dit Sr Olivier a été obligé de faire délivrer à sa perte aux ouvriers de ces forges la même année faute d'argent à leurs donner pour en acheter d'autres dont ils avoient besoin.[82]

Quant aux sabots, le magasin des Forges en recèle un grand nombre en 1741: 82 paires de grands sabots, 62 paires de moyens et de petits. Cette chaussure économique et résistante laissent toujours peu de traces dans les documents. Ce fait se remarque également dans les inventaires français de la même époque[83].

Contre les rigueurs du climat, l'ouvrier se protège du froid grâce au capot ou à l'élégante redingote que porte Champagne, par exemple. Le bonnet de laine ou une tuque est alors le couvre-chef le plus populaire. Si l'on a ni gant, ni mitaine, le magasin des Forges peut certainement suppléer à ce besoin, car offre-t-il en 1741, entre autres sept douzaines de paires de gants de Niort, onze paires de gants de Vendôme ainsi qu'une paire de gants drapés.

Vêtement féminin. Nous sommes moins renseignés sur les vêtements des femmes des ouvriers que sur ceux de ces derniers. Les hardes sont laissées à l'usage de la veuve ou sont léguées à ses enfants. Deux seules exceptions nous fournissent quelques renseignements: ce sont les vêtements d'Antoinette Guesny, veuve de Julien Duval et ceux de Marie-Anne Messier, femme de Louis Chèvrefils dit Bélisle (appendice H).

L'image de l'habillement qui se dégage de ces informations et que l'on peut concevoir pour la femme de l'ouvrier est fort simple. Il se compose d'une chemise, parfois d'un corsage, d'une jupe ou d'un jupon, d'une coiffe et d'un mouchoir de col. A l'occasion, porte-t-elle une robe, celle-ci consiste alors en une "robe à la française" dont le devant s'ouvre sur un jupon. Pour sortir, elle revêt un mantelet, une cape ou une mante. C'est une tenue pratique et simple que nous détaille un témoin de l'époque, Pierre Kalm, en 1748:

> Toutes les femmes du pays, sans exception, portent le bonnet. Leur toilette consiste en un court mantelet sur un court jupon, qui leur va, à peine, au milieu de la jambe.[84]

Le bonnet ou coiffe est généralement de toile unie quoique le magasin des Forges offre en 1741 cinq coiffures de gaze. La chemise est faite d'une toile de commun ou d'une toile du pays; les manches se retroussent jusqu'à la hauteur des coudes. La jupe et le jupon sont portés plissés et, comme nous venons de le voir, à mi-jambe; ils sont confectionnés à partir de pièces de calemande, de droguet, de panne, de carisé[85] ou d'étoffe du pays. On ne mentionne ni corsage, ni tablier qui cependant sont fort en usage à cette époque. Quant aux mantelets, certains sont

Figure 26. Costumes canadiens. Dessin anonyme annexé à une lettre d'un émigrant allemand à un comte bavarois, *ca* 1780.

Figure 27. Fermier canadien, *ca* 1777.

faits de calemande ou d'indienne. Bas de laine et parfois de soie ainsi que souliers de cuir fin ou sabots de bois complètent l'habillement. Ces sabots de bois dont on tente sans cesse de vérifier l'usage, sont bien remarqués par le voyageur suédois, Pierre Kalm:

> Les gens de la campagne, les femmes surtout, portent des chaussures de bois tout d'une pièce et creusées en forme de pantoufles.[86]

Aux dires de celui-ci, la chevelure des Canadiennes est toujours fort soignée, "cheveux frisés et poudrés, ornés d'aiguilles brillantes et d'aigrettes"[87]. Cette mode de parure est sans doute aussi en force au Forges, car l'on peut s'y procurer au magasin des aigrettes à cheveux. Pour ajouter une note d'élégance, quelques femmes portent des bijoux: bague, jonc, épinglette ou croix d'argent (inv. Duval) ou un collier de petites perles jaunes (le magasin en a 33 de ce genre) (fig. 28-29). On peut voir d'autres dames, dans le bon ton de l'époque, agiter un éventail que l'on peut choisir au magasin des Forges: on en trouve onze communs et trois à baleines d'ivoire.

On peut se faire une idée de ce costume par un dessin datant du XVIII^{e} siècle. La Canadienne y porte bien des éléments du costume que nos documents nous ont révélé (fig. 30).

Figure 28. Accessoires du costume des habitants des Forges: bijoux consistant en pendants, broches, bagues, joncs et partie d'un bracelet ou d'un collier.

Figure 29. Objets religieux: croix de cou ou de chapelet, grains de chapelets.

Vêtement d'enfant. Les vêtements des enfants, considérés comme leurs biens personnels, sont parfois consignés dans les inventaires. Ces exceptions s'expliquent par le fait que les vêtements d'un enfant qui a grandi ou qui est décédé reviennent d'emblée aux parents. Tel est le cas des vêtements de l'enfant du contremaître Champagne. On peut imaginer pour le nouveau-né tout un ensemble de vêtements et de linge pour ses besoins propres. La

Figure 30. Canadiens (paysan et paysanne) avec leur costume du dimanche, deuxième moitié du XVIII^{e} siècle.

description du trousseau de la veuve Champagne nous livre bien des détails:

un trousseau d'enfant composé de huit chemises de toile herbée ...	44L
9 chemises brassières ...	9L
11 beguin [bonnet] a dentelle ...	11L
3 brassière [chemisette] ...	3L[88]

Il va sans dire que le bébé qui a à son usage cette layette est fort choyé. Pour d'autres bébés, des chemises, des bavoirs, des langes et des chaussettes offriront tout autant de confort. Pour le ber, on ménagera petits draps et petites couvertures.

Un peu plus vieux, l'enfant porte une chemise et une robe, indistinctement du sexe[89]. Est-ce pour l'enfant que la veuve Champagne s'est déjà pourvue d'un trousseau de petites robes, deux de mazamet et une de coton ainsi qu'une petite paire de souliers? Vers l'âge de six ans, le petit garçon porte la culotte et la petite fille une chemise et une jupe, à l'exemple de celles de leurs parents. Car si l'on se fie à la coutume française, "pendant une grande partie du XVIII^{e} siècle, le costume des enfants demeure la réduction de celui des parents"[90].

Hygiène

L'habillement nous amène à parler de l'hygiène. Bien que les instruments pour la toilette constituent des biens personnels, on relève cependant quelques mentions de miroirs, rasoirs, étui contenant rasoirs et pierre, et savon du pays (inv. Delorme, Bélisle et Boisvert). Ces articles d'usage courant, de même que les peignes, se trouvent à la disponibilité des ouvriers au magasin des Forges: douze peignes fins, sept peignes de bois, cinq peignes d'ivoire, dix rasoirs à manche de corne, onze miroirs couverts en cuir rouge ainsi qu'un petit miroir à cadre verni.

La médiocrité de la distribution de l'eau, que l'on doit aller chercher au ruisseau ou à la rivière et dont en a tant besoin pour boire, pour cuisiner et pour abreuver les animaux, implique sans doute une modestie de soins pour la toilette quotidienne. Celle-ci se résume, selon toute probabilité, à une ablution d'eau sur le visage et les mains que l'on sèche à l'aide des serviettes de toile. Encore faut-il connaître les concepts d'hygiène et de propreté de cette époque!

Quant à la propreté des vêtements, le manque de mentions concernant les vêtements des ouvriers et en l'absence de données sur le rythme des lessives, on ne peut en qualifier l'état. Le fait de posséder plusieurs chemises, à l'instar des quatorze inventoriées chez les Chèvrefils dit Bélisle, est peut-être significatif: ne serait-ce le vêtement que l'on change le plus souvent? N'est-il pas le vêtement qui, à cause du labeur et du travail, s'imbibe le plus facilement de la transpiration?

Maladie

L'on ne saurait s'étendre sur la santé et la maladie des ouvriers des Forges. De la santé, aucun document n'en glisse mot si ce n'est ceux qui manifestent le désir de la conserver. Ainsi trois mémoires sur l'exploitation des Forges en 1741 et en 1742 rapportent au chapitre des dépenses, les coûts pour se garantir les services du chirurgien trifluvien Alavoine.

> A un chirurgien pour servir la maison avec faculté de se faire payer par les ouvriers employez aux forges en lui fournissant les remedes 150L[91]

Parmi les frais annuels de l'exploitation des Forges, selon un mémoire du 24 octobre 1740, ils sont cependant portés à 300L[92].

Les maladies des ouvriers occasionnent des frais à l'exploitation des Forges, que ce soit les sommes que la compagnie doit débourser pour les ouvriers malades et insolvables.

> Estat des sommes payées pour les malades employés aux forges restés insolvables porté le payement sur la Caisse mais dont la régie ne doit point estre chargée suivant les ordres [Estèbe] qui m'esté donnés du 8e mars dernier [1742]
>
> Sçavoir
>
> 7bre 12e [12 septembre 1742] payé pour J.B. Dupuis invalide pour restant de 159 jours de maladie suivant le reçu qui n'en a été remis cy 68L
> payé pour le nommé La Bonne idem 23L 15s
> 91L 15s[93]

On a aussi recours à une sage-femme pour les accouchements. Ce fait nous est révélé alors que la sage-femme Marguerite Beaulac, de Trois-Rivières, est appelée à donner sa déposition lors du procès criminel contre Jean-Baptiste Brissard dit St-Jean, soldat de la compagnie de Cournoyer, accusé d'avoir assassiné le menuisier Beauprê.

> lundi dernier s'étant transporté en la maison du dit Beauprê pour emmaillotes l'enfant dont la femme d'iciluy était accouchée et qu'elle avait recus quelques jours auparavant...[94]

Mais, en combien d'occasions, soins et remèdes sont laissés pour compte ou prodigués à l'amiable à l'aide de recettes d'herbes, d'huiles, de bouillons dont seuls les plus expérimentés connaissent les secrets.

Divertissements

Il y a certes plusieurs moyens de se divertir. Les connaître tous est aussi difficile que connaître les habitudes de vie particulières des gens. Entrent en ligne de compte les goûts et les talents de chacun.

Chez les ouvriers des Forges, le divertissement le plus marquant, selon la documentation, est la consommation des boissons. C'est un trait caractéristique des "hommes de fer" pour qui tout est prétexte à boire que ce soit le dur labeur, la chaleur, l'ouvrage bien fait, un marché ou une fête. Cette forte propension à la boisson entraînent des excès provoquant les doléances des maîtres de forges et des administrateurs. Le maître de forges, Olivier de Vézin, affirme bien que l'on boit autant la semaine que le dimanche. Celui-ci qui se plaint est aussi celui qui en distribue beaucoup aux dires de l'intendant Hocquart:

> ... il [Estèbe] refermera les consommations extraordinaires en vin et eau-de-vie le Sr Olivier estait en usage d'en distribuer aux ouvriers a toutes occasions. C'est un abus et une depense inutile qu'il faut retrancher. Il pourra néanmoins si les ouvriers font bien leur devoir leur donner de temps en temps de quoy pouvoir se rejouir. L'article important est de les entretenir dans une exacte subordination...[95]

C'est l'époque du paternalisme. L'on vend des boissons aux Forges pour empêcher les ouvriers d'aller à Trois-Rivières, boire et se livrer à la débauche[96]. L'on donne des marchandises et du vin en forme de gratifications à l'occasion de la fête de la Saint-Eloi [1er décembre], lors de l'arrivée du sieur Estèbe, subdéléguê du roi à la régie d'état des Forges, pour un travail bien fait ou supplémentaire.

> Pour gratiffication aux marteleurs et chauffeurs en vin ou argent 300L[97]
> 5 pots de vin aux maçons chargeurs et gardes du fourneau 5L[98]

L'immodéré sera cependant puni.

> Les desordres que livrognerie des forgerons peut occasionner demandent d'estre prevenus. Il [Estèbe] fera punir par des amendes et même par la prison ceux qui en seront les autheurs et s'il estime nécessaire de rendre quelque ordonnance a ce sujet, il rendra telle ordonnance de police qu'il jugera a propos qu'il fera publier.[99]

A cette sévérité, est lié le fait de la rareté de la main-d'oeuvre spécialisée. Le désir des administrateurs, surtout d'Hocquart lorsqu'il livre ses instructions à Estèbe en 1741, est de contrer les abus de boissons, les rixes et la violence qui en résultent. Car si les ouvriers consomment beaucoup de boissons, ils en vendent aussi, et même, tiennent en 1740 un cabaret. On a dû alors sévir par l'émission d'une ordonnance:

> Ordonnance en date du 10 janvier 1740 qui fait defense de tenir un cabaret aux forges. Comme les ouvriers employés aux forges y tiennent cabaret et vendent des vins et eau-de-vie ce qui occasionnent des désordres et aussi pour empêcher la traite de

> l'eau-de-vie avec les sauvages, défense de vendre de l'eau-de-vie et guildive a qui que ce soit sous peine de 100L. d'amende pour la 1ere fois et de punition corporelle en cas de recidive.[100]

L'on n'y tient plus cabaret mais on peut aussi bien aller chez la cabaretière Angélique Bellefleur, femme de Louis Allegrain, à Pointe-du-Lac. Mais le commerce des boissons n'en continue pas moins en 1750. Les abus ont néanmoins diminué si l'on en juge par la sanction moins sévère.

> Ordonnance en date du 11 août 1750 qui fait nouvelle défense a toutes personnes de faire le commerce de marchandises ou de boissons aux Forges, ce qui se fait au préjudice du sieur Perrault qui en a la permission exclusive. De plus cela cause du désordre aux Forges. Defense sous peine d'amende de 50L, applicable à l'Hôtel-Dieu des Trois-Rivières.[101]

Ce qui nuit et fait du bruit est nécessairement connu. On ne peut en dire autant de la consommation de tabac. Seuls approvisionnements en tabac du pays et la mise en vente de soixante-sept tabatières de corne au magasin des Forges, ainsi que les découvertes de pipes de plâtre lors

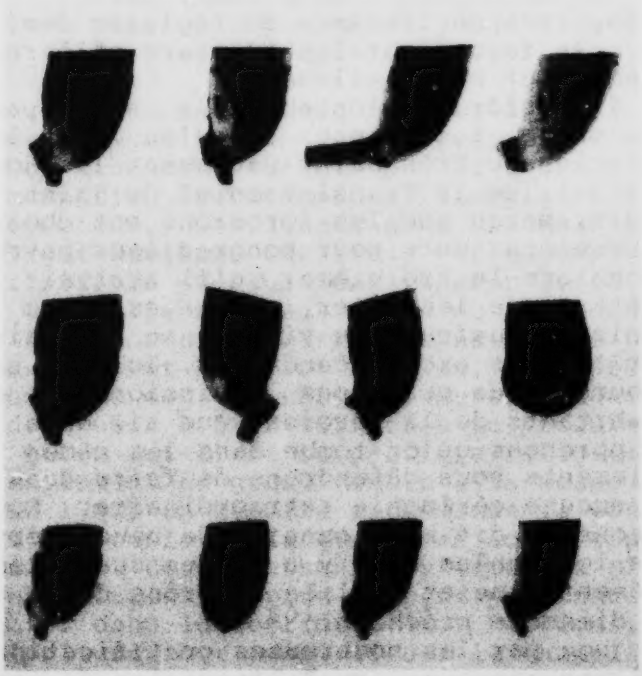

Figure 31. Fournaux de pipe, datant des différents périodes d'exploitation des Forges, principalement de la première moitié du XIX^{e} siècle.

des fouilles archéologiques présument l'usage du tabac chez les ouvriers.

On doit de plus occuper soirées et fêtes à jouer aux cartes: à cet effet, onze jeux de cartes usagés sont disponibles au magasin. Se laisse-t-on entraîner au son de la musique à la danse? Du son de quelle musique, du violon secondé par la bombarbe? Les fouilles archéologiques ont mis à jour nombre de bombarbes. Si, au cours d'un air de violon, une corde vient à se briser, le violonneux peut toujours courir au magasin de Forges où il trouve des cordes de boyau à violon (9 paquets).

Il est aussi difficile de décrire les veillées que les fêtes. Chacun se repose et se divertit à sa manière. L'on rend une visite chez l'un pour boire un pot, jaser autour du feu, une pipe à la main ou faire la lecture. Ceci nous est révélé lors d'interrogations de témoins à l'occasion d'un incident[102].

Les jours de fête, en particulier le dimanche, ne sont pas des jours comme les autres. Ils commencent par l'assistance à la messe et, sauf quelques tâches domestiques et le soin des bêtes, laissent beaucoup de loisirs. Deux fêtes toutefois semblent bien spéciales: la Saint-Eloi (1er décembre) et la Saint-Thibault (8 juillet). Une ordonnance de Monseigneur Pontbriand, datée du 1er juillet 1755, lors de l'examen du registre des Forges, nous instruit sur la façon dont les ouvriers célèbrent ces fêtes, spirituellement et matériellement:

> Ayant été informé qu'on chante en cette paroisse la grande messe, les vespres et qu'on donne la bénédiction du Très Saint Sacrement les jours de Saint-Eloi, de la Translation et de Saint-Thibault, parce que les forgerons ont choisi les deux premiers jours pour honorer leur patron et les charbonniers le troisième; qu'il arrivait que, sous le prétexte de les fêter, pour ainsi dire solenniser plusieurs du village se laissaient (aller?) à des excès scandaleux, loin de sanctifier ces jours, nous chargeons le missionnaire d'avertir les habitants de la paroisse que si, dans la suite, nous apprenons qu'on tombe dans les mêmes déréglements nous défendrons de faire dans ces jours aucune cérémonie extraordinaire. Nous chargeons le dit missionnaire de nous avertir toutes les années s'il y a eu des scandales. Sera la présente lue et publiée au prône de la grande messe dimanche prochain.[103]

Si l'on en juge par les nombreuses gratifications allouées par les maîtres aux ouvriers à l'occasion de ces fêtes, les réjouissances ne surprennent guère. La fête corporative de la Saint-Eloi a gardé une grande vitalité en Champagne (lieu d'origine de quelques forgerons des Forges) et, ce, même au XXe siècle[104]. Cette fête dure toute une journée.

Elle débute par une procession, puis par l'assistance à une messe après laquelle vient le repas. On passe ensuite aux réjouissances particulières, comme la danse, le chant et les jeux.

Religion

La pratique religieuse aux Forges est officialisée. La compagnie, comme nous l'avons vu, s'est, dès le début, préoccupé d'offrir aux ouvriers les services d'un missionnaire, de ménager une chapelle et d'équiper celle-ci des ornements liturgiques. Ainsi selon le traité de société du 11 février 1737, des dispositions sont prises à cet effet.

> Il doit être entretenu un missionnaire à St. Maurice, pour y faire le service divin dans la Chapelle qui sera bastie à cet effet, et administrer les sacremens aux ouvriers, journaliers et autres résidens audit lieu. Le missionnaire nourri, logé et chauffé aux dépens de la Compagnie avec 200L d'appointemens. Cet article est et sera exécuté à l'égard du Missionnaire. La chapelle n'a point esté bastie. La messe se dit dans un endroit de la maison réservé a cet effet jusqu'à ce que la Compagnie soit en estat de faire bastir une chapelle[105].

Cette disposition sera sans cesse respectée. Aux comptes des dépenses de l'exploitation des Forges, figurent les appointements du missionnaire[106]. On lui fournit une chambre, une chapelle, les ornements liturgiques et les vêtements sacerdotaux. Les linges sont blanchis par les ursulines de Trois-Rivières aux frais de la compagnie. On fait appel à l'orfèvre St-Paul pour réparer le calice de la chapelle[107]. On veille même aux soins du missionnaire: en 1741 et en 1743, on offre au missionnaire, le père Augustin, chaussures et bas[108]. De plus, l'on prévoit des aumônes au cours de l'émission d'une ordonnance, les amendes sont destinées à être versées à la procure de la chapelle[109]. Qu'en est-il de la pratique religieuse? Les ouvriers assistent en grand nombre à la messe dominicale. En 1742, un mémoire recommande la construction de la chapelle car celle de la grande maison occupe une chambre où seulement douze personnes y trouvent place, "les autres en nombre souvent de plus de cent personnes sont obligés de rester dans le corridor"[110]. Baptêmes, mariages et sépultures ont aussi lieu à la chapelle des Forges, quoique l'on se rende aussi à Trois-Rivières; les registres de la mission et de la paroisse le prouvent. Il est aussi assez intéressant de noter qu'on demande parfois au missionnaire de dire une messe pour la réussite des opérations des Forges; ainsi le 2 juillet 1743,

l'administration paie au père Augustin une messe "pour la réussite du fourneau" (15s)[111].

Quant à la pratique religieuse particulière, elle laisse peu de traces. Pierre Kalm observe un fait particulier chez les Canadiens:

> Les Français ne disent pas de grâces ni avant ni après les repas, mais ils font le signe de la croix pas tous cependant.[112]

Dans les demeures, aucun crucifix, aucune image pieuse et aucun livre religieux n'est relevé. Néanmoins, le magasin des Forges est à même d'offrir cinq paires de petites heures communes (inv. de 1741).

LES MONOGRAPHIES D'OUVRIERS

Nous venons de voir de façon générale comment vivent maîtres et ouvriers aux Forges du Saint-Maurice sous le régime français. Nous avons tenté de brosser un tableau de leurs modes de vie mais pour se rapprocher un peu plus près de la réalité que ces gens ont dû connaître, il importe de faire une intrusion dans quelques-uns de ces foyers. Cet essai est possible grâce aux monographies d'ouvriers que nous avons réalisés avec l'aide des inventaires après décès qui décrivent *in situ* le contenu d'une maison.

Dans ce chapitre, nous en présentons cinq: celles des familles d'un marteleur, d'un chauffeur, d'un charbonnier (entrepreneur), d'un journalier et d'un charbonnier. Les chefs de ces familles sont des ouvriers de métiers, d'âges et de niveaux sociaux différents.

Ces monographies comportent trois parties: un historique, le mode d'existence et les moyens d'existence. La première relate les éléments biographiques de la famille. Dans la deuxième partie, se trouve le cadre de la vie domestique: y sont évoqués tout le mobilier et l'équipement de la maison et de ses habitants. La troisième partie traite des moyens d'existence de l'employé et de sa famille. Y figurent les dettes actives et passives de la communauté et y sont détaillés les activités professionnelles et financières du ménage.

Monographie de Pierre Marchand, marteleur

Historique

Naissance. Pierre Marchand, fils de Valentin Marchand et de Claudine Albrant, est né vers 1715[1] et vient de la paroisse de Pierjus, diocèse de Besançon, en Franche-Comté[2].

Emploi. Arrivé aux Forges du Saint-Maurice en 1738, Pierre Marchand y travaille comme chauffeur à la forge haute[3]. L'année suivante, il est maître marteleur[4].

Mariages. Le 13 novembre 1740, Pierre Marchand épouse à Trois-Rivières Marie-Charlotte Sauvage, fille de feu François Sauvage, vivant sergent des troupes de la marine, et de Marie-Françoise Moëtte de Moras, âgée de 19 ans[5]. Marie-Charlotte est la soeur de Charlotte- Monique, épouse de Jean-Baptiste Delorme dit Deslauriers, fondeur aux mêmes Forges[6].

En 1748, Marie-Charlotte meurt, à l'âge de 26 ans[7]. Le 8 mai 1750, Pierre Marchand se remarie à Batiscan avec Gertrude Frigon, âgée de 27 ans[8]. Elle est la fille de François Frigon et de Justine Perrault. Sa soeur, Marie-Louise, épousera en 1751 Jean-Baptiste Delorme, alors veuf[9].

Le premier contrat de mariage de Pierre Marchand ne nous est pas connu. Mais nous avons retracé le deuxième contrat où il est stipulé pour tout apport de l'époux, sa part de biens échus de sa communauté avec feu Marie Sauvage. De plus, Marchand alloue à sa femme, Gertrude Frigon, un douaire de 1000 livres et les époux se réservent un préciput de 300 livres. Ce douaire, reposant sur l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers de Marchand, est considérable pour un ouvrier à cette époque. Gertrude Frigon décède en 1768[10], âgée d'environ 40 ans.

Descendance. Du premier mariage de Pierre Marchand avec Marie-Charlotte Sauvage, quatre enfants naîtront: d'abord une fille, baptisée du nom de Marie-Madeleine en 1741, une autre Marie-Antonine, aussi appelée Antoinette en 1743, leur premier fils, Jean-Pierre en 1744 et enfin Antoine en 1747[11].

Marie-Madeleine, âgée de 21 ans, se mariera le 16 août 1762 à Jean Sicard de Carufel, fils du sieur Sicard de Carufel et d'Angélique Lupin, résidant à Maskinongé[12]. L'époux allouera à sa future épouse un douaire de 600 livres. Antoinette suivra les traces de sa soeur et, à l'âge de 21 ans, contractera mariage, le 26 juin 1764[13], avec Amable Sicard de Carufel, frère de Jean. La mariée sera dotée d'un douaire de 600 livres et les époux d'un préciput de 300 livres. Quant à Jean-Pierre, son père l'engagera, le 22 août 1762[14], à Pierre-Joseph Rouet, serrurier pratiquant à Trois-Rivières. Jean-Pierre, alors âgé de 18 ans, débutera le terme de son engagement le 1er septembre 1762 pour une période de deux ans. Pierre-Joseph Rouet s'engage, selon le contrat, à lui apprendre tout l'art de son métier et à le nourrir à sa table. Il ne sera pas tenu de l'héberger et de l'entretenir, contrairement aux normes usuelles de tout contrat d'apprentissage. Pour lui servir lieu d'entretien, Rouet le laissera travailler à heures perdues dans la journée à quelques ouvrages personnels pour lesquels Pierre Marchand lui fournira le fer. Cette clause est vraiment originale et inhabituelle dans un tel contrat. Elle laisse

supposer que Pierre Marchand continue de pourvoir à l'entretien de son fils, signe d'aisance chez cet ouvrier spécialisé et signe qu'il se préoccupe fort de l'enseignement de son fils en lui assurant des moyens de mettre en pratique son apprentissage. Quant au deuxième fils, Antoine, il suivra les traces de son père et l'assistera dans son travail. C'est ce que nous indique un état de la dépense faite aux Forges pour la période du 22 octobre 1763 au 1er juin 1764[15]. La dernière information de ces enfants nous est connue lorsque les quatre vendent, le 19 octobre 1767, la moitié d'un emplacement situé en la commune de Trois-Rivières, échue par la succession de leur mère défunte[16]. Marie-Madeleine et son époux Jean Sicard, Antoinette et son époux Amable Sicard, ainsi qu'Antoine habitent à ce moment-là à Maskinongé, lieu de résidence de la famille Sicard de Carufel alors que Pierre est absent dans les pays d'en haut. L'apprenti-serrurier a sans doute pris la clé des champs et opté pour le canot!

De la deuxième union, naîtront quatre enfants: Gertrude, née en 1751, Jean-Baptiste, né en 1752, Marie-Joseph, née en 1758 et enfin Marie-Geneviève, née en 1761[17]. Contrairement aux enfants issus du premier mariage, aucun document n'a permis de suivre la trace des enfants du deuxième lit.

Retraite. Entre 1764 et 1768, Pierre Marchand se retire au Chenail du Nord, à Maskinongé. En 1770, il acquiert une deuxième terre adjoignant la sienne[18]. Il se consacre à l'agriculture et à l'élevage de quelques animaux. Ainsi s'est-il rapproché de ses enfants Marie-Madeleine, Antoinette et Antoine qui habitent cette région. Il meurt au Chenail du Nord, le 19 mai 1787 et est inhumé le lendemain dans le cimetière de la paroisse Sainte-Geneviève de Berthier[19].

Mode d'existence

Il nous est possible de connaître la vie matérielle de la famille Marchand grâce à l'inventaire après décès des biens de la communauté de Pierre Marchand et de feu Marie-Charlotte Sauvage, dressé par le notaire Louis Pillard, le 8 juillet 1752[20].

Composition de la famille, le 8 juillet 1752:
Pierre Marchand, marteleur, père, environ 37 ans
Gertrude Frigon, mère, 29 ans
enfants du premier mariage:
Marie-Madeleine, 11 ans
Marie-Antoinette, 9 ans
Jean-Pierre, 8 ans
Antoine, 5 ans
enfants du deuxième mariage:
Gertrude, 1 an

Habitation. La famille demeure sur le lieu de travail du père, aux Forges du Saint-Maurice, dans un logement appartenant à la compagnie des Forges.

Selon les inventaires des Forges de 1741, 1746 et 1748, elle habite plus précisément un corps de logis de 68 pieds de front sur 23 pieds de profondeur situé sur le plateau. L'on sait par l'inventaire de 1741 que ce corps de logis abrite trois familles, chacun jouissant d'une "chambre, cabinet et autres commodités"[21].

La construction de ce corps de logis est assez simple: pieux debout et pieux de travers, à un étage. Le plancher et le plafond sont faits de madriers embouvetés. L'habitation possède cinq portes d'entrée garnies de leurs ferrures et loquets, dont quatre ont serrure et clé et dix fenêtres garnies de vitres. Les divisions intérieures sont assurées par cinq cloisons de madriers embouvetés, chaque cloison ayant quinze pieds de long. Ce dernier détail, livré par le document, nous laisse perplexe. Ces cloisons séparent les logements des trois familles et divisent chaque logement en une chambre et un cabinet. Cependant elles ne précisent pas leur distribution ce qui nous empêche de connaître les dimensions des pièces et leur organisation quant aux aires de chauffage.

Le bâtiment comporte deux cheminées doubles, c'est-à-dire à deux foyers, en pierre de taille de 25 pieds de hauteur à partir du rez-de-chaussée, 3 pieds 7 pouces et demi de largeur sur la face des platebandes et 4 pieds 2 pouces sur l'autre face (la masse étant de 6 pieds de large sur 3 pieds de profondeur). Il possède une troisième cheminée, celle-ci simple, c'est-à-dire à un foyer, de 25 pieds de hauteur, 4 pieds 11 pouces de large sur la face des platebandes et 3 pieds sur l'autre face (la masse étant de 3 pieds de large sur 3 pieds de profondeur). La platebande des jambages de cette cheminée sont de pierre de taille.

La famille Marchand occupe une partie de ce corps de logis qui doit représenter environ le tiers du bâtiment, soit approximativement un logement de 23 par 23 pieds, composé de deux pièces, une chambre et un cabinet. L'espace sous les combles peut être habitable et servir, à l'occasion ou durant l'été, de dortoir. Les activités de la vie quotidienne se déroulent dans la pièce principale, soit la chambre. Le cabinet peut servir de lieu d'entreposage ou contenir un lit, si les conditions de chauffage sont adéquates. L'espace réservé à l'usage de cette famille remplit parfaitement les normes de l'époque où les notions d'intimité et de lieu à fonction unique ou spécialisée n'existent pas. Au contraire, la vie s'organise autour des

sources de chaleur, ce qui donne au mobilier toute la valeur de sa signification étymologique, il est "mobile".

Chauffage. Tel que décrit au cours de la description du corps de logis, celui-ci comporte deux cheminées doubles et une simple, ce qui correspond à cinq âtres pour les trois familles. Ainsi le logement des Marchand est donc pourvu d'au moins un âtre et peut-être deux.

Parmi les ustensiles de cheminée, une paire de chenets sans façon et de deux pelles à feu attestent de l'utilisation d'au moins un âtre. Cet âtre assure le chauffage de la chambre ainsi que la cuisson des aliments, comme nous le prouve la présence d'une broche à rôtir. Quant à la possibilité de l'usage d'un deuxième âtre, aucun indice n'en donne la confirmation. Une deuxième paire de chenets nous aurait convaincu de sa présence, mais leur absence n'implique pas celle de l'âtre. Car les chenets, s'ils favorisent une meilleure combustion du bois, ne sont pourtant pas un élément indispensable.

Le combustible employé pour l'alimentation du foyer est le bois dispensé à l'ouvrier par la compagnie exploitant les Forges.

> Pour le bois de chauffage tant de la maison que de tous les employez au fourneau et aux forges compris les charretiers quinze cens cordes de bois à vingt sols la corde 1500.[22]

Cette information ne nous indique cependant pas la consommation annuelle de bois par un ouvrier. Mais si l'on se rapporte à un document du régime militaire britannique où cette coutume se poursuit, elle serait de vingt cordes de bois[23].

La famille Marchand profitait-elle d'un poêle de brique ou de fonte comme moyen de chauffage auxiliaire? L'inventaire après décès n'indique pas la possession d'un poêle par la communauté de biens. D'un autre côté, les inventaires des Forges de 1741, 1746, 1748 ne le mentionnent pas. Par contre, l'inventaire de 1760 rapporte "vingt-cinq poëles à chauffer avec leurs portes et trépieds" comme ustensiles servant aux ouvriers[24]. L'on peut supposer que Marchand était au nombre des ouvriers jouissant de cet avantage.

Mobilier. Le mobilier de la communauté de biens de Marchand est fort simple; il offre un certain confort mais non un luxe. Il comporte en premier lieu deux lits. L'un se compose d'une couchette, une paillasse, un lit de plume, un traversin, deux draps, une couverture et une courtepointe, le tout estimé à 120L; le second comprend une couchette, un lit de plume, un traversin, deux draps et une courtepointe, le tout prisé à 60L. On compte alors deux lits pour l'usage de huit personnes, soit deux adultes,

quatre enfants et deux bébés. Il est possible de supposer l'usage d'un troisième lit: celui de l'époux survivant non prisé et lui étant réservé selon les clauses de son premier contrat du mariage ou celui des époux de la deuxième communauté de biens. En outre, si le bébé couche présentement dans un ber, celui-ci est considéré comme son bien personnel et ne figure pas dans les biens de la communauté conjugale, d'où la possibilité de son omission.

Dans le logis, nous ne trouvons qu'un meuble de rangement: c'est le buffet et son dressoir où l'on y range la vaisselle, les aliments, le linge de lit et celui de table. Deux tables pliantes (à panneaux rabattus et pieds pivotants) et une petite table carré servent tant à la consommation des aliments qu'aux divers travaux domestiques. Quant aux sièges, l'on compte six chaises et une chaise de coin. Une huche complète le mobilier. Elle sert tant pour la préparation et la conservation du pain que comme gardemanger. L'ensemble du mobilier est évalué à 213L 18s.

Ustensiles. Les ustensiles, comme les meubles, répondent à des besoins utilitaires de base et ne dénotent aucun luxe. Parmi les ustensiles servant à la préparation des aliments, se trouvent un couloir, un fromager de fer-blanc, un tamis, un mortier et un pilon de cuivre, une poivrière de fer-blanc et huit terrines.

Les ustensiles servant à la cuisson des aliments comprennent pour le rôtissage et la grillade, une broche à rôtir, une lèchefrite, un gril; pour la friture, trois poêles à frire; pour l'immersion, six marmites, un chaudron de fer-blanc et deux accessoires s'y rapportant, deux cuillères à pot et une mouvette.

Au chapitre des ustensiles servant à la consommation des aliments, on retrouve tout d'abord 26 livres et demie de vaisselle d'étain. Il est très usuel de priser la vaisselle d'étain dans son ensemble selon le poids et la valeur du métal. Cet ensemble peut se constituer de plats, assiettes, bassin, cuillères, peut-être un pot à eau et quelques gobelets. A la vaisselle d'étain, s'ajoutent une soupière et une assiette, douze fourchettes, une tasse de fer-blanc et deux gobelets d'argent. La soupière et l'assiette, récipients pour le service de la soupe, sont, le supposons-nous, en faïence. La tasse de fer-blanc constitue un récipient dont tout le monde se sert pour s'abreuver. Nous remarquons l'unique mention des fourchettes. Selon l'usage de l'époque, ces fourchettes sont fabriquées en acier. D'un autre côté, les cuillères, généralement en étain, sont prisées dans l'ensemble de la vaisselle d'étain. Quant au couteau, c'est le couteau de poche qui est en vogue à cette époque. On note de plus la présence de deux gobelets d'argent.

Nous signalons enfin quelques ustensiles servant à la conservation des aliments: cinq bouteilles et une cruche.

Ces contenants, peu nombreux, répondent au besoin de la conservation des liquides, sans doute, vin ou eau-de-vie, ou huile.

En suivant la démarche du notaire, nous pouvons retracer la localisation des objets dans leur environnement. Ainsi près de la cheminée, sont placés les six marmites, le chaudron, la tasse, une lanterne, deux arrosoirs, deux seaux, trois poêles à frire, le gril, deux cuillères à pot, la lèchefrite, la mouvette, la broche à rôtir, deux pelles à feu, une scie de travers, le couloir et le fromager. Sur le dressoir, sont étalés la vaisselle d'étain, le mortier et le pilon, les huit terrines empilées l'une dans l'autre, les douze fourchettes et le tamis. Enfin le buffet contient les six livres de suif, la soupière et l'assiette, cinq bouteilles, les deux gobelets d'argent, une paire de cardes, une poivrière ainsi que le linge de lit et de table.

La tonnellerie se résume à deux seaux réservés pour l'eau nécessaire à la maisonnée et l'outillage à une scie de travers, associée à de menus travaux de bois ou au débitage des morceaux de bois pour le foyer.

Nous pouvons noter pour l'entretien des vêtements et du linge, deux fers à repasser et, relativement à une activité artisanale, une paire de cardes. Cette paire de cardes à laine s'avère le seul instrument d'activité artisanale mentionné. Aucun rouet, métier ou aiguille à tricoter n'est prisé, ce qui nous aurait renseigné sur le traitement ultérieur de la laine cardée.

La valeur de tous ces ustensiles se chiffre à 114L 3s.

Eclairage. L'éclairage du logis est assumé par trois vieux chandeliers de cuivre pourvus de chandelles de suif. On trouve d'ailleurs six livres de suif destiné à la fabrication de ces chandelles. Aucun moule à chandelle n'étant répertorié, l'on suppose alors que les chandelles sont faites à la baguette, c'est-à-dire selon le procédé par sauçage. Pour les déplacements à l'extérieur, une lanterne de fer-blanc est utilisée.

Linge de lit et de table. Nous avons vu lors de la description des lits que les couchettes sont bien garnies en matière de linge de lit: une première couchette pourvue d'une paillasse, d'un lit de plume, un traversin, deux draps, une couverture et une courtepointe ainsi que la seconde couchette d'un lit de plume, un traversin, deux draps et une courtepointe. La famille dispose en plus de huit draps de toile herbée et de quatre draps de toile de brin. Ces draps valent ensemble 102L 10s. Les draps sont généralement composés de deux laizes et confectionnés dans des toiles de diverses qualités. Dans ce cas-ci, la toile de brin est d'une qualité équivalente à la toile de commun et la toile herbée s'avère un peu plus fine que l'autre. La

toile de brin vaut, en 1748[25], de 18 à 19 sols l'aune et la toile herbée, quelques cinq ou dix sols de plus.

Quant au linge de table, il comporte dix nappes et vingt-quatre serviettes, estimées ensemble à 59L. Généralement ces nappes et serviettes sont en grosse toile ou en toile commune.

Comme nous le voyons, le linge de lit et de table représentent une forte somme. La valeur de 161L 10s ne se rapporte qu'aux douze draps, nappes et serviettes. Le linge des deux lits de la maison est prisé avec les deux couchettes à 180L; or cette somme est élevée en raison des couchettes qui coûtent relativement peu à comparer avec la literie. Ce facteur est attribuable au prix des importations des tissus.

Vêtements. Lors de l'inventaire après décès, aucun vêtement n'a été relevé. Les hardes du survivant et celles des enfants peuvent être considérées comme biens personnels et de ce fait ne sont pas sujets à estimation. Par contre, l'on aurait pu s'attendre à retrouver la prisée des vêtements de la défunte. L'inventaire a cependant eu lieu quatre ans après sa mort. Ce délai explique donc la pénurie de vêtements ayant appartenu à la défunte.

Seuls renseignements vestimentaires se rapportant à notre ouvrier proviennent d'une lettre datée du 13 octobre 1750, à Québec, par Jean Aubry à son frère Claude, reçue le 26 septembre 1751.

> ... pour Marchand M. La Tullière lui portera un chapeau avec le reste de son argent, s'il veut un casque il n'a qu'à le demander... l'habit de Marchand lui coûte 140L et la pièce de toile 102L 12s. dont il lui reste 157L 8s pour lui avoir un chapeau et son casque dont M. La Tullière lui rendra compte quand il ira aux forges...[26]

Cet habit comprend certainement un justaucorps, une veste et la culotte d'un drap très fin, vu le prix excessif. Quant à la pièce de toile, elle est sans doute destinée à la confection de chemises fines.

Signalons que nous trouvons dans le logis, lors de la prisée des biens, une aune de damas sur galet et une aune de carisé. Le damas peut servir à la confection de jupons et de robes. Le damas sur galet est un tissu dont le prix moyen revient à 4L l'aune et il est moins coûteux que le damas de Tours ou de Lyon[27]. Le carisé, grosse toile claire, peut être utilisé à la confection de divers vêtements: gilet, chemise, jupe, jupon, manteau et mantelet[28]. Ce carisé est un tissu à prix très abordable, soit un prix moyen de 25 sols l'aune[29]. On en importe du blanc et du rouge. La quantité de ces deux tissus est minime, soit 2 aunes en tout. On peut alors supposer qu'il s'agit d'un reste de pièce, celle-ci ayant été employée à la confection de vêtements. Ces deux tissus

ne figurent pas parmi les marchandises que les ouvriers pouvaient se procurer à la grande maison et dont la liste est contenue dans l'inventaire des Forges de 1741.

Moyens d'existence

Nous tenterons maintenant de voir les moyens d'existence de la famille, c'est-à-dire la manière de vivre par le biais des travaux respectifs des membres de la communauté familiale.

Pierre Marchand fait partie de la catégorie des ouvriers spécialisés. Il est arrivé aux Forges du Saint-Maurice pour y travailler en la qualité de chauffeur. En 1739, on le qualifie d'ailleurs de ce titre[30]. Il travaille à la forge haute.

L'année suivante, il est maître marteleur. En plus de son travail régulier en tant que marteleur et parfois encore en tant que chauffeur, il doit prodiguer ses connaissances. Ainsi, avec l'aide de Pierre Michelin, Edouard Hamilton et Joseph Terrault, chauffeurs, il doit enseigner le métier de chauffeur à Pierre Villard de St-Mexant. Les intéressés des Forges s'obligent à leur payer 200 livres. Si les susnommés ne s'acquittent pas de leur tâche par leur faute, les intéressés ne respecteront pas leur obligation. Deux ans plus tard, Villard est jugé bon chauffeur[31].

L'ouvrier travaille théoriquement neuf mois par année, tous les jours de la semaine, l'arrêt étant commandé par le manque d'ouvrage ou par les temps froids.

> Il y a plus davantage à cesser le travail des forges pendant tout le temps des grands froids parce qu'alors le charbon qu'il est nécessaire d'y employer pour dégeler les mouvemens et rechauffer la forge cause plus de dépense que le fer produit ne peut valoir.
>
> C'est pourquoi on réduit ici le travail de deux chaufferies allant continuellement à neuf mois de travail par chaque année...[32]

En principe, en sa qualité de chauffeur, Marchand est rémunéré 700 livres par année ou en sa qualité de marteleur, 900 livres par année[33]. Lorsqu'il "bat le fer", il est payé à l'ouvrage, soit 12 livres le millier de fer produit. Complexe à prime abord, cette rémunération est en fait fort simple. Elle est perçue selon trois formes. Ainsi, par exemple, en 1742, Marchand est dit marteleur. Mais ses gages indiquent qu'il travaille cette année-là autant comme marteleur que comme chauffeur. Alors, lorsqu'il travaille, il est payé à l'ouvrage; lorsqu'il ne travaille pas, soit par manque d'ouvrage, soit par arrêt dû aux temps froids, il est payé selon un taux fixe à 700L ou 900L par année selon qu'il travaillait, avant l'arrêt, comme chauffeur ou comme marteleur. En examinant de près l'état des dépenses pour

l'exploitation des Forges, nous comprendrons plus explicitement son travail et son gain:

ler octobre 1741 au ler août 1742: Payé à Marchand chauffeur pour son quart dans la somme de 610.12 à quoy montent 50,882 L. de fer qui a été forgé pendant les mois d'octobre, novembre et décembre à la forge haute à raison de 12L le millier ce qui fait ladite somme de 610.12 luy revient pour son quart, ez 152.13

A idem pour ving-trois jours et demy que la forge a été arrestée pendant le dit temps à raison de 58.6.8 par mois (en sa qualité de chauffeur, 700L par an) 45.13

Au même pour ses gages en ladite qualité de chauffeur depuis le premier janvier jusqu'au 15 juin, ce qui fait, 5 mois 15 jours à raison de 58.6.8 par mois, cy 320.16.8

Au dit pour ses gages en la qualité de martelleur depuis le 15 juin jusqu'au premier aoust ce qui fait un mois et demy à raison de 75L par mois 112.10

631.12.8[34]

Ainsi pour la période du ler octobre 1741 au premier août 1742, soit pour 10 mois, Marchand reçoit 631L 12s 8d, rémunération perçue selon trois formes, sur la base de l'ouvrage accompli, sur la base de son salaire de chauffeur et sur la base de son salaire de marteleur.

En 1762, le salaire de base annuel ne change pas; Marchand, marteleur, reçoit 75L par mois, soit 900L par année. Par contre, le salaire à l'ouvrage augmente; Courval, faisant une évaluation des gages des ouvriers, mentionne "ce que l'on paye pour chaque travailleur pendant l'ouvrage Marchand, Robichon, Terreault, Michelin font du millier de fer 22L le $\frac{oo}{oo}$[millier]"[35].

En examinant les papiers Haldimand, on peut avoir une idée du revenu de Marchand pour l'année 1764.

depuis le 22 octobre 1763 au ler juin 1764:
Marchand et Michelin pour façon de 17142L. [livres] de fer à 22L le millier (la part de Marchand est de 188L 11s 2d) 377L 2s 5d
Marchand et son fils 6 mois de gages à 115L 690L[36]

Si Marchand est rémunéré à 75L par mois, son fils reçoit donc 40L par mois en tant qu'aide à son père. La part de Marchand est de 450L et celle du fils, de 240L.

depuis le ler juin au ler sept. 1764 pour la fonte des canons et fabrication des fers:
Marchand 39 journées à 3L 117L

Robichon Marchand Terreault Michelin	(pour façon de 35299L. de) (fer à 44L le millier) (reporté à la fonte des) (canons)	1553L 3s 6d

aux mêmes pour façon de 19663L. à 22L le millier 432L 7s 8d[37]

Pour les quatre ouvriers, le revenu s'élève à 1985L 11s 2d; Marchand reçoit, pour sa part, 496L 7s 9d.

depuis le 1er sept. au 1er oct. 1764

Robichon Marchand Terreault Michelin	((pour façon de 6979L. de) (fer à 22L) ( )	153L 1s 9d

aux mêmes pour façon de 5708L. de fer à 44L le millier 251L 3s 4d

Robichon	10 jours de gages depuis le 21 7bre y Compris que les forges sont arrettées et à son fils gougeat à 115L	38L 6s 8d
Marchand	Idem et à son fils gougeat	38L 6s 8d
Terreault	10 Jours Idem à 58L 8s	19L 9s 4d
Michelin	10 Jours Idem	19L 9s 4d[38]

Pour les quatre ouvriers, la rémunération du travail à la tâche monte à la somme de 304L 4s 13d.; chacun reçoit alors un montant de 76L 1s 3d. Pour les dix jours que les forges ont été arrêtées, Marchand et son fils perçoivent 38L 6s 8d, c'est-à-dire Marchand, 25L et son fils, 13L 6s 8d.

Le revenu de Marchand pour cette période du 22 octobre 1763 au 1er octobre 1764 se chiffre à 1352L 1s 3d et celui de son fils Antoine, goujat, à 253L 6s 8d.

Outre le fait que Marchand consacre la majorité de son temps au service des Forges, les travaux secondaires de cet ouvrier spécialisé se bornent à aider à l'élevage de ses animaux (1 vache, 2 truies, 8 poules, 1 coq) et, sans doute, à la chasse et à la pêche.

Il se livre aussi à quelques spéculations immobilières consistant en achats et ventes d'emplacements.

Le premier achat d'un emplacement est contracté sous sa première communauté de biens avec Marie Sauvage, le 15 octobre 1747. Il s'agit d'un emplacement de 80 pieds par 92 pieds situé en la commune de Trois-Rivières, sur lequel sont bâtis une maison de bois, un fournil et une étable qu'il s'est procurés pour la somme de 500L[39]. Ces bâtiments sont incendiés en mai 1752[40]. C'est sans doute cet incident qui nécessite l'inventaire après décès où l'emplacement est évalué à 550L et les matériaux des bâtiments incendiés à 50L. Sous sa deuxième communauté de biens, Marchand rebâtit la maison[41] et la vend avec la moitié de l'emplacement à Paul Dielle, le 8 octobre

1754[42], pour la somme de 3000L. La seconde moitié de l'emplacement appartient aux enfants, héritiers de leur mère, Marie Sauvage. Ils vendront leur part, le 19 octobre 1767 à Jean-Baptiste Badeaux pour la somme de 200L[43].

Le 5 août 1755, Marchand achète un terrain sans bâtiment de 60 pieds par 90 pieds situé en la commune de Trois-Rivières[44]. Ce terrain lui est vendu par Louis Coursol pour la somme de 650L. Il le loue à Pierre René Boulanger pour le montant de 12L par année, le 27 avril 1770[45].

Le 1er novembre 1761, Marchand signe un bail à ferme, à Joseph St-Pierre, d'une terre d'un arpent de front par vingt de profondeur, située en la banlieue de Trois-Rivières[46]. Selon l'entente, le bailleur recevra le tiers du revenu de tous les foins et grains, produits de la terre. Au terme du bail, Marchand vend cette terre à Michel Jutras pour 1000L, soit 400L payables à la St-Michel prochain et 600L selon une rente de 60L par année[47]. Nous ne possédons pas l'acte d'achat de cette terre, mais Marchand a très certainement retiré un bon profit de cette vente.

Sans doute désireux de se rapprocher de ses enfants installés à Maskinongé, Marchand y achète entre 1764 et 1770 une terre de deux arpents au Chenail du Nord. Ce fait nous est connu alors qu'il se procure une deuxième terre, adjoignant à la sienne au sud-est. Ces deux arpents ainsi que la moitié d'une grange sont achetés de Pierre Dubord pour le prix de 300 *shillings* ou 360 livres françaises[48].

Nous voyons ainsi que Marchand porte beaucoup d'intérêt à la spéculation immobilière. Il n'hésite pas à investir son argent dans l'achat de terres qu'il loue et revend avec succès et profit.

Monographie de François Godard, chauffeur

Historique

Naissance. François Godard est le fils de François Godard et de Gabrielle Viard, originaires de Rochefort, dans le diocèse de Dijon, en Bourgogne[49]. Il est arrivé au Canada vers l'année 1737 avec ses parents, venus au pays pour travailler aux Forges du Saint-Maurice. Ses soeurs Marie-Anne et Anne ainsi que son frère Claude étaient également du voyage.

Mariage. Dès 1737, sa soeur Marie-Anne se marie avec Michel Chaillé, ouvrier des Forges[50]. Suivra en 1739, le mariage d'Anne avec Jean Dautel, également ouvrier

aux Forges[51]. Le 26 février 1740, c'est au tour de François de convoler en justes noces avec Marie Blais, fille de Jacques Blais et d'Angélique Cartier de Ste-Anne d'Yamachiche. François Godard alloue à Marie un douaire de 500 livres et les futurs époux se réservent un préciput de 250 livres[52]. Quant à Claude, il quitte la maison en 1750 pour épouser Agathe Couturier dit Labonté[53].

Descendance. Des époux, François Godard et Marie Blais, naîtront cinq enfants: Claude, en 1744; Marie-Anne, en 1745; Jean-François, en 1747; Catherine, en 1748; et Françoise, en 1751[54].

Nous ne connaissons pas le moment exact du décès de François Godard. Marie Blais fait dresser un inventaire des biens de leur communauté, le 20 janvier 1756[55]. Le mois suivant, le 9 février, elle convole en secondes noces avec Pierre Milot, contremaître aux Forges[56].

Mode d'existence

Composition de la famille en l'année 1755:
François Godard, père, chauffeur
Marie Blais, mère
Claude, 11 ans
Marie-Anne, 10 ans
Jean-François, 8 ans
Catherine, 7 ans
Françoise, 4 ans

Habitation. A son arrivée au pays, la famille Godard s'installe aux Forges. Par l'inventaire des Forges de 1741, on sait qu'elle partage avec la famille Bériau la maison bâtie par le sieur Francheville. Vers la fin de l'année 1742, François Godard, père, est "d'un âge trop avancé, il n'est plus capable de supporter un travail assidu"[57]. Est-il veuf? Son fils François, marié en 1740 avec Marie Blais, habite-t-il avec lui? On peut présumer que le père et le fils vivent dans la même maison, tout comme ceux-ci travaillent conjointement à la forge basse[58].

La maison occupée par les familles Godard et Bériau est bâtie en pièces sur pièces et mesure 38 pieds 1/2 de front sur 24 pieds de profondeur. Plafond et planchers sont faits de madriers embouvetés, détail soigné offrant une bonne isolation contre l'air froid. Cinq fenêtres vitrées favorisent l'aération du logement et la pénétration de la lumière solaire. Une seule porte assure l'entrée et la sortie du logis par les membres des deux familles.

Les divisions intérieures de la maison nous sont connues par un document relatant la description du logement de Godard.

> transporté es forges de St. Maurice... En la maison de demeure de françois Godard Marteleur où Logeois Le dit St-Jean... il [Godard] on [Louis Poulin de Courval, procureur] a dit que, depuis qu'il [Jean Brissard dit St-Jean] avois tué Le dit beauprê, il ne Lavois point vû, Et n'avois point Couché dans La chambre des Goujas qui Etois au dessus de La Sienne... j'ay Sommé Et interpellé Le dit Godard De Par Le Roy, de me faire ouverture de toutes Les Chambres Et Lieux dépendans de La ditte Maison...
> premièrement dans La Chambre d'En bas, Cabinet, Cave, Grenier dans Lequel il Se Seroit trouvé un Cabinet où Couchoit les [le dit] St. Jean...[59]

La famille Godard dispose donc dans cette maison d'une partie du rez-de-chaussée consistant en une chambre et un cabinet, d'une partie du grenier à l'exception d'une chambre lambrissée réservée à l'usage des goujats de la forge basse, ainsi que de la cave. Cette cave mesure quinze pieds carrés et est entourée de pieux. On y accède tant de l'intérieur grâce à une trappe que de l'extérieur, par une porte.

Au pignon de la maison, est adossé un petit appenti et sur le devant, se trouve une cabane de pieux debout mesurant treize pieds carrés qui servait anciennement de boulangerie. Ces deux petits bâtiments sont certes utilisés l'un pour l'entreposage du bois de chauffage et l'autre comme abri pour quelques animaux. En 1756, la famille possède notamment deux vaches et deux cochons.

Chauffage. La maison comporte une cheminée double en pierre, mesurant 25 pieds 1/2 de hauteur par 5 pieds 7 pouces de large sur la face des platebandes par 6 pieds de large sur l'autre face. Cette cheminée double implique nécessairement deux âtres adossés, l'un du côté du logis des Godard et l'autre de celui des Bériau. En 1756, aucun ustensile de cheminée n'est mentionné. Il est vrai cependant que la crémaillère, souvent considérée comme faisant partie de la cheminée, échappe à toute estimation. Quant aux chenets, à la pelle et au tisonnier, plus d'un objet ou outil peuvent en assumer la fonction. Le logis est vraisemblablement chauffé par le seul feu de l'âtre, car en l'année de l'inventaire, aucun poêle, auxiliaire de chauffage, n'est relevé. La compagnie des Forges en fournit sans doute un à la famille[60].

Mobilier. Le mobilier de la communauté de François Godard et de Marie Blais dénote un certain confort: lits, meubles et rangement et de travail sont en nombre suffisant.

En premier lieu, on relève trois lits: le premier, celui des parents, se compose d'une couchette, un lit de plume, deux draps, un traversin, deux oreillers, une

couverture de laine ainsi que d'une courtepointe; le second, réservé sans doute aux filles consiste en un lit à tréteaux pourvu d'une paillasse, d'un lit de plume, de deux draps, d'un traversin et d'une couverture; le troisième, à l'usage des garçons, consiste également en un lit à tréteaux garni d'une paillasse, d'un matelas, d'un drap, d'un traversin ainsi que d'une couverture.

Deux buffets et un dressoir facilitent le rangement des vêtements, du linge de lit et de table, des ustensiles pour la préparation, la consommation et la conservation des aliments. Deux tables dont l'une pliante et l'autre à pieds tournés servent aux différents travaux domestiques et aux repas. Aucun siège n'est relevé: ni chaise, ni fauteuil, ni banc. Nous croyons plus à une omission qu'à une absence. Enfin se trouve une huche destinée à la fabrication et à la conservation du pain.

Bien que nous sachions que le domicile des Godard comporte deux pièces, soit une chambre et un cabinet, le notaire qui a dressé l'inventaire des biens n'en a pas tenu compte. Bien plus, alors que, généralement, les biens sont répertoriés selon l'ordre dans lequel ils apparaissent, ils sont dans ce cas-ci regroupés systématiquement: d'abord les animaux, puis les ustensiles, les meubles et le linge.

Il est cependant fort plausible que l'ensemble des meubles et des objets se retrouvent dans une seule pièce, soit dans la chambre, car l'inventaire a été effectué en janvier. Ainsi la pièce dans laquelle se situe la cheminée concentre toutes les activités diurnes et nocturnes de la maisonnée. Le cabinet n'est plus en cette saison froide qu'une pièce de décharge, d'entreposage.

Ustensiles. L'éventail des ustensiles de la maison est très large et même surprenant. Aussi croyons-nous à un apport de la communauté de biens de François Godard père ou un apport de fournitures achetés à l'origine par Francheville lorsqu'il aménagea ce bâtiment.

> Outre cette forge le sieur Francheville a encore fait batir a deux arpens de distance, une maison de pieces sur pieces pour y loger les ouvriers et la meublée des ustensiles nécessaires.[61]

Parmi les ustensiles destinés à la préparation des aliments, on compte un mortier de fonte, un entonnoir, un couloir, une poivrière, un sas et six terrines. Les ustensiles servant à la cuisson des aliments se répartissent en trois groupes. Pour les grillades et les rôtissages, une broche à rôtir, un gril et une lèchefrite sont utilisés. Pour la cuisson à l'immersion ou la friture, on a le choix entre trois poêles à frire, un poêlon en cuivre, six marmites. Les ustensiles peuvent être suspendus à la crémaillère, à la potence ou, selon le cas, posés sur un trépied. A cet effet, on compte trois trépieds. Pour la cuisson à l'étouffée, on possède une tourtière de tôle.

Au chapitre des ustensiles de table, la variété est grande: dix-sept assiettes d'étain, six assiettes de faïence, six plats d'étain, un plat de faïence, une jatte de faïence, une écuelle de faïence et une d'étain servent tout autant à la consommation qu'à laprésentation et au service des aliments. Seize cuillères d'étain et vingt-deux fourchettes permettent de mettre plusieurs couverts. Pour les boissons, seules quatre tasses et soucoupes sont mentionnées. Il y a bien aussi les gobelets d'argent mais signe du temps, on les trouve parmi les biens précieux du buffet plutôt que sur la table quotidienne. On en compte quatre, soit deux gobelets, une petite tasse et une autre tasse marquée au nom de "françois godard donné par luy a Son petit fils"[62]. Un gobelet marqué du nom de Clode Gaudar est conservé de nos jours au monastère des ursulines de Trois-Rivières (fig. 25). Il peut avoir appartenu au frère ou au fils de François Godard.

Aucun ustensile servant à la conservation des aliments n'a été retenu. Quant à la tonnellerie, elle se résume à un petit cuveau destiné notamment aux lessives et à un seau ferré pour puiser et conserver l'eau nécessaire à la maisonnée. On aurait pu s'attendre à relever un plus grand nombre de récipients pour la conservation des aliments puisque l'utilisation d'une cave prête bien à l'entreposage de ces récipients. Leur omission n'implique nécessairement pas leur absence. L'outillage ne comprend qu'un petit sciot associé au débitage secondaire du bois de chauffage. Quant aux instruments, ils se limitent à trois fers à flasquer destinés à l'entretien du linge et des vêtements.

Eclairage. L'éclairage du logis est assumé, outre la lueur de l'âtre, par la chandelle. A cet effet, on utilise un martinet et des chandeliers de cuivre. Pour moucher la mèche charbonnée de la chandelle, on trouve une paire de mouchettes de cuivre. Pour les déplacements à l'extérieur, on a recours à une petite lanterne de fer-blanc.

Linge de lit et de table. L'on se souviendra de la description de la garniture des lits. En outre, les réserves de rechange de linge de lit comprennent huits draps et une courtepointe d'étoffe anglaise. Pour la toilette et la table, le linge approprié consiste en douze serviettes et six nappes. L'on relève de plus un petit tapis destiné à recouvrir le dessus de la table à pieds tournés ou bien l'un des deux buffets.

Enfin pour garnir les fenêtres, rideaux de serge ou de toile sont bien séants dans ce logement. On en possède de toute façon en nombre suffisant: trois rideaux de serge verte, deux petits rideaux de serge, deux rideaux de toile.

Vêtement. Lors de l'inventaire après décès, Marie Blais s'est prévalu de son privilège de garder ses vêtements pour mémoire. Effectivement aucun de ceux-ci n'est relevé. Il en est de même pour les vêtements du défunt, sans aucun doute distribués à des parents ou réservés aux enfants, à l'exception cependant d'un habit, veste et culotte.

Moyen d'existence

François Godard, à l'instar de son père, travaille en la qualité de chauffeur à la forge basse. Il fait ainsi partie des ouvriers spécialisés engagés par la compagnie des Forges à raison de 700L par année[63].

On ne connaît aucun acte notarié par lequel François Godard aurait acquis des biens immobiliers, si ce n'est un acte de vente d'une terre et concession en la seigneurie de Grand Pré, échue à Marie Blais par héritage de sa mère[64] Cette vente apporta à la communauté 350L.

Monographie de Jean Aubry, charbonnier

Historique

Naissance et mariage. Jean Aubry est natif de Châtillon-sur-Seine, du diocèse de Langres, en Bourgogne. Il arrive au Canada vers les années 1738 pour travailler aux Forges du Saint-Maurice en la qualité de charbonnier[65]. Il est accompagné de sa femme, Antoinette Guesny, native de la paroisse de St-Rémi-de-Prates, évêché de Langres[66], et de leurs trois enfants, Marguerite, Simon et Jacques. Deux enfants naîtront au Canada, Jean-Baptiste et Angélique[67]. Jean Aubry apparti à une famille de charbonniers. Des cousins Claude, Jean et Joseph, natifs de Saint-Brouin-les-Moines, diocèse de Dijon, en Bourgogne, viennent également s'établir aux Forges du Saint-Maurice pour y pratiquer leur métier de charbonnier[68].

Le ménage de Jean Aubry habite aux Forges, au pied du coteau. Jean n'y vivra que quelques années puisqu'il meurt en 1744 ou au début de 1745. Sa veuve convolera au secondes noces avec Julien Duval, journalier et charretier aux Forges, le 7 août 1745. A cette occasion, elle fait dresser un inventaire des biens afin de dissoudre sa communauté avec Jean Aubry[69]. Le 11 juin 1748, Julien Duval et Antoinette Guesny acquièrent une terre au fief de Tonnancour[70]. Peu de temps après cet achat, Julien Duval meurt. Antoinette Guesny ne lui survit de peu puisque le 14 août 1750, a lieu le partage des biens de la succession de feu Antoinette Guesny, veuve de Jean Aubry et veuve de Julien Duval[71].

Mode d'existence

Reportons-nous juste avant le décès de Jean Aubry et étudions, par le biais de l'inventaire après décès dressé le 7 août 1745, les biens possédés par la communauté afin de connaître leur mode de vie. A ce moment-là, la famille se compose comme suit:

Jean Aubry, père, charbonnier
Antoinette Guesny, mère
Marguerite
Simon
Jacques
Jean-Baptiste
Angélique

Habitation. La famille habite une maison située au pied du coteau des Forges. Cette maison appartient-elle à Jean Aubry ou à l'entreprise des Forges? On ne saurait préciser car, d'une part, l'inventaire après décès stipule aux titres des immeubles "néant" et, d'autre part, l'inventaire des Forges de 1741 ne mentionne pas cette habitation. S'agirait-il d'une terre concédée par la compagnie des Forges à ce charbonnier, comme elle en avait l'intention pour les charretiers[72]? On ne saurait dire.

On peut supposer que le logis consiste en une maison de pièces sur pièces ou de pieux sur pieux, comportant deux pièces, soit une pièce principale nommée dans l'inventaire "chambre" et un petit cabinet nommé "petite chambre a costé". La façade est découpée par quelques fenêtres garnies de carreaux de vitre ou de toile cirée, sans rideau, ainsi que d'une porte d'entrée. Une seule cheminée de terre ou de pierre assure le chauffage de la chambre et la cuisson des aliments. Aucun poêle, ni de brique, ni de tôle, ni de fonte n'est inventorié. Quant au bois de chauffage, il n'est pas stipulé dans la documentation sur les Forges que la compagnie en pourvoit la provision. Mais le charbonnier connaît certes le maniement de la hache.

Mobilier. Le mobilier est élémentaire: quatre chaises, une table, une huche, un grand coffre et une grande armoire. Ce mobilier auquel s'ajoutent les lits a bel et bien place dans une seule pièce. L'inventaire débute, selon une marche à suivre très conventionnelle de la part du notaire, par les ustensiles garnissant la cheminée, puis les ustensiles de cuisine qui l'entourent, ensuite les chaises, la table, le coffre et la grande armoire. Dans la "petite chambre à côté", aucun meuble n'est mentionné.

Alors que l'inventaire après décès passe sous silence les lits, comment pense-t-on que ces gens se reposaient? Le lit de Jean Aubry et Antoinette Guesny est laissé pour mémoire dans le document car une clause du contrat de

mariage privilégie le survivant en lui garantissant un lit garni pour son usage. Cependant, le lit de la veuve est décrit lors de son contrat de mariage comme apport de biens à sa deuxième communauté de biens avec Julien Duval.

> un lit Consistant En un lit de plume, Couvert En toille avec son Traversin, une paillasse de toille de Chochet [Cholet], une Paire De Draps, de toille Dupais, une Couverte de Toulouze de Lenne [laine] verte, de quatre Points, demiusée, avec un vieux Tour de lit Serge Rouge... Plus un autre Pare Draps.[73]

Nous trouvons ici un lit fort confortable, comportant une couverture chaude et entouré d'une draperie préservant du froid. Les tissus relevés ne sont pas dispendieux: toile du pays, toile de Cholet (valant 16 à 30 sols l'aune), la serge (valant 1L à 2L l'aune); la couverture de Toulouse vaut entre 10L et 10L 10s[74]. Quant aux lits des cinq enfants, s'ils n'apparaissent pas dans l'inventaire, ils ont été considérés comme appartenant aux enfants et n'entrant pas dans la communauté des biens de leurs parents. On suppose l'existence d'au moins deux lits consistant soit en couchettes ou baudets garnis, où deux ou trois personnes y dormaient. Selon la conception de l'espace à cette époque, ces lits devaient se trouver dans la pièce principale, notamment l'hiver où ils devaient prendre place près du foyer. Il est possible que l'un de ces lits se soit trouvé dans le petit cabinet, à moins que ce lieu n'est servi pour l'entreposage de denrées alimentaires, de produits laitiers ou d'objets non utilisés, tels la vieille paillasse et la vieille peau de boeuf illinois mentionnés dans l'inventaire de cette pièce.

Ustensiles. Les ustensiles comme le mobilier n'offrent pas grand luxe et sont plutôt élémentaires. Tout d'abord à la cheminée, pend une crémaillère fort rudimentaire consistant en une chaîne et un crochet. Autour de l'âtre sont disposés la pelle à feu, la chaudière de cuivre jaune et quatre pots ainsi que les récipients destinés à la cuisson des aliments. Ceux-ci comprennent un vieux gril à sept branches, une lèchefrite de tôle, une marmite de fer d'une contenance de cinq pots et munie de son couvercle, un poêlon de cuivre jaune de trois chopines et une casserole de cuivre jaune garnie de son couvercle.

Pour la préparation des aliments, on trouve un petit mortier de fonte, un entonnoir, une boudinière et un couloir. Les ustensiles de table sont restreints à une huitaine d'assiettes d'étain commun. Six vieilles cuillères d'étain et quatre fourchettes de fer complètent les couverts. Pour s'abreuver, une tasse de cuivre jaune sert à toute la famille, comme la coutume le veut bien.

La tonnellerie n'est guère plus riche, ne se limitant même qu'à un saloir de bois de cèdre. Aucun autre récipient

pour la conservation des aliments ne figure dans l'inventaire.

Eclairage. Dans ce logis, on s'éclaire, la nuit venue, tant à la chandelle qu'à l'huile (ou graisse animale). On fabrique les chandelles à l'aide d'un moule en fer-blanc. Pour ces chandelles, on dispose d'un petit flambeau de cuivre jaune et d'un petit chandelier de fer. Pour l'éclairage à l'huile, on utilise une "lampe de charaille", nommée ailleurs dans le pays, chaleuil, et aujourd'hui, bec-de-corbeau.

Linge de lit et de table. Du linge de lit, aucune mention n'est relevée si ce n'est une vieille paillasse et une peau de boeuf illinois trouvées dans la petite chambre à côté. Cette couverture de fourrure, dont l'usage était plus fréquent au siècle précédent, jouit peut-être encore d'une certaine popularité lors des nuits froides.

Quant au linge de table, il se résume à deux nappes de grosse toile de chanvre, fabriquées au pays. On ne peut présumer qu'Antoinette Guesny les ait confectionnées, si l'on se fie à l'absence de mention de tout instrument de travail artisanal.

En terminant, si l'inventaire ne relève comme biens de la communauté au chapitre des animaux qu'une vache de quatre ans, il faut préciser qu'Antoinette Guesny, lors de son mariage en 1745 avec Julien Duval, apporte à la nouvelle communauté des animaux: une taure d'un an, un gros cochon d'un an et un nortureau [cochon de lait] de l'année.

Moyen d'existence

Jean Aubry est maître charbonnier, donc chargé de la fabrication du charbon. Il travaille à contrat et est rémunéré dix sols la pipe de charbon (pour faire 500 milliers de fer en 9 mois, le haut-fourneau peut consommer jusqu'à 13770 pipes de charbon, selon la qualité de celui-ci[75]).

> Les conditions d'un contrat sont ainsi fixées:
> Pour la fabrication des charbons il a esté fait marché le 10 février dernier [1740] avec Jean Aubry et Pierre Chaillot M. Charbonniers pour six mille cordes de bois et le 14 du courant avec Silvain Chabenar dit Berry et Jean Chapus pour trois mille cordes de bois. Mrs Simonnet et Cressé tiendront la main à l'exécution desdits marchez et feront suivre par Jean Aubry et Pierre Chaillot les mêmes conditions portées par le marché de Berry et Chapus qui sont de commencer au printemps prochain sitost que la saison le permettra à dresser en fourneaux de quinze cordes et feuiller de suite et sans discontinuer avant de mettre en feu pour éviter les

> incendies dans les bois, dégarnir leurs fourneaux de frazis à leurs frais, de cuire lorsqu'ils en seront requis de fournir le charbon clairsonnant et de bonne qualité à peine de rebut de tout celuy qui ne sera pas de bonne qualité même de dédommager la Compagnie de la quantité de bois qui se trouveroit perdu et consommé par leur faute, de veiller aux incendies qui arriveroient par leur négligence ou celle de leurs ouvriers attendu que toutes ces conditions obmises au marché de Jean Aubry sont justes et presque toutes du propre intérest des entrepreneurs.[76]

Malheureusement les quelques états des dépenses des Forges mentionnent en général les noms d'Aubry, du vieil Aubry, d'Aubry fils, d'Aubry l'aîné, d'Aubry frères. Ceci nous empêche de déterminer les gains exacts de Jean Aubry.

Monographie de François de Nevers dit Boisvert, journalier

Historique

Naissance. François De Nevers dit Boisvert est né en ce pays et vient d'une famille de Lotbinière[77].

Mariage. Le 22 mai 1722, il se marie avec Madeleine Piché dit Dupré, de la Pointe-aux-Trembles, près de Québec[78].

Emploi. En 1739, ce ménage se trouve aux Forges du Saint-Maurice[79]. François De Nevers dit Boisvert y travaille à titre de journalier, tantôt bûcheur, tantôt charbonnier, dresseur ou feuilleur, tantôt à bousiller les maisons, à couper des manches de marteau ou à faire des chemins[80]. A ses côtés, on rencontre plusieurs parents travaillant à la coupe du bois pour le charbon: Joseph, Michel, Etienne père, Etienne fils, Louis Boisvert et Louis De Nevers[81]. Joseph est possiblement son jeune fils aîné.

Descendance. Du mariage de François De Nevers dit Boisvert et de Madeleine Piché dit Dupré, sont nés neuf enfants. Par l'inventaire après décès, les cinq aînés nous sont connus: Joseph, François, Madeleine, Marie-Joseph et Marie-Angélique[82]. Après l'installation des Boisvert aux Forges, quatre enfants naissent: Pierre, en 1739; Louis, en 1742; Marie, en 1744 et Marie-Thérèse en 1745[83].

Joseph suit les traces de son père et travaille avec lui aux travaux des Forges[84]. Madeleine quittera la

maison paternelle pour épouser Pierre Labonne, ouvrier des Forges[85]. Marie-Joseph se marie à Jean Perrin, charbonnier aux Forges (voir monographie de Jean Perrin). Devenue veuve, elle convole en secondes noces le 21 mai 1751 avec François Lemert, journalier aux Forges[86]. Cette même année, le 14 juin, Marie-Angélique se marie avec François Bournival dit Picard, ouvrier aux Forges[87].

Décès. François De Nevers dit Boisvert meurt en 1756. Le 20 janvier, il assistait comme témoin au mariage de Pierre Milot et Marie Blais, veuve de François Godard[88]. C'est le dernier acte notarié sur lequel François Boisvert pose sa marque. Le 26 mars, Madeleine Piché, sa veuve, fait dresser l'inventaire des biens de leur communauté[89]. Cet inventaire nous instruira des biens meubles trouvés dans la maison, accumulés au cours de 34 ans de mariage.

Mode d'existence

Composition de la famille en 1756 avant le décès du père:

François De Nevers dit Boisvert, père, journalier aux Forges
Madeleine Piché dit Dupré, mère
Joseph, majeur, journalier aux Forges
François, majeur
Pierre, âgé de 17 ans
Louis, âgé de 14 ans
Marie, âgée de 11 ans

Madeleine, Marie-Joseph et Marie-Angélique, mariées, ont quitté le foyer. Quant à Joseph et à François, majeurs, nous ne savons s'ils habitent sous le toit paternel ou s'ils se sont mariés.

Habitation. La famille Boisvert réside, en 1741, dans une petite habitation rudimentaire:

> Une barraque où demeure Boisvert de pieux de travers et debout couverte par 20 planches les planchers haut et bas, de madriers à joints quarré, la cheminée de terre.[90]

Cette baraque comporte une seule pièce chauffée par un seul âtre pour tout ce monde qui y vit, y mange et y dort. Elle offre peu de confort: sa construction est simple, peu soignée et sa cheminée de terre offre peu de protection contre les incendies.

Chauffage. Si la famille habite ce logis en 1756, nous savons que cet âtre est doublé pour sa fonction de chauffage par un poêle de brique, comme l'atteste la présence d'une plaque et d'une porte de poêle. Quant au combustible, le

bois de chauffage est fourni par la compagnie des Forges. Aucun ustensile de cheminée n'est mentionné, que ce soit pour l'entretien du feu, le maintien du feu et la cuisson des aliments (crémaillère, potence).

Eclairage. L'unique pièce est éclairée par le feu de l'âtre et grâce à deux chandeliers. Trouvons-nous à cet effet une réserve de cinq livres de chandelles et un porte-mouchettes.

Mobilier. Le mobilier de la maison est réduit à sa plus simple expression: deux lits, une mauvaise table pliante, trois coffres, une huche à pain et un rouet à filer.

Le lit des parents n'est pas décrit ni estimé lors de l'inventaire; il revient à la veuve selon une clause du contrat de mariage. Le second lit composé d'un bois de lit, de deux paillasses, d'un lit de plume en toile du pays, de deux draps et d'une couverture. En complément de linge de lit, nous trouvons une vieille paillasse, une peau de vache verte, deux vieilles couvertures et un drap. On remarque un seul lit pour l'usage des enfants. Bien qu'à cette époque, deux et parfois trois enfants prennent place dans un lit, il est possible qu'une paillasse soit, le soir, dépliée sur le sol près du foyer.

La préparation des aliments se fait sur l'unique table; comme ustensiles réservés à cet effet, on compte deux terrines et un plat. Le pain est fait à la maison: la huche, la gratte et le tamis en témoignent. Pour la cuisson des aliments, l'éventail des ustensiles est très limité: pour les grillades, un vieux gril; pour les fritures, une vieille poêle; pour les soupes, les bouillies, les pots-au-feu, et pour chauffer l'eau, quatre marmites accompagnées de deux vieilles cuillères à pot et d'une grande fourchette; aucune broche à rôtir, aucune tourtière.

Aliments. On trouve dans la maison quelques réserves d'aliments: 40 livres de lard, 4 livres de beurre et 9 minots de farine. Les produits de l'élevage des animaux constituent certes un apport apréciable à l'alimentation de la maisonnée. Car Boisvert est l'ouvrier qui possède le plus grand nombre d'animaux parmi les ouvriers dont l'inventaire nous est parvenu. Ainsi il élève dix-neuf volailles, une truie, trois petits cochons, un cochon d'un an, trois vaches et une génisse. Aussi n'est-il pas surprenant de trouver à leur usage cinquante bottes de foin.

Consommation des aliments. Les repas se prennent à la table de la maison où l'on s'assied sur les coffres ou de vieux bancs sans valeur. La vaisselle d'étain est déposée sur la table recouverte d'une nappe (inv.: 3 nappes). La

vaiselle d'étain est évaluée dans son ensemble selon son poids: 22 livres 1/4. Elle peut se composer d'assiettes (pesant environ une livre chacune), de plats ou bassins (pesant d'une livre à une livre chacune), de pots à boire et de cuillères. On peut supposer une huitaine d'assiettes, deux plats, deux ou trois écuelles, quelques pots à boire et quelques cuillères. Cinq fourchettes en acier et cinq autres en fer-blanc peuvent, avec les couteaux de poche, compléter les couverts de table.

Conservation des aliments. On rélève un pot de Bordeaux, pot de grès généralement utilisé pour conserver le beurre. Aucun autre récipient de verre ou de céramique n'est inventorié. Quant au saloir, il est sans doute compris dans l'ensemble d'objets de tonnellerie que l'on ne décrit pas mais estimé en tout à 9L 4s.

Instruments pour les travaux artisanaux. Contrairement à plusieurs intérieurs des Forges, connus par les inventaires, nous retrouvons chez les Boisvert un rouet à filer, fil, filasse et coton.

Outils. François Boisvert possède deux fusils impliquant une activité de chasse, apportant un complément et une variété à l'alimentation quotidienne. En outre, deux mauvaises faux et une chaîne de charrue, de carriole et quelques ferrures complètent l'outillage de l'ouvrier.

Costume. Aucun vêtement n'est inventorié. Les hardes de la veuve et des enfants constituent des biens personnels ne relevant pas de la communauté de biens. Quant à ceux du défunt, ils sont partagés entre les enfants.

Objets de toilette. Un objet retient notre attention: c'est le miroir que sans doute l'on suspend à l'un des murs de la pièce. Pour les soins, on trouve pour la valeur de deux livres de savon du pays.

L'ensemble des biens meubles est évalué à 576L 7s 6d dont 300L 8s sont consacrés à l'estimation des animaux. Le mobilier s'élève donc à la somme de 276L, le lit de la veuve et les vêtements non compris. Malgré ces omissions, cette somme est bien peu élevée.

Monographie de Jean Perrin, charbonnier

Historique

Fils d'Henri Perrin et d'Antoinette Labranche, Jean Perrin est natif de la paroisse de Guiton, évêché de Bourges

dans le Berry. En 1747, le nom de Jean Perrin figure au registre des Forges du Saint-Maurice où il y travaille en la qualité de charbonnier[91]. Cette même année, le 13 février, il épouse Marie-Josephte De Nevers, fille de François De Nevers dit Boisvert, journalier aux Forges du Saint-Maurice, et de Madeleine Piché[92]. En 1749, leur première enfant naît et est baptisée Marie-Josephte[93]. Peu de temps après cet événement, Jean Perrin décède.

Marie-Josephte se remarie avec François Lemert, fils de Jean Lemer et Marguerite Hivon de la paroisse de Basillé, évêché d'Auranche[94]. François Lemert est journalier aux Forges. De leur union, naîtront quatre enfants: Jean-Louis en 1752, Pierre en 1754, Joseph en 1755 et Louis en 1758[95]. François Lemert s'établira sur une terre à la Baie St-Antoine. Le 4 juin 1784, Marie-Josephte De Nevers, veuve, une seconde fois, se donne à sa fille aînée Marie-Josephte Perrin et à son gendre Etienne Fauché, habitant de la Baie St-Antoine[96].

Mode d'existence

Au moment où Marie-Josephte De Nevers convole en secondes noces avec François Lemert, elle fait dresser un inventaire après décès afin de dissoudre sa communauté de biens avec Jean Perrin[97]. Ce document nous permet de connaître le mode de vie de la famille Perrin.

Composition de la famille:
Jean Perrin, père, charbonnier
Marie-Josephte De Nevers, mère
Marie-Josephte, 1 an.

Habitation. Jean Perrin réside aux Forges du Saint-Maurice. Cependant ni l'inventaire après décès, ni les inventaires des Forges de 1741, 1746 et 1748 ne font état de son habitation. Il s'agit certes d'une petite maison ou d'une baraque comportant, à en juger le mobilier, une seule pièce chauffée par une cheminée de terre ou de pierre.

Mobilier. Le mobilier est modeste: une table pliante, un met (huche à pain), un coffre, un mauvais dressoir, un ber et une couchette. On note l'absence de siège et la pauvreté des meubles de rangement: un coffre pour les vêtements et un dressoir pour les ustensiles et la nourriture. Quant à la couchette (bois de lit), elle est certes très frustre, ne valant qu'une livre. Le linge de lit qui le garnit est bien élémentaire: une paillasse, un traversin, quatre draps et une couverture.

Ustensiles. Près de la cheminée, se trouvent les ustensiles en nombre tout aussi limité: une pelle à feu, une

broche à rôtir pour le rôtissage des viandes et des volailles, un poêlon et une marmite accompagnée de la cuillère à pot, pour cuire les aliments et chauffer l'eau. Pour la préparation des aliments, seuls un petit mortier, un couloir de fer-blanc et un plat de terre servent à la cuisinière.

Les repas se prennent à l'unique table où l'on s'assied sur le coffre ou sur un vieux banc sans valeur. La vaisselle d'étain, évaluée à treize livres et demie, est posée directement sur la table, sans nappe. Cette vaisselle consiste, hypothétiquement selon l'estimation du poids, en quelque quatre assiettes, une écuelle, un pot, un plat et quelques cuillères. On ne mentionne aucune fourchette et, de plus, aucun récipient pour boire si ce n'est deux gobelets d'argent. Ces gobelets peuvent certes servir pour boire mais leur usage quotidien est incertain. Généralement, à cette époque, on se procure une pièce d'argenterie pour son investissement, la valeur marchande du métal étant plus stable que la valeur des pièces de monnaie sujettes à la dévaluation en temps d'inflation. Ces deux gobelets d'argent valent d'ailleurs 50 livres, soit près du tiers de la valeur des biens de la communauté.

En regard de l'alimentation, la famille fait l'élevage de six poules et d'une vache dont les produits, outre le pain domestique et quelques légumes du potager, assurent une partie des aliments consommés.

Quant au costume, quelques vêtements de Jean Perrin nous sont connus: une veste, trois paires de culottes et un chapeau de laine.

Que retrouve-t-on de plus dans le logis? Un seul outil, une pioche et une serrure. Les pièces de serrurerie sont toujours inventoriées car elles représentent une valeur importante à cette époque. Celle-ci vaut ainsi trois livres.

L'ensemble des biens meubles de la communauté de Jean Perrin et de Marie-Josephte De Nevers est estimé à la somme de 180L 6s, valeur bien peu élevée. L'éventail des biens est limité, offrant tout juste le nécessaire à la vie.

Moyen d'existence

Jean Perrin exerce le métier de charbonnier. Bien qu'il travaille aux Forges du Saint-Maurice, son nom n'apparaît pas dans les comptes de la compagnie. Il est possible alors qu'il travaille à feuiller, dresser les meules et surveiller la fabrication du charbon de bois pour le compte d'un entrepreneur charbonnier dont le travail est souvent donné à contrat par la compagnie des Forges.

Deuxième partie: La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice, 1793-1845

L'ENTRE-DEUX PÉRIODE, 1760-1793

Comme nous l'avons dit précédemment dans l'introduction de notre étude, les moments privilégiés de la documentation sur la vie domestique aux Forges s'avèrent l'époque 1729-1760 ainsi que celle de 1793-1845. Suite à la période du régime français et avant de sauter à la période administrative de Mathew Bell, voyons en quelques mots comment s'est poursuivie la vie domestique aux Forges durant cette entre-deux période. Ce survol permettra de saisir les éléments de continuité d'une part et d'évolution d'autre part de la vie quotidienne du village industriel.

De 1760 à 1793, le mode de vie aux Forges se déroule sans heurt par rapport à l'époque précédente. Les intérieurs et l'équipement domestique y sont sensiblement les mêmes. C'est ce que nous révèlent les quelques inventaires que nous possédons de cette période: l'inventaire des biens en 1769 de Charles Desèves, charpentier demeurant au poste[1], l'inventaire des biens en 1792 de Louis Voligny, commis et contremaître demeurant à L'Ormière[2] ainsi que l'inventaire des biens de Conrad Gugy aux Forges et à sa résidence de Yamachiche[3]. C'est aussi ce que nous apprend l'étude des inventaires de biens après décès de cette période dans la vallée du Saint-Laurent. Bien plus, l'arrivée d'une dizaine d'ouvriers anglophones vers 1769 ne change pas le mode de vie aux Forges. Ceux-ci ont tout d'abord demandé au magasin des provisions spéciales pour eux, tels des fromages anglais de Gloucestershire, de Cheshire et de Suffolk. Walter Jorden, surintendant des Forges, transmet leur réquisition à George Allsopp, secrétaire du gouverneur. Celui-ci acquiesce une première fois à leur demande mais, dans une lettre du 17 juin 1769, il fait part au surintendant de son désir de ne pas perturber l'approvisionnement du magasin des Forges:

> Mr Stanfield sent me the order that you directed to him, desiring me to send up the things you Commissioned him to procure for our people I have sent you up the Small articles as at foot for which I charge your private Acc^{t} £1.1.0 halifax Currency and with respect to Provisions the Company having a Store at St. Maurice supplied with every kind generally wanted which are sold out Cheaper than the people can possibly buy them any where else in small quantities, you will readily conceive the Impropriety of my sending up Provisions for one

> Part of the people Employed at the Forges as Such a measure would infallibly create Jalousies amoung the Others. You will be likewise sensible that it is not proper to acquaint the English Workmen the particular reasons for my declining to send them the provisions.
>
> The Goods we ordered from London for the forges are arrived. There will be plenty of porter Glouceshire, Cheshire, and Suffolk Cheese, with you in two or 3 days.[4]

C'est au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle que s'opéreront des changements au niveau de la vie domestique. C'est pourquoi nous accordons plus d'importance à cette période, outre le fait que nous y avons recueilli une documentation abondante.

LA VIE DOMESTIQUE A LA GRANDE MAISON

La vie à la grande maison sous l'administration de Mathew Bell est assez peu connue si l'on se réfère aux documents, et légendaire si l'on en croit la tradition populaire. Les documents d'archives nous renseignent principalement sur les octrois des différents baux ainsi que sur le monopole des terres environnant les Forges. Les éléments concernant la vie quotidienne à la grande maison ont laissé peu de traces manuscrites, surtout en l'absence de tout livre de compte. Par contre, la forte personnalité de Mathew Bell ainsi qu'un long règne de cinquante-trois ans n'ont pas échappé au souvenir de la postérité. Divers faits réunis dans la mémoire des gens et aidés par leur imagination ont donné naissance à des légendes. A travers celles-ci et par des bribes d'informations glanées au hasard de la documentation, nous tenterons de tracer une image de la vie à la grande maison. Des renseignements sur les époques antérieures et postérieures à cette période ajouteront à nos connaissances sur la vie domaniale en milieu industriel.

Les résidents

Lorsqu'en 1793, Mathew Bell, David Munro et George Davidson se voient attribuer un bail pour le poste des Forges, chacun d'eux réside à Québec. Ce sont des négociants et c'est à ce titre qu'ils s'intéressent à l'exploitation des Forges. Leur carrière évolue dans le monde des affaires et de la politique. Par ailleurs, Mathew Bell se préoccupe davantage de la destinée des Forges. La tradition ne relie d'ailleurs que son nom à la grande maison.

Il n'existe aucune biographie de Mathew Bell. Les recherches de l'équipe d'historiens affectés au projet des Forges du Saint-Maurice se sont limitées aux documents concernant les Forges. Mais à la lumière de nos données, nous croyons que, de 1793 jusque vers 1825, Mathew Bell réside à Québec, notamment dans la somptueuse demeure de Woodfield[1]. En 1799, il épouse une trifluvienne, Ann McKenzie[2]. De 1801 à 1823, naissent de cette union douze enfants[3]. Tous les enfants, à l'exception

d'Alexander Davidson né à Berwick-on-Tweed comme son père, naissent à Québec et leurs actes de baptême sont enregistrés à l'église anglicane de Québec. Au cours des années 1820, nous supposons que Mathew Bell partage son domicile entre Québec et Trois-Rivières où il possède une bien confortable maison aux dires du chirurgien de l'armée britannique Walter Henry.

> In the month of September 1829, the Honorable Mathew Bell a gentleman residing at Three Rivers... My kind host has a confortable, well kept, and English-looking establishment here.[4]

De 1824 à 1848, Mathew Bell signe plusieurs actes notariés dans le bureau de cette demeure[5]. En 1831, il annonce dans une lettre à Glegg "I have nearly left Quebec for good"[6]. En 1837, son épouse décède à Québec (à leur résidence ou au cours d'un séjour?) mais est inhumée dans l'église anglicane St. James de Trois-Rivières[7]. Au cou des années 1840, Mathew Bell nomme son fils Alexander Davidson procureur de ses affaires à Québec[8].

Quant à la présence de Mathew Bell à la grande maison, elle est intermittente. Les documents en font foi. Suite à sa visite aux Forges en 1829, Baddeley mentionne dans son récit: "...in the house forming Mr. Bell's place of residence when at the forges..."[9] En vérité, Mathew Bell se rend aux Forges pour des visites tant d'affaires que d'agrément. Plus d'une fois, il convie des visiteurs à la tournée des lieux de son industrie. En juin 1830, il apprend l'expédition des commissaires chargés de l'exploration entre le Saint-Maurice et l'Outaouais. Il offre immédiatement les services d'un de ses employés comme guide et invite les commissaires Bouchette et Ingall à faire une halte à la grande maison. Le jour de la visite, le 27 juin, Mathew Bell est cependant retenu par ses affaires. C'est madame Bell qui accueille alors les visiteurs.

> Made Bell nous fit un accueil des plus hospitaliers. L'honorable Mathew Bell propriétaire des Forges était absent pour ses affaires.[10]

Le rapport d'Ingall n'est pas le seul document qui nous révèle la présence de madame Bell aux Forges. Lorsque Henry Walter se rend à l'invitation de Mathew Bell de visiter son industrie, le 29 septembre 1830, il dîne en compagnie de madame Bell et de ses filles.

> When we had seen all the lions of the place, we went to dinner in an old French mansion, finely perched on a high bank of the river, where we joined the ladies of the family.[11]

L'intermittence des séjours de Bell est parfois considérée comme une absence si on en juge par certains propos: notamment ceux, en 1808, de John Lambert "the habitations of the superintendant and the work people"[12] et ceux du Conseil exécutif du gouvernement du Bas-Canada dans son rapport daté du 15 septembre 1843: "Le Comité apprend qu'un ou deux commis du locataire résident sur les lieux."[13]

Ce sont ces derniers qui, en définitive, sont les résidents permanents de la grande maison. Les dirigeants, Mathew Bell et ses associés, hommes d'affaires, nomment sur place des administrateurs pour gérer l'entreprise. Les travaux sont ainsi dirigés par un surintendant, un ou deux commis ainsi qu'un contremaître.

Parmi ceux-ci, le rôle du surintendant est certes le plus important. Gardien des Forges, procureur des locataires quant à l'organisation interne de l'exploitation, il loge à la grande maison, maison d'apparat et siège administratif. Zacharie MacAulay est le premier surintendant des Forges nommé par Bell et Munro. Il remplit cette fonction jusqu'au moment de sa mort, survenue le 17 avril 1821[14]. L'inventaire de ses biens certifie son lieu de résidence et nous renseigne également sur celui de son fils:

> biens trouvés en la maison principale du dit Poste de St. Maurice où il résidait en qualité de directeur ... biens montrés par Henry McAulay commis qui a résidé audit poste...[15]

Henry MacAulay prend la relève de son père, comme l'attestent les recensements de 1825 et de 1831 ainsi que les listes d'ouvriers dressés par M. Bell en 1829 et en 1842[16]. Il décède en 1844[17]. Edward Grieves, agent de Mathew Bell à la fonderie de Trois-Rivières, est commis aux Forges en 1844[18]. On suppose dès lors qu'il a assumé la direction des Forges cette année-là.

Mais outre le surintendant, qui habite à la grande maison? L'inventaire des biens de Zacharie MacAulay nous révèle que son fils, commis à ce moment-là, partage les lieux avec son père. Cependant, les commis ne profitent pas tous de ce privilège. Ainsi John Pullman, commis de 1801 à 1804, réside à Trois-Rivières[19]. John Munro, commis à la fonderie de Trois-Rivières puis aux Forges, habite également aux Forges, notamment en 1809[20] et puis à Trois-Rivières, du moins au moment de son décès en 1820[21]. Quant aux domestiques, les renseignements sont minces. Les registres de sépulture de l'église anglicane St. James de Trois-Rivières nous révèlent deux noms: Mary Hinds (décédée en 1813) et Elizabeth Barber (décédée en 1820)[22]. Il y avait en outre un domestique noir affecté aux soins des chiens de chasse de Mathew Bell[23].

Bien que ces noms soient les seuls que l'on puisse rattacher à la résidence à la grande maison, les recensements de 1825 et de 1831 nous renseignent cependant sur le nombre de personnes qui y sont logées[24] (tableau 10).

Le détail n'est pas plus explicite et ne décrit pas la fonction des personnes mais il a la vertu de nous faire connaître le nombre de résidents permanents à la grande maison, en l'absence de Mathew Bell, de sa famille et de ses visiteurs.

Tableau 10. Nombre de personnes habitant à la grande maison d'après les recensements de 1825 et de 1831

Année	Chef	Nombre de personnes dans la maison	Sexe, état civil et catégorie d'âge
1825	Henry MacAulay	5	1 homme, non marié, 18 à 25 ans 1 homme, marié, 18 à 25 ans 1 homme, marié, 25 à 40 ans 1 femme, non mariée, 14 à 45 ans 1 femme, mariée, plus de 45 ans
1831	Henry MacAulay	6	-

Ainsi à l'époque de Mathew Bell, la grande maison abrite donc les administrateurs, les domestiques de la maison et, par intermittence, le locataire lui-même. Cette situation n'est pas nouvelle. De 1767 à 1783, les Forges sont louées à Christophe Pélissier, Alexandre Dumas et associés. Il est possible que Pélissier ait établi ses pénates à la grande maison avec sa famille. Un acte notarié qualifie cette maison comme la résidence de Pélissier: passé aux forges de St. Maurice, maison de Pélissier"[25]. Mais quand Pélissier quitte le pays en 1775, Alexandre Dumas nomme Pierre de Sales Laterrière inspecteur des travaux. Celui-ci précise dans ses mémoires qu'il y était "lavé, nourri, éclairé"[26]. Il y demeure du 28 février 1775 au mois d'août 1778[27]. En 1783, le bail des Forges est octroyé à Conrad Gugy. Ce dernier possède un manoir à Yamachiche. La direction des Forges est alors confiée à Robert Brydon, son commis principal. L'inventaire des biens après le décès de Gugy porte une description de la chambre de Brydon[28].

Suite à l'administration de Mathew Bell, lorsque James Ferrier et Henry Stuart obtiennent le bail du poste, Henry Stuart dirige, la première année, les opérations des Forges. Puis la direction est confiée à William Stuart MacFarlane, gendre de James Ferrier[29]. Timothy Lamb est alors commis et marchand à St-Maurice[30]. A ce titre, il a certes le privilège de loger à la grande maison. En 1851, selon le recensement du Canada, Jefferey Brook assume la surintendance des Forges[31]. En 1863, Alexander McDougall

et ses fils deviennent propriétaires des Forges. Ils s'installent au poste avec leurs familles et se répartissent les fonctions administratives. Malheureusement leur arrivée est marquée par l'incendie de la grande maison. Ils habiteront alors une maison près de la grande maison, comme nous le signale l'abbé Caron:

> Ils installèrent leur magasin dans l'une des salles de la grande maison, mais eux-mêmes n'y demeurèrent pas, ils trouvaient que l'intérieur en était trop délâbré. Ils occupèrent une jolie maison en bois, bâtie un peu au nord-ouest et à angle droit avec la grande maison, à peu près à l'emplacement de l'ancienne chapelle.[32]

La grande maison est tout de même habitée par la famille du gardien, tel que nous le précise Dollard Dubé: "Le derrière de la grande maison était occupé par le gardien avec sa famille."[33]

En 1870, cependant, suite à un réaménagement de la maison, Robert McDougall en fait sa résidence, comme le rapporte sa fille Annie dans son journal: "We lived in la grande maison at les forges after my grandfather died in 1870."[34] Ainsi, quelques années avant le déclin des Forges, la grande maison est le lieu de résidence du propriétaire et directeur de l'établissement.

L'habitation

Construite au régime français, la grande maison a subi au cours des ans l'outrage du temps. L'inventaire de 1807, dressé à la demande de Mathew Bell nous décrit le mauvais état de l'habitation avant le bail de George Davidson et David Lee, soit en 1786.

> La grande maison Bati en pierre de grais de quatre vingt pieds de long et quarante de large avec un aile de vingt quatre pieds sur vingt deux, icelles en mauvais état et irréparable, hors les murs extérieurs qui quoique mauvais peuvent être réparés, et la couverture, charpente, plafond, plancher de haut et de bas et autres ouvrages sont a etre immédiatement renouvellé, peur en faire usage lesquelles Batiments et Ouvrages ci devant décrit étoit avant le Bail fait à Messr Davidson et Lees, Sauf les Réparations et rétablissement fait par Messr. Munro et Bell.[35]

Entre 1793 et 1807, il y eut donc des réparations effectuées par les locataires Mathew Bell et David Munro. Elles s'appliquent selon le texte au revêtement extérieur et intérieur de l'habitation. Celle-ci est, comme nous venons de le voir, le lieu de résidence du surintendant, parfois d'un ou deux commis, des domestiques ainsi que de Mathew

Bell lors de ses séjours au poste. Elle abrite en outre le bureau de Mathew Bell et du surintendant où les états financiers sont tenus à jour, les employés engagés et parfois même où les ventes des biens meubles des ouvriers s'opèrent. Ainsi en fait foi la vente des biens meubles de la communauté de J. Cochrane, le 17 février 1834: "Le peuple assemble au Bureau du dit Honorable Mathew Bell aux dit forges St. Maurice."[36] Elle renferme de plus un magasin pour l'approvisionnement des ouvriers. Nous n'avons guère de renseignements sur celui-ci, sinon qu'une simple mention de Mathew Bell dans une lettre adressée à James Kent, le 26 décembre 1829: "Provisions are distributed to them [ouvriers] regularly at stated periods from the Lessee's Stores."[37]

La grande maison remplit ces trois fonctions tout au cours de son existence. Les inventaires du régime français, celui des biens de Gugy en 1786 ainsi que le procès-verbal de la saisie mobiliaire de McDougall en 1883[38] le prouvent. Mais au régime français, la grande maison avait aussi une fonction religieuse. Comme nous l'avons vu précédemment, une pièce était aménagée en chapelle en attendant que celle-ci soit construite. Au régime britannique, la chapelle (bâtiment) fut abondonnée et sous Gugy, elle sert de hangar[39]. Sous l'administration de Mathew Bell, il est possible que la grande maison ait retrouvé sa fonction religieuse. Ainsi si l'on se fie à l'abbé Caron, une pièce aurait été affectée occasionnellement au culte: "Un prêtre disait de temps en temps la messe dans cette chambre, lorsque l'ancienne chapelle a été fermée ou détruite."[40]

L'aménagement

Si la grande maison, au cours de son occupation, conserve les mêmes fonctions ci-haut énumérées, l'aménagement intérieur demeure sensiblement le même. Les aires fonctionnelles se répartissent toujours comme suit: à l'est, l'aire résidentielle, incluant au nord-est la cuisine; au sud, s'il y a lieu, l'aire religieuse; à l'ouest, l'aire administrative et commerciale. Le côté résidentiel a vue sur le St-Maurice et le côté administratif et commercial comporte un accès direct aux installations industrielles tout en ayant une vue sur l'ensemble du plateau (fig. 6, 7).

Nous connaissons très peu l'utilisation exacte de chacune des pièces à l'époque de Mathew Bell. Un seul document, la déposition d'Henry MacAulay contenue dans le procès-verbal d'un vol perpétré à la grande maison dans les années 1830, en révèle deux:

> Le 11 de ce mois ... le Témoin etant couché à cette heure la a entendu du bruit dans l'office au dessous de sa chambre et ayant entendu du Bruit a son Bureau ou il y avait de l'argent... il a descendu dans l'office avec une chandelle et a trouvé qu'une Clef avait été cassé dans la serrure du Bureau ou etait l'argent...[41]

La chambre du surintendant se trouve donc dans le premier grenier, au-dessus de son bureau. L'aire résidentielle serait donc réservée à l'usage de Mathew Bell, lors de ses séjours. La tradition populaire, telle que rapportée par l'abbé Caron[42], par Benjamin Sulte et par Albert Tessier[43], rapporte de plus l'existence d'une chambre d'apparat, celle du gouverneur: "Le gouverneur lui-même venait souvent résider chez M. Bell et il avait sa chambre dans la "grande Maison" connue sous le nom de "chambre du gouverneur", elle était la mieux meublée."[44] Ces renseignements sont bien minces si on les compare avec les données des époques antérieures (tableau 11).

Tableau 11. Pièces de la grande-maison mentionnées dans les documents[45]

1741	1786	1793-1845	1845-1883
Rez-de-chaussée du corps principal:			
1 salle 2 chambres 2 cabinets chambre de l'aumônier chapelle	chambre de R. Brydon chambre servant de magasin cabinet cabinet cabinet cabinet cabinet grande chambre	"office" d'H. MacAulay chambre du gouverneur	chapelle salle servant de magasin pièces du côté est: résidence du gardien
Pavillon			
Annexe: cuisine	cuisine	cuisine	
Premier grenier: 4 chambres lambrissées	premier grenier	premier grenier chambre d'H. MacAulay	grenier: entrepôt chapelle
Second grenier	second grenier		
Cave	cave		

Au temps de Conrad Gugy, grâce à l'inventaire de ses biens en 1786, la fonction de chaque pièce nous est connue. On trouve ainsi selon le cheminement du notaire Joseph Papineau:

> Chambre particulière du sieur Robert Brydon
> Le lit, la table de bureau et les marchandises -

notamment tous les tissus - indiquent la multiplicité de fonctions de cette pièce située tout à côté du magasin.

Chambre servant de magasin

Les marchandises énumérées réfèrent à l'approvisionnement des ouvriers

Grenier de la maison principale

Il est principalement affecté à l'entreposage de diverses marchandises. La présence d'un lit en fait aussi une chambre à coucher.

Second grenier

Il est voué exclusivement à l'entreposage de marchandises, de denrées et des produits des Forges.

Cabinet

Il est réservé uniquement aux produits des Forges.

Cabinet

Il se sert à la fois de lieu de repos et de débarras.

Cave

Elle est utilisée pour la conservation des denrées alimentaires.

Cabinet

Ici le mobilier (le lit et le bureau) y est plus élaboré et pourrait fort bien convenir au lieu de repos et de travail de Gugy lors de ses séjours aux Forges.

Cabinet

On n'y trouve qu'un lit.

Grande chambre

Elle est meublée de sièges, d'une table ainsi que des ustensiles pour le service du thé. C'est donc un lieu de divertissement.

Autre chambre

Table, chaises, ustensiles de table lui confèrent la fonction, selon un terme contemporain, de salle à manger.

Cuisine

Elle est affectée à la préparation des aliments et sert également de lieu de repos (présence d'une couchette), sans doute pour un domestique.

Cette description des pièces nous révèle bien le mode de vie des résidents de la grande maison, la circulation et l'utilisation pièces.

Ultérieurement à l'époque de Bell, la seule mention de pièces provient de Dollard Dubé:

> Au centre, à droite en entrant, c'était le bureau à gauche, les comptoirs du magasin. Au fond, était le grand escalier conduisant au premier étage. Le haut servait d'entrepôt. Le derrière de la "grande maison" était occupé par le gardien avec sa famille.[46]

L'équipement

L'équipement de la grande maison sous le règne de Mathew Bell nous est pratiquement inconnu. Seuls deux faits retiennent l'attention.

Lorsque Mathew Bell prend possession des clés de la grande maison, elle ne comporte aucun meuble si ce n'est quatre poêles de fonte. Ceci nous est révélé lors de l'inventaire des biens de Conrad Gugy. Ses biens sont inventoriés puis vendus à l'exception de cet article: "En outre a la maison principale des dittes forges quatre poëles de fer qui appartiennent auroy."[47]

Par la suite, Mathew Bell meublera cette maison. Le surintendant est logé à la grande maison. Il a à sa disposition une chambre meublée si l'on en croit l'inventaire des biens de Zacharie MacAulay qui ne possède qu'une commode, deux caves à liqueur, des vêtements et des livres[48].

Une fois de plus devons-nous recouvrir à l'inventaire des biens de Conrad Gugy pour connaître, au moins une fois dans l'histoire des Forges, les meubles et les objets qui garnissent la grande maison. Car ce document est le seul qui décrit et permet de visualiser les moindres objets de chacune des pièces. Au régime français, l'inventaire de 1741 a certes le mérite de divulguer une grande partie du contenu de la maison, notamment les marchandises du magasin, mais rédigé par le délégué du roi, Guillaume Estèbe, il n'est pas dressé selon tout le rituel propre à un notaire et comporte plusieurs omissions.

Reportons-nous dans la maison principale du sieur Conrad Gugy au cours des années 1783-1786. Quels meubles et objets y trouve-t-on?

Dans la chambre du sieur Robert Brydon

Un lit composé d'une couchette, d'un tour de lit (garni de rideaux d'indienne) et la literie ainsi qu'une table servant de bureau sont les deux pièces de mobilier réservées à l'usage du commis principal. Dans cette pièce, on peut voir l'étalage de 148 verges de tissus, principalement de la toile et de l'indienne. C'est le rayon des tissus à la verge et de la chaussure féminine (67 paires de souliers). La pièce est certes chaude et sèche car on y conserve le sel et le suif.

Dans le magasin

On n'y mentionne ni armoire, ni tablette ni comptoir mais on peut facilement imaginer l'empilage de boîtes et tablettes de toutes dimensions. C'est en quelque sorte le rayon de la mercerie, des vêtements, des menus articles jusqu'à l'acier et le fer.

Grenier
Une couchette et une paillasse compose tout le mobilier de cette pièce qui sert en même temps de débarras et de lieu de conservation pour l'avoine (23 minots).
Second grenier
S'y entasse tout le matériel lourd: les ustensiles de fonte fabriqués aux Forges, les boîtes de roue de voiture, les arbres des grandes roues, les balances. On y conserve également les 55 minots d'avoine et les 25 quintaux de farine.
Cabinet
S'y empilent une foule d'ustensiles de fonte, produits des Forges, ainsi que des boîtes de roues de voiture.
Cabinet
Un baudet (lit pliant) garni de la literie et une table composent le mobilier de cette pièce. Chaînes, cables et poulies y sont entassés dans un coin.
Cave
On imagine ici toute la tonnellerie à sa meilleure représentation: quarts de vinaigre, barriques d'huile à brûler, tonnes de mélasse, barriques ou futailles ou tonnes de vin ainsi que tonnes de lard.
Cabinet
Un lit fort confortable prend place dans cette pièce: composé d'une couchette, tour de lit aux rideaux de moire de laine verte et d'une literie abondante. Les rideaux du lit s'harmonise avec un couvrepied (couverture étroite pour les pieds) d'indienne et avec les deux rideaux de fenêtre également de moire de laine verte. Près du lit, un bureau d'acajou, un petit miroir oval et une cave à liqueur complètent l'ensemble du mobilier affecté au sieur Gugy lors de ses séjours.
Cabinet
Ce petit lieu de repos ne comporte qu'un baudet garni de sa literie dont un couvrepied piqué d'indienne.
Grande chambre
Dans cette grande pièce, se trouvent près de la cheminée un fauteuil et six chaises d'acajou recouverts d'un tissu carreauté. Sur la table ou la corniche de la cheminée, les boîtes à thé d'acajou et de fer-blanc teint, les tasses et soucoupes de porcelaine, une carafe de cristal et les cuillères d'argent. Cette pièce et la précédente sont les mieux meublées, les plus confortables. Elles sont les pièces d'apparat pour le maître de céans.

Chambre
Une table de pin et douze chaises de paille permettent de croire que cette pièce est affectée à la consommation quotidienne des repas. La vaisselle de table en terre, faïence, verre et cristal s'y trouve. Dans l'armoire encastrée dans le mur, le linge de lit et de table s'y empile.
Cuisine
Tout l'appareil ménager y est compris: les ustensiles pour la préparation et la cuisson des aliments au feu d'âtre, les ustensiles pour la préparation du beurre et la fabrication des chandelles, la tonnellerie de lessive jusqu'aux balais de soie et brosses à plancher s'entremêlent près de la cheminée. On peut certes conclure que la besogne est grande et variée. Ne serait-ce que pour la préparation et la cuisson des aliments, l'échantillonage des ustensiles suggère une diversité d'apprêt des aliments. Ceux-ci peuvent être rôtis (broche à rôtir, lardoires, crochets, gril, lèchefrite), frits (poêles à frire), cuits à la vapeur ou à l'eau (marmites, cul-plats, bassin, casseroles que l'on nomme "sassepannes", poissonnières). On est aussi bien pourvu de plats de service des mets et de couverts de table: soupière, plats, sauciers de faïence ainsi qu'assiettes de faïence, couteaux et fourchettes à manche d'os et cuillères d'étain servent à dresser la table recouverte d'une nappe de toile. Le mobilier ne figure pas en aussi grand nombre dans la cuisine. Quatre vieilles chaises de bois, deux bancs et une couchette (pour la domestique) constituent les seuls meubles.

L'environnement

A la grande maison, est relié tout un ensemble de bâtiments de service: boulangerie, hangars, écuries, possiblement grange ou étable. Les illustrations nous font voir des bâtiments mais ne permettent pas de distinguer la fonction (fig. 2-6). L'inventaire de 1807 en décrivant l'état des bâtiments ne suit pas l'ordre dans lequel ils se trouvent.

Les fouilles archéologiques de 1977 ont dégagé une structure de forme rectangulaire de 2,74 m sur 3,44 m s'enfonçant dans le sol de 2,55 m. Cette structure est située à 1,68 m du pignon de la cuisine[49]. Tout porte à croire que cette structure consiste en une glacière datant du régime français et dont il est fait mention dans

les inventaires de 1746 et de 1748. Cette glacière aurait possiblement été transformée en hangar, du moins au temps de Gugy. L'inventaire des biens de celui-ci rapporte d'ailleurs la mention "dans un petit hangard joignant La maison principale"[50]. A l'époque de Bell, cette structure est vraisemblablement un hangar puisqu'aucun document ne mentionne de glacière.

Au nord de celle-ci, se trouve la boulangerie. En 1786, elle est meublée et équipée des objets suivants:

- objets pour la fabrication du pain: un petit fléau de Balance et les Bassins de cuivre et six livres et Demi de poids de fer, un sas de fil de laiton un pétrin et un coupe-pâte
  Deux vieilles poches et Deux vivilles nappes à coucher le pain.
- ustensiles du four à pain: une pelle à four et un Rouable de fer
- objets près de la cheminée: une pelle de fer et un tisonnier, un grand chaudron et le trépied
  Deux vieilles haches
- appareil de chauffage: un poël de fer et six feuilles de tuyau.[51]

A cette époque, Charles Lacommande dit Lalancette en est le boulanger[52]. Il demeurera au service de la grande maison et des ouvriers jusqu'en 1810, année de son décès[53]. Mathew Bell engagera successivement pour le remplacer Louis Dugré, Joseph Peterson père, Joseph Peterson fils, Pierre Belleau et Edouard Huot[54].

Quant à l'environnement physique de la grande maison, tout le plateau du site est déboisé. A l'origine, le bois debout a servi à la construction des habitations et des bâtiments. Par la suite, le déboisement a été maintenu afin de se garantir du fléau de l'incendie. Ainsi en est-il de l'environnement de la grande maison. Les côtés sud et est sont entourés d'une clôture bordée de quelques arbustes, tel que nous pouvons le voir dans la peinture d'Arthur Pigott, en 1845 (fig. 2). Près de la maison, se trouve aussi un jardin que l'on ne peut malheureusement pas localiser. En fait foi un larcin commis par Catherine Dehaigle, épouse de Pierre Auget, charretier résidant aux Forges. Celle-ci est accusée d'avoir "volé des choux dans le jardin de Mathew Bell" en octobre 1797[55]. En outre, un jardinier, John Mendesse, est attitré aux soins horticoles de la grande maison[56].

Les activités spéciales

On peut, à juste titre, parler des activités spéciales à la grande maison car, avec le temps, elles sont devenues

légendaires. Il est vrai que Mathew Bell, de nature généreux et hospitalier, semble avoir mené une vie somptueuse, digne d'un lord anglais. La grande maison était en quelque sorte une maison d'apparat où il était fier de convier amis et visiteurs à sa table et d'organiser pour eux des fêtes. Voici ce qu'en rapporte l'abbé Caron, ancien missionnaire aux Forges:

> On faisait alors des profits énormes dans cette exploitation des mines de fer, aussi M. Bell menait-il la vie des grands seigneurs. Il était en rapport avec les personnages les plus distingués de la Province, le gouverneur lui-même venait fréquemment s'asseoir à sa table, et il y avait dans la grande maison la chambre du Gouverneur, belle salle royalement meublée. Quand le Gouverneur arrivait auprès des Fourneaux, on arrêtait son attelage, et les employés de M. Bell le portaient sur leurs épaules jusqu'à la chambre qui lui était préparée. Le festin était à l'avenant de cette réception.[57]

Les ouvriers avaient aussi droit aux largesses de Mathew Bell. L'abbé Caron en glisse également un mot:

> Le peuple avait aussi sa part dans les faveurs de M. Bell: de temps en temps, une grande salle située audessus de la chambre du gouverneur recevait les ouvriers, et le bal s'ouvrait alors pour une partie de la nuit.[58]

Parmi toutes ces fêtes et ces réceptions, ce qui a surtout impressionné et marqué le souvenir des gens, ce sont certes les expéditions de chasse à courre. L'abbé Caron en fournit des détails très intéressants:

> Mais ce qui est surtout resté dans la mémoire du peuple, ce sont les exploits du Talley ho hunt club. M. Bell nourrissait dans des bâtiments exprès plusieurs centaines de renards, des chiens de chasse et des chevaux. Or, à certains temps de l'année, ses amis de la société aristocratique se réunissaient; chacun montait un cheval et se faisait suivre de plusieurs chiens: on allait lancer les renards dans les champs de la Banlieue des Trois-Rivières, et alors les cavaliers se donnaient le plaisir d'une chasse aristocratique. Ils couraient à la poursuite des renards, à travers les champs couverts d'une belle moisson, en traversant les fossés, en sautant les clôtures: c'était une récréation élégante et superbe. Quand les renards avaient succombé, les hardis chasseurs et leurs meutes aboyantes retournaient aux Forges: il ne restait à M. Bell que le soin d'acheter de nouveaux renards l'automne suivant. Pourtant il restait une autre chose à faire. Le lendemain un de ses employés passait

> dans chaque maison de la Banlieue: Combien demandez-vous pour le dommage que la chasse d'hier vous a causé? On faisait le prix, et notre homme payait en beaux écus sonnants.[59]

Lorsque Benjamin Sulte écrit son livre sur l'histoire des Forges du Saint-Maurice, voulant vérifier les dires légendaires au sujet de ces chasses, il se rend en 1865 à Montréal rencontrer le domestique qui s'occupait des chiens.

> [En 1829, Mathew Bell] vendit sa meute de chiens de chasse à un club de Montréal qui possède encore [en 1865] la descendance de ces animaux. J'ai connu l'esclave nègre qui en avait soin et, en 1865, je l'ai rencontré tenant un restaurant à Sainte-Catherine, au pied du canal Welland. Il ... m'a conté des histoires des Forges, moitié légendes, moitié vraies, surtout sur les fêtes et amusements des gens de haute classe visitant l'endroit, hiver comme été, grâce aux largesses de M. Bell.[60]

LA VIE DOMESTIQUE DES OUVRIERS

L'habitation

A l'instar des administrateurs des Forges du Saint-Maurice du régime français, les locataires du poste au régime britannique ont perpétué la tradition de pourvoir au logement des ouvriers.

Nombre d'habitations

Si l'on se rappelle, en 1741, la compagnie des Forges possède 14 habitations affectées au logement des ouvriers et des maîtres. Ce nombre s'élève à vingt-quatre en 1760. Quarante-sept ans plus tard, l'inventaire des Forges fait à la réquisition de Mathew Bell et de David Munro, mentionne 28 habitations comprenant 14 maisons ou bâtiments appartenant au poste des Forges et 14 autres petites maisons bâties par des journaliers et des ouvriers[1]. En 1825, un recensement du Bas-Canada rapporte l'existence au poste des Forges de 55 maisons[2]. Aucun détail n'est fourni. S'agit-il bien de maisons ou de logements? Sont-elles propriétés du poste des Forges ou des ouvriers? Ont-elles été construites par les locataires du poste ou par les ouvriers?

Comme nous le voyons, ces deux seules données sont bien incomplètes pour connaître le nombre d'habitations sous l'administration de Mathew Bell, soit de 1793 à 1845. Ainsi l'inventaire de 1807 fait mention de l'état des 14 habitations appartenant au poste. Presque toutes nécessitent des réparations ou une reconstruction. Nous ne connaissons aucune réalisation d'après notre documentation. Seule une reconnaissance archéologique pourra apporter des données complémentaires. Par ailleurs, l'inventaire nous fournit un renseignement intéressant: il s'agit de la mention des 14 habitations bâties par des ouvriers. Ce fait n'est pas nouveau: nous soupçonnions cette pratique au régime français. Ce détail certifie le continuité de la pratique et, ce, jusqu'à l'époque de Bell. Mais outre les ouvriers se construisant une résidence près du lieu de leur travail, il y a aussi des habitants qui s'installent sur les terres des Forges. Le 6 septembre 1824, Mathew Bell écrit au secrétaire civil Andrew Cochrane à propos de la violation

de la propriété des Forges par des habitants de Yamachiche qui y coupent du bois et même y établissent des fermes[3]. Il a fait poser des affiches interdisant ces actes et a même procédé à des arrestations mais sans gain de cause. Les habitants ont l'impression que Bell, en tant que locataire, ne peut les chasser de ces terres et que, s'ils y restent assez longtemps, ces terres leur seront concédées par le gouvernement. Bell demande l'aide du gouvernement afin de retrouver la jouissance de ces terres sinon il perdra de grandes étendues de terres comprises dans son bail. Bell ne reçoit certes pas de réponse puisqu'il envoie des sommations à six habitants de Yamachiche de quitter les terres des Forges[4] et que, le 29 mai 1827, il se plaint de nouveau à Cochrane et réitère sa demande d'aide du gouvernement pour l'expulsion des intrus[5]. Ce fait nous fait bien comprendre toute la complexité du domaine de l'habitation au poste des Forges.

Résidents

Qui a droit au logement au poste des Forges et qui y réside? Règle générale, tous les ouvriers permanents, tant spécialisés que journaliers, résident aux Forges. Pour certains d'entre eux, notamment les artisans, le privilège du logement est spécifié dans leur contrat d'engagement. C'est le cas du garde-fourneau Joseph Houle dit Jean-Claude[6], des menuisiers Louis Pépin et Jean-Baptiste Gagnon[7], des charpentiers Charles Savarre et Jean-Baptiste Guitson[8], des forgerons Jean-Baptiste Fraser et Etienne Bellerive[9] ainsi que du journalier François Robert[10]. Tous ne jouissent pas de la même faveur: l'engagement de deux journaliers en 1819 porte la mention "sans logement ni nourriture"[11]. Quant aux ouvriers saisonniers, ils viennent des paroisses environnantes des Forges et n'élisent pas domicile au poste.

On observe une grande mobilité parmi la population des ouvriers. Certains, installés à Trois-Rivières, louent leur maison pour s'établir aux Forges. Tel est notamment le cas du forgeron André Cook[12]. William Kenyon habite aux Forges alors que sa famille demeure à Trois-Rivières[13]. Quelques ouvriers travaillant aux Forges résident à l'extérieur du poste au moment de leur décès ou de celui de leur épouse: ainsi en est-il du menuisier Joseph Comeau-Chailloux de Pointe-du-Lac[14], du forgeron Firmin Comeau[15] et du journalier Joseph Houle[16], tous deux de Trois-Rivières. Plusieurs ouvriers possèdent un emplacement à Trois-Rivières (entre autres Anderson, Lacommande-dit-Lalancette, Lewis, Joseph Raymond, Cook, Sawyer, Fraser[17]) ou dans les environs (entre autres, Houle, Lamothe, Michelin). D'autres se construisent une

maison à Trois-Rivières (entre autres Imbleau, Slicer, André et Nicolas Robichon[18]). Ces propriétés constituent un placement, une source de revenu de location, une terre pour y faire de l'élevage ou de la culture (c'est le cas de Houle et de Michelin) ou un lieu de retraite. Notons qu'en 1829, la liste de population des Forges, dressée par Mathew Bell, ne comprend que deux forgerons retraités[19].
Généralement, l'ouvrier ne demeure aux Forges que le temps où il y travaille. Sa retraite venue, il s'installe sur une terre ou à Trois-Rivières.

Types d'habitation

Tout ce que nous savons de l'habitation proprement dite - maison, logement - des ouvriers sous l'administration de Mathew Bell, nous le devons au seul inventaire des Forges de cette période, rédigé en 1807[20]. Celui-ci a été dressé à la réquisition de Mathew Bell et David Munro à l'occasion de l'adjudication d'un bail de vingt ans afin de connaître l'état des dépendances du poste.

L'inventaire énumère les quatorze bâtiments destinés aux ouvriers, en fournit les dimensions, le métier de l'occupant, en décrit l'état et l'époque de construction par les différents propriétaires et bailleurs. De ces informations, on distingue trois types d'habitation: la maison "unifamiliale", la maison "multifamiliale" et le corps de logis comprenant de deux à cinq logements.

D'après la terminologie utilisée lors de l'inventaire de 1807, on note une différentiation entre la maison "multifamiliale" et le corps de logis. Pour la première, on emploie le mot maison et pour le second, on préfère les expressions "cinq maisons d'un seul corps", "deux maisons d'un seul corps", "un Batiment Servant de plusieurs logemens"[21]. La maison multifamiliale sous-entend l'occupation de ce bâtiment par plusieurs personnes ou plusieurs familles qui se partagent des pièces ou des zones de service, tels le coin cuisson des aliments assumée par l'âtre et le poêle. C'est le cas notamment de la maison des forgerons (30 pi x 40 pi) qui date du régime français et qui, à cette époque, comportait une seule cheminée et un nombre limité de cloisons servant à la division des pièces. Malheureusement l'inventaire de 1807 ne fournit aucun détail sur les pièces, les cloisons ou les cheminées. Quant au corps de logis, il offre un logement autonome à chaque famille. Tel était du moins l'usage au régime français.

Tout comme au régime français, il existe une corrélation hiérarchique entre le statut social de l'ouvrier et le type d'habitation. On remarque ainsi que la maison "unifamiliale est habitée par un ouvrier spécialisé: le maître charpentier, le mouleur, le contremaître, le carrier, le chargeur. Bien plus, le charpentier, le maître mouleur

Tableau 12. Types d'habitation des ouvriers

Maisons "unifamiliales": maisons	Dimensions (pi)	Occupants
1	30' x 20'	maître charpentier
1	15' x 15'	-
1	30' x 20'	maître mouleur
1	20' x 20'	mouleur
1	30' x 20'	contremaître
1	25' x 12'	carrier
1	20' x 15'	chargeur
Maisons "multifamiales": maisons	**Dimensions (pi)**	**Occupants**
1	50' x 30'	charretiers
1	30' x 40'	forgerons
1	50' x 20'	charretiers et journaliers
Corps de logis: corps de logis	**Dimensions (pi)**	**Occupants**
1 de 5 logements	80' x 23'	charretiers
1 de 2 logements	40' x 20'	charpentier
1 de plusieurs logements	100' x 20'	fondeur, gardes et mouleurs
1 de 2 logements	40' x 20'	deux mouleurs

et le contremaître dispose d'une habitation plus grande (30 pi x 20 pi) que le mouleur (20 pi x 20 pi), le carrier (25 pi x 12 pi) et le chargeur (20 pi x 15 pi). Les corps de logis sont occupés tant par les ouvriers spécialisés que les journaliers. Cependant, là encore, le logement le plus grand, 20 pi x 20 pi, appartient au mouleur (deux maisons d'un seul corps, 40 pi x 20 pi) et au charpentier (i.e.); celui des charretiers ne mesure que 16 pi x 23 pi (cinq maisons d'un seul corps, 80 pi x 23 pi). Selon cette échelle de valeur, on peut supposer que le "Batiment Servant de plusieurs logemens", de 100 pi x 20 pi, comporte cinq logements de 20 pi x 20 pi pour le fondeur, deux gardes et deux mouleurs. Quant aux maisons multifamiliales, il est malaisé de porter un jugement de valeur puisque l'inventaire

ne relève pas le nombre des occupants. Les co-habitations réunissent cependant gens de mêmes métiers ou de métiers connexes: d'une part, les charretiers, les mouleurs; d'une autre part, les forgerons (marteleurs et chauffeurs), les ouvriers du haut-fourneau (fondeur, gardes et mouleurs), les charretiers et les journaliers.

Etat des habitations

D'après l'inventaire de 1807, la majorité des habitations appartenant au poste des Forges nécessitent des réparations ou même une reconstruction. Cinq maisons dont la construction est antérieure à 1787 sont en très mauvais état et demandent à être renouvelées, notamment la maison des forgerons de la forge basse qui tombe en ruine. Quatre maisons ont été bâties sous l'administration d'Alexander Davidson et John Lee (1787-1793). Parmi celles-ci, trois ont besoin de réparations. Quant aux maisons construites sous l'administration de Mathew Bell et David Munro (1793-1807), quatre d'entre elles sont en bon état et une en médiocre état. L'on sait que l'inventaire des Forges de 1807 a été dressé pour connaître l'état des dépendances du poste des Forges aux fins de la remise des clés après l'expiration du bail de vingt ans. Ce fait peut expliquer d'une part le tableau sombre de l'état des habitations. S'ajoute à ce fait le caractère temporaire des habitations entretenues ou bâties par des administrateurs opérant d'un bail à un autre et occupées par des ouvriers possiblement très mobiles. Ce caractère temporaire sera d'ailleurs remarqué et relevé dans le rapport du Conseil exécutif en 1843:

> It is stated that the only residents of St. Maurice are the common workmen who live in shanties, or small log houses, the construction of which is not intended for permanent residence.[22]

On ne sait si les réparations et les reconstructions dont on a soulevé les besoins dans l'inventaire, ont été réalisées. On peut supposer cependant que l'administration de Mathew Bell a pourvu à l'entretien des habitations. Tout au moins, les apparences sont bonnes si l'on en juge le commentaire d'un visiteur en 1829. Ainsi Walter Henry, chirurgien militaire, passant aux Forges en compagnie de Mathew Bell, ne manque pas d'éloge:

> Mr. Bell's workmen appeared contented and comfortable; they occupied good cottages, with a small plot of garden attached to each.[23]

Ces habitations consistent en un carré de pièces sur pièces, sis, dans la plupart des cas, sur une fondation de pierre, tel que nous le montre les fouilles archéologiques[24]. L'inventaire nous prive de toute information descriptive quant à la structure elle-même, les ouvertures, les divisions intérieures et les cheminées.

Environnement

Le poste des Forges comporte des zones de travail, de résidence et de service qui s'entrecoupent les unes les autres selon une ordonnance autour d'un pôle (ex. haut-fourneau) ou le long d'un axe (ex. route menant à une vente).

En passant en revue l'inventaire de 1807, on compte parmi les bâtiments de travail le haut-fourneau, deux forges, une moulerie, un fourneau à chaux, quatre boutiques (forgeron et charpentier), un moulin à farine et un moulin à scie; parmi les bâtiments de service, une boulangerie, neuf halles, trois hangars, une grange et quatre écuries; quant aux bâtiments de résidence, ils sont au nombre de 28. Leur organisation nous est révélée grossièrement par les documents et surtout par les illustrations. Un lavis datant du début du XIX^{e} siècle et une peinture d'Arthur Pigott en 1845 permettent de visualiser l'ensemble des bâtiments sur le plateau; une aquarelle de Thomas Chaplin de 1842 ainsi qu'un lavis de 1844 d'un artiste inconnu nous fait voir le bas du plateau (fig. 2-5). Par ces documents, on peut décrire l'agencement des multiples bâtiments. Ainsi la grande maison, située à l'est du plateau est entourée par la boulangerie, des hangars et des écuries. A l'ouest de ceux-ci, se voisinent habitations, boutiques, écuries, hangars. Près du haut-fourneau, se trouvent une moulerie, des halles, des hangars et des habitations. Le long des routes menant aux ventes, défilent habitations, écuries et halles.

Les illustrations possèdent cependant les défauts de leurs qualités. Si on leur doit de magnifiques vues d'ensemble qui nous donnent l'atmosphère des lieux, le détail est pauvre. Ainsi on est mal renseigné sur les petits et grands bâtiments à l'usage des ouvriers. La vie domestique entraîne, selon les besoins et les moyens de chacun, l'utilisation de toute une série de bâtiments. Pour le confort des hommes, peuvent être rattachés à la maison des pièces ou des bâtiments tels que la laiterie, le four à pain, les latrines et le puits; pour les soins des animaux, l'écurie, l'étable, le poulailler, la porcherie, la grange. Certes tous ces bâtiments ne sont pas indispensables et l'un peut être multifonctionnel. Quelle est leur utilisation chez la communauté ouvrière des Forges? Seuls trois inventaires après décès d'ouvriers nous apportent quelques données. Ainsi le mouleur Jean Terreau (inv. 1830), le garde-fourneau François Pellerin (inv. 1845) et le forestier Joseph Michelin (inv. 1851) disposent chacun d'une laiterie (possiblement adjacente à la maison) et d'une étable[25].

Quant à l'environnement physique, si le déboisement du poste a laissé place aux habitations et aux bâtiments, il a aussi été remplacé par des jardins et des pâturages. Car la majorité des familles ouvrières pratiquent l'élevage et

l'horticulture, à petite échelle va-t-il sans dire, pour la satisfaction de leurs besoins alimentaires. Les inventaires après décès en font foi. Les récits de voyageurs comportent toujours une mention pour les petits jardins des ouvriers. Ceux de John Lambert et Walter Henry en sont des exemples[26]. Ces activités impliquent l'utilisation de l'environnement que ce soit pour l'aménagement du jardin, de zones de pâturage, l'été, ou de zones de pacage, l'hiver ainsi qu'une zone pour l'engrangement du foin. Nous pouvons voir bien qu'imprécisément, dans la peinture d'Arthur Pigott en 1845, des clôtures délimitant ces zones (fig. 32, 33).

L'aménagement intérieur

Avant d'examiner l'ensemble de l'équipement domestique, soit le mobilier et les mille et un objets de la vie quotidienne, il serait bon de jeter un coup d'oeil sur l'intérieur même de l'habitation: soit les pièces, leur nombre, leur fonction ainsi que l'aspect des murs, plafonds et planchers et enfin les éléments du confort comme le chauffage et l'éclairage.

Nous nous souvenons qu'au régime français, la moitié des habitations, principalement les maisons et les logements des corps de logis, ont deux pièces, l'unique pièce étant l'apanage de la baraque. La vie est centrée autour de la cheminée où se déroulent les principales activités notamment celles reliées à l'alimentation. Quant au chauffage de la maisonnée, la cheminée y pourvoit, aidée dans sa fonction par le poêle. Murs et planchers semblent bien dénudés: peu de mentions de rideaux aux fenêtres, de tableaux ou d'objets religieux et pas de mention de tapis. Qu'en est-il au début du XIX^{e} siècle et plus précisément entre 1793 et 1845?

Nombre de pièces

L'inventaire des Forges en 1807, s'il mentionne les habitations des ouvriers, ne nous apporte aucun renseignement quant à l'intérieur de celles-ci. Les inventaires après décès nous fournissent bien quelques données quoiqu'en général, ils omettent la mention de l'habitation, l'ouvrier y étant locataire. Evidemment, les quelques données recueillies concernant les habitations comprennent plus d'une pièce.

Par cette liste, nous remarquons que les habitations comportent deux pièces ou trois si l'on compte la laiterie (en supposant qu'elle constitue une pièce et non un bâtiment). Cependant, les ouvriers, résidant à Trois-Rivières, jouissent d'un plus grand nombre de pièces, soit

Tableau 13. Mentions de pièces dans les inventaires après décès

Nom, année de l'inventaire, lieu de résidence	Mentions de pièces	Fonctions de la pièce définies d'après le mobilier
P.N. Robichon, 1807, Forges	appartement d'entrée	cuisiner, manger, vivre
	chambre	dormir
J. Terreau, 1830, Forges	pièce principale*	cuisiner, manger, vivre, dormir
	première chambre	rangement
	grenier	entreposage
	laiterie	laitage
F. Pellerin, 1845, Forges	pièce principale*	cuisiner, manger, vivre, dormir
	laiterie	laitage, entreposage
J. Michelin, 1851, Forges	pièce principale*	cuisiner, manger, vivre
	chambre	dormir
	laiterie, grenier, cave	laitage, entreposage
W. Kenyon, 1809, Trois-Rivières	chambre	manger, vivre, dormir
	cuisine	cuisiner
	cabinet de la cuisine	rangement, entreposage
	grenier	entreposage
F. Comeau, 1821, Trois-Rivières	chambre de compagnie	manger, vivre
	petit cabinet	laver
	cabinet	dormir
	salle d'entrée	manger, vivre
	cuisine	cuisiner
	grenier	dormir, entreposage
A. Cook, 1853, Trois-Rivières	pièce*	manger, vivre
	cabinet	dormir
	salle d'entrée	cuisiner, manger, vivre
	haut de la maison	dormir
	grenier	entreposer

*pièce principale, pièce: première pièce inventoriée parfois non désignée par le notaire. Il s'agit généralement de la salle d'entrée.

Figure 32. Enceintes domestiques clôturées constituant possiblement des zones de jardinage ou/et de pâturage.

Figure 33. Enceintes domestiques clôturées constituant possiblement des zones de jardinage ou/et de pâturage.

quatre ou cinq, excluant le grenier et la boutique. Quant aux autres habitations des ouvriers sur le site des Forges, compte tenu du nombre de meubles, on pourrait certes supposer l'utilisation de deux pièces. Toutefois un article du *Journal des Trois-Rivières* fait état d'une visite aux villages des Forges et de St-Etienne en 1865 où l'on décrit ainsi les habitations:

> Les maisons sont bâties en bois et en terre. En général, la maison est composée d'une seule pièce, la chambre des parents étant séparée par un rideau.[27]

Conception de l'espace

Dans la liste des mentions des pièces, plusieurs termes sont utilisés pour les désigner: appartement d'entrée, salle d'entrée, salle, chambre, première chambre, chambre de compagnie, cuisine, cabinet, haut, grenier, cave, laiterie. La salle et la chambre véhiculent encore en cette fin du XVIII^{e} siècle et au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle le concept de pièce principale où l'on peut préparer les repas, manger, vaquer à mille et une activités ainsi que dormir (ex. inv. Terreau, 1807 et inv. Pellerin, 1845). Cette pièce est le cadre de la vie domestique. Un contrat de mariage passé entre Nicolas Robichon, marteleur aux Forges et Marie-Louise Terreault, en 1808, décrit une chambre que les époux se réservent à la mort de l'un d'eux:

> ... prendra en outre les habits, hardes et linges à Son usage, avec un lit garni et chambre garni composé d'une table, Six chaises, un fauteuil, deux marmittes, un chaudron, un Buffet, un miroir...[28]

Mais on a surtout tendance lorsqu'on dispose de plus d'une pièce, à considérer la seconde pièce comme un lieu de repos, privilégiant ainsi l'intimité de la vie nocturne. Ceci importe certes en ce temps où, par rapport à un demi-siècle plus tôt, les notions d'intimité et de confort deviennent prépondérantes. Le même phénomène se produit dans la France rurale au cours du XIX^{e} siècle, comme le note Albert Goursaud dans son étude sur le Limousin.

> La recherche d'un confort meilleur en même temps qu'une appréciation plus évoluée des règles d'hygiène et de décence firent supprimer le lit de la salle commune pour le transférer dans la pièce de débarras transformée en chambre véritable.[29]

Pour sa part, le cabinet sert généralement tant de lieu de repos que de rangement. Quant à la cuisine, elle désigne proprement un lieu de préparation et de cuisson des aliments. Comme nous le voyons, nous ne pouvons attribuer à

la terminologie de l'époque le sens moderne que nous prêtons aujourd'hui aux pièces. Somme toute, cette terminologie est complexe et s'adapte aux situations individuelles ou aux concepts du rédacteur de l'acte.

Des quelques échantillons, seuls sept inventaires, nous pouvons tenter de comprendre l'utilisation et la conception de l'espace chez les ouvriers. Chez Robichon, Terreau et Michelin, toutes les activités de la vie diurne de la famille - et même nocturne dans le cas de Terreau - se déroulent dans une pièce principale. Une deuxième pièce est affectée au repos, à l'exception de chez Terreau où elle s'avère un lieu de rangement ou de débarras. Les trois ouvriers, demeurant à Trois-Rivières, disposent d'un plus grand nombre de pièces. Chez Kenyon, malgré ce fait, une grande partie des activités de la vie familiale se déroulent dans une pièce, la chambre: on y mange, on y dort et là se trouvent les meubles de rangement. La cuisine est spécifiquement réservée à la préparation et à la cuisson des aliments et le cabinet attenant sert d'entreposage des denrées alimentaires. La deuxième pièce, la salle, ne comporte qu'un bureau et deux tables; on peut cependant supposer qu'elle constitue la chambre des parents, non inventoriée selon une clause du contrat de mariage. Chez Comeau, on remarque une plus grande spécificité de fonctions: deux pièces où l'on dort, une pièce où l'on cuisine et une petite pièce sans doute destinée à la toilette puisqu'on y trouve un lave-main et une table. Le testament de la veuve Comeau nous fait connaître l'utilisation d'une autre pièce: la chambre à coucher de la testatrice[30]. L'on remarque dans cet intérieur une plus grande spécialisation des pièces surtout une plus grande aisance que dans les autres intérieurs ouvriers. La salle de compagnie, même si elle remplit le même rôle que la salle d'entrée (manger, vivre) offre plus de confort: là se trouvent le poêle, le sofa et l'horloge, signe de la mode du jour. Chez Cook, la spécificité de fonction s'établit, malgré le nombre de pièces, entre les activités et le repos. Le jour, la famille dispose de deux pièces dont la salle d'entrée pour manger, travailler et se recréer. La salle d'entrée sert également à la préparation et à la cuisson des aliments. La nuit, la famille se partage le cabinet et le haut de la maison (premier étage) pour trouver le repos. Maintenant quel est l'aspect de ces pièces?

Murs, plafonds et planchers

Si l'on connaît peu de choses sur l'habitation des ouvriers comme telle et ses divisions intérieures, nous ignorons totalement la finition de l'intérieur, soit le revêtement des murs, des plafonds et des planchers. Quant à la peinture utilisée comme recouvrement des murs, on peut

certes supposer l'emploi de lait de chaux, peinture moins coûteuse que la peinture à l'huile et d'une application aisée. Une seule mention de peinture et d'instruments a été retracée parmi les inventaires après décès: 11 livres 1/2 de peinture blanche et du noir à fumée, (évalués à 1L 10 sols) ainsi qu'un blanchissoir (inv. de J. Terreau en 1830). Cette peinture peut cependant servir tout autant pour le recouvrement intérieur ou extérieur des murs que pour le mobilier; incidemment, Jean Terreau possède un buffet peint en blanc. Quant au noir de fumée, il est généralement employée pour les pièces de ferronnerie. D'autre part, le blanchissoir est surtout relié à l'application du lait de chaux sur les murs.

Dans plusieurs intérieurs ouvriers, on retrouve cependant sur les murs des miroirs, des "cadres", des estampes, des images, des portraits, un calendrier, un bénitier ou des tablettes de rangement. Ainsi dans vingt et un intérieurs, grands et petits miroirs ornent les murs (à moins que le petit miroir ne s'avère qu'un miroir de table) et dans treize intérieurs, "cadres", estampes, images, portraits, statues et niches décorent également les murs. Seuls trois inventaires font état de l'absence de ces objets. Le langage notarial utilise fréquemment le mot métonymique "cadre" ce qui peut constituer une différentiation entre une oeuvre encadrée et une autre tout simplement épinglée au mur. On ne précise pas la nature de la représentation à l'exception d'une seule où l'on mentionne "un portrait de fleurs"[31]. Ce détail nous permet bien de constater que le mot "portrait" peut aussi signifier nature morte. Certains de ces "cadres" sont peints: ainsi l'intérieur de la maison de Gauthier renferme quatre cadres peints en jaune, deux peints en noir; les mentions de la peinture s'appliqueront également aux cadres des miroirs qui sont dans cette demeure peints en rouge[32].

Les murs sont parfois enjolivés de rideaux, obstruant ou mettant en valeur les ouvertures. On ne sait s'il s'en trouve dans chaque intérieur car les inventaires ne les inventorient pas tous, à l'exception de huit cas. Cependant ils ne constituent pas une folle dépense, le prix d'un rideau variant de 4s. à 1L 4s. Posés généralement par paires, ils sont opaques (indienne, serge bleu, coton blanc) ou font office de plein-jour (mousseline). On peut tenter de déduire le nombre d'ouvertures par les mentions de ces rideaux, mais il ne faut oublier la minceur de l'échantillonnage. De plus, les rideaux mentionnés sont-ils tous accrochés aux fenêtres? Pourquoi trouve-t-on chez Comeau trois paires de rideaux et quatre petits rideaux dans le grenier (ce grenier sert de chambre à coucher et de lieu d'entreposage) et dans le petit cabinet quatre porte-rideaux?[33]

Chauffage

L'évolution du chauffage domestique est parallèle à l'adaptation au climat rigoureux. A la fin du régime français, l'usage du poêle est généralisé.

> De la Conquête à la Confédération, cette évolution va se poursuivre, mais cette fois sous une coloration nouvelle, celle du changement et de l'innovation.[34]

Ces changements et innovations sont dus, selon Marcel Moussette, à l'arrivée des Britanniques qui introduisent les grilles de foyer et à l'importation de poêles écossais. A partir de 1820 et 1830, l'influence des états industrialisés de la Nouvelle-Angleterre se fait sentir par l'arrivée au pays de poêles américains à la mode ainsi que des calorifères et des cuisinières.

> Dans la décade de 1835 à 1845, on compte 69 fabricants ou inventeurs d'appareils de chauffage dans le Haut-Canada et 25 dans le Bas-Canada.[35]

Ces innovations sont adoptées à prime abord dans les milieux urbains. Qu'en est-il aux Forges du Saint-Maurice?

Si l'on compare les inventaires après décès des ouvriers du régime français et ceux de la période 1793-1845, on remarque une similitude à la fin du XVIII^{e} siècle et une lente évolution au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle.

A la fin du régime français, nous avons vu que chaque ouvrier se chauffe par les feux de l'âtre et du poêle. Ce dernier est un meuble personnel ou propriété de la compagnie qui fournit aussi aux ouvriers le bois de chauffage. Au temps de Bell, on tire encore profit du feu de l'âtre mais le poêle acquiert de plus en plus d'importance: il n'est plus que l'auxiliaire de l'âtre et mais sert graduellement à faire la cuisine.

Ce sont les ustensiles qui nous révèlent ces faits. A la fin du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle, on note encore dans les inventaires après décès des mentions de crémaillère (inv. Anderson, inv. Moussette), de chenets (inv. J.B. Gilbert) et de soufflet (inv. Anderson). En 1830, les chenets sont plutôt remisés au grenier (inv. Terreau). Il faut cependant considérer ces ustensiles de cheminée avec prudence car leur omission ne signifie pas toujours leur absence. Crémaillère et chenets sont parfois considérés comme faisant partie de la cheminée, par conséquent de la maison et, à cet effet, ne sont pas sujets à estimation. Quant aux pelles, pinces, tisonnier et tenailles, ils servent autant pour le feu de l'âtre que celui du poêle. Leur présence n'indique alors rien de particulier quant à l'utilisation de l'âtre ou du poêle. Ce sont les ustensiles de cuisson des aliments qui donnent le plus d'indices à ce sujet. Nous y reviendrons au chapitre de l'alimentation, mais signalons qu'à la fin du XVIII^{e}

Figure 34. Canadien fumant une pipe près du foyer. Vêtu d'une culotte de drap, d'une chemise et d'une veste, chaussé de bottes de cuir et portant un bonnet, il est assis près du foyer, coeur de la vie domestique. A la cheminée, on voit la portence, symbole de l'utilisation de l'âtre pour la cuisson des aliments. Sur le manteau de la cheminée, prennent place quelques luminaires. Au mur, sont accrochés une croix, une image et un rameau.

siècle et au début du XIX^{e} siècle, grils, broches à rôtir sont encore nombreux. Par la suite, ils laissent peu à peu la place à un plus grand nombre de chaudrons, marmites et casseroles. La cuisson à l'étouffée ou dans les cendres perd de son importance à cette même période. Au changement des contenants de cuisson des aliments correspond un transfert de l'utilisation du feu de l'âtre à celle du poêle. Ainsi donc, vers 1845, le poêle joue un rôle prédominant par rapport à l'âtre.

Généralement, les ouvriers ne font usage que d'un seul poêle dans leur habitation. Là où le notaire n'en inventorie pas, l'ouvrier possède cependant tuyaux de poêle ou bois de chauffage (inv. Sawyer; inv. Rivard; inv. Terreau; inv. Cochrane; inv. Imbleau; inv. Pellerin; inv. Michelin). Ceci laisse supposer que certaines habitations sont équipées d'un poêle possiblement fourni par la compagnie des Forges ou loué d'un particulier. Car, à cette époque, le poêle est encore, comme au régime français, objet de prêt ou de location. Ainsi Charles Lacommande dit Lalancette possède chez lui, en 1810, un poêle de fonte "qui est à François" et l'inventaire de Firmin Comeau, en 1821, mentionne un poêle de deux pieds et demi muni d'un cendrier qui se trouve "chez André Pothier" (inv. Lacommande; inv. Comeau). Quelques ouvriers utilisent deux poêles (inv. Moussette; inv. Comeau; inv. Raymond) et un en possède même quatre dont un est cependant cassé (inv. Cook, Trois-Rivières).

C'est le poêle en fonte, en forme de boîte, de deux ou trois pieds et demi que l'on rencontre le plus fréquemment dans les intérieurs des ouvriers. On ne mentionne pas de poêles de brique et un seul poêle de tôle (inv. Comeau). On note aussi l'utilisation du poêle à deux ponts que l'on nomme "poêle double" (inv. Robichon; inv. Lewis; inv. Raymond; inv. Gendreau; inv. Gauthier; inv. Cook). Ce poêle, en forme de boîte à laquelle est superposé un four, est apparu au troisième quart du XVIII^{e} siècle. Il provient de l'Ecosse, de Londres et même, fait rare, de la France comme nous renseigne un inventaire, "un poele double français cassé" (inv. Cook). Il est aussi fabriqué aux Forges.

Le poêle est généralement situé près de la cheminée comme l'indique la longueur de son tuyau, composé en moyenne de cinq feuilles. De plus, il acquiert à cette époque une place permanente dans la maison, ce qui atteste son utilisation pour la cuisson des aliments. Il n'est donc plus, comme au régime français, démonté l'été et remisé au grenier.

Lors de son étude sur le chauffage, Marcel Moussette note que les Britanniques, à travers leurs lettres, leurs journaux intimes et leurs récits de voyage, préfèrent le foyer et dédaignent en quelque sorte le poêle[36]. Qu'en est-il des ouvriers anglophones des Forges? Etant peu

Figure 35. Vieux fumeur assis près du poêle. Cette peinture de ce vieux fumeur, en plus de décrire le costume traditionnel du Canadien, témoigne d'une habitude courante à l'époque: on se rapproche du poêle tout comme auparavant du foyer.

nombreux, le contact étroit avec les Canadiens français, utilisateurs des poêles, les a certes influencés. Ils les ont sûrement imités; du moins c'est ce que suggère l'analyse de leurs inventaires après décès où, au niveau du mobilier, on ne perçoit pas de différence entre les deux groupes.

Le bois de chauffage est-il fourni par la compagnie des Forges, comme au régime français? Tout porte à croire que oui si l'on en juge par les propos de lord Selkirk, dans son journal le 10 février 1804: "They cut 12,000 Cords of Wood of which about 2,000 for the use of workmen."[37] Néanmoins, quelques ouvriers ont dû faire quelques réserves de bois, (inv. Robichon; inv. Lewis; inv. Rivard; inv. Terreau). Au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, le poêle joue de plus en plus un rôle prépondérant dans le chauffage de la maison. Mais le poêle, comme la cheminée, en plus de procurer chaleur et confort aux occupants de la maison, constitue toujours le centre de la vie domestique. C'est autour du feu domestique, que ce soit celui du poêle ou de la cheminée, que les gens se retrouvent pour travailler, se divertir et se reposer. John Lambert remarque d'ailleurs, lors de sa visite en 1808, que les hommes passent souvent la nuit couchés près du foyer ou du poêle[38]. Enfin le poêle, même s'il répartit mieux la chaleur dans la pièce que le feu d'âtre et par conséquent permet son éloignement, joue le même rôle que la cheminée. Les habitudes des gens ne sont donc pas perturbées par l'utilisation du poêle. Comme la cheminée, le poêle symbolise le feu domestique et, par là, le centre de la vie domestique.

Eclairage

Pendant le jour, la lumière est fournie par les fenêtres. On ne connaît malheureusement pas le nombre de celles-ci; par conséquent, on ne peut juger si cet éclairage est suffisant pour la poursuite des travaux domestiques. Le feu de l'âtre, s'il est allumé, contribue certes à un supplément de lumière.

A la tombée du jour, un éclairage d'appoint vient suppléer à la lueur de l'âtre surtout durant les courtes journées d'hiver pour le repas du soir et la veillée. Car l'ouvrier travaille du lever au coucher du soleil, comme le remarque John Lambert en 1808: "...those who cast and finish the stoves, & c. work from sun-rise to sun-set which is the usual time among the French Canadians all year round"[39]. L'on trouve d'ailleurs des instruments d'éclairage dans chaque demeure. L'importance de l'éclairage d'appoint se vérifie dans les clauses des actes de donations: "une chambre chauffée et éclairée"[40]; "12 lbs de chandelle [par année]"[41].

L'éclairage à la chandelle est le mode le plus populaire. Les intérieurs comptent tous un ou deux chandeliers et, pour les sorties à l'extérieur, un fanal de fer-blanc. Les chandelles sont de fabrication domestique ou commerciale. Il n'y a que chez John Anderson que l'on inventorie une boîte et douze moules à chandelle en étain ainsi que trois livres de chandelle (inv. Anderson). Ceci implique que le mode de fabrication des chandelles est celui du sauçage. Si on le préfère, on peut s'offrir des chandelles au magasin des Forges, comme cela se faisait au temps de Vézin et de Gugy (inv. 1741; inv. 1786). Pour moucher la chandelle, les mouchettes accompagnées de leur porte-mouchettes sont encore utilisées. Quant à la lampe à huile, son usage est restreint si l'on en croit le nombre de mentions: trois seulement (inv. Anderson; inv. Lewis; inv. Michelin).

L'équipement

Au tournant du XIX^{e} siècle et au cours de la première moitié de celui-ci, la constatation la plus frappante de l'ensemble de l'équipement domestique est certainement la variété et le grand nombre de meubles et des objets qui le composent.

Ces modifications impliquent un certain nombre de conséquences. On se rend compte qu'à cette époque, les pauvres sont moins pauvres qu'au régime français. Elles dénotent aussi un nouvel état d'esprit, même si le changement est encore timide aux Forges par rapport aux grandes villes du Bas-Canada. Ce nouvel état d'esprit se traduit par une plus grande recherche du confort dépassant la simple satisfaction des besoins élémentaires de la vie visée cinquante ans auparavant.

Ce foisonnement de biens domestiques apportent des modifications à la rédaction des inventaires après décès. La majorité de ceux-ci ne mentionnent pas les pièces des habitations. Si le notaire débute souvent l'inventaire par les biens se trouvant près de la cheminée ou près du poêle, on peut difficilement suivre son itinéraire. Bien souvent les meubles sont inventoriés en groupes et par types, puis viennent les ustensiles, les vêtements, et le reste. On peut difficilement saisir la disposition de chacun des meubles et des objets de la maisonnée. C'est pourquoi nous n'avons pu fournir de schéma d'organisation de l'intérieur de cette époque comme nous avions tenté de le faire pour les intérieurs du régime français.

Ensemble des biens et leur valeur

Tous ces biens domestiques, révélés par les inventaires après décès, ont d'abord été relevés, puis groupés en dix catégories.

Tableau 14. Catégories des biens domestiques

N° réf.	Catégorie	Biens domestiques
1	mobilier	meubles de rangement, sièges, tables, huches, poêles, horloges, miroirs
2	lit	lits garnis: bois de lit et linge de lit
3	ustensiles	ustensiles pour la préparation, la consommation et la conservation des aliments, ustensiles de cheminée et de poêle
4	linge	linge de lit et de table
5	vêtements	masculins, féminins
6	objets personnels et biens culturels	objets de toilette, armes, bijoux; livres, instruments de musique, décorations murales.
7	instruments et outils	tonnellerie, instruments pour l'entretien du linge, outils pour le jardinage, mercerie, éclairage
8	denrées alimentaires	céréales, viandes, légumes, fruits, boissons
9	animaux	vaches, cochons, volailles, chevaux
10	transport	voitures et accessoires.

Nous avons ensuite calculé la valeur des éléments de chaque catégorie ainsi que la valeur totale des biens que nous reproduisons ici en tableau. Ceci nous permet de voir l'importance accordée à tel ou tel genre d'objets domestiques, révélant ainsi les préférences, les moyens ou les besoins de chaque ouvrier. Précisons toutefois que la valeur totale des biens domestiques n'est pas la valeur de l'avoir de l'ouvrier. Biens immobiliers, dettes passives et actives ont été omises. Devons-nous ajouter que parfois, selon une clause du contrat de mariage, le lit du requérant, les vêtements ainsi que les biens personnels sont relevés de mémoire ou n'apparaissent pas.

Tableau 15. Valeur des biens domestiques par catégories (en livres françaises de 20 sols chacune)*

Nom (ordre chronologique)	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Anderson**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7296L
Gilbert, J.B.	104L	77L	31L	13L	105L	-	4L	-	-	-	343L
Gilbert, A.	202L	216L	84L	51L	189L	22L	48L	-	72L	12L	898L
Robichon	352L	-	83L	181L	214L	18L	36L	29L	272L	241L	1431L
Moussette	461L	120L	93L	131L	240L	33L	30L	31L	240L	240L	1621L
Houle	18L	-	18L	16L	110L	-	-	-	123L	-	270L
Kenyon											3485L
Lacommande	220L	156L	49L	31L	63L	-	28L	24L	162L	-	735L
Lamothe	167L	204L	46L	40L	131L	13L	24L	-	-	213L	841L
Tassé	359L	143L	58L	48L	110L	-	25L	34L	108L	153L	1041L
Sawyer	89L	86L	24L	-	39L	12L	18L	1L	240L	199L	711L
Comeau	290L	177L	102L	25L	-	1L	28L	4L	-	-	630L
Lewis	300L	90L	70L	71L	7L	39L	70L	30L	384L	282L	1346L
Raymond	321L	247L	56L	1L	-	1L	9L	8L	-	-	703L
C-Chailloux	125L	-	33L	36L	-		15L	88L	233L	51L	588L
Rivard	46L	129L	31L	12L	1L	-	11L	10L	80L	-	322L
Terreau	106L	156L	94L	32L	6L	3L	21L	104L	240L	195L	962L
Cochrane	15L	6L	8L	85L	568L	-	11L	18L	-	-	713L
Imbleau	196L	102L	30L	57L	37L	20L	9L	71L	450L	204L	1079L
Pellerin	264L	186L	60L	28L	33L	4L	13L	30L	138L	-	757L
Michelin***	164L	126L	50L	36L	192L	10L	234L	224L	507L	294L	1839L
Cook***	232L	69L	38L	1L	30L		358L	-	570L	162L	1461L

Catégorie 1: mobilier. 2: lit. 3: ustensiles. 4: linge. 5: vêtements. 6: objets personnels et biens culturels. 7: instruments et outils. 8: denrées alimentaires. 9: animaux. 10: transport.

Les valeurs des deux catégories les plus élevées ont été soulignées.

*La majorité des inventaires utilise la livre de 20 sols comme unité monétaire.
**Les biens d'Anderson sont évalués globalement
***Les outils de la ferme de Michelin et ceux de la boutique de Trois-Rivières de Cook ont été inclus.
Pour plus de clarté, les sols n'ont pas été transcrits, d'où variations des totaux.

Avant d'analyser le contenu du tableau, quelques précisions s'imposent. La majorité des inventaires utilise la livre française de vingt sols comme unité monétaire, et ce, jusqu'au premier quart du XIX^{e} siècle. En d'autres cas, l'objet est souvent estimé selon sa valeur française (par les estimateurs) et l'équivalence en livre anglaise est donnée en marge de l'inventaire (par le notaire). Ceci révèle un trait de la mentalité de l'époque. Un peu plus de cinquante ans après la conquête, on calcule encore en livres et en sols et on utilise de plus la monnaie exprimée "en chiffre rond", tel l'écu ou la piastre. Vers 1825, on adopte de plus en plus le système monétaire anglais. Ainsi aux Forges, l'habitude de calculer selon le système monétaire français a persisté longtemps et le processus de conversion en système monétaire anglais a été lent.

Quant au tableau lui-même, il nous fait voir le degré d'importance qu'accorde l'ouvrier à chaque catégorie de biens domestiques. Nous avons ainsi souligné les deux plus fortes valeurs. Selon les besoins et les moyens de chacun, voici l'ordre d'importance de ces biens: le mobilier, les animaux, les lits garnis de la maison, les voitures, les vêtements et enfin le linge de table et de lit. Le mobilier, comprenant le ou les poêles est fort justifiable. Les lits garnis, sans compter ceux protégés par le contrat de mariage et non estimés, symbolisent à cette époque le confort. Quant aux animaux, s'ils exigent une grande mise de fond, ils assurent une subsistance de base tout en jouant un rôle dans l'économie domestique. Les voitures acquièrent de plus en plus d'importance dans la vie de cette époque. Enfin vêtements ainsi que linge de table et de lit constituent, pour certains, l'une de leurs priorités. Ceci ne diffère guère de l'époque du régime français outre qu'en ce temps, les ouvriers possédaient peu ou pas de voitures.

La valeur totale des biens peut nous permettre de juger le niveau de vie de l'ouvrier. Ce niveau de vie est celui auquel est parvenu un ouvrier à un moment donné de sa vie (son décès ou celui de son épouse), moment qui diffère pour l'un et l'autre des ouvriers selon son âge, sa situation familiale et son métier. On peut ainsi tenter d'établir une relation entre l'avoir des biens domestiques et le statut social de l'ouvrier. La valeur totale des biens s'échelonne de 270L à 1839L, outre l'exception de 7296L. Un écart de cinquante-sept ans sépare le premier et le dernier inventaires de la période. Par contre, dans ce dernier tableau, les inventaires de la fin de la période ne correspondent pas nécessairement aux plus hautes valeurs. L'échantillonnage est mince et le nombre d'inventaires représente généralement le cinquième des décès adultes enregistrés. Nonobstant ces faits, ce dernier tableau démontre que seuls les ouvriers spécialisés possèdent plus de mille livres en biens domestiques; les ouvriers

Tableau 16. Relation entre la valeur des biens domestiques et le métier de l'ouvrier (par ordre de valeur).

Nom de l'ouvrier	Métier de l'ouvrier	Date de l'inventaire	Valeur des biens domestiques
Anderson	mouleur	1796	7296L
Michelin	forestier	1851	1839L
Moussette	mouleur	1807	1621L
Cook	forgeron	1853	1461L
Robichon	marteleur	1807	1431L
Lewis	mouleur	1821	1346L
Imbleau	mouleur	1845	1078L
Tassé	forgeron	1811	1041L
Terreau	mouleur	1830	962L
Gilbert, A.	journalier	1804	898L
Lamothe	marteleur	1810	841L
Pellerin	garde-fourneau	1845	757L
Lacommande	boulanger	1810	735L
Cochrane	forgeron	1834	713L
Sawyer	carrier	1816	711L
Raymond	charretier	1825	643L
Comeau	fondeur	1821	630L
Comeau-Chailloux	menuisier	1825	588L
Gilbert, J.B.	marteleur	1799	343L
Rivard	journalier	1830	322L
Houle	journalier	1808	270L

spécialisés et un journalier ont de 500 à 1000L en biens domestiques; un ouvrier spécialisé et deux journaliers possèdent jusqu'à 500L en biens domestiques. En fait, peu de journaliers ont fait dresser un inventaire, ce qui, jusqu'à un certain point, est significatif. D'une part, le salaire des journaliers est moins élevé que celui de l'ouvrier spécialisé. Au temps de Mathew Bell, le premier gagne de £3.10 par mois[42], soit 1008L par année et le second, de £4 à £7 par mois[43], soit de 1152L à 2016L par année. D'autre part, les coûts qu'entraîne l'inventaire (jusqu'à dix pour cent) sont souvent un obstacle au recours au notaire[44]. La famille règle alors de gré à gré le partage des biens mobiliers et immobiliers, s'il y a lieu.

Dans ce chapitre sur l'équipement de la maison, nous verrons plus spécifiquement le mobilier. Les ustensiles, les instruments, les outils et la tonnellerie seront analysés en rapport des activités auxquelles ils sont liés. Le cheptel, par exemple, sera traité en relation avec

l'alimentation. Quant aux vêtements, aux biens personnels, aux articles de toilette, ils s'intégreront au dernier chapitre consacré à l'homme. Les voitures, mode de transport des ouvriers, en feront également partie.

Mobilier

Au régime français, le mobilier des intérieurs des ouvriers répondaient à la satisfaction des besoins élémentaires: lits où l'on couchait à plus de deux, une table pour tous les travaux et activités de la maison, des chaises en nombre parfois insuffisant, peu de fauteuils, l'indispensable huche à pain, le poêle et quelques meubles de rangement, soit un buffet, une armoire, un coffre ou quelques variations.

De 1793 à 1845, les inventaires après décès révèlent l'utilisation d'une plus grande quantité et d'une plus grande variété de meubles. Ainsi les lits sont plus nombreux et on y dort maintenant à deux tout au plus. On compte généralement deux ou trois tables et de quatre à dix-sept chaises. On accorde plus d'importance aux fauteuils (6 mentions), aux bergères (8 mentions), aux sofas (10 mentions), à une berçante, et au mobilier destiné aux enfants, une chaise à enfant. On retrouve aussi toute une panoplie de meubles de rangement: l'armoire (23 mentions), le buffet (23 mentions), le bureau ou commode (10 mentions), le pupitre (1 mention), le coffre (24 mentions), l'encoignure vitrée (2 mentions), le garde-manger (4 mentions), le dressoir (1 mention), le banc à seau (5 mentions) et la valise (12 mentions). Tous ont évidemment un poêle. Pour la toilette, lave-main et chaise de commodité sont utilisées, quoi qu'ils soient encore rares dans les intérieurs ouvriers. Parmi cette énumération, on remarque quelques nouveautés: ainsi l'encoignure vitrée, le banc à seau, le lave-main, la berçante sont des types de meubles qui n'apparaissent qu'à la fin du XVIII^{e} siècle. La prolifération des valises est aussi un fait nouveau.

Quant au mobilier affecté aux travaux ménagers proprement dits, le nombre peu élevé est significatif. On ne compte qu'un seul rouet et un seul dévidoir, relevés dans la demeure de Joseph Comeau-Chailloux. Celui-ci, bien que menuisier aux Forges, réside sur une terre située à Pointe-du-Lac. Il y cultive le lin et y élèvent des moutons. Rien d'étonnant que le notaire inventorie le rouet et le dévidoir avec dix-huit paquets de filasse (inv. Comeau-Chailloux). Il existe une relation entre les produits de la culture de la terre, de l'élevage et les travaux domestiques qui y sont assujettis, soit le cardage de la laine, le broyage du lin, le filage, puis le tricot et le tissage. C'est pourquoi on ne trouve pas de telles activités chez les ouvriers des Forges. Autre activité domestique requérant un meuble particulier est la fabrication du pain. La huche, présente

dans tous les ménages au régime français, est en quelque sorte délaissée. On en compte, à l'époque de Bell, que six mentions et quelques-unes sont reléguées au grenier.

On peut signaler, en dernier lieu, la profilération des miroirs, surtout les grands ainsi que l'apparition de l'horloge (5 mentions). Voyons maintenant le détail de chacun de ces meubles.

Lits. Les mentions de lits sont nombreuses. De plus, comme nous l'avons dit, les lits sont appropriés au nombre de personnes d'une communauté. On y dort au maximum deux par lits. Les lits sont de cinq sortes:

- Le modèle le plus fréquent est le lit (couchette) à colonnes basses ou sans colonnes, sans châssis ou ciel de lit.
- Le second est le baudet, lit pliant composé d'un châssis de bois sur lequel est tendue une forte toile ou sont tendues des sangles de cuir ou de toile.
- Le lit (couchette) à colonnes soutenant un châssis ou ciel de lit. Ce lit, quoiqu'il n'est relevé qu'à trois reprises (inv. Lamothe; inv. Robichon, inv. Raymond), est souvent le lit des parents, protégé par le contrat de mariage.
- Le lit en tombeau est celui dont le ciel ou le châssis est incliné au lieu d'être horizontal, généralement plus élevé vers la tête que vers les pieds. On compte trois mentions (inv. Anderson; inv. Moussette; inv. Terreau).
- Pour l'enfant, le ber garni d'une petite paillasse et petit linge de lit (5 mentions).

A cette époque, le mot lit et l'expression lit garni ou lit complet désigne encore tout l'ensemble comprenant le bois de lit, la literie ainsi que, dans certains cas, la garniture. De la literie et de la garniture, les renseignements sont nombreux. Généralement, un lit garni se compose comme suit:

- une paillasse;
- un lit de plume;
- un traversin sauf pour le baudet;
- deux oreillers sauf pour le baudet;
- un ou deux draps: quelques-uns sont en toile du pays, en toile de Russie, en toile d'Irlande ou en coton;
- une, deux ou plus rarement trois couvertures;
- une courtepointe: elle est encore très populaire tout au cours de la période étudiée. Pour quelques-unes, on mentionne le matériel: la serge, l'indienne et, plus rarement, la laine. On trouve aussi quelques courtepointes de ber.
- un couvrepied: cet article, désignant à cette époque une petite couverture de pied, est cependant peu courant (7 mentions).
- une catalogne: la mention de celle-ci est peu fréquente, pas plus que celle du couvrepied.

Les mentions du matériel et des couleurs sont en général rares. Quant à la literie de rechange, elle comprend principalement des draps et parfois des taies d'oreillers ou des couvertures. Quant à la garniture du lit, elle se compose du ciel et des rideaux. Ceux-ci sont parfois d'indienne (inv. Anderson), ou de coton (inv. Lamothe); une seule mention spécifie la couleur, en l'occurrence, un tour de lit rouge (inv. Raymond).

Tables et chaises. De 1793 à 1845, rares sont les demeures où l'on ne trouve qu'une seule table (inv. A. Gilbert; inv. Houle; inv. Kenyon aux Forges; inv. Sawyer; inv. Rivard). On en compte généralement deux ou trois, exceptionnellement sept ou huit (inv. Anderson; inv. Comeau). De même, l'éventail est assez large: table grande (six couverts) ou petite (guéridon), ronde ou carrée, à un ou deux pliants. Les tables servent pour les repas et pour les travaux. Pour qui possède plus d'une pièce dans la maison, la table se trouve dans chaque pièce. Ainsi dans la demeure de Robichon, l'appartement d'entrée comporte une table entourée de onze chaises et la chambre en loge une autre (inv. Robichon). Chez Comeau, il y en a deux dans la chambre de compagnie, dont l'une accompagnée de 6 chaises; la salle d'entrée en compte une autre avec onze chaises; deux autres destinées à la préparation des aliments se trouvent dans la cuisine, une autre dans un petit cabinet et deux au grenier (inv. Comeau). Ces deux dernières pièces constituent des chambres à coucher. On peut donc déduire dans ce cas-ci que la consommation des repas peut avoir lieu dans deux pièces, la chambre de compagnie ou la salle d'entrée. Ce fait se reproduit aussi dans la demeure de Cook où dans la pièce principale, on compte trois tables et six chaises et dans la salle d'entrée, une table et également six chaises (inv. Cook).

Quant aux chaises elles-mêmes, le nombre varie entre quatre et vingt-six dans chaque inventaire. Elles sont faites de paille ou de bois et celui-ci est fréquemment peint ou verni. De plus, les deux types se côtoient dans une même pièce.

Les inventaires de cette période diffèrent de ceux du régime français en ce qu'ils apportent beaucoup plus de détails sur le fini peint ou verni des meubles. Le tableau 17 de ces mentions nous fait voir les associations de couleurs et de vernis. Ce tableau nous montre bien que pour les tables, la préférence va au bois naturel, verni ou peint en rouge. Peu importe les chaises. Celles-ci, lorsqu'elles sont empaillées, semblent laissées au naturel ou vernies. Celles de bois sont parfois vernies, parfois peintes en vert, en rouge, en bleu, en brun ou en noir. La gamme des couleurs des chaises est ainsi très grande. Ce sont elles qui apportent une note de couleur. On compte peu d'ensembles de tables et chaises de même fini, sauf la table

Tableau 17. Mentions de couleurs pour les tables et les chaises.

Inventaires	Date de l'inventaire	Tables	Chaises
Lamothe	1810	1 bleue	9 vertes 7 de paille
Comeau	1821	1 en merisier 1 sans mention	6 vertes 6 de paille 3 vertes
Rivard	1830	1 rouge	8 de paille
Terreau	1830	1 rouge 2 sans mention	12 de paille 6 peintes
Gendreau	1837	3 rouges 1 non peinte	4 vernies de couleur cerise 8 peintes en noir
Imbleau	1845	1 en pin	6 bleues 4 de paille
Pellerin	1845	1 en merisier	6 brunes 9 de paille 11 peintes en noir
Cook	1853	1 en pin verni	6 en pin vernies

rouge et les chaises vernies de couleur cerise (vente Gendreau), table et chaises en pin verni (inv. Cook).

Autres sièges. Outre la chaise empaillée ou de bois, il y a quatre autres types de sièges:

- le fauteuil, parfois accompagné d'un tabouret (6 mentions);
- la bergère, parfois peinte (8 mentions);
- le sofa, bourré et recouvert d'étoffe, généralement en pin dont le fini est verni ou peint (une mention en rouge, vente Gendreau) (10 mentions);
- la berçante (1 mention).

Dans chaque intérieur, on compte au moins un de ces sièges, parfois deux.

Meubles de rangement. L'armoire, le buffet et le coffre demeurent les meubles de rangement les plus populaires. La distinction entre l'armoire et le buffet est, comme au régime français, difficile à déterminer. Car on dit parfois un buffet à deux panneaux ou à deux volets, caractéristiques

propres de l'armoire. Les deux remplissent les mêmes fonctions, soit le rangement du linge, des ustensiles de table et aussi des denrées alimentaires. Pour avoir une idée un peu plus juste, disons que dans 13 intérieurs, on compte d'une à trois armoires et que dans 18 intérieurs, on relève d'un à quatre buffets; l'utilisation des deux meubles est observée dans 7 intérieurs.

Pour le rangement du linge, le coffre est encore en usage; il est parfois placé au grenier. Les valises deviennent aussi très populaires. Elles peuvent tout autant remplacer le coffre que servir lors des déplacements. Mais pour donner à la pièce où l'on dort un aspect plus agréable en même temps qu'un plus grand confort, on y installe de plus en plus la commode que l'on nomme aussi bureau. Ce meuble, comportant 4 à 7 tiroirs, est mieux adapté au service du rangement du linge et des vêtements. On en relève dans dix intérieurs.

Pour le rangement des ustensiles et des denrées alimentaires, on ne retrouve plus qu'une seule mention de dressoir, meuble ou appellation si populaire au régime français. Il est cependant fort possible que les mentions de buffet (sans plus de descriptions) réfèrent au meuble composé d'un buffet bas surmonté d'un dressoir. Les inventaires révèlent un autre type d'armoire, destiné aux mêmes usages: il s'agit de l'armoire de coin, nommé aussi coin ou encoignure. Ce type de meuble apparaît à la fin du XVIII^{e} siècle et on en compte trois mentions. Quant au garde-manger, servant spécifiquement au rangement et à la conservation des aliments, il est peu fréquent si on en juge par les trois seules mentions. Il faut ajouter que la huche à pain, outre la fabrication de celui-ci, sert aussi de garde-manger. Quant au banc à seaux, servant au rangement des seaux, des baquets et, par là, à la conservation de l'eau, c'est un meuble qui n'apparaît qu'à la fin du XVIII^{e} siècle. On le retrouve dans trois intérieurs ouvriers.

Horloges. Apanage des gens fortunés au régime français, l'horloge gagne de plus en plus de popularité dans les intérieurs modestes de la première moitié du XIX^{e} siècle. Aussi les inventaires des ouvriers en répertorient surtout au milieu du siècle ce qui confirme ce fait. Une seule exception échappe à cette règle: en 1796, l'ouvrier Anderson laisse après sa mort une horloge ainsi que plusieurs mouvements d'horloge.

L'horloge est-elle pécuniairement plus abordable à cette époque? On sait qu'au régime français, elle valait de 60 à 350 livres françaises. Pour les quelques mentions que nous avons relevé, les prix sont variables.

Tableau 18. Valeur des horloges

Inventaires	Année de l'inventaire	Horloges	Estimations
Inv. Comeau	1821	1, en bois	18L
Inv. Imbleau	1845	1, en bois et sa boîte rouge	£5 [120L]
Inv. Pellerin	1845	1, en cuivre et sa boîte	£4.10 [108L]
Inv. Cook	1853	1, en cuivre et sa boîte	£2.10 [60L]
		1 petite pendule en cuivre et sa boîte	7sh 6p [9L]
		1, en bois et sa boîte	5sh [6L]

Couleurs du mobilier. Le mobilier de cette époque se distingue de l'époque précédente par un plus grand nombre et une plus grande variété. Il se distingue aussi par un troisième élément, celui de la couleur. Au régime français, la couleur mentionnée dans les documents ne s'applique pas comme telle au mobilier mais plutôt à la literie et aux tissus de recouvrement des meubles. Au XIX^{e} siècle, l'inverse se produit. C'est du moins la constatation que nous observons par l'analyse des inventaires après décès des deux périodes.

De 1730 à 1760, les inventaires des intérieurs modestes ou pauvres ne contiennent pas de renseignements nous permettant de nous faire une idée de la conception et de l'utilisation de la couleur. C'est à travers l'étude des intérieurs de gens plus aisés que l'on peut en dégager quelques traits. Prenons, par exemple, l'inventaire des biens de François-Etienne Cugnet, directeur de la Compagnie des Forges de 1734 à 1741. Dans sa demeure de Québec, on s'aperçoit que ce sont la literie et les tissus de recouvrement des meubles qui apportent l'élément couleur à la pièce. Ainsi

> ...dans la premiere Chambre...
> ...une Tenture de Tapisserie deverdure...
> 7 fauteuils couverts de Tapisserie de gros points...
> dont les housses de serge Bleu...
> ...Un lit de serge Bleue, horné de Ruban Jonquille complet

2 Vieux Rideaux de fenestres de Toille de Cotton Blanc
...dans un cabinet...servant au logement des Enfans...un lit garnie de serge verte...2 Rideaux de serge verte, pour fenestres
...dans une autre grande chambre
...1 Tapisserie de verdure, en cinq pieces
1 grand Lit...garnie de ses Rideaux, dossier grosses Bonnes graces et courtepointe de damas cramoisy...8 fauteuils couverts de damas, avec leur Housses cramoisy
4 Tabourets Idem pour croissées garnis de Leurs housses cramoisy, 2 Rideaux de fenestres de serge cramoisy
...dans un petit cabinet, qui a son Entré, par la susditte chambre...
un morceau de serge gris Blanc usé servant de Tapisserie
4 Chaises de damas Cramoisy avec leur housses de serge cramoisy
2 Tabourets de velour Rouge.
1 petit lit de Repos...[45]

Ces pièces pourraient tout aussi bien s'appeler la chambre bleue, la chambre verte ou la chambre rouge foncé. Dans les intérieurs modestes, on utilise beaucoup la serge pour la literie et le recouvrement des meubles. La serge utilisée est le plus souvent, comme dans l'exemple-ci, verte, rouge, bleue ou grise. Il peut y avoir d'une part la recherche d'une harmonie de couleurs concrétisée dans l'adoption d'une tonalité ou d'autre part, un effet de hasard dû à la disponibilité des tissus fabriqués et vendus. Ceci implique de plus les modes de teinture en même temps que le goût de l'époque.

Au XIX^{e} siècle, on assiste à un changement. Les inventaires après décès ne notent plus les couleurs des tissus mais plutôt celles des bois du meuble. Il y a de plus un foisonnement de couleurs souvent éclatantes et contrastantes entre elles. Ceci peut s'expliquer d'une part par l'adoption d'une nouvelle mode, d'autre part, par la disponibilité de plus en plus grande de peintures sur le marché. Il n'y a qu'à voir les annonces de journaux de l'époque où apparaît aussi la mention du métier de peintre. Nous constatons que dans un même intérieur où les pièces ne sont pas mentionnées, les couleurs sont variées: vert, brun, bleu (inv. Anderson); bleu, rouge, gris (inv. Rivard); bleu, blanc, rouge, noir (vente Gendreau); brun, vert, rouge (inv. Pellerin). Elles n'appartiennent plus à une seule tonalité. Au contraire, elles sont parfois contrastantes et éclatantes (dominance du rouge). De plus, bois naturel, bois verni et bois peint se côtoient aisément.

Acquisition du mobilier. L'acquisition du mobilier et, en fait, de l'équipment de la maison s'effectue selon plusieurs modes. Les apports des époux lors de leur mariage constituent le point de départ d'une communauté de biens. Les biens consistent principalement en meubles et vêtements, parfois en animaux et en denrées alimentaires[46]. Un deuxième mode d'acquisition très populaire est l'achat de biens lors d'une vente par encan des biens d'une communauté ou d'une succession. Plusieurs ventes par encan suite au décès d'un ouvrier ont lieu aux Forges même, soit à la demeure du défunt ou au bureau de la grande maison[47]. En outre, les ouvriers participent également aux ventes par encan de Trois-Rivières, surtout lorsqu'il s'agit de celles des biens d'un ancien ouvrier des Forges[48]. Il y a aussi des ventes de meubles lorsque des époux, en âge avancé, décident de se départir de leur mobilier[49]. Les ventes de meubles sont aussi un mode d'acquittement de créance. Ainsi par exemple, Joseph Roy, tailleur d'habit de Trois-Rivières vend des meubles à John Anderson en 1794 pour la somme de £29.10.9½ pour quittance[50]. Enfin les donations constituent également un mode d'acquisition de biens pour le donataire[51]. Elles s'effectuent généralement entre parents et selon un système d'échange. Le donataire pourvoit au donateur en le logeant, le chauffant, l'éclairant, le nourrissant et en l'entretenant; en retour, il acquiert pleine jouissance des biens transmis par le donateur, et possession lors du décès de celui-ci.

Ces modes d'acquisition concernent généralement un mobilier et un équipement de seconde main. Quant à la fabrication domestique de mobilier, si l'on en juge par l'absence d'outils de menuiserie dans les inventaires, les quelques réalisations possibles sont probablement l'oeuvre des menuisiers des Forges. En dernier lieu, on peut toujours signaler la possibilité de se procurer meubles et objets domestiques aux magasins de Trois-Rivières.

Les activités

Inutile d'insister, les activités domestiques sont nombreuses. La maison est le lieu où l'on remplit les fonctions les plus vitales et les plus intimes: manger, boire, dormir, travailler et se divertir. Les tâches sous-jacentes à ces fonctions incombent à tous les membres de la maisonnée selon une répartition des sexes et des âges. En quoi consistent les activités domestiques dans un milieu industriel comme les Forges du Saint-Maurice? Quelles différences remarque-t-on par rapport au milieu urbain ou au milieu rural ou bien entre l'époque du régime français et cette première moitié du XIX^{e} siècle?

Dans un milieu industriel comme celui des Forges du Saint-Maurice, le travail quotidien de l'homme s'effectue au haut-fourneau, à la forge, à la boutique, à la vente, dans les bois et les mines ou sur les chemins. Les activités domestiques, si l'on se base sur les tâches normalement dévolues à l'homme, sont réduites à l'approvisionnement en bois de chauffage, à quelques soins aux animaux (au cheval, par exemple), à l'acquisition de la nourriture par la chasse et la pêche. Outre ces tâches, la maison est le lieu du repos, du divertissement, de la chaleur et des repas. La femme ne participe pas aux travaux de l'homme comme dans le milieu rural où elle prend part aux travaux agricoles. En ce sens, le milieu industriel se rapproche du milieu urbain. Outre les soins aux bêtes et le jardinage, le domaine principal de la femme est la maison. La préparation des aliments lui est réservée. D'autres travaux sont aussi de son ressort: entretien de la maison, fabrication et entretien du linge et des vêtements constituent l'essentiel de ses activités propres. Quant aux enfants, les plus jeunes sont sous les soins de la mère et les plus vieux secondent leurs parents: les jeunes filles partagent les tâches de la mère et les jeunes garçons suivent les traces du père (la transmission des métiers est forte aux Forges) ou apprennent un autre métier.

Alimentation

L'alimentation est une préoccupation quotidienne très importante de la vie domestique. Elle requiert la participation plus ou moins grande de tous les membres de la famille que soit pour l'acquisition, la préparation, la conservation ou la consommation des aliments.

Acquisition.

Magasin des Forges. Le principal lieu d'approvisionnement des ouvriers au régime français était le magasin des Forges opéré par la compagnie des Forges. Au régime britannique, propriétaires et locataires poursuivent cette pratique. L'inventaire des biens de Conrad Gugy, bailleur des Forges de 1783 à 1786, révèle l'existence du magasin dans l'une des pièces de la grande maison, contenant tout un éventail de marchandises offertes en vente aux ouvriers (appendice I). Sous la régie de Mathew Bell, une seule mention du locataire lors d'une lettre adressée à James Kent, le 26 décembre 1829, atteste l'existence du magasin.

> They [workers] depend on their daily wages as such for the necessaries of life; provisions are distributed to them regularly at stated periods from the Lessee's Stores.[52]

La tradition des propriétaires ou locataires de tenir un magasin pour le service des ouvriers a grande force puisqu'elle se perpétuera jusque sous l'administration des McDougall (propriétaires de 1862 à 1883) comme l'atteste l'acte de saisie de leurs biens aux Forges, le 10 mars 1883[53] (appendice K).

Si l'inventaire des biens de Gugy et l'acte de saisie des biens des McDougall nous renseignent sur quelques denrées alimentaires offertes aux ouvriers, aucun document datant de la régie de Mathew Bell ne nous fournit des indices sur les produits en vente au magasin des Forges à cette époque.

Les maîtres des Forges ont également fait appel aux services d'un boulanger pour la préparation des denrées alimentaires propres à l'approvisionnement des ouvriers. Ce fait s'avère également une tradition héritée du régime français et perpétuée notamment par Conrad Gugy et Mathew Bell. Les fonctions du boulanger ne se limitent pas au domaine de la boulangerie mais s'étendent à "faire la boucherie et aider à la distribution et faire la cuisine", et plus spécialement

> ...entre autre faire tout autre travaux comme darrenger debiter et saler le lard, faire les distributions des provisions et autres ouvrages semblables tel qu'il a été d'usage pour les précédents boulangers.[54]

Sous l'administration de Bell, le premier boulanger affecté à ces tâches est Charles Lacommande dit Lalancette. Il y travaillera jusqu'en 1810, année de son décès[55]. Lui succéderont Louis Dugré, Joseph Peterson père, Joseph Peterson fils, Pierre Belleau et Edouard Huot[56].

A la fin du XVIII^{e} siècle, David Munro et Mathew Bell ont fait construire un moulin à farine[57]. Joseph Comeau est le premier meunier engagé par Munro et Bell, remplacé par la suite par Jean-Marie Bouchard et Etienne Bouchard[58].

Ainsi existent donc aux Forges un magasin, une boulangerie et un moulin à farine appelés à desservir la population du village industriel. Mais, quel en est le bon fonctionnement des trois unités? Quels produits sont offerts aux ouvriers? A quels prix sont-ils mis en vente, par rapport aux prix des marchands de Trois-Rivières? Sont-ils de qualité, en nombre et en variété suffisants? Questions auxquelles on ne peut répondre. Mais les inventaires après décès révèlent au chapitre des dettes que les ouvriers ont aussi recours à des particuliers ou aux marchands de Trois-Rivières pour leur approvisionnement. Tous ces ouvriers demeurent aux Forges au moment de leur décès ou de celui de leur conjoint à l'exception de William Kenyon dont la famille habite à Trois-Rivières nécessitant alors l'approvisionnement près du lieu de résidence. Les sommes dues varient en importance. Ces chiffres sont

difficiles à interpréter car ils figurent en dehors de tout contexte, hormis un état de dettes. Sauf peut-être le compte de John Gibbard annexé à l'inventaire des biens de William Kenyon, le rythme des achats nous est totalement inconnu.

Tableau 19. Dettes des ouvriers envers les marchands de Trois-Rivières

Date de l'inventaire	Débiteurs	Créditeurs	Sommes dues (livre de 20 sols)	Biens achetés
1804	Gilbert, Augustin	Carier, Etienne, boucher	119L 6s	
1809	Kenyon, William	Gibbard, Jos, marchand T.R.	205L 4s	aliments divers
811	Tassé, Jacques	Cousteau	12L	patates
1816	Sawyer, Maurice	Bureau, Pierre, marchand	60L	
1820	Lewis, John Samuel	Anderson, William marchand T.R.	46L 10s	
1845	Imbleau, Claude	Toutant (?), J.B. marchand	20L 8s	
1845	Pellerin, François	Giroux, Joseph, marchand	54L 4s	
1851	Michelin, Joseph	Lasalle, marchand T.R.	27L	

Outre l'approvisionnement de la nourriture au magasin des Forges ou à ceux de Trois-Rivières, il existe aussi l'acquisition d'appoint fondée sur la chasse, la pêche, la cueillette ainsi que sur l'élevage et l'horticulture. Ces formes d'acquisition supposent une dépendance totale au cycle écologique mais permettent un complément et une variété des aliments tout en profitant à l'économie domestique. Le cycle écologique de l'acquisition de la nourriture dépendant de l'action des saisons peut être exprimé par le tableau 20.

Elevage. La majorité des familles s'adonnent à l'élevage d'une ou deux vaches. Certaines d'entre elles élèvent en plus un porc et quelques volailles. Les inventaires rapportent six familles possédant un ou deux porcs (ce nombre peut varier selon la saison de l'année) et

Tableau 20. Schéma du cycle écologique de l'acquisition de la nourriture.

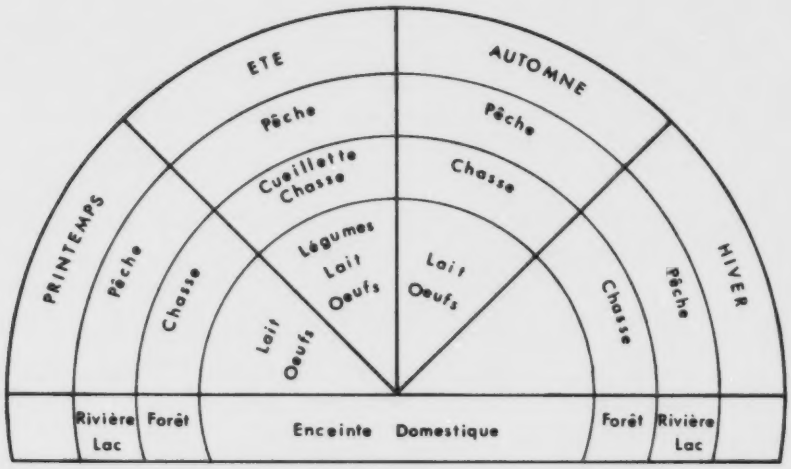

cinq possédant de quatre à vingt poules. Pour la seule année de 1831, le recensement dénombre, au compte des 58 ménages, 81 bêtes à corne et 22 porcs; au nom du fermier William Hooper, 2 bêtes à corne; au nom du locataire des Forges, 60 bêtes à corne et 100 porcs[59]. De 1784 à 1871, le recensement de 1831 est celui qui comprend le plus grand nombre de ces animaux (appendice L). Les vaches et les poules assurent lait et oeufs l'année durant, selon la façon dont on les nourrit. L'été, vaches et poules trouvent leur nourriture dans la nature. Quant à l'hiver, selon la nourriture fournie, la production de lait ou d'oeufs est réduite ou nulle. Aussi remarque-t-on dans une donation, en 1827, une pension alimentaire pour deux personnes comprenant "deux oeufs par jour, du 1er mai au 15 octobre", période où la ponte des oeufs est régulière[60]. Le boeuf fournit de la viande fraîche l'été que l'on fait geler en hiver. Volailles et porcs sont d'autre part tués pour être gelés ou salés aux premiers temps de froidure. Ils procurent ainsi durant la saison froide les aliments carnés.

A ce cheptel, on peut ajouter les moutons dont la laine fournit le vêtement. L'élevage du mouton est cependant très limité aux Forges, à l'époque de Mathew Bell. Selon les inventaires, seule la famille Terreau le pratique (inv. Terreau). Il est plus fréquent chez les ouvriers habitant à l'extérieur du poste, à Pointe-du-Lac (inv. Comeau-Chailloux) et même à Trois-Rivières (inv. Houle; inv.

Cook). En 1831, le recensement n'enregistre aucun mouton comme biens des ouvriers, mais une soixantaine appartenant au locataire des Forges. L'élevage de cet animal s'intensifiera au cours des dernières années de l'exploitation des Forges. Le recensement de 1871 relève 17 moutons élevés par quelques-uns de 44 ménages des Forges, 63 élevés par le Dr. Beauchemin et 24 élevés par Robert et David MacDougall[61].

Horticulture. L'horticulture est pratiquée par la majorité des familles ouvrières. Ainsi l'observent les voyageurs John Lambert[62] en 1808 et Henry Walter[63] en 1829, ainsi que Mathew Bell dans une lettre à A.W. Cochran, le 4 décembre 1827: "The peaceable quiet race of people at the Establishment...have small patches of garden ground."[64] Le jardin potager est cultivé à la main, à l'aide de la gratte, de la bêche et de la pelle (inv. Anderson; inv. Kenyon aux Forges; inv. Lewis; inv. Comeau-Chailloux, Pointe-du-Lac). On ne connaît pas la nature et la variété des légumes cultivés dans les petits jardins individuels. Il en est de même pour le jardin de la grande maison, entretenu par le jardinier John Mendesse.

D'autre part, le locataire des Forges engage William Hooper comme fermier. Pour la seule année de 1831, le recensement nous fournit quelques renseignements: sur 60 arpents ensemencés, il a récolté 8000 minots de patates et 50 minots d'avoine[65]. Ce n'est qu'en 1871 que l'on connaît les différents produits agricoles des ouvriers et des deux propriétaires du site des Forges, le Dr. Beauchemin et les McDougall. Concernant les produits des ouvriers, le recensement enregistre 271 minots de patates, 7 minots de seigle, 3 minots de sarrazin, 3 minots de blé d'inde; quant à ceux du Dr. Beauchemin, on compte 1500 minots de patates, 100 minots de pois, 2 minots de fèves, 100 minots de sarrazin, 10 minots de blé d'inde, 50 minots de blé, 1500 minots d'avoine, 6000 bottes de foin; quant à ceux de Robert et David McDougall, on note 1000 minots de patates, 16 minots de blé d'inde, 1000 minots d'avoine, 500 bottes de foin[66]. On remarque ainsi qu'à partir de la gérance de Mathew Bell, en plus des jardins potagers individuels, les locataires puis les propriétaires se livrent de plus en plus à une activité agricole pour les besoins d'approvisionnement des ouvriers et pour la nourriture des animaux. En 1831, 60 arpents de terre sont cultivés; en 1851, ce chiffre double et passe à 140 arpents; en 1861, il atteint 150 arpents; en 1871, il est sûrement autant sinon plus élevé si l'on considère la production agricole.

Chasse. Les forêts environnant le village des Forges hébergent un gibier à plume et à poil abondant.

Plusieurs ouvriers s'adonnent à la chasse pendant leurs loisirs. En témoignent les mentions de fusils, de cornes à poudre, de sacs à plomb, de sacs à gibier ou de boîtes de fer-blanc ainsi que les couteaux de chasse (inv. Anderson, inv. A. Gilbert, inv. Robichon, inv. Kenyon, inv. Lamothe, inv. Sawyer, inv. Lewis, inv. Imbleau). John Munro, commis aux Forges et y résidant vers les années 1810, s'y livre avec grand intérêt si l'on juge par tout le matériel dont il dispose: deux fusils, un sac à plomb, un sac à gibier, deux cornes, une livre de poudre, huit livres de plomb, évalués à £8.2.8 ou 195L.

Pêche. Durant leur temps libre, les hommes se rendent également à la pêche. Il y a entre autres la pêche aux petits poissons ou poulémons, ceux-ci se frayant jusque dans le ruisseau des Forges[67]. Mathew Bell s'élève contre les ouvrierset les habitants des environs qui pratiquent cette pêche près de ses terres, dans un protêt dressé par le notaire Joseph Badeaux, le 3 janvier 1820:

> Mathew Bell et John Stewart, négociants et locataires et fermiers du poste des forges du Saint-Maurice protestent contre l'intrusion sur leurs terres de Daniel Munro, David Gouin et Joseph Tassé pour y pêcher la petite morue.[68]

Il demande réparation pour les dommages encourus par la construction de claies et d'abris nécessaires à cette pêche. Ce protêt nous renseigne aussi sur l'utilisation d'une technique de pêche.

Cueillette. Dès la mi-juillet, débute la saison des fruits sauvages. Fraises, framboises et bleuets ont certes fait l'objet de cueillette par les familles des Forges. Benjamin Sulte se rappelle lui-même des framboises et des bleuets ramassés sous les talles des grands pins[69].

Denrées alimentaires. Les provisions que les ouvriers peuvent avoir en réserve nous sont en partie révélées par les inventaires après décès. Malgré les lacunes de ces actes, nous pouvons avoir une idée de ce que l'ouvrier amasse le plus volontiers. Les denrées périssables à brève échéance ne sont pas consignées. Enfin, les ustensiles, surtout ceux qui ont une fonction particulière, nous renseignent sur l'utilisation de telle ou telle denrée alimentaire. L'éventail des denrées que nous présentons est établi selon l'apport de notre documentation. Il n'englobe pas l'échantillonnage de tous les produits comestibles de cette époque, ce qui déborderait des cadres de notre étude.

Pain. On a constaté en parlant du mobilier que la huche à pain est délaissée durant la période 1793-1845. Sur

vingt-deux inventaires, seulement huit sont relevées dont deux sont reléguées au grenier.

Pourtant, le pain constitue un élément important dans le régime alimentaire. On peut donc supposer qu'à cette époque, les femmes cuisent de moins en moins le pain et se procurent chez le boulanger des Forges les pains nécessaires à la consommation de la maisonnée.

Au régime français, le pain s'avère un aliment de base du régime alimentaire. Nous pourrions nous demander cependant s'il tient une place aussi importante dans le régime alimentaire de la première moitié du XIX^{e} siècle. Car la consommation de la pomme de terre à cette époque a eu une incidence sur la consommation du pain. Ce fait se remarque en France, notamment dans le Sancerrois (région du Val de Loire, du nord de la Champagne):

> Le même auteur [le Comte de Montalivet] considérant ensuite l'époque à laquelle il écrivait (1877 environ), faisait cette remarque: "Quelle différence dans la nourriture! Le pain y est encore la plus générale, mais n'est plus la seule".
>
> En effet, la consommation des pommes de terre, relayant celle des haricots et des châtaignes, faisait alors baisser celle du pain.[70]

Viandes. L'alimentation carnée est surtout représentée au chapitre des provisions par le lard, le porc, le boeuf, et le veau. C'est connu depuis le régime français, l'ouvrier consomme beaucoup de viande. Comme nous l'avons vu précédemment, le maître de forges Olivier de Vézin s'en plaignait. Par contre la rigueur du climat, la rudesse du travail et la facilité de se procurer la viande soit par l'élevage, soit au magasin des Forges invitent à cette consommation. Un article du *Journal des Trois-Rivières*, rapporte le 12 septembre 1865 dans un article sur le genre de vie au village des Forges et de St-Etienne que l'ouvrier prend deux repas de viande par jour: viande fraîche l'été et gelée l'hiver[71].

L'inventaire de Jean Terreau s'avère particulièrement intéressant. Dressé le 5 décembre 1830, la laiterie comporte plusieurs provisions de porc et de boeuf. Le porc que l'on y conserve et qu'on a salé indique que la famille a fait boucherie quelques temps avant l'inventaire. De la panne, on a fait de la graisse ou saindoux que l'on conserve dans le saloir. Au-dessus de la graisse, dans le saloir, on garde également des langues de porc. Les têtes de porc sont aussi conservées pour en faire par la suite de la tête en fromage. On trouve enfin de la viande de porcelet. Au nombre de langues et de têtes de porc, la famille a dû tuer plusieurs porcs ou porcelets, à moins qu'elle n'ait reçu ces parties en cadeau. Comme on le voit, toutes les parties du

porc sont utilisées: on en prépare des boudins, du lard salé, du saindoux, des rôtis, des ragoûts, des pâtés ou terrines.

Volailles. Selon les inventaires, seulement quatre ouvriers élèvent des volailles. Outre la consommation de poulets ou dindes qu'assure cet élevage, il y a aussi celle des oeufs. Les cultivateurs des alentours des Forges et le magasin des Forges approvisionnent sans doute les ouvriers pour ces denrées. Car en 1808, le prix d'une douzaine d'oeufs n'est pas élevé: elle coûte 7 pences (inv. Kenyon).

Parmi les comptes de William Kenyon au marchand John Gibbard de Trois-Rivières, pendant le seul mois de janvier 1808, l'ouvrier s'est procuré pour sa famille, 9 douzaines et demie d'oeufs et pour 8*sh* 6*p* de dindes (inv. Kenyon; William Kenyon a deux enfants mineurs).

Les oeufs constituent également une des denrées exigées dans une pension alimentaire. C'est ce que révèlent quelques donations de l'époque: la pension alimentaire de Joseph Moussette et de sa femme, convenue en 1827, comprend "deux oeufs par jour du 1er mai au 15 octobre", soit 26 douzaines par année[72]; celle de Marie-Louise Blondin, veuve de feu Etienne Rouet dit Vive L'Amour comporte en 1836, 12 douzaines d'oeufs par année[73].

Poissons. Le poisson ne constitue pas une denrée que l'on conserve en grande quantité à titre de réserve. L'absence des mentions dans les inventaires après décès le prouvent bien. Le poisson fait tout de même partie de l'alimentation. Ainsi le compte de William Kenyon envers John Gibbard fait état de l'achat en 1808 de poisson pour 1*sh* 6*p* et d'un saumon pour 3*sh* (inv. Kenyon).
Une donation en 1832 inclut dans la pension alimentaire "un quart de quintal de morue verte"[74].

Produits laitiers. La consommation du lait est assurée puisque chaque famille ouvrière possède en général, comme nous l'avons vu, au moins une vache. Elle est du moins assurée en été et probablement réduite en hiver dépendamment de l'alimentation de la bête ou s'il y a lieu, de sa période de gestation.

Lorsque la quantité de lait recueilli est suffisante, il est possible de le transformer en crème, en beurre ou en fromage. A cet effet, on dispose d'un matériel cependant très réduit et rudimentaire. Barattes, fromagers ou moules à fromage sont peu fréquemment relevés (barattes: inv. Anderson, inv. Lamothe, inv. Kenyon à Trois-Rivières; étampe à beurre: inv. Anderson; fromagers et moules à fromage: inv. Anderson, inv. Kenyon). L'absence de l'ustensile ne signifie pas pour autant qu'on ne fabrique ni beurre, ni fromage. Car pour le beurre, on peut baratter la

crème à la main dans une terrine et pour le fromage, on peut utiliser un récipient quelconque de tôle ou de fer-blanc, percé de trous et garni d'une toile dans lequel on laisse le caillé s'égoutter.

On peut aussi se procurer ces denrées au magasin des Forges ou de Trois-Rivières. En 1808, selon le compte de William Kenyon à John Gibbard, la livre de beurre vaut 1*sh* 2*p* et la livre de fromage 7*p*½ (inv. Kenyon).

Légumes et fruits. On ne peut connaître spécifiquement les légumes que les ouvriers cultivent dans leur jardin. Néanmoins, les réserves qu'ils entassent concernent les pommes de terre, les fèves, les choux et le blé d'inde.

Tableau 21. Réserves de légumes

Inventaire	Année, lieu d'entreposage	Légumes	Valeur en livre française
Moussette	1807	1 baquet et patates	2L
Kenyon (Trois-Rivières)	1809 dehors	3 minots de patates en barrique	9L
Lacommande	1810	1 boîte et des fèves	15s
Tassé (dettes passives)	1811	patates	12L
Raymond	1825	environ 4 minots de patates	2L
Comeau-Chailloux (Pointe-du-Lac)	1825 grenier	12 tresses de blé d'inde	6L
	caveau	18 minots de patates	9L
Rivard	1830	12 minots de patates	10L 6s
Terreau	1830 étable	environ 16 minots de patates	16L
		30 pommes de choux	1L 10s
Imbleau	1845	environ 6 minots de patates	7L 4s
Michelin	1851 cave à la ferme	1 lot de patates	2L 14s
		8 minots de pois	38L 8s

Ce tableau en plus de nous donner une idée des différentes réserves de légumes, nous fournit également des renseignements sur la valeur de ceux-ci, notamment sur celle des patates. Ainsi il est intéressant de noter qu'aux Forges, de 1807 à 1825, le minot de patates vaut 10 sols alorsqu'à Trois-Rivières, chez Kenyon, il est évalué à 3L. En 1830, il a doublé de valeur, valant 1L et en 1845, 1L 4s.

Lorsque Samuel Lewis achète de son fils des meubles et des effets, en paiement de loyer, il se procure entre autres des légumes:

> la Semence de trois minots de patate pendant par racine et une planche de Bled-d'inde pendant aussi par racine, environ deux cents choux pendant aussi par racine.[75]

Patates, pois, choux, blé d'inde, parfois oignons et parfois "légume à son besoin" s'avèrent également les légumes exigés dans les pensions alimentaires détaillées dans les donations[76].

Quant aux fruits, ils ne font pas partie des réserves alimentaires et s'ils sont conservés en confitures, on ne retrouve aucune trace. La seule mention de contenants de fruits est relevée dans une vente par Louis Gendreau de ses biens mobiliers parmi lesquels figure une demi douzaine de quarts à pomme[77].

Epices et condiments. Le sel et le poivre s'avèrent le condiment et l'épice par excellence. Salières et boîtes à sel se retrouvent indubitablement sur chaque table ou dans chaque cuisine, placées près de la cheminée ou du poêle pour le conserver à l'abri de l'humidité. Le minot de sel vaut en 1808, 3L (inv. Kenyon). Sauf dans l'inventaire de Kenyon où on relève un minot de sel, on ne compte pas de réserves de sel dans les autres inventaires. Et pourtant, il est indispensable pour la salaison des viandes. Le poivre, la poivrière et le moulin à poivre sont un peu moins répandus ou plus exactement moins fréquemment relevés dans les inventaires. Enfin, à ce chapitre, on note des mentions de moutarde, particulièrement chez les ouvriers anglophones (inv. Anderson; inv. Kenyon).

Fonds de cuisine. Les fonds de cuisine traditionnels sont le beurre et le saindoux. Il est fort possible que l'on ait utilisé d'avantage le saindoux, celui-ci plus facile à obtenir ou à fabriquer lors de la tuerie du porc que le beurre que l'on obtient lorsque la quantité de lait des vaches est suffisante pour la transformer en beurre ou qui s'avère plus onéreux lors de l'achat. Le saindoux est conservé dans une terrine, dans un pot de grès, dans un saloir ou un quart.

Sucre. A la fin du XVIII^{e} siècle et au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle, on relève plusieurs mentions de sucre, notamment de sucre d'érable, dit du pays. Ce sucre, en plus d'entrer dans la composition de certains mets, est aussi présenté à la table dans un sucrier.

Tableau 22. Liste des réserves de sucre

Inventaires	Année	Sucre	Valeur en livre française	Valeur à la livre
Anderson	1796	114 lbs, du pays		
		38 lbs, blanc		2L/lb
		94 lbs, du pays		13s/lb
Robichon	1807	2 lbs, du pays	2L	10s/lb
Raymond	1825	environ 24 lbs, du pays	6L	5s/lb
Terreau	1830	du sucre		

En raison de son coût plus bas que celui du sucre blanc, le sucre d'érable, même s'il est l'objet d'une quantité impressionnante dans les inventaires d'Anderson et de Raymond, ne constitue pas une denrée de réserve. On en achète possiblement en petites quantités et régulièrement au magasin des Forges, autant que celui-ci en dispose. Sur les terres des Forges, se trouvent des érablières que le locataire Mathew Bell loue à des "sucriers". En 1840, on compte au moins quatre sucreries: celle d'Antoine Lessard, celle de François Garceau, celle de Joseph Corriveau et celle de Jean-Baptiste Ricard[78]. La sucrerie d'Antoine Lessard comporte une cabane à sucre et une étable. Les ustensiles pour la fabrication du sirop et du sucre comprennent des grandes et petites auges, des bidons, des seaux, des moules à sucre, des balances et, comme outils, des rabots et des gouges. Après avoir fait les sucres pendant quatre ans, Antoine Lessard décide, le 22 mars 1840 de vendre son bail à Laurent Grenier, habitant de Yamachiche[79].

Boissons. La consommation de l'eau est certainement coutume courante. D'ailleurs chaque maisonnée comprend au moins un pot à eau. Le lait est aussi un breuvage populaire, qu'il soit consommé comme tel ou ajouté au thé. Quelques ensembles de thé comportent entre autres le pot à lait.

Comme boisson chaude, on peut dire qu'au XIX^{e} siècle, le thé semble plus populaire et s'avère une denrée moins chère que le café. On voit certes le rapport entre ces boissons et le marché colonial. On ne relève aucune mention de café, mais quelques moulins à café, quelques cafetières. En revanche, le nombre de mentions de thé et de théières est plus élevé. Ainsi tous les inventaires des ouvriers comptent au moins une théière, quelques-uns des boîtes à thé contre seulement sept comprenant des cafetières et parmi ces sept, quatre mentions de moulins à café. Les pensions alimentaires comportent, au XIX^{e} siècle, une demande de thé, à raison de 2 à 4 livres par année[80]. Par le compte de Kenyon à son marchand, on connaît le prix du thé, s'élevant en 1808 à 5*sh* 6*p* la livre (inv. Kenyon).

Quant à la boisson alcoolisée, elle ne fait plus partie, comme au régime français, des denrées de réserve. La consommation en est certes très forte car elle cause souvent des endettements chez les ouvriers. Ils doivent, à ce moment-là, hypothéquer leurs biens ou offrir en paiement des produits des Forges! Un fait de ce genre s'est produit en 1784 où Joseph Mousette et sa femme reconnaissent devoir à Jean McBean, négociant de Trois-Rivières, la somme de £140, 10 *shillings*.

> Ils [Joseph Moussette et sa femme] s'obligent à rembourser en 2 paiements égaux, le premier à la Toussaint et l'autre moitié dudit terme en un an. S'oblige le dit créditeur de prendre en payement la marchandise des dittes forges St. Maurice, comme poêles, fers et autres effets de l'exploitation des dittes forges, et ce au prix que les dits articles vaudront aux dittes forges...pour plus de sureté Mouset hypothèque ses biens principalement sa terre du Cap-de-la-Madeleine... Les partis pourront reverifier leur compte et faire verification du veltage des quarts dans lesquels les dits debiteurs ont plusieurs fois reçu du rhum.[81]

Un cas semblable est signalé en 1847. Olivier Laliberté, bâtelier résidant aux Forges, doit à Jérémie Gauthier, aubergiste de Trois-Rivières, 55 piastres d'Espagne (£13.15). Le créditeur s'oblige de payer au créancier 30 piastres à la première demande en fonte ou en fer et 25 piastres en argent[82].

Selon les comptes des ouvriers, contenus dans les inventaires, ceux de William Kenyon (achats de rhum) et ceux de Jean Houle (achats de bière - "mild ale" et "Burtin ale") ainsi que selon les pensions alimentaires prévoyant vin rouge et rhum, on peut dès lors présumer que les boissons alcooliques les plus consommées sont le vin rouge, la bière et le rhum.

Rythme annuel de consommation. En l'absence de livres de compte, seul l'acte de donation comprenant une pension alimentaire nous fournit des renseignements sur le rythme annuel de la consommation des aliments de base. Malheureusement aucune donation d'un ouvrier résidant aux Forges ne nous est parvenu. Il faut dire que, règle générale, l'ouvrier se retire sur une terre, au moment de sa retraite. Ainsi Etienne Rouet dit Vive l'Amour s'est installé, au moment de ses vieux jours à la Pointe-du-Lac. Le 14 juillet 1836, sa veuve Marie-Louise Blondin fait une donation à son fils, établi lui aussi à Pointe-du-Lac[83]. Nous pouvons comparer la pension alimentaire que demande cette dame et celles stipulées dans les actes de donation de François Moussette et Agathe Deshaies, habitants de Bécancour en 1827 ainsi que de Bonaventure Bourbeau dit Beauchaisse et Angèle Bellefeuille, également habitants de Bécancour, en 1836[84].

Comme nous le voyons dans le tableau 23 ces pensions alimentaires comportent une grande variété d'aliments de base. A ceux-ci, peuvent s'ajouter les dons d'aliments offerts par la parenté ou les amis, à l'occasion d'une pêche, d'une chasse, d'une cueillette de fruits ou d'une récolte de légumes abondantes. Il ne faut oublier que les rations de viandes sont établies en raison des jours gras permis par le calendrier religieux.

Evidemment, les actes de donations impliquent à prime abord, la possession de biens. Le donateur offre des biens mobiliers et immobiliers et demandent en retour, gîte, entretien et nourriture. Pour assurer son bien être et contourner l'éventualité d'une mésentente, il détaille les éléments nécessaires à ses besoins. Tous les aliments stipulés dans les trois pensions alimentaires se retrouvent mentionnés dans les inventaires après décès et les comptes des ouvriers des Forges. Selon le niveau de fortune de chacun, on peut penser que le rythme annuel de consommation est sensiblement le même que dans ces trois pensions alimentaires.

Préparation des aliments. Pour la préparation des aliments, l'échantillonnage des ustensiles est varié mais la quantité est restreinte: mortier et pilon (3), entonnoir (3 mentions), passoire (2), écumoire (2), boudinière (1), moule à fromage (2), sablier (1), friquet (1), mesure (1),

Tableau 23. Aliments demandés dans les pensions alimentaires

Aliments	Veuve M.L. Blondin 1836	J. Moussette et A. Deshaies 1827	B. Bourbeau et A. Bellefeuille 1832
Blé converti en farine	12 minots de bon blé	24 minots	24 minots
Viandes	100 lbs bon lard salé	1 cochon gras de 200 lbs 1 quartier de boeuf gras	1 cochon gras de 200 lbs 1 porcelet gras 80 à 100 lbs 1 quartier de boeuf, 50 à 60 lbs
Oeufs	12 douzaines	2 par jour, du 1er mai au 15 oct.	6 douzaines
Poissons			1 quart de quintal de morue verte
Fonds de cuisine	20 lbs de beurre 10 lbs de graisse	10 lbs de beurre salé 10 lbs de saindoux	24 lbs beurre salé 10 lbs saindoux
Condiments	1 demi-minot de sel 1/2 lb de poivre	1 minot de sel 1/2 lb de poivre	1 minot 1/2 de sel
Sucre	20 lbs de sucre du pays	50 lbs de sucre du pays	100 lbs de sucre du pays
Légumes	1 minot de pois légumes à son besoin	1 minot de pois	1 minot 1/2 de pois 50 pommes de choux 200 oignons 15 minots de patates 1/2 minot de blé d'inde
Boissons	2 lbs de thé 1 gallon de vin rouge 1 gallon de rhum	2 lbs 1/2 de thé 7 gallons de rhum	4 lbs de thé 1 gallon de vin d'Espagne 6 gallons de rhum

Figure 36. Canadienne assise près du foyer. Cette peinture nous fait voir un coin du foyer, entouré d'ustensiles divers et près duquel une Canadienne vient s'asseoir pour y effectuer une tâche culinaire ou se réchauffer tout en travaillant.

grande fourchette (3), cuillère à pot (9), couteau de cuisine (5) planche à légume (2), rouleau (2). Par contre, les terrines sont nombreuses, de deux à onze par famille, et le couloir est présent dans chaque cuisine. Ainsi pour la préparation proprement dite des aliments, la ménagère dispose d'un minimum d'ustensiles. Il est vrai qu'un équipement de fortune peut être facilement improvisé pour pallier au manque de matériel appropriée ou particulier.

37a

Pour la cuisson des aliments, à la fin du XVIII^{e} siècle et au début du XIX^{e} siècle, la ménagère a le choix entre cuisiner à l'âtre ou cuisiner à l'aide du poêle. Effectivement, à cette période, elle tire profit des deux possibilités, privilégiant de plus en plus le poêle, l'âtre ne devenant de plus en plus qu'un auxiliaire.

Pour peu qu'elle commence à utiliser le poêle, la ménagère réalise les désavantages de l'utilisation de l'âtre: il faut sans cesse se courber ou s'accroupir; les flammes ardentes du feu chauffent le visage et les mains; les lourds récipients se manient parfois péniblement et dangereusement; il faut surveiller les plats qui, posés evant le feu, ne cuisent que d'un côté, ou ceux qui cuisent à la braise car celle-ci risque de s'éteindre.

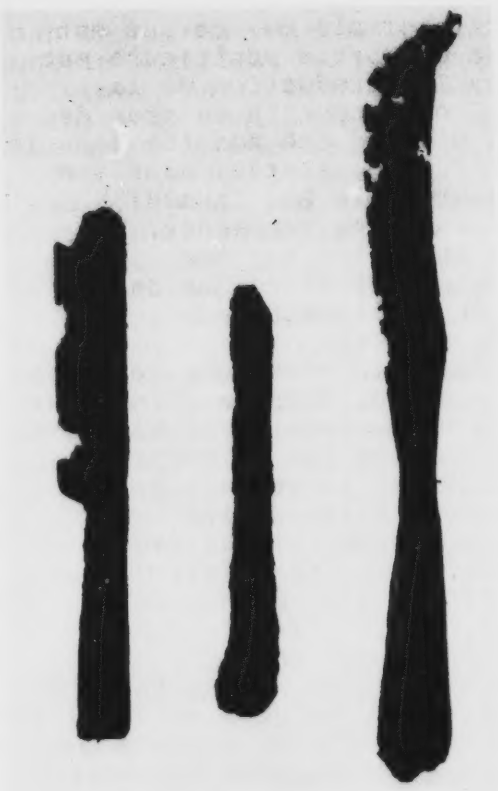

37b

Figure 37a et b. Couteaux de poche, couteau à trancher, couteau à légume et couteau de table.

Mais, d'autre part, les longues heures passées près du foyer ont créé des habitudes. L'expérience permet d'obtenir à peu près la chaleur désirée; on connaît intuitivement le degré de chaleur et le temps de cuisson de chaque aliment ou mets; cuisiner à l'âtre offre aussi plusieurs possibilités selon que l'en veut cuire les aliments devant le feu, au-dessus du feu, dans les braises ou dans les cendres chaudes; ou est aussi entraîné à commencer une cuisson au-dessus de la flamme, puis à poser le récipient sur un peu de braises pour un long mijotage ou pour achever doucement la cuisson. L'utilisation du poêle nécessite donc une première adaptation ou apprentissage au degré de chaleur et au temps requis pour la cuisson des différents aliments. Si bien que même en utilisant le poêle, l'âtre, servant toujours comme moyen de chauffage pour la maison, demeure une source de chaleur toujours disponible pour la cuisine.

Pour toutes ces raisons, le changement de la cuisine à l'âtre à celle à l'aide du poêle s'est opéré aux Forges graduellement au rythme de chacun selon les habitudes et les goûts, au cours de toute la première moitié du XIX^{e}

siècle. On utilise d'abord le poêle simple ou, ce qui est mieux, le poêle à deux ponts dont la partie supérieure est en somme un four. On ne note pas l'introduction de la cuisinière, poêle spécifiquement conçu pour la cuisson des aliments. L'usage de celle-ci a d'abord été adoptée dans le Haut-Canada, comme le remarque Marcel Moussette, dans son étude sur le chauffage dans le Haut et le Bas-Canada:

> Dans le Bas-Canada, surtout dans les campagnes, la cuisson des aliments aurait été faite sur des poêles mixtes [poêles à deux ponts] alors que dans le Haut-Canada elle aurait été faite sur des cuisinières indépendantes[85].

L'utilisation de l'âtre ou du poêle ainsi que celle des différents modes de cuisson sur ces deux sources de chaleur se vérifient par les mentions des ustensiles de cheminée et de cuisine. Ainsi on s'aperçoit qu'à la fin du XVIII^{e} siècle et au tout début du XIX^{e} siècle, le recours à l'âtre est encore imminent. En 1786, l'inventaire d'Anderson comprend des chenets, une crémaillère, deux soufflets, un gril; en 1799, celui de Jean-Baptiste Gilbert compte une paire de chenets; en 1807, celui de Moussette comporte une crémaillère; en 1810, un gril figure dans l'inventaire de Lacommande dit Lalancette; en 1825, des chenets se trouvent dans la cheminée, selon l'inventaire de Raymond alors que d'autres sont relégués du grenier en 1830, selon l'inventaire de Terreau. Crémaillère et chenets sont cependant des indices fragiles car, même au régime français, ils sont peu relevés dans les inventaires après décès. Ils sont souvent considérés comme faisant partie de la cheminée et, du fait même, de la maison, échappant ainsi à toute estimation. Les quelques mentions sont par conséquent très significatives, prouvant leur utilisation, surtout si l'on considère qu'après 1825, on ne les inventorie plus du tout près de la cheminée.

Certains changements d'équipement s'amorcent à cette époque, permettant de se rendre compte des différents modes de cuisson privilégiés ou délaissés. Ainsi la cuisson à flamme directe est abandonnée au XIX^{e} siècle: on ne trouve plus de broche à rôtir et on ne compte que deux grils à rôtir (inv. Anderson, inv. Lacommande dit Lalancette). L'éventail des ustensiles de cuisson n'est pas très large: poêle à frire, chaudrons et marmites en grand nombre sont inventoriés dans chaque demeure. Ainsi le mode de la friture et de l'immersion sont très populaires. On remarque aussi quelques casseroles que l'on nomme "sasse-pannes" (inv. Comeau, inv. Lewis, inv. Raymond). Quant à la cuisson à l'étouffée, elle est aussi appréciée, car si l'on ne relève que quatre mentions de tourtières (inv. Lacommande, inv. Comeau, inv. Raymond, inv. Michelin), on compte cependant souvent dans une cuisine un plat de fonte muni d'un couvercle, pouvait faire office de tourtière ou de braisière. Servant tant pour la cuisson des aliments que

pour leur conservation, de nombreux pots de terre ou de grès sont inventoriés; on ne précise cependant jamais l'usage, ni la forme. Enfin pour chauffer les liquides, tous les inventaires font état de l'utilisation de bouilloires que l'on nomme bombes et parfois canards. La chaudière est encore en usage pour chauffer à l'âtre de grandes quantités d'eau ou, posée sur les cendres, pour conserver l'eau chaude nécessaire à tous les besoins de la maisonnée.

Nous remarquions au régime français la quasi-absence de récipients en cuivre. Ainsi en est-il à cette époque. Deux seuls objets retiennent l'attention: une casserole (inv. Comeau) et une chaudière (inv. Kenyon). Tous les récipients sont en fonte, à l'exception de quelques chaudières en fer-blanc, d'un ou deux vaisseaux en cuivre et des pots en terre. Ceci vaut cependant pour la moitié des récipients pour lesquels le matériau est spécifié. On peut néanmoins supposer que, sur les lieux d'une industrie métallurgique produisant des articles de fonte, ceux-ci doivent dominer dans les intérieurs des ouvriers.

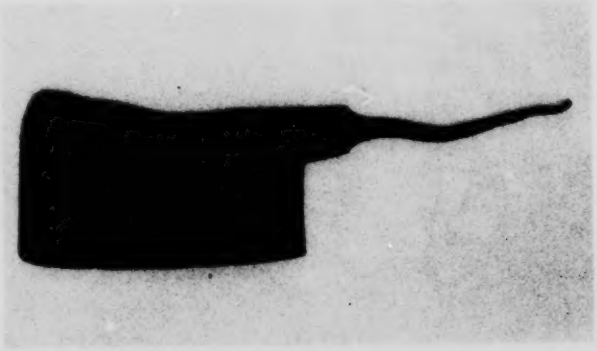

Figure 38. Couperet servant à dépecer et couper les viandes ou à hacher les aliments, de fabrication anglaise.

Consommation des aliments. Par rapport au régime français, le mobilier et la vaisselle de table destinés à la consommation des aliments, sont en nombre suffisant pour chaque membre de la maisonnée. Au siècle précédent, un banc ou un coffre faisait office de siège et, de plus, on mangeait avec un minimum de matériel. Sous cet aspect, on remarque un plus grand confort au XIX^{e} siècle. Les chaises, a-t-on vu, sont nombreuses et la vaisselle de table variée et en quantité. Voici comment elle se compose:

Figure 39. Scène d'un repas. Ce dessin nous montre la fin d'un repas, au moment de la bollée de thé, *ca* fin XIX^{e} siècle.

Les assiettes: grandes et petites; creuses et plates; mentions en terre ou en faïence; décorées d'une bordure bleue ou de fleurs bleues; blanches ou bleues (fig. 40);
Les bols: appelées à l'époque bolles; mentions en terre ou en faïence (fig. 41);
Les plats: grands et petits; mentions en terre, en grès, en faïence, en faïence blanc et bleu et en fer-blanc (fig. 42).

Figure 40. Assiettes en terre cuite fine blanche. Les documents mentionnent souvent au XIX^{e} siècle, des assiettes bleues et blanches.

Il est difficile de quantifier le nombre d'assiettes, de bols et de plats de façon absolue car les descriptions notariales ne sont pas élaborées et se limitent parfois à un regroupement: "un lot de vaisselle" (inv. Sawyer; inv. Lewis; inv. Comeau-Chailloux; inv. Pellerin; inv. Cook). Fourchettes: sans spécification, à l'exception de quelques-unes composées d'un manche argenté (inv. Anderson) ou d'un manche de corne (inv. Robichon). (fig. 43);
Cuillères: grandes et petites; à bouche, à soupe, à thé; mentions généralement en étain, en argent (inv. Anderson; inv. Comeau), ou en fer (fig. 44);

Figure 41. Soucoupe et bol de "pearlware", fin du XVIII^{e} siècle et début de XIX^{e} siècle. La soucoupe provient des fouilles du Parc de l'Artillerie; des tessons de ce type de céramique ont été mis au jour lors des fouilles aux Forges du Saint-Maurice. Le bol provient de la fouille d'un corps de logis situé sur le plateau.

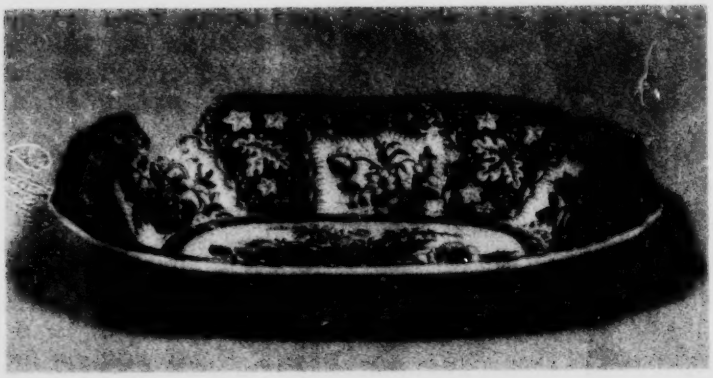

Figure 42. Plat de service en terre cuite fine blanche, motif de filigrane, période du XIX^{e} siècle. Ce genre de plat trouvé lors des fouilles archéologiques du Parc de l'Artillerie a également été en usage aux Forges du Saint-Maurice, comme le témoignent les fouilles de ce site.

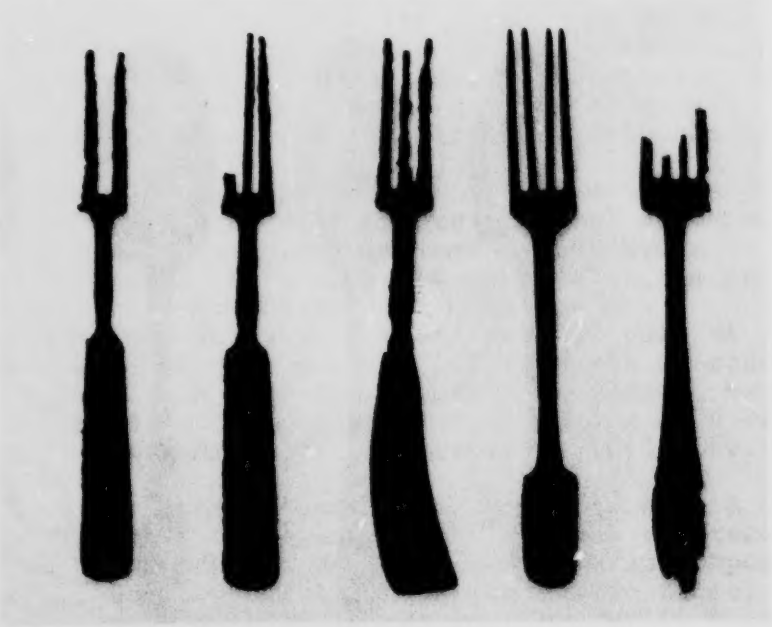

Figure 43. Fourchettes en acier, à manche d'acier, de bois ou d'os comprenant deux, trois ou quatre fourchons.

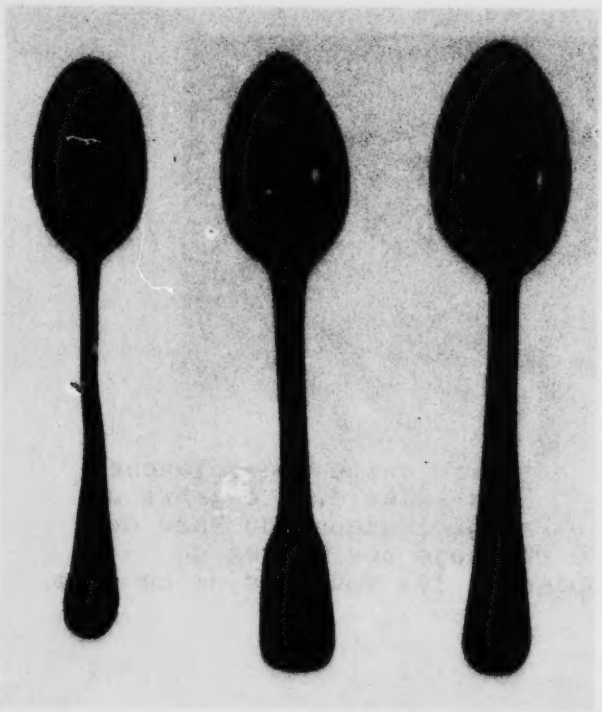

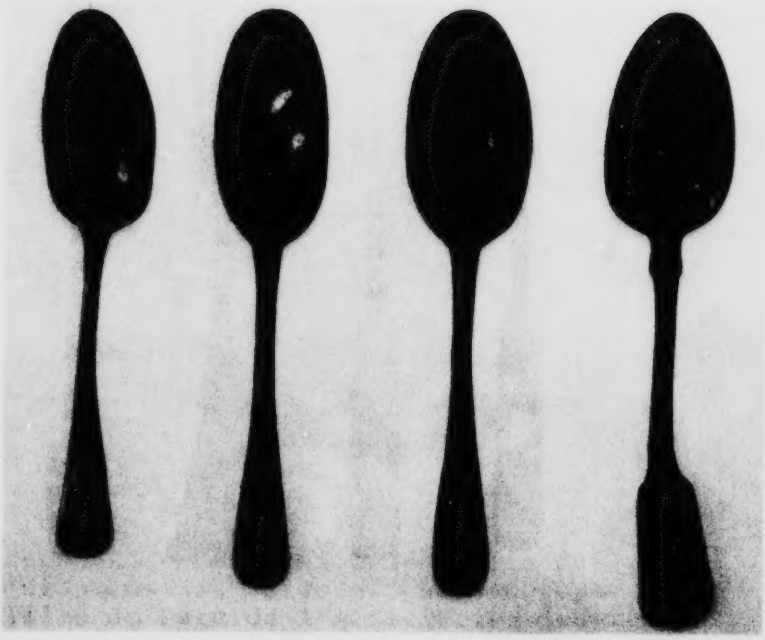

Figure 44. Grandes et petites cuillères en étain.

Couteaux: sans spécification sauf quelques-uns comportant un manche argenté (inv. Anderson) ou un manche de corne (inv. Robichon). Au XIX^{e} siècle, l'usage du couteau de table est généralisé (fig. 37).

Encore plus que la vaisselle de table, les fourchettes, cuillères et couteaux sont fréquemment inventoriés en lots et rangés dans une boîte à ustensiles.

Quant aux ustensiles pour le service des aliments, outre les plats, on compte quelques sauciers et soupières. Ces dernières sont assez rares par rapport aux nombreux chaudrons à soupe. Ceci dénote bien que l'on sert la soupe du chaudron au bol ou à l'assiette creuse, sans l'intermédiaire de la soupière. On remarque aussi plusieurs sucriers mais souvent ceux-ci font partie d'un ensemble de service à thé ou s'accompagnent d'un petit pot à lait. Enfin l'inventaire d'Anderson comporte en plus des flacons de moutarde ainsi qu'une cuillère à moutarde.

Pour boire, on trouve toute une panoplie de verres, grands et petits, de verres "à pattes" comme on dit à l'époque, de gobelets de verre, de cristal, de grès ou de fer-blanc. On peut compter d'un à quinze verres ou gobelets dans un peu plus de la moitié des inventaires. Ainsi, au XIX^{e} siècle, l'usage du verre individuel se répand de plus en plus que ce soit pour boire l'eau, le vin ou l'alcool, à la table ou entre les repas. On se souvient qu'au régime français, un ou deux verres, gobelets, pots ou tasses à boire, communs à tous les convives étaient de rigueur. On ne compte maintenant que peu de pots à eau; par contre, une ou deux carafes se retrouvent fréquemment sur la table.

Les boissons chaudes, le café et notamment le thé, sont servies dans des tasses ou dans des "bolles" accompagnées de soucoupes. Tasses et bols sont inventoriés seuls ou faisant partie du service à thé comprenant la théière, le pot à lait, le sucrier. On obtient généralement peu d'informations sur la nature de ces tasses, bols et soucoupes. Les quelques données qui figurent se rapportent à la porcelaine et à la faïence (inv. d'Anderson, en 1796) ou encore à la faïence à un émail bleu, blanc ou à décor de fleurs (inv. Terreau, 1830; inv. Imbleau, 1845; inv. Pellerin, 1845).

Tout cet éventail d'ustensiles de table sert à dresser la table, le moment du repas venu. La table est recouverte d'une nappe et le couvert de chaque convive se compose de l'assiette, d'une fourchette, d'un couteau de table, d'une cuillère ainsi que d'un récipient pour boire, le plus fréquemment un gobelet pour les boissons froides et une tasse et soucoupe pour le thé. A cette époque, le linge de table est beaucoup moins important qu'au régime français. Souvent on ne possède qu'une ou deux nappes; il ne serait pas surprenant qu'elle ne figure qu'aux jours de fête. Quant à la serviette, son usage à la table est complètement abandonné.

L'heure des repas est réglé en fonction du travail de l'ouvrier. Celui-ci travaille du lever au coucher du soleil, à l'exception de l'ouvrier du haut-fourneau. Ainsi déjeûner et souper sont fixés avant et après la journée de travail. Quant au dîner, il est consommé à la maison ou sur les lieux du travail grâce aux provisions apportées dans un porte-dîner (inv. Aug. Gilbert, journalier) ou dans un panier d'osier.

Conservation des denrées. Toute maisonnée renferme un grand nombre de récipients en verre, en céramique, en bois et en métal destinés à la conservation des aliments. Leurs descriptions sont brèves et sans précision du contenu. Le notaire, se fatigue-t-il, les groupe le plus souvent en lots. Aussi allons-nous passer rapidement en revue ces récipients faits de matières diverses et affectant différentes formes selon l'usage auquel ils se rapportent.

Les récipients en verre comprennent les multiples bouteilles, quelques flacons et fioles. Les récipients en terre sont plus variés: la gamme va de la cruche en grès, aux mille et uns pots, grands et petits, en grès ou en terre cuite grossière, incluant les terrines. Les récipients en bois réfèrent à tous les objets de tonnellerie comprenant un large éventail: quarts, barils, saloirs, tinettes et seaux à eau ainsi que quelques boîtes de bois, telles les boîtes à sel ou à thé, par exemple. Quant aux récipients en métal, ils sont représentés par un grand nombre de boîtes ou de pots de fer-blanc, de fer-blanc verni et quelques pots en fonte.

Travaux et soins

Tâches quotidiennes. Depuis le régime français, les tâches domestiques n'ont guère changé et le rôle des membres de la famille n'a pas été bouleversé. Les instruments de travail ménager, demeurés les mêmes, n'ont pas diminué ou allégé les tâches quotidiennes, à l'exception cependant du poêle, utilisé pour la cuisson des aliments.

L'ouvrier au travail, son ou ses fils le suivant, la femme besogne à la maison, aidée des aînées. Mille et un gestes sont chaque jour répétés: aller chercher l'eau, surveiller les feux de la maison, préparer les aliments et les repas, prendre soin et éduquer les tout-petits, entretenir la maison, le linge et les vêtements, soigner les animaux. A la belle saison elle s'adonne à l'horticulture et à la cueillette des fruits sauvages dans les bois.

L'homme, revenu du travail, participe à quelques travaux: coupe (secondaire, s'il y a lieu) et transport du bois de chauffage, aide aux soins des animaux, notamment du cheval, entretien des voitures. L'ouvrier exécute peu de travaux de menuiserie à la maison; scie, hache et marteau

sont les seuls outils que l'on retrouve dans les intérieurs, à l'exception de quelques outils du métier du fer inventoriés chez quelques-uns (inv. Anderson; inv. Tassé; inv. Cook). Veille-t-il à l'entretien extérieur de sa maison? On peut en douter car seul l'inventaire de Terreau comprend blanchissoir et peinture. Enfin, au rythme des saisons, il s'adonne à la chasse et à la pêche, joignant ainsi l'utile à l'agréable.

Entretien de la maison. Les tâches ingrates du nettoyage de la maison sont certainement celles qui laissent le moins de trace dans les documents. La chasse à la poussière, aux saletés et aux taches est facile à imaginer ou à supposer. Cependant, on ne connaît pas l'attitude des gens du milieu ouvrier des Forges au XIX^{e} siècle face aux concepts de propreté et d'ordre. Pour peu que s'entrouvent portes et fenêtres, les ménagères déplorent sans doute l'environnement du milieu industriel. Aucun balai, aucun porte-poussière n'est cependant inventorié; par contre, il suffit de quelques branchages formant un balai, de la pelle du poêle ou de cheminée et d'un chiffon quelconque pour constituer les ustensiles de nettoyage. Les brosses servent aussi à nettoyer. Destinées à différents usages, on ne peut savoir par contre si elles sont destinées au nettoyage de la maison (brosse à plancher) ou pour la toilette ou les vêtements.

On peut soupçonner à cette époque une plus grande attention pour l'intérieur. Certains éléments d'agréments tels que "cadres" et images sont introduits dans la décoration des murs. Cages à oiseau prennent aussi place dans la salle. Les meubles de rangement, plus nombreux qu'au régime français, assurent sans doute plus d'ordre à la pièce.

Entretien du linge et des vêtements. Le linge de lit, de table, de toilette ainsi que les vêtements de la garde-robe de toute la maisonnée exigent des soins. Ils s'usent, il faut les raccommoder. Ils se salissent, il faut les laver. A cet effet, on procède à la lessive, opération de grande envergure. Si l'on adopte la tradition des lessives de Saint-Pierre de l'Ile d'Orléans vers la fin du XIX^{e} siècle, elle a lieu deux fois par an, à l'automne et au printemps[86]. Cuves, cuveaux ou baquets, répertoriés dans chaque demeure, servent à cette tâche. Un autre instrument de la laveuse est le battoir que l'on ne trouve mentionné que dans un seul inventaire, celui de Comeau-Chailloux; tout objet de forme semblable pouvant y suppléer. Le linge et les vêtements, une fois lavés au lessi, sont essorés à l'aide de ce battoir. Entre ces lessives, on procède sans doute à des lavages sommaires.

Le linge et les vêtements propres, certains sont étirés, pliés et rangés, d'autres sont repassés. On repasse

Figure 45. "La Tricoteuse". Ce dessin illustre une dame écoutant son fils tout en tricotant. Au fond, un buffet et une chaise meublent le coin. Tout à côté, au mur, est accrochée une image.

sur la table de la salle à l'aide d'un fer à repasser, nommé à l'époque fer à flasquer, préalablement chauffé dans l'âtre ou sur le poêle. On possède en général deux fers à flasquer, permettant ainsi de les utiliser alternativement.

Fabrication du linge et des vêtements. Si l'on en juge par les inventaires, les femmes des ouvriers ne fabriquent pas de tissus domestiques. Ceci s'explique aisément: il ne se cultive pas de lin aux Forges et on n'y élève pas de mouton. Fait significatif, l'ouvrier Comeau-Chailloux, habitant à la Pointe-du-Lac, s'adonne parallèlement à son travail aux Forges à la culture du lin. L'inventaire des biens de sa communauté comprend alors un rouet, un dévidoir et 18 paquets de filasse. Vers les années 1860, l'agriculture et l'élevage s'intensifient sur le site des Forges. Conséquemment, la culture du lin et l'élevage de moutons entraînent la transformation des produits. En 1865, dans un article du *Journal des Trois-Rivières* traitant du genre de vie aux villages des Forges et de St-Etienne, on mentionne que les femmes filent la laine et le lin et confectionnent les vêtements[87].

Comme le dit aussi cet article, on peut croire que les femmes des ouvriers confectionnent une partie des vêtements. Le matériel de couture est rudimentaire et se compose d'aiguilles, d'une paire de ciseau et d'un dé (parfois en argent, inv. J.B. Gilbert) (fig. 46-49). Quant au matériel lui-même, on ne sait précisément ce dont la femme de l'ouvrier des Forges dispose. Les inventaires sont muets à ce sujet et il est impossible de savoir si le magasin des Forges vendait des marchandises sèches.

Figure 46a. Dés à coudre.

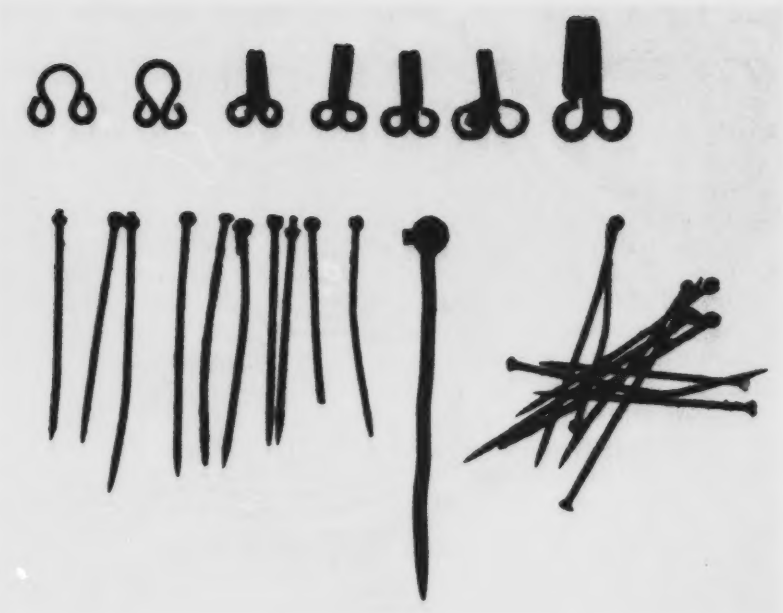

Figure 46b. Agraphes et épingles. Ces deux figures témoignent des travaux de couture aux Forges.

L'homme

Vêtement

L'habillement de l'habitant des Forges du Saint-Maurice nous est une fois de plus révélé par l'intrusion du notaire dans l'armoire, le coffre ou la commode d'une communauté de biens. En ce qui concerne le vêtement, l'inventaire après décès de cette période 1793-1845 ne diffèrent guère de ceux du régime français. Les mêmes mises en garde président à l'analyse du document, la prisée des vêtements n'est pas obligatoire, ces derniers pouvant être considérés comme biens personnels, préservés par une clause du contrat de mariage. Ceci s'applique particulièrement aux vêtements des enfants dont nous ne recueillons aucune information pour cette période.

Néanmoins, proportionnellement au nombre d'inventaires des deux périodes comparées, les renseignements sur le vêtement au début du XIX^{e} siècle sont plus nombreux. Plus nombreux et aussi plus variés, signe du temps comme nous l'observions pour les biens domestiques.

Sur vingt-deux inventaires, quatorze comportent des descriptions vestimentaires; onze se rapportent à des ouvriers et trois à des administrateurs (un surintendant et deux commis). Ils se situent principalement entre les années 1796 et 1820, à l'exception d'un, en 1834. Par la suite, les vêtements sont prisés en lots nous privant ainsi d'éléments et de détails. Un tableau nous permet de connaître la proportion des vêtements féminins par rapport aux vêtements masculins ainsi que la valeur des vêtements par rapport à la valeur des biens de l'individu. Ces inventaires concernent des habitants des Forges, à l'exception de J. Houle et A. Cook qui demeurèrent momentanément aux Forges et élirent par la suite domicile à Trois-Rivières.

Tableau 24. Mentions des vêtements dans les inventaires

Date de l'inventaire	Nom	Métier	Vêtements féminins	Vêtements masculins	Valeur des vêtements	Valeur totale des biens
1796	J. Anderson	mouleur	x	x	-	7296L
1799	J.B. Gilbert	marteleur	x		114L 12s	358L 13s
1804	A. Gilbert	journalier	x	x	189L	843L 10s
1804	J. Pullman	commis		x	123L 12d	-
1807	P.N. Robichon	marteleur	x		222L 3s	1239L
1807	J. Moussette	mouleur	x	x	234L 17s	1608L 8s
1808	J. Houle	journalier		x	109L 6s	297L 2s
1810	C. Lacommande	boulanger		x	73L 10s	475L 3s
1810	L. Lamothe	marteleur	x		131L 8s	871L 10s
1811	J. Tassé	forgeron	x		110L 8s	1064L 11s
1816	M. Sawyer	carrier	x		39L 6s	708L 6s
1820	Z. MacAulay	surintendant		x	-	-
1820	J. Munro	commis		x	-	-
1834	T. Cochrane	forgeron	x	x	570L	689L 2s
1830	J. Rivard	journalier	____ 1 lot	____	1L 4s	322L 18s
1851	J. Michelin	forestier	____ 1 lot	____	192L	1455L 8s
1853	A. Cook	forgeron	____ 1 lot	____	31L 10s	1156L

Ainsi nous possédons neuf descriptions de la garde-robe masculine et sept de la garde-robe féminine (les renseignements contenus dans les inventaires de J. Moussette et de T. Cochrane étant fragmentaires). Ce tableau sur les mentions vestimentaires nous donne un aperçu des conditions de vie et laisse entrevoir une première inégalité des existences. Les descriptions des vêtements se rapportent davantage aux inventaires des ouvriers spécialisés (à l'exception de trois journaliers) et des trois

administrateurs. La valeur des biens vestimentaires est inégale, variant de 70L à 230L, soit une moyenne de 150L, à l'exception de deux cas extrêmes, les valeurs de 40L et 487L. Elles représentent d'un dixième à la moitié des biens domestiques. Généralement par rapport à ceux-ci, l'importance aux vêtements est accordée suite au mobilier, aux animaux, aux voitures et au linge de maison et de lit. Deux cas seulement privilégient cette catégorie de biens: chez J.B. Gilbert et chez T. Cochrane, elle constitue l'une des deux plus importantes valeurs de leurs biens domestiques. Il ne faut cependant pas accorder trop d'attention sur la valeur, celle-ci étant estimée en fonction de l'usure. D'un point vue social, le fait est significatif, mais les comparaisons individuelles sont plus malaisées, notamment dans les cas où l'âge des individus varie.

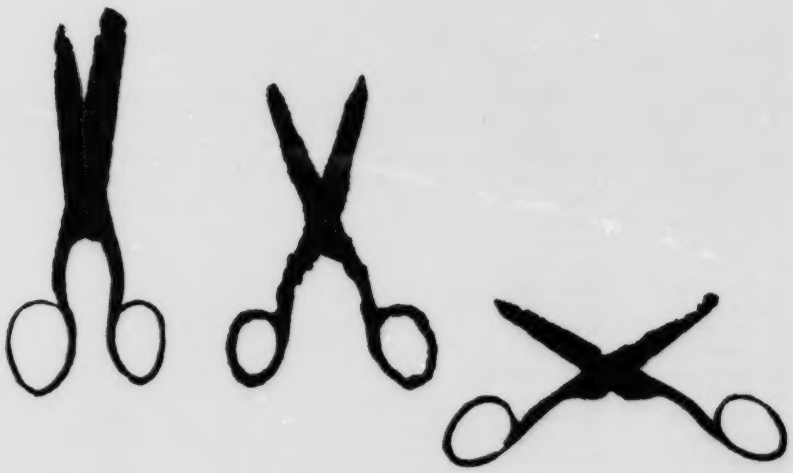

Figure 47. Paires de ciseaux.

Si pour plusieurs ouvriers, le vêtement se limite au strict nécessaire et est, somme toute, modeste, il en est autrement pour certains autres ouvriers: J. Anderson et son épouse, J. Moussette, T. Cochrane, l'épouse de J. Tassé, et les trois administrateurs, Z. MacAulay, J. Pullman et J. Munro.

Voyons, maintenant, de façon détaillée, les renseignements obtenus sur le costume de l'ouvrier, celui de l'administrateur et le costume féminin.

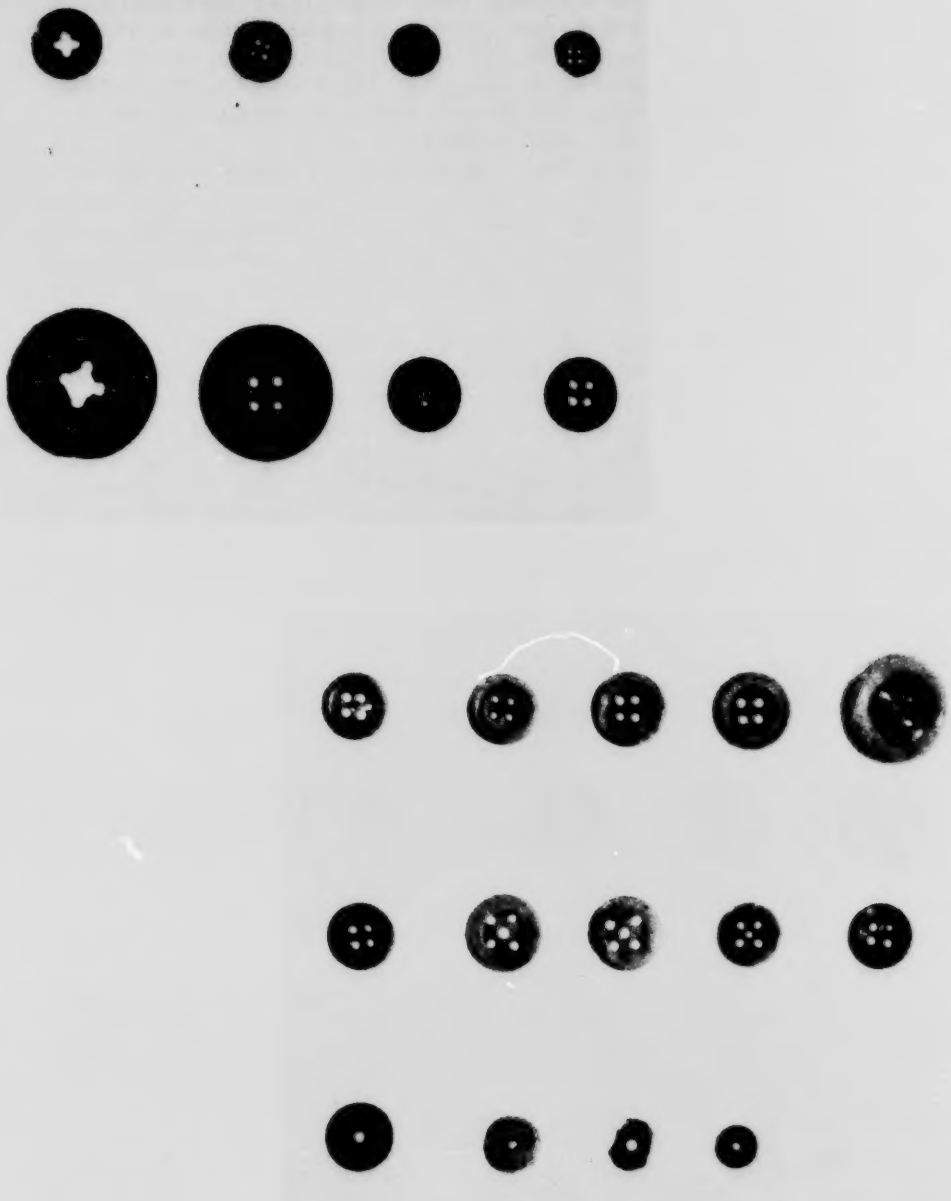

Figure 48. Boutons de corne et de bois utilisés au cours des différentes périodes d'exploitation des Forges.

Vêtement de l'ouvrier. Le costume de l'ouvrier se comporte des éléments suivants:

- Les chemises de coton, de laine (parfois rouges), de flanelle, quelques chemises fines de toile et coton ou de toile d'Irlande. Avec la chemise, est parfois portée la cravate de coton (inv. Cochrane), de soie (inv. Moussette) ou de mousseline (inv. Anderson).
- La veste ou le gilet de drap, d'étoffe ou de molleton
- La culotte d'étoffe, de drap, de toile, de nankin, de cachemire; exceptionnellement en satin noir, assortie d'une veste (inv. Anderson).
- L'habit de drap mérite une attention spéciale en ce qu'elle n'est l'apanage que de quelques ouvriers. Ainsi dans l'inventaire d'Anderson, on relève un habit de drap noir, un autre de drap brun et deux autres habits courts (l'habit court comporte un veston court et non plus un long justeaucorps). L'inventaire de Moussette relève trois habits. Celui de Houle comporte un habit de drap bleu et celui de Cochrane, un habit de drap vert.

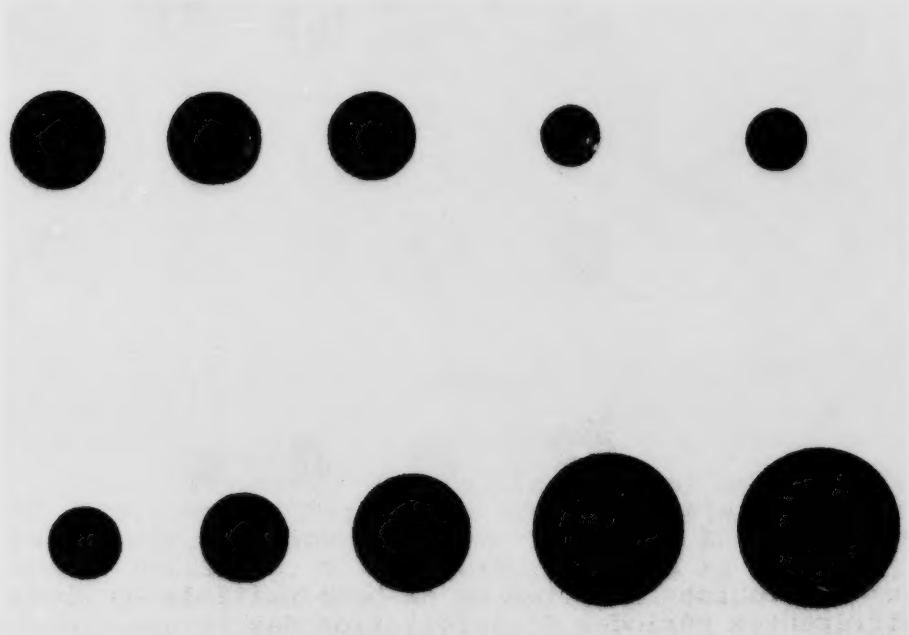

Figure 49. Boutons de métal utilisés au cours des différentes périodes d'exploitation des Forges.

- Les sous-vêtements sont peu mentionnés, sans doute en raison de leur valeur minime: deux mentions de caleçons en laine ou en flanelle.
- Les bas et chaussons de laine, de coton ou plus sophistiqué, en soie et coton (inv. Anderson), retenus par des jarretières (inv. Anderson).
- Quant aux chaussures, les mentions sont peu nombreuses: quatre mentions de souliers, deux de bottes et une de bottines.
- Pour l'extérieur, l'ouvrier porte, selon les inventaires, une cape de drap désignée par le mot "cloque", dérivé du terme anglais "cloak" et le capot, également de drap. L'ouvrier Anderson possède, de son côté, trois redingotes et, coquetterie au goût du jour, une palatine de loup-cervier. Au manteau est associée la ceinture de laine (3 mentions) (fig. 50).
- La coiffure est variée: le chapeau, le bonnet (dit bleu pour l'un et dit écossais pour Cochrane), le casque, le chapeau de paille et la coiffe.
- Pour les mains, gants (3 mentions) et mitaines (1 mention).
- Les mentions du mouchoir de poche sont fréquentes (appendice M).

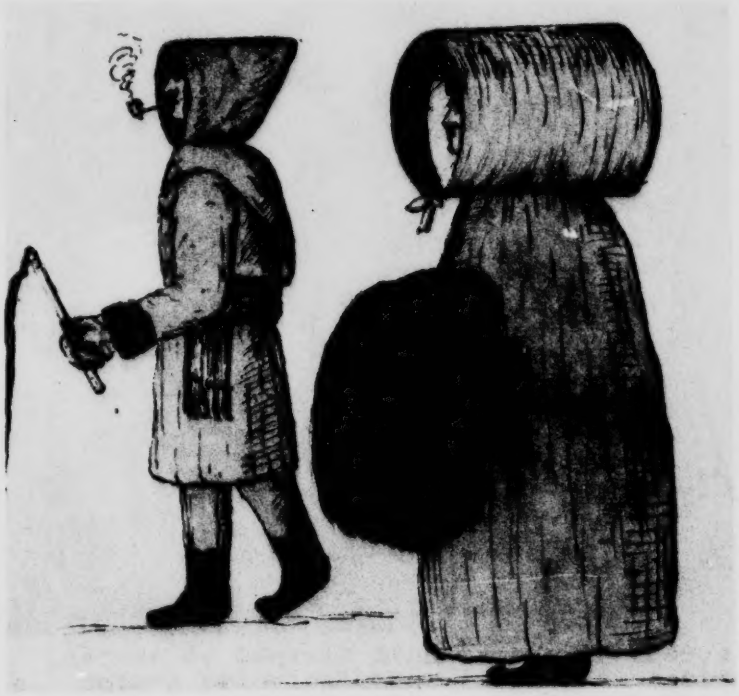

Figure 50. "A Canadian Man & Woman in their winter Dress, Quebec, Canada, Nov. 21, 1805."

Les pièces de vêtement, tirées une à une des inventaires de biens de quelques ouvriers des Forges nous renseignent sur la garde-robe de l'ouvrier mais quelle est l'allure générale du costume? Les vêtements sont-ils portés les dimanches et fêtes ou les jours de travail? Les plus beaux, les plus neufs et notamment les habits sont certes le lot des jours de fête, le vêtement de travail étant constitué des vieux vêtements. On ne relève qu'un seul vêtement de travail, soit un tablier de cuir (inv. de Cochrane). Cet article est peut-être fourni par l'employeur et rangé dans l'atelier de travail. De plus, l'ouvrier de la forge et du haut-fourneau porte-t-il une chaussure spéciale? Les illustrations de marteleurs ou de chauffeurs de forges ou haut-fourneaux français portent, encore au XIX^{e} siècle, le sabot de bois (fig. 51, 52, 53).

Figure 51. Costume de travail d'un marteleur français au XIX^{e} siècle. Notons principalement le port d'un tablier et de chaussures qui semblent être des sabots de bois.

Celui-ci est sans doute la chaussure idéale pour une bonne isolation contre la chaleur du sol. Enfin l'ouvrier des Forges s'habille-t-il selon le goût du jour ou selon une mode traditionnelle? Rien ne peut comme tel nous informer de façon précise et certaine. On peut toujours scruter du côté de la littérature des voyageurs de l'époque et, au risque de recueillir une description partiale, voir comment les voyageurs perçoivent le costume du Canadien, que ce soit

Figure 52. Costume de travail d'un manoeuvre français du XIX^{e} siècle. Notons principalement le port du tablier et des sabots de bois.

l'habitant ou l'ouvrier. Ainsi nous parvient le commentaire de John Lambert, dans son journal en 1808, sur le costume du Canadien:

> The dress of the Habitant is simple and homely; it consists of a long-skirted cloth coat or frock, of a dark gray colour, with a hood attached to it, which in winter time or wet weather he puts over his head. His coat is tied round the waist by a worsted sash of various colours ornamented with beads. His waistcoat and trowsers are of the same cloth. A pair of mocassins, or swamp-boots, complete the lower part of his dress. His hair is tied in a thick long queue behind, with an eelskin; and on each side of his face a few straight locks hang down like what are vulgarly called "rat's tails". Upon his head is a bonnet rouge, or, in other words, a red nightcap. The tout ensemble of his figure is completed by a short pipe, which he has in his mouth from morning till night.
> ... It is , in fact, a portrait of five-sixths of the male inhabitants of Lower Canada. It is very seldom that any alteration takes place in the dress of men; unless in summer the long coat is exchanged for a jacket, and the bonnet rouge for a straw hat...[88]

Figure 53. "Ouvrier en fer." Ouvrier d'une industrie sidérurgique française du XIX^{e} siècle. Cette illustration fait voir un ouvrier du métier de la transformation du fer chaussé de sabots de bois.

Figure 54. Canadien fumant une pipe. Vues de devant et de dos.

Cette description du costume de l'habitant par John Lambert est fort sommaire. Elle révèle cependant l'attitude conservatrice des Canadiens quant à leur tenue vestimentaire, attitude tournée vers la tradition, sans doute dictée par des priorités économiques ou par goût personnel (fig. 54).

Nous ne saurions passer sous silence quelques accessoires du vêtement qui méritent une attention particulière: il s'agit des parapluies, des raquettes et patins ainsi que des bijoux. Au premier quart du XIX^{e} siècle, on peut dire que l'usage du parapluie devient fort à la mode. Car tous les inventaires de biens comportant des éléments vestimentaires comptent au moins un parapluie. En hiver, les raquettes deviennent, à en croire ces mêmes documents, plus populaires qu'au régime français. Enfin fait nouveau, on relève une mention de paire de patins (inv. Anderson). Quant aux bijoux, ils sont peu l'objet d'estimation: un seul jonc en or et trois montres en argent sont inventoriés. Le port de la montre devint à la mode en Amérique à la fin du XVIII^{e} siècle[89].

Vêtement de l'administrateur. La tenue vestimentaire du surintendant Zacharie MacAulay, des commis John Pullman et John Munro est certes plus soignée et sophistiquée que celle des ouvriers. Avec l'habit, ils portent chemise et cravate ou mouchoir de col (fig. 55). Leur garde-robe est également beaucoup plus grande. L'énumération de leurs pièces vestimentaires en est très convaincante.

Ainsi Zachary MacAulay possède-t-il quatorze chemises de flanelle, douze de coton et douze de toile, quatorze cravates et cinq autres de soie noire, deux habits dont un long et un court, dix-huit vestes et deux paires de pantalons. Quant à John Pullman, l'inventaire relève onze chemises dont l'une en flanelle, l'une en grosse toile et les onze autres en toile, cinq cravates de baptiste, quatre habits, dont deux bleus, un noir et un gris, dix vestes de cachemire et de drap, trois gilets de drap, de futaine et de nankin, ainsi que quatorze paires de culottes tant de nankin que de drap. John Munro a aussi une garde-robe très détaillée: onze chemises dont dix en toile d'Irlande, vingt-huit mouchoirs de col, six habits dont cinq de drap (entre autres, un noir et un rouge) et un de coutil, vingt vestes (huit noires et une doublée en cuir), trois gilets de flanelle, douze paires de culottes de nankin et de coutil ainsi que sept paires de pantalons de drap (bleu, blanc et noir). John Munro possède de plus une paire de guêtres de cuir.

Pour l'extérieur, ces trois hommes ne sont pas moins élégants et assurés de bien supporter le froid. Chacun a deux redingotes (John Munro a aussi une cape), deux chapeaux (Zacharie MacAulay a en plus un chapeau de martre), au moins une paire de bottes ainsi qu'une paire de couvre-chaussures.

Figure 55. Costume d'un ingénieur mécanicien anglais du XIX^{e} siècle.

Aussi possèdent-ils pour ces bottes un crochet pour les déboutonner! Le bonnet est bien porté par ces trois hommes; John Munro en a jusqu'à onze (appendice N).

Quelques objets personnels sont mentionnés dans ces inventaires: lunettes (Pullman), bourse, portefeuille, boucles de souliers et, non le moindre, la montre en or. Peut-on ajouter finalement les attibuts du capitaine de milice qu'est Zacharie MacAulay: deux épées et une ceinture.

Vêtement féminin. La garde-robe féminine comprend les pièces suivantes:

- Les chemises de toile d'Irlande ou de toile du pays agrémentées parfois d'un jabot (inv. Anderson).
- Les jupons surtout d'indienne, de droguet, d'étoffe du pays, aussi de coton, de carisé, de basin[90], de calemande et de soie. Ce vêtement est très porté, beaucoup plus que la robe.
- La jupe en droguet ou en étoffe du pays. Deux seules mentions ont été recueillies dans les inventaires de Robichon et de Lamothe.
- La robe d'indienne ou de baptiste.
- Parfois le déshabillé d'indienne (inv. Anderson; inv. Tassé).
- Pas de mentions de sous-vêtements si ce n'est un "corps" (inv. Anderson) et deux corsets (inv. Robichon).
- Le tablier est rarement signalé si ce n'est celui des beaux jours: en mousseline ou en toile fine (inv. Anderson).
- Pour la tête, on relève la coiffe (dame Anderson en possède seize en mousseline). Il y a aussi la coiffe de nuit.
- Les bas sont de laine ou de coton.
- Les souliers font pauvre figure dans les actes. On n'y compte que trois seules mentions.

Pour l'extérieur, les vêtements sont nombreux si l'on se réfère à l'époque du régime français où les renseignements étaient avares.

- Le mantelet est certes très porté. Il est fait d'indienne, d'étoffe du pays et de basin. Il est très souvent assorti au jupon ou à la jupe.
- On porte en outre la cape (3 mentions), la pelisse (3 mentions), la mante (2 mentions) ou la redingote (2 mentions).
- Le châle de laine ou quelquefois de mousseline ou de soie indienne (inv. Anderson) est très populaire.

- La palatine dont une en loup (inv. Anderson et inv. Lamothe)
- Pour les mains, gants de soie ou de toile sont fréquents. A la froidure, on adopte quelquefois le manchon de martre ou de loup (quatre mentions).
- Pour la tête, le chapeau, le casque de martre et parfois une voile ou tout simplement le châle.
- Au cou, le mouchoir de col. On retrouve également le mouchoir de poche et les poches (appendice O).

La femme de l'ouvrier des Forges suit-elle la mode du jour ou une mode très traditionnelle? On est porté à croire que la mode traditionnelle l'emporte largement. Plusieurs vêtements sont taillés dans des tissus de fabrication domestique. Qu'il suffise de noter les chemises en toile de pays, les jupons, jupes, mantelets, et manteaux en étoffe du pays, en droguet, et les bas en laine. Quant à l'indienne, elle est beaucoup utilisée pour la fabrication des jupons, des jupes et des mantelets. C'était un tissu très en vogue durant tout le XVIII^{e} siècle.

Pour se faire une meilleure idée, on peut lire les commentaires des voyageurs sur la tenue vestimentaire des Canadiennes. Ainsi John Lambert, lors de son voyage en 1808, dresse un portrait de la Canadienne:

> The dress of the women is old-fashioned; for the articles which compose it never find their way into Canada until they have become stale in England. I am now speaking of those who deck themselves out in printed cotton gowns, muslin aprons, shawls, and hankerchiefs; but there are numbers who wear only cloth of their own manufacture... A petticoat and short jacket is the most prevailing dress; though some frequently decorate themselves in all the trappings of modern finery but which, in point of fashion, are generally a few years behind those of Europe. The elderly women still adhere to long waists, full caps, and large clubs of hair behind.[91]

En parlant de l'hiver, un voyageur ne peut manquer de disserter sur les vêtements des habitants d'un pays de froidure (fig. 50). Lambert décrit ainsi le costume d'hiver féminin:

> The ladies wear fur caps, muffs and tippets, velvet or cloth pelisses or great coats; with list shoes or Shetland hose, the same as the gentleman. I have seen several French country-women come into town on the severest days without either fur cap or bonnet. Their heads were dressed in the old-fashioned style with a long braid behind, and above a large stiff muslin cap. They wore printed cotton gowns, ornamented with large flowers

> similar to a bed pattern, of which they are generally very fond, with long waists. Over their neck was a white muslin hankerchief or coloured shawl: their appearance altogether put one more in mind of summer than winter.[92]

Aux dires de ce voyageur, nonobstant une certaine partialité, la Canadienne suit peu la mode du jour. Le portrait décrit plus haut peut s'appliquer à la femme de l'ouvrier des Forges. N'est-on pas, à cet endroit, éloigné des grands centres urbains de Québec et de Montréal? De plus, il faut se rappeler qu'à cette époque, les vêtements durent longtemps. Aussi le mot "usé" est-il fréquent dans les actes notariés et implique la notion de "vieux" et "âgé". Enfin, les inventaires se rapportent généralement aux biens de gens d'âge moyen ou avancé, chez qui la tradition a plus grande force que chez les jeunes.

Hygiène

L'habillement nous amène à parler de l'hygiène. Bien que les objets de toilette s'avèrent des biens personnels, les inventaires après décès nous révèlent plusieurs éléments épars. Les objets les plus cités sont pour les soins de la chevelure, la trousse de peignes, un fer à friser (inv. Anderson), pour les soins de la barbe, le rasoir, son étui de cuir ou sa boîte, la savonnette et le petit miroir. Les fouilles archéologiques ont révélé l'usage des brosses à dent pour les soins des dents (fig. 56). On relève peu de

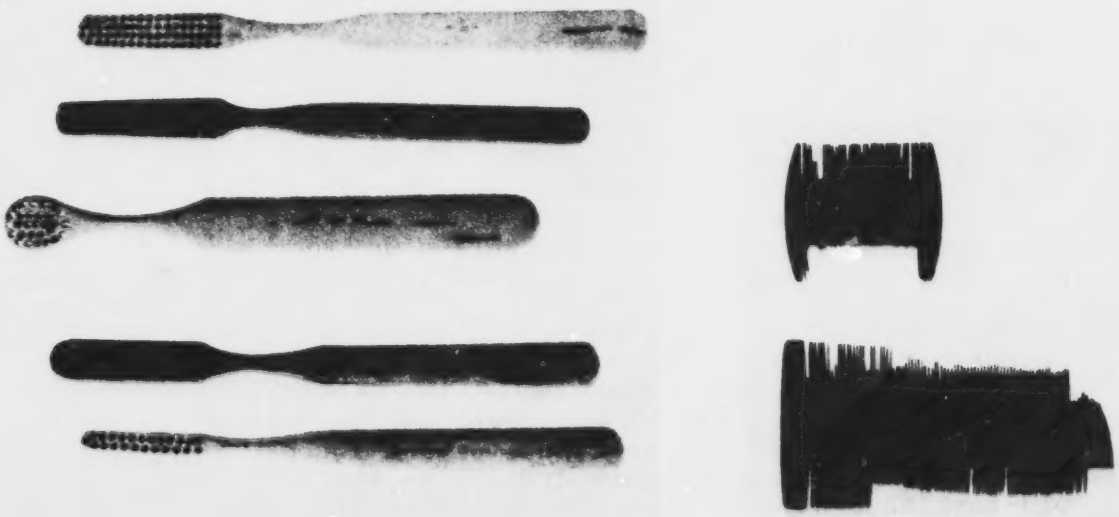

Figure 56. Objets de toilette: peignes et brosses à dent.

serviettes mais plutôt des essuie-mains. On remarque à cette époque beaucoup plus de mentions de pots de chambre qu'au temps du régime français; il n'est pas rare d'en trouver plus d'un dans les intérieurs.

Fait nouveau, l'introduction du lave-main, meuble destiné à recevoir le pot à eau et le bassin (inv. Comeau).

Maladie

Les secrets de la médecine populaire ne tiennent pas la manchette de notre documentation. Les seules bribes d'informations recueillies sur la santé et la maladie des ouvriers concernent leur recours aux chirurgiens de Trois-Rivières, François Rieutard, George Carter et Louis Talbot, Christopher Carter et Guilmore (les deux derniers de Montréal). Ce recours aux soins médicaux requiert pour les ouvriers et leurs familles un déplacement à la ville de Trois-Rivières, puisqu'après le régime français, aucun chirurgien n'a été affecté à dispenser ses services aux Forges.

Onze inventaires après décès des ouvriers relatent au chapitre des dettes passives les montants dus à ces chirurgiens. De plus, l'analyse de l'inventaire après décès du chirurgien François Rieutard, en 1819, dévoile une cinquantaine de dettes d'ouvriers des Forges pour soins et médicaments prodigués par le médecin[93].

Ces dettes varient entre 1 livre et 489 livres françaises. Néanmoins, 58 pour cent de ces dettes ne dépassent pas 50 livres et 26 pour cent sont au-dessous de 10 livres. Ainsi donc les longues maladies nécessitant l'assistance médicale ne sont guère fréquentes aux Forges.

Divertissements

Soirées et jours fériés offrent la possibilité de se divertir et de se recréer. Quels sont les divertissements préférés des ouvriers des Forges et de leur famille?

On peut toujours invoquer la fréquentation des cabarets de Trois-Rivières par les ouvriers. Nombre d'obligations de ceux-ci envers les aubergistes et les cabaretiers trifluviens ainsi que nombre de poursuites judiciaires l'attestent. Il y a aussi le petit tour au fourneau, à la boutique ou chez le voisin pour tirer une bonne pipe et se rincer la gorge. Il y a encore les veillées où l'on chante, l'on raconte des histoires et l'on danse le cotillon, le "set carré" et le rigodon. Il y a peut-être encore les fêtes patronales de la St-Eloi et de la St-Thibault qui offrent prétexte aux réjouissances. Mais on ne saurait dire si ces festivités subsistent toujours sous la régie de Mathew Bell. Par une déposition de Nicolas-Edmond Lacroix, ingénieur aux Forges en 1848, on apprend par ailleurs que

les ouvriers fêtaient... la Guignolée, au risque de briser des clôtures[94]! Enfin si l'on considère la chasse et la pêche comme des divertissements, tel que nous l'avons vu précédemment, ces deux activités sont très populaires aux Forges. Mais qu'y a-t-il en outre?

Bien peu d'ouvriers s'adonnent à la lecture. Les documents ne mentionnent que trois inventaires relevant des livres (John Anderson possède 28 livres; Augustin Gilbert, deux et Thomas Cochrane, un livre et deux pamphlets). Jouent-ils d'un instrument de musique? Seules des guimbardes ont été découvertes grâce aux fouilles archéologiques (fig. 57).

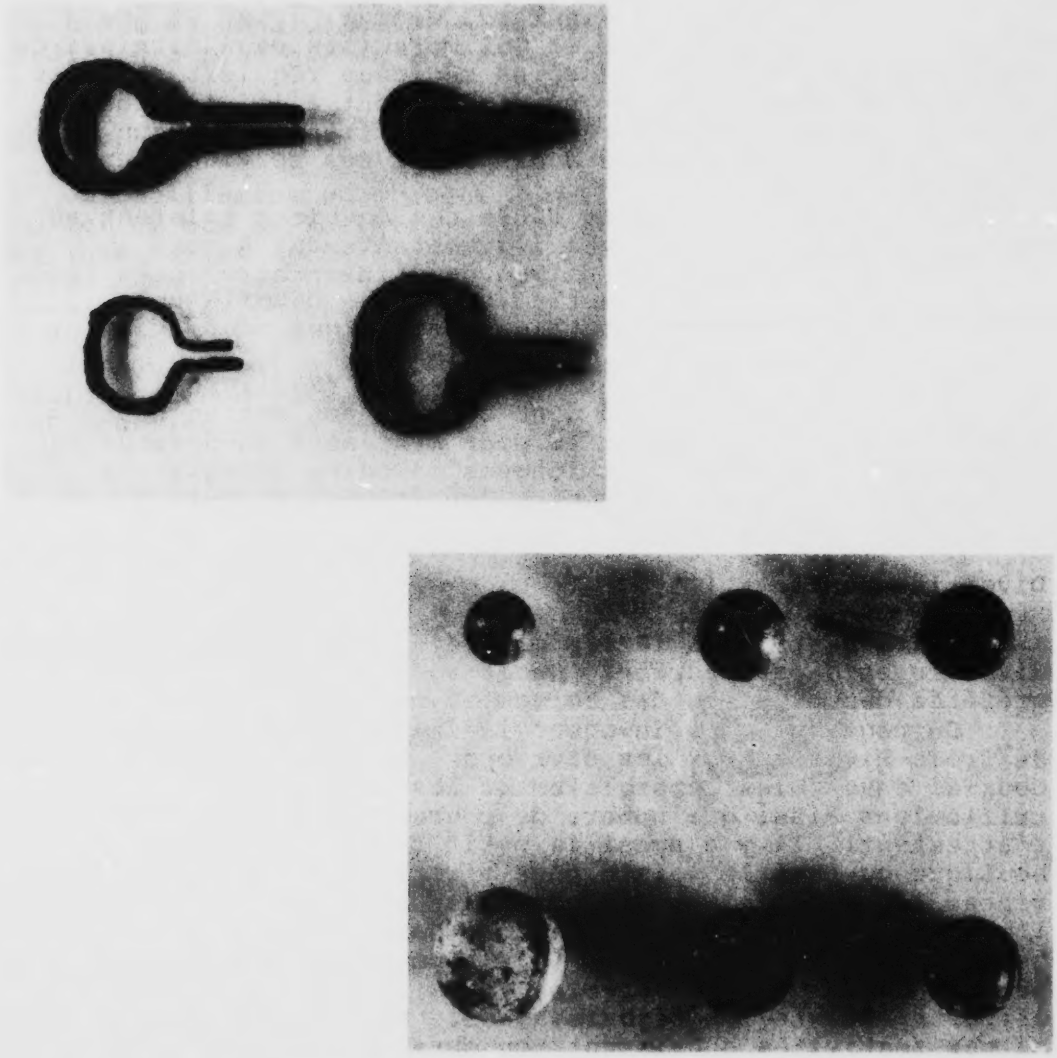

Figure 57. Objets ludiques: billes et guimbardes.

Quant aux administrateurs, Zacharie MacAulay, John Pullman et John Munro, nous sommes un peu plus renseignés sur leurs goûts personnels en matière de divertissements. On peut imaginer que pendant plus d'une soirée, ils se sont adonnés à la lecture et à la musique. Zacharie MacAulay possède 21 volumes concernant l'histoire, la littérature, la médecine et la religion. John Pullman a quatre livres dont deux à sujet religieux et un violon. Quant à John Munro, la lecture et la musique ont certainement une grande place dans sa vie. Sa bibliothèque se compose de 69 volumes dédiés principalement à l'histoire et à la littérature. Il possède un violon, une flûte et un flageolet ainsi qu'un lot de cahiers de musique. Enfin son inventaire mentionne un jeu de tric-trac.

En dernier lieu, on peut signaler une activité sociale à laquelle participent tant administrateurs qu'ouvriers. En tant que citoyens, ils sont aussi miliciens. Néanmoins le service de milicien se résume à une revue annuelle au mois de juin. En fait foi le relevé de la compagnie du capitaine Henry MacAulay du premier bataillon du comté de Saint-Maurice fait aux Forges, le 29 juin 1835[95].

Figure 58. Cette peinture fait voir une partie d'un aménagement intérieur, *ca* fin du XIX^{e} siècle.

Religion

Sous l'administration de Mathew Bell, l'exercice de la religion se pratique sans heurt. Catholiques, anglicans et protestants se rendent à Trois-Rivières pour l'assistance

aux offices religieux. La tradition orale rapporte cependant que Mathew Bell autorisait l'évêque catholique de Trois-Rivières d'envoyer un prêtre aux Forges pour visiter les ouvriers et dire la messe. Il désirait ainsi sauve-garder la bonne conduite de ses ouvriers, majoritairement catholiques: "Ca me coûte encore moins cher de donner $100 à l'Evêque catholique que de voir, d'entendre et de tolérer à l'ouvrage des ouvriers sans religion[96]."

On relève peu d'objets religieux dans les intérieurs: quelques niches, quelques statues, quelques bénitiers et quelques livres de prières (ceux-ci d'après les inventaires de Lewis, de Comeau et des administrateurs). On peut cependant croire que plusieurs images et "cadres" comportent l'illustration d'un sujet religieux.

Il n'y a plus qu'à signaler une association religieuse dont ont fait partie quelques ouvriers. Il s'agit de l'association catholique de tempérance du district de Trois-Rivières. Le 1er mai 1842, le comité central de cette association, ne prévoyant pas représenter les Forges du Saint-Maurice, alloue des "pouvoirs de surveillance à Pierre Imbleau et à David Noël"[97]. On ne connaît cependant ni la suite de cette participation, ni les effets de leur objectif de tempérance sur la population ouvrière des Forges.

Education

On s'interroge beaucoup sur l'instruction des gens des Forges. Y-a-t-il une école dans ce village industriel au temps de Mathew Bell? Un document contenant des renseignements et des statistiques sur les écoles élémentaires de la ville et de la banlieue de Trois-Rivières n'indique rien sur les Forges. Par contre ce document donne également un bref recensement des Forges et le niveau d'analphabétisme. Ce 5 novembre 1838, la population se chiffre à 393 personnes dont "14 savent lire et écrire"[98]. Ce taux d'analphabétisme est donc très élevé. De plus, nous sommes assurés par ce document qu'il n'y a pas d'école aux Forges à la fin des années 1830. Et pourtant, à quelques reprises entre 1830 et 1840, Mathew Bell fut président de la société d'éducation de la ville de Trois-Rivières[99]. N'aurait-il pas pu promouvoir l'idée de l'érection d'une école pour le village des Forges?

Ainsi donc, sous l'administration de Mathew Bell, il n'y avait pas d'école aux Forges. Dollard Dubé affirme n'avoir rien trouvé à ce sujet avant les années 1850[100]. Un document nous renseigne cependant sur l'école des Forges, à partir des années 1860:

> L'école se trouvait dans une petite maison du côté est près du biai, à droite d'une grande bâtisse de 5 logements. Les principales maîtresses y furent,

> par ordre chronologique: Mlle Descoteaux; Madame de Lottinville, Mlle Daveley. Environ 25 à 30 enfants fréquentaient pas longtemps l'école; dès qu'ils savaient lire un peu et avaient appris les premiers éléments du catéchisme, et qu'ils étaient en âge d'aider la famille au travail de leurs bras, on les sortait vite de l'école...[101]

C'est d'ailleurs durant les années 1860 que l'on trouve des listes de commissaires d'école pour les Forges. Ainsi en 1864, Jean-Baptiste Carrier, Zéphirin et Thomas Mailloux, Guillaume Charette et Norbert Landry sont les commissaires attitrés[102]. En 1866, ce sont Robert McDougall, Jean Bouchard, Jean Charette qui remplacent Guillaume Charette, Norbert Landry et Etienne Mailloux[103].

Malgré l'absence d'école aux Forges au temps de Mathew Bell, on peut croire que quelques ouvriers ont envoyé leurs enfants à l'école à Trois-Rivières ou ailleurs. Ainsi un protêt de John MacAulay contre John Slicer, fondeur aux Forges, nous informe que ce dernier a envoyé ses deux fils William et Henry dans une école à Bath, en Angleterre pour leur instruction[104]. John Slicer refusait d'envoyer une lettre de change à John Stroughton pour l'instruction et le logement de ses fils. Ceci est certes un cas d'exception.

Transport

Au régime français, à l'exception des charretiers, peu d'ouvriers ont des chevaux et des voitures. A vrai dire, les inventaires de biens n'ont révélé qu'un seul ouvrier habitant aux Forges, le fondeur Jean Delorme, propriétaire d'un cheval et d'une carriole. Trois autres ouvriers, habitant à l'extérieur du village, possèdent cependant chevaux et voitures: Joseph Aubry, Julien Duval et Louis Chèvrefils dit Bélisle. Leurs voitures consistent néanmoins en charrettes et traînes, mieux adaptées au travail et aux besoins de la ferme qu'à la promenade.

Et pourtant, les ouvriers voyagent souvent entre les Forges, Trois-Rivières et les paroisses avoisinantes. Les actes des registres paroissiaux, les actes notariés ainsi que la correspondance officielle relatant les doléances des administrateurs contre la fréquentation des cabarets de Trois-Rivières, témoignent des déplacements des ouvriers. Entre amis, on a donc recours aux bons services des charretiers!

Sous l'administration de Mathew Bell, les ouvriers sont mieux pourvus de moyens de transport. Sur vingt-cinq employés, comprenant trois administrateurs, quinze ouvriers et un commis possèdent des chevaux et des voitures. Généralement, ceux-ci sont propriétaires d'un cheval, d'une charrette et d'une traîne destinés au charroyage du bois et des charges lourdes ainsi que d'une calèche et d'une carriole comme voitures de promenade (appendice L). La

carriole est le plus souvent équipée d'une peau de fourrure appelée robe de carriole ainsi que d'un oreiller. Le cheval, le harnais et les voitures monopolisent de grandes sommes d'argent, variant de 137 à 867 livres françaises, selon l'estimation de ces biens dans les inventaires. Pour certains, ces biens prévalent sur l'ensemble des biens de la communauté (tableau 15).

En plus des chevaux des ouvriers, les locataires des Forges possèdent également des chevaux destinés aux charretiers pour le transport des apprêts, du bois de chauffage, des marchandises des Forges et du magasin ainsi que pour celui des gens de la grande maison. Il va sans dire que le nombre d'équidés aux Forges s'accroît considérablement si l'on compte à la fois chevaux des ouvriers et chevaux des administrateurs. Ainsi pour l'année 1831, un recensement enregistre vingt-deux chevaux appartenant aux cinquante-huit ménages des Forges et cinquante-trois chevaux sous la garde d'Henry MacAulay[105].

En ce qui concerne la conduite de ces chevaux et voitures, les ouvriers des Forges défient parfois ordonnances et règlements de Trois-Rivières. Ainsi, le 10 septembre 1793, le grand juré de Trois-Rivières émet une ordonnance à l'attention particulière des charretiers des Forges:

> Le corps (?) du Grand Juré pour ce district [de Trois-Rivières] Presente Très Humble à la Cours qu'il y a en une Ordonnance qui deffendoient a tout personne de menoit leurs Voitures ou Chevaux outre a un moyen train, ou petit trot, malgre quoi Il y a plusieurs personnes, particulièrement les Jeunes Chartiers des Forges les Jour de dimanche qui mene leurs Voitures le Galop et le Grand Trot ce qui Expose les personnes d'un certain Ages et les Enfants a etre Estropie, ou avoir quelque membres Cassé, C'est pour quoi qu'il suplie la Cour de faire publier tout les trois Mois cette Ordonnance, a seul fin que personnes l'ignore les peines et Amendes qui sont Imposé au Contrevenant.
>
> Peter Arnold Foreman[106]

Un autre règlement est aussi sujet d'effraction par les ouvriers des Forges. Ainsi un règlement de Trois-Rivières stipule l'usage des grelots au collier du cheval ou bien au harnais du cheval dans le but de prévenir tout piéton du passage de la carriole. Les ouvriers des Forges ne se formalisent pas toujours de ce règlement, pourtant commun dans les villes. Ainsi le constable de Trois-Rivières émet une plainte, 23 décembre 1839, contre Pierre Rivard, journalier aux Forges qui a enfreint ce règlement[107].

Ces petits faits et gestes paraissent tout au moins dénudés d'intérêt mais ils révèlent néanmoins des traits de mentalité de l'époque.

LES MONOGRAPHIES DES OUVRIERS

Tel que dans la première partie de cet ouvrage, nous nous permettons de jeter un regard dans quelques foyers de ce début du XIX^{e} siècle. Nous retrouverons donc dans ce chapitre les monographies des familles d'un marteleur, d'un mouleur, d'un gardien de fourneau, d'un carrier et d'un forgeron.

Monographie de Nicolas Robichon, marteleur

Historique

Naissance. Nicolas Robichon est le fils de Jean-Nicolas Robichon et de Denise Chaput. Son père, Jean-Nicolas, est né en Bourgogne où il travailla comme marteleur aux forges de Courtinon, en Côte d'Or. En 1738, il passe au Canada où il est engagé par le sieur François Olivier de Vézin comme marteleur aux Forges du Saint-Maurice. C'est là qu'il rencontre Denise Chaput et l'épouse le 13 mai 1740. De cette union, six enfants naissent, dont Nicolas en 1752[1]. Au moment de la conquête, Jean-Nicolas demande le rapatriement en France. Burton l'enjoint de participer à la poursuite des opérations des Forges[2]. En 1765, il retournera dans le vieux pays, en Champagne, avec sa famille[3], à l'exception de Nicolas qui choisit de rester à Saint-Maurice et prendre éventuellement le relève de son père aux Forges.

Mariage. Le 29 juin 1778, Nicolas, âgé de 26 ans, se marie avec Claire Bolvin, fille de feu Gille Bolvin et de Claire Jutras[4]. En 1782, naît leur fils Nicolas[5], et, en 1795, André[6]. Claire Bolvin décède en 1806, à l'âge de 54 ans[7]. Son époux, Nicolas, convole en secondes noces, le 17 juillet 1808, avec Marie-Thérèse Terreault, fille majeure de Maurice Terreault et de feu Geneviève Gilbert, résidant aux Forges du Saint-Maurice[8]. On ne connaît pas le moment du décès de Nicolas, ni celui de sa seconde épouse. Leurs noms apparaissent dans les recensements et listes d'ouvriers en 1825, en 1829 et en 1831[9].

Emploi. Sous le gouvernement militaire, Nicolas Robichon travaille à la forge aux côtés de son père en la

qualité de goujat[10]. Il devient par la suite marteleur, oeuvrant sous les ordres des différents locataires des Forges. En 1820, par un accord entre lui et ses fils, on apprend qu'il réside toujours aux Forges mais qu'il y est cette fois retraité. Cet accord lui établit une rente viagère mensuelle de 5 piastres (£1.5) afin de pourvoir à sa subsistance et à son entretien[11].

Descendance. André et Nicolas fils suivent les traces de leur père. Ils travaillent à ses côtés et deviennent marteleurs. En 1820, on sait qu'André a même pris la place de son père lorsque celui-ci s'est retiré, ce qui lui a valu de payer une plus large part de la rente accordée à son père; en effet, il lui verse la somme de 3 piastres (15 *sh*) alors que Nicolas fils ne défraie que 2 piastres (10 *sh.*)[12]. Le recensement de 1825 enregistre André et les 5 membres de sa famille ainsi que Nicolas, fils, et les 7 membres de sa famille[13]. La liste des ouvriers établie par Mathew Bell en 1829 nous donne plus de précisions:

> N. Robichon, fils, forgeman, born at the Forges St. Maurice, 47 years old, married, 1 wife, 1 boy, 5 girls.
>
> A. Robichon, forgeman, born at the Forges St. Maurice, 34 years old, married, 1 wife, 4 boys, 1 girl[14]

En 1831, le nom de Nicolas, fils, est mentionné dans le recensement; celui d'André y est absent[15].

En ce qui concerne Nicolas fils, nous savons que le 16 mai 1807, il épouse Magdeleine Moussette, fille de Joseph Moussette, ouvrier des Forges, et de Marie-Joseph Chauret[16]. En 1819, conjointement avec son frère André, il acquiert un terrain situé sur la rue St-Philippe, à Trois-Rivières[17]. Il s'y construit une maison à deux étages qu'il loue lorsqu'il travaille et habite aux Forges. En 1849, il fait don de cette maison et de sa part de terrain à son fils unique, se réservant néanmoins la jouissance de la maison pour ses vieux jours[18]. Son fils demeure à ce moment-là aux Forges du Saint-Maurice où il a pris la relève de son père, de son grand-père ainsi que de son arrière grand-père. C'est à lui que réfère le nom de Nicolas Robichon dans la liste de Mathew Bell en 1842[19]. On peut ici, à juste titre, parler de transmission héréditaire du métier, et, ce, aux mêmes Forges.

Quant à André, nous ne connaissons pas la date de son mariage, sinon qu'en 1825, il est marié et père de quatre enfants, trois étant âgés de moins de six ans et un âgé de plus de six et de moins de 14 ans[20]. En 1829, la liste de Mathew Bell signale cette fois cinq enfants dont quatre garçons et une fille[21]. À partir de ce moment, nous perdons la trace d'André Robichon.

Mode d'existence

En 1806, juste avant le décès de Claire Bolvin, la famille de Nicolas Robichon se compose comme suit:

Nicolas Robichon, père 54 ans
Claire Bolvin, mère, 54 ans
Nicolas, fils majeur, 24 ans
André, mineur, 11 ans

Habitation. La famille habite une maison ou un logement appartenant au poste des Forges. L'habitation comporte, selon l'inventaire, deux pièces: l'appartement d'entrée et la chambre[22].

Aménagement intérieur. L'appartement d'entrée constitue la pièce où l'on mange, où l'on travaille et où l'on vit. La chambre s'avère un lieu de repos et d'entreposage.

Dans l'appartement d'entrée, en premier lieu est inventorié le poêle, séparé de la cheminée par huit feuilles de tuyau. Tout près sont placés les ustensiles de préparation et de cuisson des aliments. En continuant le tour de la pièce par le notaire, se trouvent un coffre, les ustensiles de consommation des aliments contenus dans une armoire, quelques autres dans un buffet. Une petite table de pin à tiroirs et onze chaises complètent le tout. La pièce est ornée aux fenêtres de rideaux de serge bleue.

Quant à la chambre, elle est l'exemple parfait de l'héritage d'une ancienne conception de l'espace selon laquelle une deuxième pièce s'avère un lieu de débarras ou d'entreposage que, par la suite, on transforma en chambre à coucher. Car, d'une part, la chambre comporte les trois lits de la maisonnée; elle est ornée au mur de deux petits cadres ainsi que d'un grand miroir et à la fenêtre, d'une paire de rideaux d'indienne. Elle est aussi meublée d'une table de merisier sur laquelle deux carafes sont déposées, d'un fauteuil et de deux valises pour le rangement des vêtements. D'autre part, il faut y voir toute la tonnellerie, les contenants et même les outils que l'on y trouve. Imaginons l'espace qu'occupent 4 petits barils, 1 quart avec du lard, 1 "quarts et de son et du blé", 4 quarts vides, 2 tinettes, 2 boucauts, 1 "pot avec de la graisse", 2 boîtes de carton, 5 boîtes d'écorce, 2 paniers, 1 lot de ferraille et quelques outils. Cette pièce ou un coin de celle-ci se prête certes bien à la conservation des aliments puisqu'elle est plus fraîche que l'appartement d'entrée chauffée par le poêle. Mais qu'en est-il du confort des dormeurs? Les lits sont très certainement placés près de la cloison séparant les deux pièces.

Par l'équipement, nous voyons les fonctions très distinctes de ces deux pièces.

Chauffage. Le chauffage de la maison est assuré par un poêle de fonte à deux ponts, équipé d'un tuyau de huit feuilles de tôle et muni d'un cendrier, ainsi que par le foyer de la cheminée. Ceux-ci sont placés dans l'appartement d'entrée où en fait se déroulent les principales activités de la maisonnée.

Nicolas Robichon dispose en 1806 d'une réserve de 25 cordes de bois d'épinette pour alimenter ses feux.

Eclairage. L'éclairage adoptée dans cette demeure est celui à la chandelle. Un chandelier et deux martinets pourvoient au besoin de cet éclairage d'appoint. On y trouve en outre mouchettes et porte-mouchettes, accessoires reliés à cet éclairage et destinés à moucher la chandelle.

Mobilier. Le mobilier de la maison est simple comme nous l'avons vu dans l'aménagement des pièces.

Le lit des parents n'a pas fait l'objet d'une description puisqu'il est réservé au survivant selon une clause du contrat de mariage. On peut croire cependant qu'il s'agit d'un lit à ciel de lit puisqu'on possède en réserve un ciel de lit (linge de lit). En revanche, ceux des enfants ont fait l'objet d'une description même s'ils ont été portés pour mémoire. Ils se composent d'une couchette, d'une paillasse, d'un lit de plume, d'un traversin et deux oreillers. La literie de rechange comporte une paire de draps, une couverture et une courtepointe de serge.

Deux tables, onze chaises, un fauteuil, une armoire, un buffet, un coffre et deux valises répondent de façon élémentaire aux besoins de la famille.

Ustensiles. La préparation des aliments se fait sur l'unique table de l'appartement d'entrée. Parmi les ustensiles réservés à cet effet, on compte un mortier et un pilon pour le broyage des aliments, un couloir, un arrosoir, un entonnoir, un rouleau et onze terrines, celles-ci servant entre autres pour les laitages.

Pour la cuisson des aliments, l'éventail des ustensiles est très limité: une poêle à frire, une petite marmite, un cul-plat, et un chaudron de fer-blanc ainsi qu'une tourtière de fonte. La cuisson s'opère dans le four du poêle à deux ponts et possiblement à l'âtre. Celui-ci ne sert plus que d'auxiliaire car on ne lui trouve pas les ustensiles spécifiques à son utilisation, tels le gril et la broche à rôtir. De plus, on remarque dans les dimensions réduites (petite marmite) et dans la légèreté des matériaux (fer-blanc) qu'on est en présence d'une adaptation à la cuisson sur le poêle. Parmi les ustensiles de fer, on remarque un crochet, deux pelles et un trépied. Le crochet est-il utilisé pour remuer les braises et placer les bûches ou comme crémaillère? Quant à la pelle, elle sert autant

pour le poêle que pour l'âtre. Où sont pinces, tenailles, tisonnier, faisant partie généralement des ustensiles de cheminée? On constate ainsi que l'âtre ne sert plus que d'auxiliaire et le rôle de la cuisson des aliments est ici dévolue au poêle. Pour chauffer les liquides, une bombe et deux cafetières font office.

Pour la consommation des repas, sur la table garnie d'une nappe, prennent place assiettes grandes ou petites de céramique, bols de faïence, couteaux, fourchettes et cuillères. L'armoire et le buffet en contiennent plusieurs: 9 grandes assiettes, 7 petites, 5 bols dont quatre en faïence, deux boîtes à ustensiles contenant 14 couteaux, fourchettes et cuillères, en ajoutant 6 couteaux et 7 fourchettes à manche de corne ainsi que 6 petites cuillères et une paire de pinces à sucre d'étain fin. Pour la présentation des mets, on dispose d'un plat, d'un saucier, de quatre petits pots et de deux salières. Pour boire, on possède trois petits verres et trois grands gobelets ainsi que quatre tasses et soucoupes. Thé et café sont préparés dans les deux théières et les deux cafetières. Y sont reliés sucriers, pot à lait et cabaret.

Les réserves de nourriture ne sont pas nombreuses mais variées: dans l'appartement d'entrée, on relève deux caisses contenant un peu de sel et un cassot de riz; dans la chambre, comme nous l'avons dit, lard, son et blé, graisse ainsi que deux livres de sucre du pays sont entreposés.

Quant à la conservation des aliments, selon l'usage auquel ils sont destinés, les récipients sont faits de matières et formes diverses et sont nombreux. Pour l'eau, il y a le seau de bois servant tant pour le transport que la conservation; le pot de grès pour la graisse, les pots de terre, les pots d'huile, deux flacons et six bouteilles pour les boissons ou autres liquides; les neuf cassots pour les aliments secs et les fruits; les terrines et les tinettes pour le lait et le beurre; enfin barils et quarts pour le lard, le son et le blé.

Instruments et outils. Pour les travaux d'entretien du linge, on trouve deux fers à flasquer et une paire de brosses. Quant aux outils, on compte une pioche, pour le jardinage, une hache pour le bois de chauffage ainsi qu'un coin, une paire de tenailles et un marteau.

Costume. Les vêtements de l'homme et des enfants n'ont pas été inventoriés, étant considérés comme leurs biens personnels. Les vêtements de la défunte ont cependant été répertoriés ce qui nous renseigne sur la garde-robe de Claire Bolvin.

Vêtements de tous les jours: 3 jupons
1 jupe d'indienne
1 mantelet et 1 jupon d'étoffe

1 chemise
1 châle brun.

Vêtements de fêtes: 1 mantelet,
1 jupon de soie,
1 voile
2 jupons de calemande noir
2 châles de mousseline.

Vêtements de dessous: 2 corsets.

Coiffures: 6 coiffes de nuit
4 coiffes
1 casque
1 chapeau démodé.

Bas et chaussures: 3 paires de bas
2 paires de bas de coton
6 paires de bas de laine et
2 paires de chaussons
2 paires de souliers.

Autres vêtements: 3 mouchoirs de mousseline
2 paires de poches.

Vêtements d'extérieur: 4 mantelets
2 pelisses, dont une d'indienne
1 cape de drap
1 manchon
1 paire de gants.

Voitures. La famille Robichon est bien équipée en voitures. Pour l'été, on se promène en calèche "toute montée avec ses oreillers et coussins"; l'hiver, on utilise une carriole garnie d'un oreiller et de deux robes de carriole. On attèle la voiture au bon vieux cheval, âgé de plus ou moins quinze ans. Selle, bride, harnois double ou simple, collier et grelots font partie de son attirail.

Travaux de la ménagère. Tout cet éventail d'ustensiles et d'instruments nous renseignent bien sur quelques-unes des tâches de la ménagère. On peut ici citer la préparation des aliments et des repas, l'entretien du mobilier et de la maison. L'entretien du linge de lit tels les draps, taies d'oreillers, couvertures, du linge de table tels les nappes, du linge de toilette tels les essuie-mains et enfin, celui des vêtements occupent certes une partie de son temps.

Il y a en outre les soins aux animaux. Car la famille élève 2 petits cochons, 18 poules et les poussins ainsi que 2 vaches. Ceci constitue une tâche quotidienne, l'année durant. En découlent les travaux de laitage et à l'automne, la boucherie du cochon. Durant l'été, le jardinage et la cueillette des fruits sauvages ajoutent à ses occupations.

Enfin il y a la confection des vêtements. Car on trouve parmi le linge de la maison 14 aunes 1/2 d'étoffe du pays et un coupon de serge bleue.

Travaux de l'homme. Outre le métier de marteleur effectué du lever au coucher du soleil, Nicolas Robichon s'adonne en ses temps de loisirs à quelques travaux domestiques. Il y a tout d'abord les corvées quotidiennes de veiller à la réserve du bois de chauffage, d'aider à prendre soin des animaux, particulièrement, au cheval ainsi qu'aux voitures. Occasionnellement, il ira à la chasse, au moins possède-t-il un fusil et un couteau de chasse. Il participe également à la boucherie du porc.

Moyens d'existence

Le travail du père rapporte, en cette année-là, £11.7.7 par mois. La famille ne possède pas de bien immeuble. Nicolas Robichon s'est pourtant procuré un terrain et une maison au Cap-de-la-Madeleine en 1786[23]. Il les a cependant vendus en 1791[24]. L'ensemble des biens meubles de la maison s'élève à £59.12.6 (431L) dont £14.14.4 pour le mobilier (le poêle à deux ponts représentant une forte valeur) et £11.5 pour les animaux. L'élevage, l'horticulture, la cueilette, la chasse ainsi que la fabrication des vêtements constituent un apport à l'économie domestique et assurent une qualité de vie et du confort à la maisonnée.

Monographie de Joseph Moussette, mouleur

Historique

Naissance. Joseph Moussette est le fils de Joseph Moussette et de Josephte Choret. Les années de jeunesse de Joseph Moussette se passe aux Forges alors que son père y travaille[25]. Joseph Moussette est le frère de Magdeleine qui épousera, le 16 mai 1807, Nicolas Robichon fils, marteleur aux Forges[26]. Joseph Moussette travaillera aux Forges en la qualité de mouleur (de 1779 à 1809).

Mariage. Le 6 janvier 1800, Joseph Moussette épouse Marie Bolman, fille d'Henry Bolman et de Catherine Delhurel-dit-Flamand[27]. De cette union, naîtront trois enfants: Marie-Louise, Séraphine et Emilie. En 1807, Marie Bolman décède[28]. Joseph Moussette ne lui survit que de peu, puisqu'il décède en mars 1809[29].

Descendance. Au moment du décès de leur père, les enfants sont mineurs et placés sous les soins de leur tuteur, leur oncle Nicolas Robichon, fils. Marie-Louise,

l'aînée, épousera André Cook, forgeron de Trois-Rivières qui travaillera également aux Forges[30]. Quant à Emilie, elle se marie, le 9 septembre 1832, à Edouard Godin[31].

Mode d'existence

En 1807, juste avant le décès de Marie Bolman, la famille se compose comme suit:

Joseph Moussette, père
Marie Bolman, mère
Marie-Louise,
Séraphine,
Emilie,

L'aînée, Marie-Louise, n'a pas plus de six ans, puisque les époux se sont mariés en janvier 1800.

Habitation. Le jeune ménage habite un logement ou une maison appartenant au poste des Forges. Sans doute, demeure-t-il dans la maison des mouleurs, mentionnée dans l'inventaire des Forges de 1807? Il aurait comme voisin la famille d'un ouvrier de même métier.

Néanmoins, cette habitation comporte très possiblement plus d'une pièce. Car, outre l'âtre, deux poêles servent d'auxiliaire au chauffage de la maison[32]. Ces deux poêles peuvent vraisemblablement être situés, l'un près du foyer et l'autre dans la pièce adjacente à celui-ci. Le mobilier, par la quantité des pièces, laissent aussi présager l'utilisation de deux pièces. Ainsi retrouvons-nous, d'après l'inventaire, deux tables entourées l'une de sept chaises empaillées et l'autre de cinq chaises de bois vertes et de deux fauteuils, deux lits garnis, deux armoires. On compte de plus un berceau et un petit bureau. Les murs des pièces sont ornés de miroirs, un grand et un petit ainsi que de cadres et d'images au nombre de neuf.

Eclairage. Dans cette demeure, on s'éclaire à la chandelle, maintenue par l'un de deux chandeliers de la maison. On possède également une paire de mouchettes afin de moucher la chandelle.

Ustensiles. A la cheminée, pend la crémaillère, témoin des nombreuses cuissons à l'âtre. Près d'elle, on retrouve tant les pinces et la pelle que les ustensiles de cuisson des aliments tels les deux chaudrons, la marmite, un plat de fer, la poêle à frire. Pour chauffer petites et grandes quantités d'eau, un canard et deux chaudières de fer-blanc prennent place avec les autres ustensiles.

Pour la consommation des repas, on dispose de trois plats, trois assiettes, un bol, neuf fourchettes et neuf couteaux, trois grandes et quatre petites cuillères d'étain. Pour la présentation des aliments, on se sert d'un huilier, d'un saucier, de trois salières. Les récipients pour boire

ne font pas défaut: quatre verres, cinq tasses et sept soucoupes. Le service à thé y est présent: il se compose d'un cabaret, d'une théière, d'une boîte à thé et d'une pince à sucre. Quant à la préparation et à la conservation des aliments, les ustensiles sont peu nombreux: on compte bien neuf terrines et dix bouteilles et seulement deux pots de grès.

Si l'on se procure au magasin des Forges la majorité des aliments, le jeune ménage élève cependant un petit cochon et une vache. L'inventaire de 1809 relèvera par contre quelques petites réserves de sel, de lard, se saindoux et de suif[33].

Instruments et outils. Parmi les quelques instruments et outils relevés dans l'inventaire, on compte pour l'entretien du linge, deux fers à repasser et pour les menus travaux de jardinage ou de débitage du bois, une pioche et deux haches. On peut en dernier ressort mentionner un fusil pour la chasse.

Costume. Les pièces de vêtement ne sont mentionnées que dans le deuxième inventaire de la communauté, soit après le décès du père en 1809. Elles comprennent tant des vêtements féminins que masculins, à preuve que l'on a gardé pour les mineures, les vêtements de leur mère.

Ainsi donc une partie de la garde-robe de la mère comprend deux robes, un mantelet et un jupon, sept chemises, une paire de gants et un voile noir. Celle de Joseph Moussette s'avère plus complète. Elle consiste en quatre habits dont un habit court noir, six paires de culottes, cinq vestes, sept chemises dont trois de coton et quatre de toile fine, une cravate de soie, une paire de bas et une paire de chaussons ainsi qu'une paire de bottines; pour affronter le froid, deux redingotes, une ceinture, un casque et un chapeau. On compte un seul bijou: un jonc d'or. On remarque finalement la mention d'un drap pour une redingote de femme, preuve de la fabrication domestique des vêtements.

Voitures. Le jeune ménage est fort bien pourvu en voitures de transport. Celles-ci ainsi que le cheval représente une grande valeur, soit le quart de la valeur des biens domestiques. Ainsi pour le transport du bois de chauffage et des charges lourdes, on utilise la charrette ou la traîne et pour les promenades à la ville et à l'église, on se sert de la calèche ou de la carriole, dépendamment des saisons.

Moyen d'existence

Joseph Moussette travaille aux Forges en la qualité de mouleur. Il fait partie des ouvriers spécialisés et, à ce titre, gagne un salaire d'environ 1900 livres françaises par

année. C'est ce que nous déduisons d'une dette active par Munro et Bell de 37L 7s pour une semaine de travail, en 1809[34].

Le niveau de vie du jeune ménage, à la lumière de nos données, est moyen. On ne dénote pas nécessairement un grand luxe mais l'équipement de la maison assure tout le confort de la maisonnée.

Monographie de François Pellerin, gardien de fourneau

Historique

Mariage et descendance. On connaît peu la vie de François Pellerin, sinon qu'il s'est marié à Emable Isabelle de qui il a eu trois enfants: Marie, Betsey et Hermine. Lorsqu'en 1845 décède Emable Isabelle, Marie a déjà quitté le foyer et est mariée à Urbin Bouchard. Il ne reste plus à la maison que les deux filles mineures, Betsey et Hermine[35]. Le mariage remonterait donc aux années 1810.

Emploi. François Pellerin travaille aux Forges en la qualité de gardien de fourneau. Il fait équipe avec le fondeur, le remplaçant même en l'absence de celui-ci.

Mode d'existence

Composition de la famille en 1845 avant le décès d'Emable Isabelle:

François Pellerin, père
Emable Isabelle, mère
Betsey
Hermine

Habitation. La famille Pellerin demeure aux Forges du Saint-Maurice dans une habitation fournie par la compagnie des Forges. Le ménage dispose, de plus, d'une laiterie, pièce attenante à la maison ou petit bâtiment ainsi que d'une étable.

Rien n'indique le nombre de pièces de l'habitation, mais nous pouvons supposer un minimum de deux pièces, chauffées par un âtre et un poêle. L'ouvrier n'est pas lui-même propriétaire du poêle. Est-il fourni par la compagnie ou est-il loué? Pellerin ne possède qu'un tuyau de cinq feuilles!

Les murs de la maison sont ornés de six petits cadres, d'un "portrait de fleurs", et de deux miroirs. Les fenêtres sont garnies de jalousies de coton et de mousseline. Dans cette demeure, on s'éclaire, la nuit venue, à la chandelle supportée par les deux chandeliers de cuivre ou, pour les déplacements, par le martinet de fer-blanc.

Mobilier. Le mobilier de la maison dénote confort et aisance. On y compte deux lits garnis dont un en bois foncé et tourné et un autre commun ainsi qu'un ber. Pour le rangement, on trouve une commode de merisier rouge. Pour les repas et les divers travaux, une table carrée de merisier entourée de six chaises brunes. On dispose de plus de neuf chaises empaillées. Cette famille possède, cas peu fréquent, une horloge de cuivre enfermée dans une gaine de bois. Dans l'étable, vestige des jours passés, on relève une petite table, une armoire et un sofa désaffectés si l'on en juge par leur valeur minime.

Ustensiles. L'éventail des ustensiles destinés à la préparation et à la cuisson des aliments est très limité: deux chaudrons à soupe, deux plats de fer, deux plats de fer-blanc, une bombe de fonte et une cafetière de fer-blanc ainsi que six terrines et une cuillère à pot.

La vaisselle de table est beaucoup plus imposante par le nombre d'éléments: vingt grandes assiettes dont quatorze bleues et six blanches, neuf petites assiettes bleues, quatre plats creux bleu et blanc. Huit fourchettes, sept couteaux et douze cuillères permettent de compléter les couverts. Pour boire, on dispose de toute une panoplie de récipients, quatre gobelets et six verres à pattes, dix tasses et six soucoupes à motifs fleuris, neuf bols à thé blancs et pour les liquides, deux carafes et quatre pots à eau à motifs fleuris.

Nous retrouvons des ustensiles dans la laiterie également. Celle-ci sert tant à la transformation des laitages qu'à la conservation des aliments, car c'est un lieu frais. Ainsi s'y trouvent, le jour de l'inventaire des biens, deux plats dits de faïence, deux terrines et, pour la conservation des aliments, un pot de grès contenant de la graisse et environ trois livres de beurre, un saloir contenant environ cinquante livres de lard ainsi qu'un quart rempli de farine.

Instruments et outils. Instruments et outils ne sont certes pas les objets qui occupent le plus de place dans cette maison car on ne relève que deux fers à repasser pour l'entretien des vêtements et du linge et une hache.

Linge. En ce qui concerne la literie, chacun des deux lits se compose d'une paillasse, d'un lit de plume,

d'un drap, d'une ou trois couvertures, d'un couvrepied et pour l'un des deux lits, de deux oreillers. Le petit ber possède sa paillasse, ses draps et couvertures ainsi qu'à loisir, deux petites courtepointes. On compte comme linge de rechange cinq draps de coton, quatre taies d'oreiller et une courtepointe. Pour la table, on possède quatre nappes de toile.

Costume. Les vêtements de la défunte n'ont pas été inventoriés; il en est de même pour ceux du survivant. Cependant, on a relevé une montre à boîtier d'argent munie de sa chaîne, objet de grande valeur, prisé à 30 livres françaises. Figure également dans l'inventaire une paire de raquettes.

Animaux. En regard de l'alimentation, la famille fait l'élevage de deux porcs et de deux vaches. Ces animaux sont gardés dans l'étable dont dispose le ménage.

Moyen d'existence

François Pellerin travaille aux Forges en la qualité de gardien de fourneau. Il fait donc partie des ouvriers spécialisés. Le niveau de vie de la famille de cet ouvrier est moyen, les biens domestiques consistant principalement en meubles et assurant le confort des siens.

Monographie de Maurice Sawyer, carrier

Historique

Mariage. Maurice Sawyer, carrier aux Forges du Saint-Maurice, est marié à Marguerite Mailloux. De leur union, est né un fils à qui ils ont donné le prénom du père. L'enfant n'a que vingt mois lorsque décède sa mère[36]. Par la suite, Maurice Sawyer convole en secondes noces avec Judith Boisvert[37].

Emploi. Maurice Sawyer travaille en la quantité de carrier aux Forges du Saint-Maurice. Sa présence aux Forges est signalée jusqu'en 1860, année où son fils Maurice lui donne une quittance pour la succession de sa mère[38].

Mode d'existence

Composition de la famille avant le décès de Marguerite Mailloux:

Maurice Sawyer, père
Marguerite Mailloux, mère
Maurice, âgé de 20 mois

Habitation. La famille Maurice Sawyer demeure aux Forges du Saint-Maurice dans une habitation de la compagnie. Le ménage occupe possiblement une maison ou un logement de petites dimensions si l'on en juge le modeste mobilier dont il dispose. Il faut y voir surtout le fait que nous sommes en présence d'un jeune ménage.

Mobilier, ustensiles et outils. Le mobilier est réduit à sa plus simple expression: une couchette pour le couple, un buffet, deux coffres, une valise, une table, un banc et six chaises.

L'éventail des ustensiles est des plus sommaires: pour la cuisson des aliments, il comprend deux chaudrons, une poêle à frire et pour conserver l'eau, une chaudière de fer-blanc. La vaisselle de table se résume à un verre à pied et un lot de faïence évalué à trois livres françaises consistant sans doute en assiettes, un plat et une tasse. Pour les laitages et la préparation des aliments, on compte six terrines et pour la conservation des aliments, neuf bouteilles. On retrouve dans la maison, au chapitre des outils, pas moins de six haches et un lot de ferraille.

Linge. Le seul linge relevé dans la maisonnée consiste en deux garnitures de lit. La première comprend une paillasse, un lit de plume, un traversin, un oreiller, une couverture, ainsi qu'une courtepointe d'indienne. Cette garniture de lit est certainement celle réservée au lit du jeune couple. La seconde comprend une paillasse, un traversin, un drap et deux couvertures.

Costume. Dans l'inventaire, apparaît la description de vêtements féminins dévoilant ainsi la garde-robe de Marguerite Mailloux. Celle-ci comprend un jupon de coton, une robe de batiste blanche et une autre d'indienne, un tablier, un corset, et une paire de souliers; pour les sorties, un châle et deux mantelets.

Animaux et voitures. Si le jeune ménage n'a pu s'offrir qu'un mobilier bien modeste, il a moins lésiné sur les voitures et les animaux. Ainsi possède-t-il une vache et un cheval. Quant aux voitures, on relève une petite charrette ainsi que des parties de calèche telles la ferrure d'une calèche, une paire de roues, une vieille chaise de calèche, un brancard et une "paire de boîtes". Ces parties de calèche indiquent possiblement que Maurice Sawyer s'est fabriqué ou désire se fabriquer lui-même sa calèche. Toutes ces parties ne valent cependant pas moins de 135 livres françaises!

Monographie de Jacques Tassé, forgeron

Historique

Mariage et descendance. Jacques Tassé a épousé Marguerite Charrette. De cette union, huit enfants sont nés: Jacques, Joseph, Marguerite, Louis, Augustin, Edouard, Julie et Marie. En 1811, Marguerite Charrette décède[39].

Emploi. Jacques Tassé travaille aux Forges du Saint-Maurice en tant que forgeron. Ce titre peut indiquer qu'il est marteleur ou chauffeur à la forge haute ou bien à la forge basse. On qualifie souvent le marteleur ou le chauffeur de forgeron. Il peut également travailler dans une boutique de forgeron sur le site même des Forges, en la qualité de forgeron-taillandier.

Mode d'existence

Composition de la famille en 1811 avant que ne décède Marguerite Charrette:

Jacques Tassé, père
Marguerite Charrette, mère
enfants majeurs: Marguerite
Jacques, fils
Joseph
enfants mineurs: Lewis
Augustin
Edouard
Julie
Marie

A ce moment, Marguerite est mariée à Joseph Michelin, ouvrier des Forges et a vraisemblablement quitté la maison. Quant à Jacques et à Joseph, on peut supposer qu'ils habitent encore la maison paternelle.

Habitation. La famille Tassé demeure aux Forges du Saint-Maurice dans une habitation fournie par la compagnie des Forges. Rien ne nous permet de connaître des détails sur l'habitation. La description des biens domestiques nous parvient par le biais de la vente des meubles de la communauté de biens de Jacques Tassé et de sa femme et non de l'inventaire après décès. Savons-nous cependant que l'habitation est chauffée par le feu de l'âtre et celui d'un poêle.

Mobilier. La maisonnée dispose d'un grand nombre de meubles. On ne saurait s'étonner puisque sept ou neuf personnes en font quotidiennement usage. Pour toutes ces personnes, on compte quatre lits. Une armoire, deux

buffets, un coffre, un bureau et, s'il le faut, une valise sont affectés au rangement tant des vêtements que de la lingerie, de la vaisselle et même des aliments. Pour les repas et les divers travaux, on possède trois tables, entourées de seulement six chaises et d'un fauteuil. Fait rare dans les inventaires après décès des ouvriers des Forges au XIX^{e} siècle, on rencontre la mention d'une huche à pain.

Ustensiles. Près de la cheminée ou du poêle se trouvent quelques ustensiles pour le feu: trois pelles, une paire de tenailles et un crochet. Les ustensiles pour la préparation, la cuisson des aliments sont peu nombreux: une poêle à frire, une bombe, une cafetière, une théière, une cuillère à pot et des terrines. Force nous est de croire que la vente des meubles n'est pas représentative de l'ensemble des biens réels de la communauté, car comment peut-on cuisiner pour toute cette famille avec ces seuls ustensiles? Pour la consommation des aliments, assiettes, bols, plats, pots, cuillères ne sont mentionnés qu'en lots. En ce qui a trait aux aliments eux-mêmes, on compte quelques réserves de boeuf (trois quartiers) et de pommes de terre.

Instruments et outils. Pour l'entretien des vêtements et du linge, on retrouve dans la maison, un baquet à lessive et une paire de fers à repasser. En regardant les outils, on fait le lien avec le travail de l'ouvrier car on y relève des haches, des tarières ainsi que des lots de ferrailles.

Linge. Le linge de la maison monopolise peu d'espace dans l'armoire et le buffet. Car outre les garnitures mêmes des lits, le linge de rechange se limite à deux draps, trois taies d'oreiller et une courtepointe. On fait de plus peu usage de linge de table car une seule nappe est mentionnée.

Costume. Quelques vêtements ont été mentionnés et nous révèlent ainsi une partie de la garde-robe de Marguerite Charrette. Elle comprend pas moins de onze chemises, trois jupons, un déshabillé, deux coiffes, un mouchoir. Pour les sorties, on compte onze mantelets, une mante, un casque, une paire de gants et pour se protéger des intempéries, un parapluie.

Voitures. La famille Tassé dispose pour ses déplacements de quelques voitures: une calèche, une carriole et deux charrettes. Le cheval n'est pas mentionné, néanmoins figurent les accessoires, soient deux harnois, deux colliers et des traits de fer. Enfin pour le confort en hiver des usagers, on trouve deux robes de carriole.

Figure 59. Intérieur de la cuisine canadienne. Il est possible que l'on ait retrouvé ce type de cuisinière ches les ménages anglophones des Forges. La disposition des ustensiles et des fers à repasser sur le mur n'est pas très fréquente.

CONCLUSION

Au terme de cette étude sur la vie domestique des habitants des Forges du Saint-Maurice, on ne peut éviter de s'interroger sur ce que fut ce village industriel par rapport à tout autre village ou ville. Quelles sont les similitudes, quelles sont les différences? Et, pendant la centaine d'années que nous avons suivi ce village, quelle évolution transpire dans le mode de vie de ses habitants?

Nous ne pouvons énumérer ici toutes les similitudes et les différences entre l'habitant des Forges et son confrère villageois ou citadin, mais il est possible d'en signaler quelques-unes. Ainsi, le poste des Forges se compose d'une agglomération de bâtiments industriels et domestiques qui s'entrecoupent selon une ordonnance autour d'un pôle, le haut-fourneau, et le long d'un axe, une route de ventes. De même, dans un village, nombre de maisons et d'édifices sont disposés autour d'un pôle, l'église, et le long d'un axe, un rang. Les notables des Forges sont les maîtres, propriétaires ou locataires, le surintendant et les commis, alors qu'au village ou à la ville, ce sont le curé, les gens de profession et les administrateurs. Et, qui plus est, le patron comme le curé veille sur ses ouailles. Ce qui diffère de façon très marquante entre le poste et tout village ou ville, c'est la présence d'un seul édifice de prestige, la grande maison. A elle seule, elle regroupe la résidence des maîtres, le bureau, le magasin et voire même la chapelle, à certaines époques. Elle cumule tout ce que peuvent symboliser les résidences importantes, les édifices administratifs, commerciaux et religieux. On peut imaginer toute l'activité fébrile qui s'y déroule et tout le va-et-vient qui s'ensuit. Cependant, peu de propriétaires et de locataires y ont vécu en permanence. La grande maison a surtout abrité des surintendants, des commis et, bien entendu, des domestiques.

Plusieurs traits rapprochent les gens des Forges et les distinguent de leurs collègues villageois et citadins. La plupart des ouvriers sont frères de métier car tous travaillent, de près ou de loin, à l'industrie du fer. Disons-nous, tous travaillent? Effectivement, on y rencontre peu ou pas de retraités, peu ou pas de veuves si elles n'ont un fils ouvrier. Pour la majorité, de plus, logement et chauffage sont pourvus par la compagnie des Forges. Mais sommes-nous donc en présence d'un village fermé? Pas pour autant, si l'on considère l'ensemble des

cent cinquante ans d'existence des Forges, car l'ouvrier se déplace souvent à Trois-Rivières pour recourir au prêtre, au médecin, au notaire, parfois au marchand et, fréquemment, à l'aubergiste ou au cabaretier.

Au point de vue de la vie domestique, il y a aux Forges une corrélation hiérarchique entre le statut social de l'employé et le type d'habitation qu'il occupe. De plus, l'ameublement et l'équipement de la maison, faut-il le dire, sont tributaires de son niveau de fortune. En cela, il n'y a guère de différence entre lui et son confrère villageois ou citadin. Bien plus, à niveaux de fortune équivalents entre gens de métier des Forges ou ailleurs, le mode de vie domestique se ressemble; aussi, ne trouvons-nous que quelques particularités. Par exemple, un ouvrier du poste des Forges ne disposera jamais d'une habitation de plus de deux ou trois pièces alors qu'il pourrait s'offrir une plus vaste demeure s'il travaillait à la ville ou dans un village et s'il en a les moyens. Qu'à cela ne tienne, s'il est ouvrier spécialisé, il effectuera des transactions immobilières, se procurera une résidence qu'il occupera éventuellement et, s'il est artisan, il aura aussi une boutique à Trois-Rivières. Autre particularité qui n'est pas dépourvue d'intérêt: dans les intérieurs des Forges, on rencontre beaucoup d'ustensiles en fonte, principalement ceux qui, ailleurs, sont généralement en cuivre; fait peu étonnant en ces lieux.

Par contre, l'ouvrier, l'artisan et le journalier, qu'ils soient du poste, d'un village ou d'une ville, dépendent du milieu extérieur pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Leurs épouses ne participent pas à leurs travaux comme cela se produit en milieu agricole. Pas étonnant, alors, qu'en l'absence de toute culture de lin ou de chanvre et de tout élevage de moutons, on ne trouve dans les intérieurs aucun instrument d'activité artisanale pour la transformation de ces produits (sauf à la toute fin de l'exploitation des Forges, 1850-1883). Enfin, habitants des Forges ou des campagnes, éloignés des grands centres que sont Québec et Montréal, sont tous vêtus d'une même manière traditionnelle.

Notre étude sur la vie domestique aux Forges a également mis en relief un fait important: le XIX^{e} siècle s'amorce sous le signe de l'évolution du mode de vie de ses habitants. Ceci met en opposition les ensembles mobiliers de l'époque du régime français et ceux du premier quart du XIX^{e} siècle. La constatation la plus frappante, durant cette dernière période, est certainement la variété et le grand nombre de meubles et d'objets qui composent l'équipement domestique. Ces modifications impliquent des conséquences. On se rend compte qu'au tournant du XIX^{e} siècle, les pauvres sont moins pauvres qu'au régime français. Elles dénotent aussi un nouvel esprit, même si le changement est timide aux Forges par

rapport aux grandes villes du Bas-Canada. Ce nouvel état d'esprit se traduit par une plus grande recherche du confort dépassant la simple satisfaction des besoins élémentaires, visée cinquante ans plus tôt.

Qu'il nous suffise d'énumérer quelques modifications. Ainsi au premier quart du XIX^{e} siècle, on remarque immédiatement l'utilisation d'une plus grande quantité, variété et nouveauté de meubles. On peut aussi soupçonner une plus grande attention accordée à l'intérieur domestique. Les meubles de rangement, plus nombreux, assurent sans doute plus d'ordre à la pièce. De plus, mentionne-t-on dans les documents plus d'éléments d'agrément, tels que "cadres", images, cages à oiseau, horloges, introduits dans la décoration. La table aussi n'échappe pas aux nouveautés: la nappe semble délaissée mais, en revanche, les récipients de service sont plus nombreux, l'usage du couteau de table est généralisé et celui du verre individuel se répand de plus en plus. Les tâches de la ménagère sont quelque peu allégées par l'utilisation du poêle comme moyen de cuisson des aliments. Période de transition car elle tire profit des deux possibilités, cuisson à l'âtre et au poêle, privilégiant de plus en plus cette dernière. Cette évolution se traduit même dans les moyens de transport: de plus en plus nombreux sont les ouvriers qui possèdent cheval et voitures.

Voilà bien en somme ce que nous a révélé notre documentation. Nous croyons avoir scruté minutieusement chaque détail d'information qu'elle nous a fourni. Malgré les limites qu'elles nous imposées, comme toute documentation en soi, elle nous a permis de connaître quelques intérieurs des habitants des Forges et quelques activités domestiques, que ce soit comment les gens vivaient, mangeaient, dormaient, travaillaient et se recréaient.

Notre étude a, d'autre part, soulevé plusieurs questions. Les premières s'adressent à l'histoire sociale et démographique des Forges. Ainsi aurions-nous aimé connaître le nombre de personnes composant une famille, le nombre de personnes vivant avec le ménage (personnes à charge tels gens âgés, orphelins, engagés ou apprentis); l'âge à lequel on commençait à travailler, on se mariait; le taux de mortalité enfantile; la durée moyenne des mariages et la fréquence des remariages. En somme, toute question ayant une incidence sur la vie domestique. Des questions tout aussi importantes surgissent en regard des recherches archéologiques. Ainsi l'analyse des artéfacts découverts lors des fouilles pourrait corroborer ou nuancer nos assertions. Nous souhaitons vivement un jour intégrer les résultats des fouilles archéologiques et ceux de l'analyse des artéfacts à cette étude historique. Que de données complémentaires viendraient combler les lacunes des uns et des autres.

Appendice A. Tableau chronologique des Forges du Saint-Maurice, 1729-1883[1]

Dates d'opération	Administrateurs
1729 - 1741	Période de compagnies privées subventionnées par le roi
1729 - 1735	F. Poulin de Francheville Francheville et compagnie Associés: F.-E. Cugnet, I. Gamelin, P. Poulin, L.F. Bricault de Valmur
1735 - 1741	F.-E. Cugnet et compagnie Associés: I. Gamelin, F. Olivier de Vézin J. Simonnet, T.J. Taschereau
1741 - 1767	Période de régie royale
1741 - 1760	Régie d'État Directeurs: G. Estèbe (1741-1742), J.-V. Martel de Belleville (1742-1749), A. Hertel de Rouville (1749-1760)
1760 - 1767	Régie d'État Directeurs: A. Hertel de Rouville (1760) F. Poulin de Courval (1760-1765)
1767 - 1846	Période des locataires
1767 - 1778	C. Pélissier et associés Associés: A. Dumas, T. Dunn, B. Price, C. Drummond, D. St-Martin, G. Allsopp, J. Johnston, B. Watson.

Dates d'opération	Administrateurs
1778 - 1783	A. Dumas
1783 - 1787	C. Gugy
1787 - 1793	A. Davison, J. Lees
1793 - 1800	M. Bell, D. Munro, G. Davidson
1800 - 1816	M. Bell, D. Munro
1816 - 1846	M. Bell
1846 - 1883	Période des propriétaires
1846 - 1851	H. Stuart, J. Ferrier
1851 - 1861	A. Stuart, J. Porter
1862 - 1863	O. Héroux
1863 - 1867	J. McDougall
1867 - 1876	J. McDougall & Sons
1876 - 1880	G. & A. McDougall
1800 - 1883	G. McDougall

Appendice B. Tableau de la population des Forges du Saint-Maurice[1]

Année	Nombre de personnes aux Forges	Nombre de familles aux Forges	Nombre d'ouvriers employés aux Forges
1737			100
1750	400		
1752	120		
1762	72	11	
1784	249		
1804			45
1808			300
1825	221	55	
1829	415		
1831	335	58	
1842	425		
1851	397		350
1858			120
1861		33	
1871	300		
	231	44	

Appendice C. Liste des inventaires après décès[1]

Nom	Métier	Année de l'inventaire	Lieu de résidence au moment de l'inventaire
1730-1759			
Aubry, Jean	charbonnier	1745	Forges
Aubry, Joseph	charbonnier	1750	Baie St-Antoine
Bouvet, Pierre	taillandier	1755	Trois-Rivières
Champagne, Nicolas	contremaître	1749	Forges
Chèvrefils dit Bélisle, Louis	menuisier	1765	Baie St-Antoine
Delorme, Jean	fondeur	1755	Forges
DeNevers dit Boisvert, François	journalier	1756	Forges
Duval, Julien	journalier	1750	Pointe-du-Lac
Godard, François	chauffeur	1756	Forges
Marchand, Pierre	marteleur	1752	Forges
Perrin, François	journalier	1751	Forges
1760-1792			
Desèves, Charles	forgeron	1769	Forges
Gugy, Conrad	directeur	1785	Forges, Yamachiche
Voligny, Louis	contremaître	1792	Forges
1793-1845			
Anderson, John	mouleur	1794	Forges
Cochrane, Thomas	forgeron	1834	Forges
Comeau, Firmin	fondeur	1821	Trois-Rivières
Comeau-Chailloux, Jos.	menuisier	1825-1838	Pointe-du-Lac
Gilbert, Augustin	journalier	1804	Forges
Gilbert, Jean-Baptiste	forgeron	1799	Forges
Houle, Joseph	journalier	1808	Batiscan
Imbleau, Claude	mouleur	1845	Forges
Kenyon, William	mouleur	1809	Trois-Rivières
Lacommande, Charles	boulanger	1810	Forges
Lamothe, Luc	marteleur	1810	Forges

Nom	Métier	Année de l'inventaire	Lieu de résidence au moment de l'inventaire
Lewis, J. Samuel	mouleur	1820	Forges
MacAulay, Zacharie	surintendant	1821	Forges
Munro, John	commis	1820	Trois-Rivières
Moussette, Joseph	mouleur	1807-1809	Forges
Pellerin, François	gardien de fourneau	1845	Forges
Pullman, John	commis	1804	Trois-Rivières
Raymond, Joseph	charretier	1825	Forges
Rivard, Julien	journalier	1830	Forges
Robichon, Pierre N.	marteleur	1807	Forges
Sawyer, Maurice	carrier	1816	Forges
Tassé, Jacques	forgeron	1811	Forges
Terreau, Jean	mouleur	1830	Forges
1846-1883			
Cook, André	forgeron	1853	Trois-Rivières
Michelin, Joseph	forestier	1851	Forges

Appendice D. Liste des marchandises du magasin des Forges en 1741, 1746 et 1748[1]

Inventaire de 1741[1]	Prix selon l'état de 1748[2]
Tissus:	
29 aunes 3/4 de satin sur fil petite raye roze vert et blanc 1 aune 2/3 idem [satin sur fil] 5 aunes 1/3 idem jonquille et blanc rayé 23 aunes 3/4 idem canelle et blanc 26 aunes à grande raye roze et vert 18 aunes 2/3 à fleurs roze vert et blanc	Satin rayé: prix moyen, 5L 10s l'aune. Les satins sur fil sont moitié moins cher.
153 aunes 3/4 de petit crepon en sept couppons 18 aunes 1/2 idem, en deux couppons	
3 aunes 2/3 d'étamine d'Amiens 26 aunes d'étamine jaspée en deux pièces 14 aunes 1/13 d'étamine rayée en 2 couppons	Crépon d'Alençon ou étamines jaspées d'Amiens: 18s à 21s l'aune.
8 aunes 3/6 de camelot raye en trois couppons 22 aunes 1/12 de camelot en 1/2 aune uny en 6 couppons 25 aunes 1/12 de camelot rayé en 3 couppons 3/4 [aune] de camelot escarlatte 54 aunes 3/4 de ras de maroc en 3 couppons	Camelot d'Amiens unis et rayés en 1/2 aune et autres camelots unis en 1/2 aune communs: 15s à 24s l'aune.
40 aunes 2/3 de Dauphine en 3 couppons	Dauphine de Rennes: 25s à 30s l'aune.
4 aunes 3/4 de mignonnette noire 7 aunes idem [mignonnette] à fleurs grize	

Inventaire de 1741[1]	Prix selon l'état de 1748[2]
5 aunes de calemeande noire en demy aune	Calemandes de toutes espèces, en basse couleurs: 26s l'aune; en haute couleur, 30s l'aune.
1 aune 1/3 idem [calemande] rayé	
60 aunes 3/4 de gaze mouchetée	
12 aunes idem [gaze] rayée	Gaze: 20s à 30s l'aune.
1 aune 1/2 idem à fleurs	
7 aunes 1/4 de taffetas double florence gris	Taffetas de Florence: 3L 5s à 3L 8s l'aune.
3 aunes 2/3 idem [taffetas] noir ordinaire	
1 aune idem [taffetas]	
Articles de mercerie:	
1 marc de traisse d'argent faux	
1 pièce de ruban de lyon	Les rubans se vendent à la douzaine d'aune, la pièce est de deux douzaines. Prix variés.
37 aunes de ruban idem [de lyon]	
10 pièces de padou de fleuret étroit	
29 pièces de padou de fil idem [étroit]	
18 aunes 1/3 de ruban vert	
6 aunes idem [de ruban] blanc étroit	
11 aunes idem [de ruban] jonquille	
4 aunes idem [de ruban] bleu	
7 aunes idem [de ruban] jonquille	
26 aunes idem [de ruban]	
18 paires de grenades sur fil pour culotte	
1 morceau de gallon d'argent à la Mousquetaire pour bord de chapeau de 5/6 aune de long	

Inventaire de 1741[1]	Prix selon l'état de 1748[2]
12 pièces de gallon de l'aumone blanc 1 pièce idem rayé 1 pièce 1/2 idem étroit 3 aunes 3/4 de quintin en 4 couppons	Galons de fil blanc à aumône ou à bandes: 18 à 20L la douzaine.
1 pièce de tavel de Rouen	Tavel: 18s à 20s la pièce.
1 douzaine gallon d'Hollande 16 pièces idem [galon] 15 pièces idem [galon] bolduc de 18 fils 11 garnitures de bouttons de poil de chevre communs pour habit et veste 14 Garnitures de bouttons pour habit seulement 14 Garnitures idem [bouton] en olives 3 grosses 4 douzaines de petits boutons blancs 3 paires de boutons de manche à pierre de cuivre	
15 douzaines 1/2 idem [boutons] de cuivre	Boutons de cuivre: 50s à 15L la douzaine.
1 L. [livre] 1/4 de fil d'Epinay	Fil d'Epinay et de Flandres: prix commun, 4L 10s la livre.
1/2 L. idem [fil d'Epinay] 1 L. quatre onces idem [fil d'Epinay]	
7 L. de fil de Rennes 9 L. 1/2 de fil de Poitou	Fil de chanvre de Rennes et de Poitou: 20s à 30s la livre.
1 L. 3 onces de soye	
4 L. 1/2 de poil de chevre assorty	Poil de chèvre: 3L à 4L 10s la botte.
70 petits étuis à éguille de carton 3 dès à coudre	

Inventaire de 1741[1]	Prix selon l'état de 1748[2]
9 L. 3/4 d'éguilles à tricotter	Aiguilles à tricoter: s'achètent non au nombre mais au poids, 13s 3d la livre. [1 livre: 200 à 225 aiguilles selon la grosseur.]
9 douzaines d'épingles	
2 douzaines et 2 idem [épingles]	
4 paires de cardes à carder	
8250 éguilles à coudre	
4200 agraphes à corcet	
Vêtements:	
1 cremone de chenille, en mauvais estat	
2 cremoire de dentelle ordinaires	
1 coeffure de gaze	
1 idem [coeffure de gaze]	Coiffe de gaze: 40s à 3L pièce.
1 idem	
1 idem	
1 idem	
1 idem un peu moindres	
6 égraittes à cheveux	
4 paires de bas de soye à femme	
Chaussures:	
82 paires de grands sabots	
62 idem [paires de sabots] moyens et petits	
Accessoires:	
8 paires de boucle d'acier	Boucles en acier: 18s à 20s la douzaine.
4 paires idem de Tombac - à souliers	Boucles de tombac: 40s à 8L la douzaine.

Inventaire de 1741[1]

33 colliers de petites
perles jaunes
12 éventails communs
3 idem [éventails] à
ballennes d'yvoire
7 douzaines de gants de
Niort pour homme
11 paires idem de Vendome
3 paires idem de Niort à femme
18 paires idem de Vendome pour enfant
16 paires idem de Niort pour enfant
12 paires idem [gants] à homme
passés au lait
1 paire idem drapés à homme
1 canne de jonc sans poignée
brosse à habit
linge et accessoires:
6 couvertes à berceau
38 L. [livre] de laine à matelas
1 L. 3/4 d'anneaux étamés pour
rideau

Ustensiles:

2 douzaines 3 fourchettes d'acier
communes
11 douzaines de grandes couteaux
Siamois à manche de corne
23 couteaux moyens boucherons
2 poêles à frire pezant 15L. ¼
24 petites chaudières de cuivre
jaune
10 L. 3/4 de petits poellons à
queue
idem [en cuivre jaune]
1 chaudière de cuivre rouge
réparée pézant 8 L. ½
9 couvertures [couvercles] de
marmittes
entole pesant 5L 1/2

Inventaire de 1741[1]

Nourriture:

20 L. de ris
6145 L. de lard marchand
211 L. idem en pieds et en tête
1 barrique ½ de mélasse
5878 de farine blutée entière
719 minots de bled
50 L. d'huile d'olive

Articles de toilette:

1 douzaine de peignes fins vidés
7 peignes de bois ordinaires
5 peignes d'yvoire
10 razoirs à manche de corne
11 miroirs couverts de cuir rouge
1 idem [miroir] petit à cadre verny

Outils et instruments:

3 petites vrilles
10 douzaines alaines quarrées
17 paires de cizeaux d'acier communs
1000 petits ains à perche
350 idem [ains: hameçons] à truitte
19 idem à barbue
8 faucilles
8 lames de grands sciots
5 scies de bong
3 moyennes serrures à cabinet
700 cloux à bardeau

Luminaires:

2 petites lampes de fer
2 lanternes de fer-blanc neuves

Inventaire de 1741[1]

Divers:

5 paires de petites heures communes
28 petits grelots de cuivre
67 petites tabattières de corne
3 écritoires de corne
9 paquets de cordes de boyeau à violons
11 jeux de carte qui ont servy
5 fusils de façon thuilière [de Tulle] porte-pouce et mine d'argent
1 avaloir avec la dossière pour cheval
3 brides
1 L. 3/ de vermillon
1 L. 1/2 d'azur
13L. 1/2 d'alum

Inventaire de 1746[1]

Mercerie:

3 L. de coton filé à 3L 9L

Linge:

2 tapis d'écarlatine contenant 4 aunes à 7L 10s 30L

Ustensiles:

3 douzaines assiettes de fayence à 6L la douzaine 18L
12 couteaux de table 18L

Nourriture:

666 minots d'avoine à 25s. le minot 832L 10s
12 mesures de bois pour mesurer l'avoine 15s la pièce 9L

Inventaire de 1746[1]

Luminaires:

2 lampes de fer 2L pièce 4L
3 lanternes 4L pièce 12L
1 barrique d'huile à brûler 60L
100 lbs de chandelle à 14s la livre 70L

Outils:

bêches, blanchissoir
faux à faucher, pics, pelles, pioches, vrilles
1 enclume à maréchal
Cloux

Divers:

4 paires de raquettes à 5L pièce 20L
plaques de poêle
poêles
bois de chauffage

Inventaire de 1748[1]

Linge:

2 tapis d'écarlatine à 15L pièce 30L

Mobilier:

1 pendulle à répetition 300L

Ustensiles:

3 douzaines d'assiettes de fayance à 6L 18L
12 coutteaux de table à 30s 18L
125 lbs de chaudière de cuivre hors de service à 10s 62L 10s

Inventaire de 1748[1]

Luminaires:

52 lbs de chandelles à 15s 39L
2 lampes de fer à 40s 4L
3 lanternes de fer-blanc à 4L 12L

Nourriture:

avoine et foin

Divers:

50 seaux de bois non ferrés à 20s 50L
200 Carreaux de verre de 8/9 à 40L le cent 80L
4 paires de raquettes 5L la paire 20L
1 vieille carriolle 15L
cloux
plaques de poêle
poêles

Appendice E. Liste des maisons mentionnées dans les inventaires des Forges[1]

Année	Nom de l'occupant	Métier de l'occupant	Salaire de l'occupant	Dimensions de la maison	Type de construction	Cheminées	Valeur de la maison
1741	Bélisle (Chèvrefils)	menuisier	1000L/an	39 1/2' x 25'	maison & boutique poteaux debout et pieux de travers	1 double en pierre	
	Delorme	fondeur	700L/an	30' x 30'	2 faces contre le haut-fourneau 2 faces de pièces sur pièces	1 simple en pierre	
	Godard et Bériau	chauffeur marteleur	700L/an 900L/an	38 1/2' x 24'	pièces sur pièces	1 double en pierre	
	forgerons de la forge basse:			41 1/2' x 30'	pièces sur pièces	1 simple et 1 triple en pierre	
	Dautel, Chaillé et Mergé	chauffeur marteleur chauffeur	700L/an 900L/an 700L/an				
	forgerons de la forge haute			23' x 68'	poteaux debout et pieux de travers	2 doubles 1 simple en pierre	
	Marchand, Cantenet et Michelin	marteleur mouleur chauffeur	700L/an 600L/an 700L/an				
	Marinau, Marinau et Robichon	taillandier charretier chauffeur	1000L/an 360L/an 700L/an	15' x 60'	pièces de travers et debout	1 simple en pierre	
1746 et 1748	Godard et Bériau						1956L 13s 2d 2d
	forgerons de la forge basse						2918L 7s
	forgerons de la forge haute						5096L 18s 10d
	Marinau et Robichon						795L 8s 5d
	Portugais	charretier	360L/an			1 simple en pierre	500L
	Champagne	contremaître	700L/an			1 simple en pierre	500L
1760	6 maisons				pièces sur pièces		

Appendice F. Liste des baraques mentionnées dans les inventaires des Forges[1]

Année	Nom de l'occupant	Métier de l'occupant	Salaire de l'occupant	Dimensions de la baraque	Type de construction	Cheminées	Valeur de la baraque
1741	Boisvert [De Nevers]	journalier	30L/mois		pieux de travers et debout	1 simple en terre	
	Grenier	charretier	30L/mois		pieux de travers	1 simple en terre	
	Dufresne	charretier	30L/mois			1 simple moitié en pierre moitié en terre	
	Cardinal	charretier	30L/mois		pièces de travers	1 simple en terre	
	Nicolas Chaput	charbonnier	30L/mois	29 1/2' x 10'	pieux de travers	1 simple en terre	
	Nicolas	journalier	30L/mois	24' x 15'	pieux de travers	1 simple en terre	
	En bas de la côte				pieux de travers	sans cheminée	
1746	Chapu	charbonnier	30L/mois				144l 10s
1748	Chapu et Marier	dresseur charretier	30L/mois 30L/mois				250L
	Constantino	charbonnier	30L/mois				100L
	Lacombe	charretier	30L/mois				100L
	Portugais	charretier	30L/mois				130L
	Périgord	journalier	30L/mois				50L
	En bas de la côte						60L
1760	17 baraques						

Appendice G. Pièces de vêtement masculin mentionnées dans les inventaires des ouvriers

Nom de l'ouvrier	Métier de l'ouvrier	Année de l'inventaire	Pièces de vêtement	Valeur des pièces	Valeur totale des vêtements
Champagne	Contremaître	1749	1 habit de drap & veste	40L	249L 10s
			1 habit à boutons argent	40L	
			1 habit avec veste rouge	30L	
			1 veste de chamois doublé de carisé	15L	
			1 culotte chamois doublé de carisé	6L	
			1 redingote de couverte	20L	
			4 chemises fines 10L/p	40L	
			1 chemise toile	3L	
			8 chemises herbé 5L/p [toile herbée]	40L	
			1 bourse à cheveux 2L 10s	2L 10s	
			5 bonnets de coton 2L/p	10L	
			2 bonnets de laine	4L	
Duval	Journalier	1750	1 justaucorps et une veste de drap de soldat	12L	19L
			4 chemises à homme	4L	
			1 vieux justaucorps et une vieille veste toute usée	3L	
			2 vieilles paires de culottes de mouton		
Godard	Fondeur	1756	1 habit veste et culotte	50L	50L
Marchand	Marteleur	1750	1 habit	140L	140L
Pellerin	Journalier	1751	1 veste	4L	
			3 vieilles paires culottes	6L	11L 10s
			1 chapeau de laine	1L 10s	

Appendice H. Pièces du vêtement féminin mentionnées dans les inventaires des ouvriers

Inventaire	Année de l'inventaire	Pièces de vêtement	Valeur des pièces
Champagne	1749	hardes réservées à la veuve	mémoire
		5 chemises à femme	30L
		1 mantelet de drap	30L
Chèvrefils	1765	1 cape	13L
		3 jupons	30L
		1 jupon de carisé	6L
		2 jupons, 1 de panne, 1 de carisé	16L
		3 jupes d'étoffe	15L
		3 mantelets d'indienne	15L
		2 mantelets et 1 mante	12L
		5 chemises neuves	25L
		9 chemises vieilles	18L
		5 mouchoirs de toile blanche	8L
		6 coiffes	9L
		8 coiffes moindres	6L
Duval	1750	1 jupon de calemande	7L
		1 vieux mantelet de calemande	3L
		1 jupon de droguet	7L
		1 petit mantelet de calemande	3L 10s
		1 fichu de soie	2L
		4 chemises à femme toutes usées	4L
		8 chemises de toile du pays demi viciées	12L
		2 autres chemises de toile de commun	4L 10s
		2 mouchoirs de poche	1L

Appendice I. Liste des marchandises du magasin des Forges d'après l'inventaire des biens de Conrad Gugy

Les denrées alimentaires inventoriées:

dans une autre chambre servant de Magasin
60 lbs. de cassonade grise
dans le second grenier
25 quintaux de farine
dans la cave
1 quart avec 8 gallons de vinaigre
1 tonne de mélasse pleine et environ 10 gallons dans une autre tonne
1 barrique de vin de Madère
1 pipe de vin d'Espagne aux trois quarts vide
8 quarts et 5 tonnes Contenants ensemble 3,950 lbs. de lard
dans un hangar
4 minots de pois[1]
a la laitrie [laiterie]
un cartier de boeuf
de la viande debité dans un card
un pain de Suive
2 pain Suive
2 pain Suive
2 pain Suive
des greton dans un card
un Card de Gras
a la Vieye [vieille] Maison
un card de tripe pour faire
du Savon avec une quaize [caisse]
au hangard Rouge:
un Cochon mor [mort]
farine En fleur 8 quin[x] [quintaux]
un Vieu panie avec une Morue[2]
dans le magasin
2430 lbs de lard
99 pain[3]

Appendice J. Mentions de couleurs des meubles et de la literie

Inventaire	Date de l'inventaire	Lits	Tables	Siéges	Meubles de rangement	Autres
Anderson	1796	literie d'indienne couvrepied blanc			1 armoire verte 1 coffre vert 1 coffre brun 1 coffre bleu 2 buffets bleus	
J.B. Gilbert	1799					rideaux bleus
Robichon	1807					
Moussette	1807			7 chaises, paille 5 chaises vertes		
Kenyon	1809				1 coffre vert	
Lamothe	1810		1 table bleue			
Lewis	1820				1 armoire brune	
Comeau 1ère p.*	1821			6 chaises vertes		
2e p.				3 chaises vertes 6 chaises paille		
J. Raymond	1825	tour de lit rouge			1 buffet blanc 1 buffet vert	
Comeau-Chailloux	1825				1 buffet bleu	
Rivard	1830		1 table rouge	8 chaises, paille	1 armoire grise	
Terreau	1830		1 table rouge	6 chaises peintes 12 chaises, paille 2 bergères peintes	1 buffet blanc 1 buffet brun	rideaux blancs
Gendreau (vente)	1837	3 couchettes rouges 1 table non peinte	4 chaises cerise 8 chaises noires 1 sofa rouge	1 coin blanc 1 buffet bleu 1 armoire rouge 1 commode cerise		
H. Raymond		3 couchettes noires				
Imbleau	1845		6 chaises bleues 4 chaises, paille	1 armoire bleue		
Pellerin	1845	1 couchette, bois foncé	6 chaises brunes 4 chaises, paille		1 buffet vert 1 commode rouge	
Michelin	1851		11 chaises noires			
Cook 1e p.	1853		1 table, pin verni, 1 sofa pin verni 6 chaises, pin verni		1 commode, bois 1 armoire brune	1 lave-main peint

*p: pièce

Appendice K. Liste des marchandises du magasin des Forges sous McDougall[1]

Les denrées alimentaires inventoriées

une demie livre de graine d'ognon
douze lbs de fleur (arrowroot)
...
deux lbs de muscade
...
quinze lbs de crackers
un demi baril de soda
...
one barrel flour
...
one quarter of a barrel seal oil
four empty barrels of pork
eight empty barrels of flour
...
two pounds of mustard with Jub
...
une lbs et demie de canelle
trois boites de thé à peu près vingt cinq lbs
...
deux cent lbs de riz
...
un demi baril de sucre
...
une minot et demie de sel

Appendice L. Liste des animaux aux Forges d'après les recensements[1]

Année du recensement	Propriétaires	Bovins	Porcins	Ovidés	Équidés
1784		25	4		22
1831	58 ménages	81	22		22
	W. Hooper, fermier engagé	2			
	H. MacAulay, surintendant	60	100	60	53
1851	38 ménages	40	6	1	13
	Jefferey Brock, surintendant	8		13	14
1861	33 ménages	10	6	3	19
	Cie Porter & Stuart	8			1
1871	44 ménages	8	43	17	7
	Dr. Beauchemin	27	20	63	9
	Robert et David McDougall	17	15	24	33

Appendice M. Pièces de vêtement des ouvriers

Nom de l'ouvrier	Année de l'inventaire	Chemises	Cravates	Vestes	Vestes et culottes	Culottes	Habits	Gilets	Culottes et habits	Surtout	Ceinture
Anderson, J.	1796	16, toile d'Irlande 4, garnies 16, toile et coton	6, mousseline	2, molleton 1, rayée 3	1, satin noir	2, nankin 5, toile 4	1, drap noir 1, drap brun 2, courts				1, laine
Cochrane, T.	1834	3, coton 1, flanelle 2, laine rouge	3, coton	1, drap bleu 2, drap brun 3		1, drap brun 2, étoffe 1, brune 1, courtes	1, drap vert	1, drap brun		1, drap gris 1, drap brun	
Gilbert, A.	1804	5	3	4		2					
Houle, J.	1808	3 2, laine 1, toile		2		2, toile 2, drap 1	1, drap bleu	1, drap			1
Lacommande, C.	1810	3, laine 1, coton		2		2		2			
Michelin, J.	1851					1, cachemire					
Moussette, J.	1807	4, fines 3, coton 7	1, soie	5		5	3		1		1

Appendice M. (suite)

Nom de l'ouvrier	Année de l'inventaire	Redingotes	Palatines	Capes "cloaks"	Capots	Caline	Chapeaux	Chaussures (paires)	Gants et mitaines (paires)	Mouchoir	Echarpes
Anderson, J.	1796	1, drap	3, loup-cervier	1, drap		2, indienne	3 chapeaux 1, paille 3 coiffes 1 casque 1 chapeau 1 bonnet bleu 1 bonnet écossais	1, bottes 1, bottines 1, souliers 1, bottes 2, souliers	1, mitaines 1, gants	3, soie	1
Comeau, F.	1821						2, paille				
Gilbert, A.	1804			1	1		1 chapeau				1
Houle, J.	1808			1	1			1, souliers	1, gants	2	
Lacommande, C.	1810			1			1 bonnet 1 chapeau				
Moussette, J.	1807			2			1 chapeau 1 bonnet 1 casque	1, bottines 1, souliers	1, gants	1	

Appendice M. (suite)

Nom de l'ouvrier	Année de l'inventaire	Bas (paires)	Caleçons (paires)	Camisole	Jarretières	Boucles	Bijoux	Objets personnels	Patins et raquettes	Cannes et parapluie	Autres
Anderson, J.	1796	9, soie et coton 1, coton 2	1, laine	1	1	2 1, argenté 1, à jarretière 1, à souliers en argent	1 montre, argent	1 lunette d'approche 1 sifflet 1 portefeuille	1, patins	1, canne 1, parapluie	
Cochrane, T.	1834	4 2, laine	1, flanelle 1				1 montre et 1 cachet				1 tablier en cuir
Lewis, S.	1820							1 portefeuille		2, parapluies	
Moussette, J.	1807	1 1, chaussons					1 jonc d'or 1 montre			1, parapluie	1 voile 1 crêpe
Pellerin, F.	1845								3, raquettes	1, parapluie	
Robichon, N.	1807								1, raquettes	1, parapluie	
Tassé, J.	1811									1, parapluie	
Terreau, J.	1830										

Appendice N. Piêces de vêtement de l'administrateur

Nom de l'administrateur	Année de l'inventaire	Chemises	Cravates	Vestes	Culottes	Habits	Gilets	Bas	Caleçons	Mouchoirs
MacAulay, Z.	1820	14, flanelle 12, coton 12, toile 1, de nuit coton 3, de nuit flanelle	14 5, soie noire	18	1, pantalons	1, long 1, court		12, laine 29, coton 2, soie noirs	14, flanelle	
Munro, J.	1820	10, toile d'Irlande 1, coton	29, mouchoirs de col	11 8, noires 1, doublée en cuir	12, nankin 7, pantalons	1, noir 3, drap 1, drap rouge 1	3, flanelle	9, coton 9, laine 2, coton blanc	2	17, soie 1, soie, noir 3
Pullman, J.	1804	1, flanelle 10, toile	5, baptiste	4, cachemire 2 noires 4	1, nankin 5, drap 5, courtes, drap	1 bleu 1 gris 1 noir 1 bleu	1 bleu 1, futaine 1, nankin	11, laine 2, soie		5, soie

Nom de l'administrateur	Année de l'inventaire	Redingotes	Capes	Chapeaux	Chaussures (paires)	Gants Mitaines (paires)	Boucles (paires)	Bijoux	Objets personnels	Parapluie	Raquette
MacAulay, Z.	1820	2, drap	1	1, martre 2 1 bonnet de nuit 1 bonnet calico	4 bottes						
Munro, J.	1820	2, bleues	2	11 bonnets 2 chapeaux 2, paille 1, casque	3 bottes 7 souliers 4 souliers mous 1 bottes				1 paire d'éperons 1 crochet pour bottes	1	1
Pullman, J.	1804	2		2 3 bonnets 1 perruque de laine	1 bottes	1, mitaines	1	1 montre d'or	1, lunettes 1 crochet pour bottes 1 portefeuille 1 bourse		

Appendice O. Pièces du vêtement féminin

Nom de la communauté de biens	Année de l'inventaire	Chemises	Robes	Jupes	Jupons	Tablier	Mouchoirs	Châles	Poches	Corps	Mantelets
Anderson, J.	1796	16, toile d'Irlande 5, toile du pays 2 jabots	18, indienne	10, indienne 1, droguet 1, carisé		3, mousseline 1, toile fine	14, mousseline	1, des Indes	2	1	6, indienne 2
Cochlane, T.	1834						1	1			
Gilbert, A.	1804	6			3						1
Gilbert, J.B.	1799				2, indienne 1, basin à falbala 1, cramoisi						2, basin
Lamothe, L.	1810	5, toile du pays	2	2, droguet	4			2 1, laine			2, courts 1
Moussette, J.	1807		4		1						1
Robichon, N.	1807	1			1, soie 2, calemande 1, étoffe 3		3, mousseline	2, mousseline 1, brun	2		5 1, étoffe
Sawyer, N.	1816		1, batiste blanche 1, indienne		1, coton	1		1			2
Tassé, J.	1811	11			3		1		1		11

Appendice O. (suite)

Nom de la communauté de biens	Année de l'inventaire	Coiffes	Casques	Chapeaux	Voiles	Bas (paires)	Souliers (paires)	Mantes	Capes capots	Palatines calines, pelisses	Gants manchons
Anderson, J.	1796	16, mousseline 1	1, martre		1	6, coton 6, laine	1		2, soie noire	1 palatine 2 calines	4g. toile 2g. soie 2g. noirs 1 manchon de martre
Gilbert, A.	1804				1	5				1 pelisse	
Gilbert, J.B.	1799	3, mousseline				1 noirs	1, soie	1	1, drap		1 manchon
Lamothe, L.	1810		1, martre	1		4				1 palatine de loup 4 calines 2 pelisses	1 manchon, loup 1 gants
Robichon, N.	1807	4 6, de nuit	1	1		3 2, laine 2, coton 2, chaussons	2				
Sawyer, M.	1816	2					1				
Tassé, J.	1811		1			1		1		5 calines	1 gants

Appendice P. Liste des voitures et des chevaux des ouvriers

Nom de l'ouvrier	Année de l'inventaire	Voitures	Accessoires	Valeur des voitures et accessoires	Chevaux	Harnois	Valeur du cheval et harnois
Anderson, J.	1796	1 calèche	1 dessus de calèche 1 oreiller de carriole		1	1 bricole 1 harnois	
Comeau, F.	1821					1 sellette	
Comeau-Chailloux, J.	1825	1 carriole 1 charrette 1 traîneau 1 traîne	1 robe de carriole 1 oreiller de carriole	46L 10s	1	1 harnois	91L
Cook, A.	1853	1 calèche 1 carriole 1 tombeau 1 traîne		96L	1 1 pouliche	2 attelages complets	606L
Gilbert, A.	1804	2 traînes		12L			
Imbleau, C.	1845	1 carriole 2 traînes 2 charrettes 1 calèche	1 robe de carriole 2 oreillers	166L 4s	2	2 colliers 1 sellette lisses menoires 2 harnois	400L 8s
Kenyon, W.	1809	1 charrette			1	2 harnois menoires 2 paires d'attelles 1 collier de fer	
Lamothe, L.	1810	1 calèche 1 traîneau 1 charrette 1 carriole	1 paire de calèche	211L		1 harnois 1 collier	12L
Lewis, S.	1820	1 petite charrette 1 traîne 1 calèche 1 carriole	2 robes de carriole	246L	1	2 harnois	327L

Appendice P. (suite)

Nom de l'ouvrier	Année de l'inventaire	Voitures	Accessoires	Valeur des voitures et accessoires	Chevaux	Harnois	Valeur du cheval et harnois
Michelin, J.	1851	1 calèche 1 charrette à bois 1 traîne 1 carriole	2 robes de carriole 1 oreiller de carriole	165L 10s	1	1 harnois de travail 1 harnois propre 1 licou de tête 2 fouets 1 bande de grelots	459L 10s
Munro, J.	1820	1 wagon	1 peau de carriole	145L 4s	1 1 jument	1 selle 1 bride	722L 8s
Moussette, J.	1807	1 carriole 1 calèche 1 charrette 1 traîne	1 robe de carriole	156L	1	1 harnois 1 bride 1 sellette 1 collier	264L
Robichon, P.N.	1807	1 carriole 1 traîne 1 calèche	1 oreiller de carriole oreillers et coussins 2 robes de carriole	163L 4s	1	1 selle 1 bride 1 harnois double 1 collier et grelots 1 harnois 1 étrille	198L 6s
Sawyer, M.	1816	1 petite charrette	1 ferrure de calèche 1 paire de roues 1 chaise de calèche 1 brancard de calèche	138L	1	1 harnois 1 chaine de fer 2 chevilles de collier	211L 16s
Tassé, J.	1811	1 calèche 1 carriole 2 charrettes	2 robes de carriole	106L 16s	1	2 harnois 2 colliers traits de fer	151L
Terreau, J.	1830	1 carriole 1 petite charrette 1 calèche 1 traîne	1 robe de carriole 1 arrière de carriole	147L	1	1 harnois argenté bricoles collier 1 harnois de travail	192L

Notes

Introduction

1 Il s'agit des artisans Christophe Janson dit Lapalme, Louis Bélisle dit Chèvrefils et Jean-Baptiste Labrèche.

2 Canada. Archives Publiques (ci-après APC), MG1, $C^{11}A$, vol. 57, p. 110-113, 11 octobre 1732, arrivée de deux fondeurs en 1731; Québec. Archives Nationales du Québec à Québec (ci-après ANQQ), greffe Jacques Pinquet, 18 juillet 1733, arrivée de cinq ouvriers.

3 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 219-222, 14 mars 1736; APC, MG1, B, vol. 65, t.2, p. 398-402, 13 mai 1737; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 72, p. 29, 1739; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 198-203, 24 octobre 1740.

4 Louis Franquet. Voyages et mémoires sur le Canada en 1752-1753. Toronto, Canadiana House, 1968, p. 21-22.

5 APC, MG21, B21, vol. 1, p. 70-71, 30 juin 1761; APC, RG4, A3, vol. 26, p. 9, 21 août 1765; APC, MG1, G1, vol. 458-459, p. 80, 20 mars 1770.

6 APC, MG23, G1, 4, vol. 2, p. 5-6, 1er octobre 1760.

7 APC, MG11, C.O., 323, vol. 16, p. 16, recensement du gouvernement des Trois-Rivières.

8 Leur présence est signalée par une lettre de Christophe Pélissier à George Allsopp, le 25 juillet 1769; ANQQ, APG, 3131, papiers Allsopp, 25 juillet 1769.

9 APC, MG21, G2, vol. 225, t.2, p. 388.

10 John Lambert. Travels through Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807, and 1808. Londres, C. Cradock et W. Joy, 2e edition, 1813, p. 485.

11 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, FSM, C-718, p. 1574-1575; APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, FSM, C-723.

12 APC, RG4-4, vol. 225, p. 84, liste de Mathew Bell en 1829; APC, RG4, B15, vol. 18, p. 8824, liste de Mathew Bell en 1842.

13 Marie-France Fortier. Rapport d'étude sommaire des chiffres concernant la population des Forges du Saint-Maurice. Manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (octobre 1976), p. 47.

14 APC, RG4, A1, 8, vol. 66, p. 20993-20995. Pétition de Davidson, Munro et Bell, le 18 septembre 1797: "They have at great expence improved these works by... the introduction of the artificers from Europe." De plus, trois annonces de journaux mentionnent que Mathew Bell a fait venir des ouvriers d'Angleterre et de l'Ecosse;

Gazette de Québec, 14 août 1817, 27 janvier 1820, 30 mars 1820.

15 APC, RG31, A1, Canada East Census, 1851, C-1139.

16 Canada Directory, 1858.

17 APC, RG31, A1, Canada Census, 1871, C-677.

18 Feuilleur: personne chargée de feuiller la meule, c'est-à-dire de la recouvrir de feuilles et de fraisil et qu'on carbonise pour faire du charbon de bois.

19 Dresseur: personne chargée de dresser des morceaux de bois ou meules, qui est ensuite feuillée, et qu'on carbonise pour faire du charbon de bois.

20 Louis Franquet, op. cit., p. 19-20.

21 John Lambert, op. cit., p. 484-485.

22 Benjamin Sulte. "Les légendes des forges vues par Benjamin Sulte", Contes et légendes des Vieilles Forges. Trois-Rivières, Editions du Bien Public, coll. L'Histoire régionale, nº 16, 1954, p. 9.

23 Napoléon Caron. "Légendes des Forges du Saint-Maurice", Contes et légendes des Vieilles Forges. Trois-Rivières, Editions du Bien Public, coll. L'Histoire régionale, nº 16, 1954, p. 15-16.

24 John Lambert, op. cit., p. 486.

25 Joseph Bouchette. The British Dominions in North America Vol. 3, A topographical dictionary of Lower Canada. Longman, Reer, Orme, Green, Brown and Longman, Londres, 1832, St-Etienne, fief.

26 Paul Robert. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 13e éd., Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1974.

27 APC, RG4, A1, vol. 191, nos 17-17A, 4 décembre 1827, Mathew Bell à A.W. Cochrane.

28 APC, RG4, B15, vol. 18, p. 8845.

29 A. Daumard. "Structures sociales et classement socio-professionel", Revue historique. Nº 1, 1962, p. 144; P. Goubert. "Intérêt et utilisation historique des papiers de successions", Revue d'histoire moderne et contemporaine. Vol. 1, janv.-mars 1954, p. 24; L. Lavallée. "Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 28, nº 3, déc. 1974, p. 396.

30 Inventaire de 1741: APC, MG1, C^{11}A, vol. 112, t.1, p. 39 à 109, F112, (ci-après: inventaire de 1741). Inventaire de 1746: APC, MG1, C^{11}A, vol. 112, t.2, p. 260 à 266, F-112 (ci-après: inventaire de 1746). Inventaire de 1748: APC, MG1, C^{11}A, vol. 112, t.2, p. 285 à 292, F112 (ci-après: inventaire de 1748). Inventaire de 1760: APC, MG1, C^{11}A, vol. 112, t.2, p. 340 à 342, F112 (ci-après: inventaire de 1760).

31 Trois-Rivières. Archives Nationales du Québec (ci-après ANQTR). Greffe Joseph Badeaux, 1er avril 1807 (ci-après: inventaire de 1807).

Première partie: La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice: 1729-1760

La vie domestique des maîtres

1 La grande maison a été construite par la compagnie Cugnet. Auparavant, Francheville avait fait construire une maison, grande maison à échelle réduite, l'avait meublée et équipée d'ustensiles. Cette maison était située près de la forge basse; elle était habitée par Francheville et les ouvriers. En 1741, elle est occupéepar les ouvriers Godard et Bériau.
2 Jean Bélisle. Le domaine de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice. Manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (septembre 1976), p. 67-68.
3 Inventaire de 1741, p. 48-49.
4 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 365 et vol. 74, p. 130-131.
5 Philippe Ariès. L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. Paris, coll. L'Univers historique, Editions du Seuil, 1973, p. 444-445.
6 Jean Bélisle, op. cit., p. 69.
7 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 381-386, 398, 405 408, 428, 429.
8 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 176.
9 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 341-388 et vol. 110, t.1, p. 48-49.
10 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 176 et vol. 112, t.1, p. 288-400.
11 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 168-170.
12 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p 381.
13 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 433.
14 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 354.
15 Louis Franquet, op. cit., p. 20.
16 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 280.
17 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 168-170.
18 Idem.
19 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 374.
20 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 345-348.
21 Inventaires de 1746 et de 1748.
22 Inventaire de 1741, p. 53.
23 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 266.
24 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 341.
25 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 397-398.
26 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 64.
27 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 433-434; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 364-365.
28 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 421-425; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.1, p. 359-380.
29 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 64.
30 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 364-365.

31 Pierre Kalm. Voyages de Pierre Kalm dans l'Amérique septentrionale. Traduction de L.W. Marchand, Montréal, T. Berthéaume, 1880, vol. 1, p. 138-140.
32 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 175-176.
33 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 433.
34 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 176.
35 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 288.
36 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 400.
37 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 406.
38 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 407.

La vie domestique des ouvriers

1 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 168-169.
2 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 331.
3 Inventaire de 1741 et inventaire de 1760.
4 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 256.
5 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 258.
6 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 261-262.
7 ANQTR, Greffe Joseph Caron, 7 août 1745.
8 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 262-263.
9 ANQQ, NF-25, n° 1286, 3 juillet 1742.
10 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 359-361.
11 ANQQ, NF-25, n° 1178 1/2, septembre-octobre 1739.
12 Inventaire de 1741, p. 53.
13 ANQQ, NF-25, n° 1286, 3 juillet 1742.
14 Frédéric LePlay. "Fondeurs slovaques des usines à argent de Schemnitz (Hongrie), ouvriers-propriétaires et tâcherons dans le système des engagements volontaires permanents, avec un précis de la monographie ayant pour objet le charbonnier de la Carinthie (19) d'après les renseignements recueillis sur les lieux, en 1846, par MM. A. Saglio et F. LePlay", Les ouvriers européens. 2e éd., Tours, 1879, Alfred Mame et fils, libraires-éditeurs, t. 4: Les ouvriers de l'Occident, p. 34.
15 Jackson Demper. American Charcoal Making. Hopewell, Va., Hopewell Village National Historic Site, s.d., p. 8.
16 Philippe Ariès, op. cit., p. 445.
17 L. Décarie-Audet, N. Genêt et L. Vermette. Les objets familiers de nos ancêtres. Montréal, Editions de l'Homme, 1974, p. 94, 98, 99.
18 H. Têtu et C.-O. Gagnon, éd., Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Québec, A. Côté et Cie, 1888), vol. 2, p. 15, mandement du 20 avril 1742. Cette lettre de Mgr. Pontbriand était destinée aux Acadiens. Etant un mandement, la lettre de l'évêque de la Nouvelle-France a circulé dans toutes les paroisses.
19 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 357.
20 APC, MG21, B21-2 (21681), bobine A615, p. 87-88.

21 APC, MG8, A6, C^{11}A, vol. 12, p. 74-75.
22 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 366.
23 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 168.
24 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 267.
25 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.2, p. 311-312.
26 APC, MG1, C^{11}A, vol, 110, t.2, p. 356, 367, 368.
APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.2, p. 310 à 318.
27 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 202.
28 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 74, 75, 79, 366.
29 Robert-Lionel Séguin. "Le menu quotidien en Nouvelle-France", Liberté. Montréal, vol. 10, 1969, p. 72.
30 APC, MG1, C^{11}A, vol. 112, t.1, p. 389.
31 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.2, p. 391, 408 (blutage de la farine); p. 389, 390, 392, 437 (transport du blé et de la farine).
32 ANQTR, greffe Louis Pillard, 9 sept. 1749.
33 APC, MG1,C^{11}A, vol. 110, t.2, p. 130.
34 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 262.
35 APC, MG8, A6, vol. 17, p. 409-412.
36 Nicolas-Gaspard Boucault. "Etat présent du Canada", Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1920-1921. Québec, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, Québec, 1921, p. 14.
37 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 306.
38 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.1, p. 168.
39 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.2, p. 389-390.
40 Nicolas-Gaspard Boucault, op. cit., p. 14.
41 Chevalier de la Pause. "La population et la culture des terres", Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1933-1934. Québec, Imprimeur du Roi, 1934, vol. 14, p. 212.
42 APC, MG1, C^{11}A, vol. 111, t.2, p. 425.
43 Inventaire de 1746.
44 APC, MG8, A6, vol. 14, p. 134-136, 9 avril 1737.
45 APC, MG8, A6, vol. 18, p. 175-176, 22 avril [1746].
46 APC, MG23, G1, 4, vol. 2, p. 100, 101-102, 19 mai 1762.
47 Louis Franquet, op. cit., p. 19.
48 Nicolas-Gaspard Boucault, op. cit., p. 22-23.
49 Heather N. Nicol. Faunal Analysis of Selected Contexts at St. Maurice. Zooarchaeological Identification Centre, National Museum of Natural Sciences, Ottawa, 1978, p. 153.
50 Barbue: "poisson de mer qui est plat & bon à manger, du genre de ceux qu'on appelle rhombes, ou turbots; mais celuy-ci a la chair plus molle". Antoine Furetière. Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes, & des Termes de toutes les sciences et des arts. LaHaye, Arnaut & Reinier, Leers, 1690, vol. I; barbue: "poisson de nos rivières, de la famille des Siluroïdes". Narcisse Eutrope Dionne. Le parler populaire des Canadiens français ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais le plus en

usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises. Québec, Laflamme & Proulx, 1909, p. 58.

51 Prosper Cloutier. Histoire de la paroisse de Champlain. Trois-Rivières, Le Bien Public, 1915, t.1, p. 230.

52 Ibid., p. 227.

53 Heather N. Nicol, op. cit., p. 152-153.

54 Pierre Kalm, op. cit., p. 194.

55 Ibid., p. 91.

56 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, "Etat des droits... pour imposition des droits à l'entrée et à la sortie sur toutes les marchandises entrantes au dit païs de Canada ou qui en sortiront", café, p. 226; thé, p. 323.

57 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 264.

58 J. Edmond Roy. Histoire de la seigneurie de Lauzon. Lévis, pour compte d'auteur, 1904, vol. 4, p. 165.

59 D'après une étude d'une collection de 200 inventaires après décès, de la période 1740-1760, déposés aux Archives nationales de Québec à Montréal (ci-après ANQM; d'après aussi l'analyse des deux inventaires après décès des deux communautés de biens de Louis Chèvrefils dit Bélisle (1765, 1776).

60 ANQTR, greffe Louis Pillard, 2[illegible] janvier 1756.

61 Jean Trudel. L'orfèvrerie du Nouvelle-France. Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974, p. 203.

62 Marcel Trudel, Initiation à la Nouvelle-France. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, Limitée, 1968, p. 272.

63 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 49, t.2, p. 317.

64 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 391.

65 Nora Dawson. La vie traditionnelle à Saint-Pierre (Ile d'Orléans). Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960, p. 111.

66 Ras: "se dit des étoffes qui sont unies, dont le poil ne paroît point". Antoine Furetière, op. cit., tome III.

67 Calemande: "Etoffe de laine croisée et solide, lustrée comme le satin, unie, blanche, et en général, de toutes les couleurs réclamées par la mode, qui se fabrique en Angleterre, en France et en Allemagne, et que l'on emploie souvent pour robes de chambre, robes d'été et pantalons". R.-L. Séguin, Le costume..., p. 71, citation tirée du dictionnaire de Bescherelle, éd. 1867.

68 Monique Lagrenade. Le costume civil à Louisbourg: 1713-1758; le costume féminin. Travail inédit, n° 38, Parcs Canada, Ottawa, 1971.

69 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, "Etat des droits... pour l'imposition des droits à l'entrée et à la sortie sur toutes les marchandises entrantes au dit païs de Canada ou qui en sortiront", satin, p. 312-313; étamine, p. 258-259; camelot, p. 227-228; mignonette, p. 287; calemande, p. 226-227; taffetas, p. 319; ras de Maroc, p. 306-307.

70 ANQTR, greffe Louis Pillard, 6 mars 1756.

71 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 131.
72 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 327-328.
73 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 410-411.
74 Cadis: "Etoffe de laine, à grains, tendue et apprêtée à chaud comme le drap ... Cadis ras ou cadis fin: ceux dont la chaîne se fait avec de la laine d'Aragon, et que l'on teint deux fois". R.-L. Séguin, Le costume ..., p. 263, citation tirée du dictionnaire Bescherelle, éd. 1867.
75 Mazamet: "Molleton de laine fabriquée à Mazamet (Tarn)". R.-L. Séguin, Le costume ..., p. 42.
76 Pinchina: "Etoffe de laine non croisée, qui a d'abord été fabriquée à Toulon et qui fut imitée, au XVIIIe siècle, en Champagne et dans le Berry". R.-L. Séguin, Le costume ..., p. 48.
77 Jean-Baptiste d'Aleyrac. Aventures militaires du XVIII^{e} siècle d'après les Mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac. Paris, 1935, p. 29.
78 Pierre Kalm, op. cit., p. 101-102.
79 M. Baulant. "Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750", Annales. 30^{e} année, n^{os} 2-3, mars-juin 1975, Paris, p. 514 à 516.
80 Monique Lagrenade, Le costume civil à Louisbourg au XVIII^{e} siècle. Thèse de maîtrise, université de Montréal, Montréal, 1974, p. 107.
81 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 410.
82 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 14, t.2, p. 336-337.
83 M. Baulant, op. cit., p. 512. "Il y a pourtant des objets, des animaux dont l'existence est attestée à maintes reprises pour cette époque dans ces villages et qui n'apparaissent pour ainsi dire jamais dans les inventaires: les sabots, par exemple, ou les peignes qui sont recensés dans les balles de colporteurs parcourant la région."
84 Pierre Kalm, op. cit., p. 61,
85 Carisé: "Flanelle croisée très épaisse et très forte". N.E. Dionne, op. cit., p. 122.
86 Pierre Kalm, op. cit., p. 194.
87 Ibid., p. 43.
88 ANQTR, greffe Louis Pillard, 2 février 1755.
89 Monique Lagrenade, op. cit., p. 153.
90 François Boucher. Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours. Paris, Flammarion, 1965, p. 312.
91 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 286; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 339; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 46.
92 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 175.
93 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.1, p. 381.
94 ANQQ, NF-13, n^{o} 11781/2, septembre-octobre 1739.
95 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 43-51.
96 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 385-386.
97 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 294.

98 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.1, p. 379.
100 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 43-51.
101 APC, MG8, A6, vol. 15, p. 252-253.
102 APC, MG8, A1, vol. 19, p. 386-387.
103 ANQQ, NF-25, 1406-1407-1419, p. 41-47.
104 Benjamin Sulte, op. cit., p. 123-124.
105 "Résultats de l'enquête sur les fêtes de Saint-Eloi", Bulletin du comité du folklore champenois. N° 485, 1931, p. 32-39.
106 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 167.
107 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 175; vol. 112, t.1, p. 287.
108 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 391.
109 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 387.
110 APC, MG8, A6, vol. 15, p. 21-22.
111 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 374.
112 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.1, p. 368.
113 Pierre Kalm, op. cit., p. 139.

Les monographies des ouvriers

1 Berthier. Archives de la paroisse Sainte-Geneviève, Registre d'état civil, 20 mai 1787. Selon l'acte de sépulture, Pierre Marchand est âgé de 72 ans.
2 ANQTR, 1AC 48, registre d'état civil de la paroisse de l'Immaculée-Conception, 13 novembre 1740. Selon l'acte de mariage, les noms des parents et le lieu d'origine sont précisés. (Ci-après ANQTR, 1AC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception.)
3 APC, MG8, A6, vol. 15, p. 21-22.
4 ANQQ, NF-25, N° 1300.
5 ANQTR, 1AC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 13 nov. 1740.
6 ANQTR, greffe Hyacinthe-Olivier Pressé, 31 janvier 1739.
7 ANQTR, 1AC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 31 juillet 1748.
8 ANQTR, 1AC, REC de la paroisse St-François-Xavier de Batiscan, 8 mai 1750.
ANQTR, greffe Joseph Rouillard, 7 mai 1750.
9 ANQTR, greffe Nicolas-Claude Duclos, 19 avril 1751.
10 Berthier. Archives de la paroisse Sainte-Geneviève. Registre d'état civil, 4 février 1768.
11 ANQTR, 1AC 48, ou 8, REC de la paroisse Immaculée-Conception ou de la mission des Forges; comm. pers. M.-F. Fortier.
12 ANQTR, greffe Paul Dielle, 16 août 1762.
13 ANQTR, greffe Paul Dielle, 26 juin 1764.
14 ANQTR, greffe Paul Dielle, 22 août 1762.
15 APC, MG21, B21-2(21681), bobine A615, p. 123.
16 ANQTR, greffe Paul Dielle, 19 octobre 1767.
17 ANQTR, 1AC 48 ou 8, REC de la paroisse Immaculée-Conception ou de la mission des Forges; comm. pers. M.-F. Fortier.

18 ANQTR, greffe Paul Dielle, 5 juillet 1770.
19 Berthier. Archives de la paroisse Sainte-Geneviève, registre d'état civil, 20 mai 1787.
20 ANQTR, greffe Louis Pillard, 8 juillet 1752.
21 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 52.
22 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 357.
23 APC, MG21, B21-1(21681), bobine A615, p. 87-88.
24 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.2, p. 340.
25 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, p. 324.
26 ANQTR, greffe Louis Pillard, 26 septembre 1851.
27 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, p. 249.
28 D'après des actes notariés mentionnés dans Robert-Lionel Séguin. Le costume civil en Nouvelle-France. Bulletin no. 215, Musée national de l'Homme, Ottawa, 1958.
29 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, p. 230.
30 APC, MG8, A6, vol. 15, p. 21-22.
31 ANQQ, NF-25, n^{o} 1300.
32 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 344.
33 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 358.
34 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 357.
35 APC, MG21, B21-1(21681), bobine A615, p. 87-88.
36 APC, MG21, B21-1(21681), bobine A615, p. 123-124.
37 APC, MG21, B21-1(21681), bobine A615, p. 133-134
38 APC, Mg21, B21-1(21681), bobine A615, p. 154.
39 ANQTR, greffe Jean Leproust, 15 octobre 1747.
40 ANQTR, greffe Louis Pillard, 8 et 9 juillet 1752.
41 ANQTR, greffe Louis Pillard, 24 septembre 1752.
42 ANQTR, greffe Louis Pillard, 8 octobre 1754.
43 ANQTR, greffe Paul Dielle, 19 octobre 1767.
44 ANQTR, greffe Louis Pillard, 5 août 1755.
45 ANQTR, greffe Paul Dielle, 27 avril 1770.
46 ANQTR, greffe Paul Dielle, 1^{er} novembre 1761.
47 ANQTR, greffe Paul Dielle, 27 mars 1764.
48 ANQTR, greffe Paul Dielle, 5 juillet 1770.
49 ANQTR, greffe Hyacinthe-Olivier Pressé, 26 février 1740.
50 ANQTR, lAC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 1737.
51 ANQTR, lAC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 1739.
52 ANQTR, greffe Hyacinthe-Olivier Pressé, 26 février 1740.
53 ANQTR, lAC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 1750.
54 ANQTR, lAC 8, REC des Forges du Saint-Maurice, 8 avril 1744, 12 juin 1745, 24 juin 1747, 25 novembre 1748, 4 décembre 1751.
55 ANQTR, greffe Louis Pillard, 20 janvier 1756.
56 ANQTR, lAC 8, REC des Forges du Saint-Maurice, 9 février 1756.
57 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 360.

58 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 361.
APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 355-356.
APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.1, p. 399.
59 ANQQ, NF-25, n° 1178 1/2, septembre-octobre 1739.
60 Inventaire de 1760, p. 340. Ce document mentionne, parmis les biens des Forges, vingt-cinq poêles aux ouvriers pour leur chauffage. Godard peut fort bien avoir été du nombre des gratifiés.
61 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 110, t.2, p. 168-169.
62 ANQTR, greffe Louis Pillard, 20 janvier 1756.
63 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 361; APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 356.
64 ANQTR, greffe Louis Pillard, 30 avril 1746.
65 Benjamin Sulte. "F.X. Aubry", Bulletin des Recherches Historiques. Vol. 15, n° 11, 1909, p. 384, Lévis.
66 ANQTR, greffe J. Caron, 7 août 1745.
67 ANQTR, 1AC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 7 décembre 1739.
68 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 72, p. 25.
69 ANQTR, greffe Joseph Caron, 7 août 1745.
70 ANQTR, greffe Louis Pillard, 11 juin 1748.
71 ANQTR, greffe Jean Leproust, 14 août 1750.
72 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 256.
73 ANQTR, greffe Joseph Caron, 7 août 1745.
74 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, "Etat des droits...", toile de Cholet, p. 324; serge, p. 314; couverture de Toulouse, p. 243.
75 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 347.
76 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.1, p. 253-254.
77 Benjamin Sulte. Les Forges Saint-Maurice. Montréal, G. Ducharme, Coll. Mélanges historiques, vol. 6, 1920, p. 73.
78 ANQQ, greffe J.M. DeHornay la Neuville, 9 mai 1722.
79 ANQTR, 1AC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 27 septembre 1739.
80 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 368-439.
81 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 368-432.
82 ANQTR, greffe Louis Pillard, 26 mars 1756.
83 ANQTR, 1AC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 27 septembre 1739 (Pierre); ANQTR, 1AC 8, REC des Forges Saint-Maurice, 29 mai 1742 (Louis); 6 juin 1744 (Marie); 31 décembre 1745 (Marie-Thérèse).
84 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 111, t.2, p. 392, 413.
APC, MG21, B21-2 (21681), bobine A615, p. 133-34.
85 ANQTR, greffe Hyacinthe-Olivier Pressé, 23 juillet 1739.
86 ANQTR, greffe Jean Leproust, 21 mai 1751.
87 ANQTR, greffe Louis Pillard, 14 juin 1751.
88 ANQTR, greffe Louis Pillard, 20 janvier 1756.
89 ANQTR, greffe Louis Pillard, 26 mars 1756.
90 Inventaire de 1741.
91 ANQTR, 1AC 8, REC des Forges Saint-Maurice, 13 février 1747.
92 Ibid.
93 ANQTR, 1AC 8, REC des Forges Saint-Maurice, 9 février 1749.

94 ANQTR, greffe Jean Leproust, 21 mai 1751.
95 ANQTR, lAC 3, REC des Forges Saint-Maurice, 26 février 1752 (Jean-Louis); 3 janvier 1754 (Pierre); 22 octobre 1755 (Joseph); 9 février 1758 (Louis).
96 ANQTR, greffe Louis-Charles Maillet, 24 juin 1784.
97 ANQTR, greffe Louis Pillard, 14 juin 1751.

Deuxième partie: La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice: 1793-1845

L'entre-deux période, 1760-1793

1 ANQTR, greffe Paul Dielle, 13 mars 1769, p. 6.
2 ANQTR, greffe Benoit Leroy, 15 février 1759, p. 9.
3 ANQM, greffe Joseph Papineau, 27 mai 1786, n° 679, 29 p.
4 ANQQ, APG 313, vol. 2, p. 63, 64, 65.

La vie domestique à la grande maison

1 Mathew Bell fut propriétaire de la demeure de Woodfield de 1805 à 1816. André Bernier. Le Vieux Sillery. Les Cahiers du Patrimoine, n° 7, ministère des Affaires culturelle du Québec, Direction générale du patrimoine, Québec, 1977, p. 75.
2 ANQTR, greffe Antoine-Isidore Badeaux, 17 septembre 1799.
3 1801: James; 1802: Margaret; 1803: Eleanor; 1804: Frances; 1805: Ann; 1808: William; 1810: Catherine; 1812: Mathew; 1815: David Munro; [1816]: Alexander Davidson; 1820: Helen Elizabeth Turrot; 1823: Bryan Burwell, comm. pers., Marie-France Fortier.
4 Henry Walter. Events of a Military Life: being recollections after service in the peninsular war, invasion of France, the East Indies, St. Helena, Canada and elsewhere. Londres, William Pickering, 1843, p. 152.
5 ANQTR, greffes de Joseph-Michel Badeaux, de Laurent-David Craig, de Valère Guillet et de Flavien Lemaître Lottinville.
6 APC, RG1, C36, vol. 40, p. 20210.
7 Surveyer Fabre et Francis-J. Audet. Les députés de Saint-Maurice et de Buckinghamshire (1792-1808). Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1934, p. 30.
8 ANQTR, greffe Valère Guillet, 13 octobre 1848, n° 3851.
9 APC, MG12, B, War Office 44, vol. 613, B3459.
10 APC, RG4, A1, vol. 232, partie 1, n° 41, p. 57.
11 Henry Walter, op. cit., p. 152.
12 John Lambert, op. cit., p. 485.
13 APC, RG4, B15, vol. 18, p. 8845.
14 ANQTR, lAC, 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception, 17 avril 1821.

15 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 13 juin 1821.
16 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, C-718, p. 1574-1575; APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, C-723; APC, RG4, A, vol. 225, p. 84; APC, RG4, B15, vol. 18, p. 8824.
17 ANQTR, IAC 50, REC de la paroisse St-James, 14 mai 1844.
18 ANQTR, greffe Joseph-Michel Badeaux, 17 janvier 1844, n° 3588.
19 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 24 novembre 1804.
20 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 14 mars 1809, n° 2033. Lors de cette vente des meubles de la succession de feu Joseph Moussette, John Munro est témoin. L'acte stipule qu'il demeure aux Forges.
21 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 30 mai 1820.
22 ANQTR, lAC, 50, REC de Saint-James Anglican Church of Three-Rivers, 1813 (Mary Hinds); 1820 (Elizabeth Barber).
23 Benjamin Sulte, op. cit., p. 184.
24 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, C-718, p. 1574-1575; APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, C-723.
25 ANQTR, greffe Louis-Charles Maillet, 3 novembre 1774.
26 Pierre de Sales Laterrière. Mémoire de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses. Québec, Imprimerie de l'Evénement, 1873, p. 84.
27 Gazette de Québec, 28 juillet 1778, 24 septembre 1778.
28 ANQM, greffe Joseph Papineau, 26 mai 1786, n° 679.
29 ANQTR, Papiers de justice criminelle, 1850, p. 157, note U.
30 ANQTR, Papiers de justice criminelle, 30 janvier 1846.
31 APC, RG31, A1, Canada East Census, 1851, St-Maurice Co., C-1139.
32 Napoléon Caron, op. cit., p. 273.
33 Trois-Rivières. Archives du Séminaire (ci-après ASTR), N3-M414A, papiers Dollard Dubé, p. 175.
34 J. David McDougall. "The Final Half-Century of Charcoal Iron Production in Quebec, 1861 to 1911", Canadian Mining Journal. Août 1971, p. 175.
35 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 1er avril 1807, p. 5.
36 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 17 février 1834, n° 5834.
37 APC, RG4, A1, vol. 261, 26 décembre 1829.
38 Trois-Rivières. Archives du Palais de Justice (ci-après APJTR). Cour Supérieure, cause n° 281, pièce n° 9, 10 mars 1883.
39 ANQM, greffe Joseph Papineau, 27 mai 1786, n° 679, p. 18.
40 Napoléon Caron, op. cit. p. 290.
41 APJTR, 1830-1840, cause Le Domaine du Roi vs Hamel.

42 Napoléon Caron, op. cit., p. 269.
43 Albert Tessier, op. cit., p. 145.
44 Benjamin Sulte, op. cit., p. 184.
45 1741: inventaire de 1741
1746: ANQM, greffe Joseph Papineau, 27 mai 1786, nº 679.
1793-1845: "office", chambre d'H. MacAulay, cuisine: APJTR, 1830-1840, Cause Le Domaine du Roi vs Hamel;
chambre du gouverneur: Benjamin Sulte, op. cit., p. 184.
1845-1883: chapelle, salle servant de magasin: Napoléon Caron, op. cit., p. 290-273.
Pièces du côté est, résidence du gardien, chapelle: ASTR, N3-M41A, papiers Dollard Dubé, p. 75 et "Notes prises sur les lieux", décembre 1932.
46 ASTR, N3-M41A, papiers Dollard Dubé, p. 175.
47 ANQM, greffe Joseph Papineau, 26 mai 1786, nº 679, p. 23.
48 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 13 juin 1821, nº 260.
49 Communication de Pierre Drouin qui a effectué les fouilles de cette structure à l'été 1971.
50 ANQM, greffe Joseph Papineau, 26 mai 1786, nº 679, p. 10.
51 Ibid., p. 17.
52 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 18 mars 1785.
53 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 20 mars 1810, nº 2457.
54 Marie-France Fortier, op. cit., p. 89.
55 APJTR, accusation de Catherine Dehaigle, octobre 1797.
56 Marie-France Fortier, op. cit., p. 89.
57 Napoléon Caron, op. cit., p. 269.
58 Ibid., p. 269.
59 Ibid., p. 269-270.
60 Benjamin Sulte, op. cit., p. 184.

La vie domestique des ouvriers

1 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 1er 1807, nº 2047. Les baux précédents, octroyés à Alexander Davidson et John Lee, à George Davidson, David Munro et Mathew Bell ainsi qu'à David Munro et Mathew Bell font référence au bail octroyé à Conrad Gugy en 1783, quant à la description des bâtiments du poste des Forges. Ce document contenant la description des bâtiments n'a malheureusement pas été trouvé lors de nos recherches aux archives.
2 APC, RG31, A1, Lower Canada Census 1825, C-718, p. 1574-1575, 1-662.
3 APC, RG4, A1, vol. 219, nº 69.

4 ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 5 juillet 1825, n° 235. Sommation par M. Bell à François Baptiste Isabelle; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 5 juillet 1825, n° 236; sommation par M. Bell à Jean Grenier; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 5 juillet, 1825, n° 237; sommation par M. Bell à Gabriel Duplessis; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 5 juillet 1825, n° 238; sommation par M. Bell à Alexis Corriveau; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux 15 mars 1825, n° 169; sommation par M. Bell à Alexis Cailley; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 15 mars 1825, n° 170; sommation par M. Bell à Joseph Cailley.

5 APC, RG4, A1, vol. S-187, 2E-P, n° 99.

6 Engagement de Joseph Houle dit Jean-Claude: ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 26 mars 1805, n° 446.

7 Engagement de Louis Pépin: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 12 déc. 1814, n° 2095; 20 déc. 1815, n° 2103; 18 déc. 1816, n° 2118; 25 déc. 1817, n° 2128; 22 déc. 1818, n° 2143; engagement de Jean-Baptiste Gagnon: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 12 déc. 1814, n° 2096.

8 Engagement de Charles Savarre: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 24 déc. 1817, n° 2127; 22 déc. 1818, n° 2142; engagement de Jean-Baptiste Guetson dit Galand: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 8 oct. 1815, n° 2102; 5 août 1817, n° 2122.

9 Engagement de Jean-Baptiste Fraser: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 20 déc. 1815, n° 2104; 18 déc. 1816, n° 2119; engagement d'Etienne Bellerive: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 18 déc, 1816, n° 2118; 24 déc. 1817 n° 2129; 22 déc. 1818, n° 2141.

10 Engagement de François Robert: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 30 avril 1819 n° 2146.

11 Engagement de Jean-Baptiste Rousseau et Louis Lamothe: ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 30 avril 1819, n^os 2146, 2147.

12 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 24 avril 1828, n° 2095.

13 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 3 juillet 1809.

14 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 12 février 1825.

15 ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 11 octobre 1821.

16 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 15 novembre 1808, n° 1898.

17 ANQTR, greffe Antoine Badeaux, 23 mars 1796 (Anderson); ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 20 mars 1810, n° 2457 (Lacommande); ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 2 août 1820; ANQTR, greffe Joseph-Michel Badeaux, 28 avril 1825, n° 201 (Raymond); ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 1er février 1853, n° 8106 (Cook); ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc,

29 avril 1834, nº 5963 (Fraser); ANQTR, Michel-Joseph Badeaux, 16 octobre 1848 (Sawyer).

18 ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 29 avril 1848, nº 3958 (Imbleau); ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 1er avril 1834, nº 5940 (Slicer); ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 8 janvier 1820; 4 janvier 1820; 10 mai 1822 (Robichon).

19 APC, RG4-1, vol. 5-225, p. 84.

20 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 1er avril 1807 (ci-après inv. 1807).

21 Inv. 1807, 3, 5, 6.

22 APC, RG1, E1, vol. 63, p. 106. "Report of a Committee of the Executive Council... on the Subject of the Forges of St. Maurice", 26 septembre 1843.

23 Henry Walter, op. cit., p. 152.

24 Pierre Drouin. Un secteur d'habitation d'ouvriers aux Forges du Saint-Maurice, 25G7-25G8, (1973-1975). Manuscrit classé, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (1977). (Maintenant imprimé dans la série Travail inédit., nº 254.)

25 ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 5 décembre 1830; ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 4 avril 1845, nº 5488; ANQTR, greffe F.-A.-Rivard Bellefeuille, 9 décembre 1851, nº 2369.

26 John Lambert, op. cit., p. 465; Henry Walter, op. cit., p. 152.

27 Le Journal des Trois-Rivières, 12 septembre 1865, p. 2.

28 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 17 juillet 1808.

29 Albert Goursaud. La société rurale traditionnelle en Limousin. Paris, G.P. Maisonneuve et Larose, 1976, p. 81.

30 ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 15 juin 1827.

31 ANQTR, greffe Valère Guillet, 12 décembre 1837, nº 2451.

32 ANQTR, greffe Joseph-Michel Badeaux, 17 décembre 1849, nº 4167.

33 ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 11 octobre 1821.

34 Marcel Moussette. Le chauffage domestique dans le Haut et le Bas-Canada (1759-1867). Travail inédit nº 124, Parcs Canada, Ottawa, 1973, p. 106.

35 Ibid., p. 106.

36 Ibid., p. 105.

37 Lord Selkirk. Lord Selkirk's Diary 1803-1804. Ed. Patrick White, Toronto, the Champlain Society, 1958, p. 231.

38 John Lambert, op. cit., p. 153.

39 John Lambert, op. cit., p. 465.

40 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 22 juin 1782, donation de Jean-Baptiste Delorme et sa femme à Isabelle Delorme et Amable Chêvrefils dit Bellisle.

41 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 11 juin 1827, donation de François Moussette et sa femme à Jean Moussette.

42 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 22 décembre 1815, n° 2105, engagement de 15 charretiers; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 18 décembre 1816, n° 2117, engagement de 15 charretiers; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 24 décembre 1817, n° 2126, engagement de 15 charretiers; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 27 décembre 1818, n° 2140, engagement de 15 charretiers.

43 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 12 décembre 1814, engagement de J.B. Fraser, forgeron £4.10/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 12 décembre 1814, n° 2095 et n° 2096, engagement de L. Pépin menuisier et J.B. Guetson dit Galand, charpentier £4/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 8 décembre 1815, n° 2101, engagement de J.B. Guetson dit Galand, £5/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 20 décembre 1815, n° 2103, engagement de Louis Pépin, menuisier; £4.10/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 22 décembre 1815, n° 2105, engagement de J.B. Fraser, forgeron £5/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 18 décembre 1816, n° 2118, engagement d'E. Bellerive, forgeron, £6/mois; de Louis Pépin, menuisier, £4/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 18 décembre 1816, n° 2119, engagement de J.B. Fraser, forgeron, £5/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 5 août 1817, n° 2122, engagement de S.B. Guetson, charpentier, £6/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 24 décembre 1817, n° 2128, engagement de Louis Pépin, menuisier, £4.10/mois; n° 2127, engagement de Charles Savarre, charpentier, £4.10/mois; n° 2129, engagement d'E. Bellerive, forgeron, £6/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 22 décembre 1818, n° 2141, engagement d'E. Bellerive, forgeron, £6/mois; n° 2142, engagement de C. Savarre, charpentier, £4/mois; n° 2143, engagement de L. Pépin, menuisier, £4.10/mois; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 18 septembre 1819, n° 2152, engagement de Louis Dupuis, forgeron, £6/mois.

44 Somme due au notaire pour la rédaction de l'inventaire: Joseph Moussette à Ranvoyzé, 26 oct. 1807, 60L; Joseph Houle à N.B. Doucet, 15 nov. 1808, 24L; Charles Lacommande à N.B. Doucet, 20 mars 1810, 9L; John Samuel Lewis à J.E. Dumoulin, 2 août 1820, 36L; Joseph Raymond à J.M. Badeaux, 28 avril 1825, £3.15, soit 78L; Julien Rivard à A.Z. Leblanc, 22 janvier 1830, 54L, (inv. et transport); Claude Imbleau à L.D. Craig, 28 mars 1845, 96L.

45 Cameron Nish. "La Banqueroute de François-Etienne Cugnet, 1742", Actualité économique. Vol. 41, n° 1 (avril-juin 1965), Montréal, p. 181 à 183.

46 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 17 juillet 1808. Contrat de mariage de Robichon; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 12 février 1825, n° 26, contrat de mariage de Comeau-Chailloux.

47 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 22 mai 1804, n° 74, procès-verbal de vente des effets mobiliers de la succession des défunts Augustin Gilbert et Louise Tassé; ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 14 mars 1809, n° 2033, vente des meubles de la succession de feu Joseph Moussette; 20 mars 1810, n° 2458, vente des meubles de la succession de feu Charles Lacommande dit Lalancette; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 9 mai 1825, n° 212, vente par encan des biens de la communauté de Joseph Raymond et de feu Angèle Delhurel dit Flamand; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 17 juillet 1808, vente par encan des biens de la succession de Thomas Cochrane (bureau de M. Bell).

48 ANQTR, greffe Antoine Badeaux, 23 mai 1796, vente et adjudication des meubles de feu John Anderson; ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 15 novembre 1808, n° 1899, procès-verbal de vente des meubles de la succession de feu Joseph Houle dit Jean-Claude; ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 25 octobre 1821, vente des biens de feu Firmin Comeau et veuve Marie-Antoinette Aubry.

49 ANQTR, greffe Valère Guillet, 12 décembre 1837, vente par Louis Gendreau, journalier de Trois-Rivières, de biens mobiliers.

50 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 25 juillet 1794, vente de meubles par Joseph Roy à John Anderson.

51 ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 10 janvier 1832, donation d'A. Pleau, père, de Trois-Rivières à A. Pleau, fils, ouvrier des Forges; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 14 juillet 1836, donation d'E. Rouet-dit-Vive-L'Amour à son fils.

52 APC, RG4, A1, vol. 261, 26 décembre 1829.

53 APJTR, cour supérieure, cause n° 281.

54 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 18 mars 1785, engagement de Charles Lacommande dit Lalancette pour un an comme boulanger aux Forges.

55 ANQM, greffe Nicolas-Banjamin Doucet, 20 mars 1810, n° 2457.

56 Marie-France Fortier, op. cit., p. 89:
Dugré, Louis, 1810.
Peterson, Joseph, père, 1812 à 1836.
Belleau, Pierre, 1829-1831.
Peterson, Joseph, fils, 1834-1839.
Huot, Edouard, 1841, 1842. Ces dates réfèrent à un enregistrement d'un acte d'état civil.

57 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 1er avril 1807, p. 6.

58 Marie-France Fortier, op. cit., p. 89:
Comeau Joseph, 1798-1800.

Bouchard, Jean-Marie, 1802 à 1831.
Bouchard, Etienne, 1827-1836. Ces dates réfèrent à un enregistrement d'un acte d'état civil.

59 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, C-723.
60 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 11 juin 1827.
61 APC, RG31, A1, Canada Census, 1871, C-677.
62 John Lambert, op. cit., p. 485.
63 Henry Walter, op. cit., p. 152.
64 APC, RG4, A1, vol. 5-191, n° 17-17A.
65 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, C-723.
66 APC, RG31, A1, Canada Census, 1871, C-677.
67 Prosper Cloutier, op. cit., p. 230.
68 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 2 janvier 1820.
69 Benjamin Sulte. Contes et légendes des Vieilles Forges. Trois-Rivières, Coll. L'Histoire régionale, Ed. du Bien Public, n° 16, 1954, p. 7.
70 Agnès Desquand. Boire et manger en Sancerrois au temps de la cuisine à l'âtre. Bourges, Imprimerie Desquand, 1977, p. 499.
71 Le Journal des Trois-Rivières, 12 septembre 1765, p. 2.
72 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 11 juin 1827.
73 ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 14 juillet 1836, n° 2366.
74 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 23 juillet 1832, donation de Bonaventure Bourbeau dit Beauchaisse, de Bécancour.
75 ANQTR, greffe Etienne Ranvoyzé, 25 août 1819, n° 2632.
76 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 11 juin 1827, donation de François Moussette et de sa femme; ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 23 juilet 1832, donation de Bonaventure Bourbeau dit Beauchaisse, de Bécancour; ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 14 juillet 1836, n° 2366, donation de Marie-Louise Blondin, veuve de feu Etienne Rouet dit Vive l'Amour.
77 ANQTR, greffe Valère Guillet, 12 décembre 1837.
78 ANQTR, greffe Petrus Hubert, 22 mars 1840, n° 733.
79 Ibid.
80 Voir note 76.
81 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 11 février 1784.
82 ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 29 juin 1847.
83 ANQTR, greffe Michel-Joseph Badeaux, 14 juillet 1836, n° 2366.
84 Voir note 76.
85 Marcel Moussette, op. cit., p. 63.
86 Nora Dawson, op. cit., p. 111.
87 Le Journal des Trois-Rivières, 12 septembre 1865, p. 2.
88 John Lambert, op. cit. p. 158-159.
89 Elisabeth McClellan. History of American Costume. New York, Tudor Publishing Company, 1969, p. 230.
90 Basin: "Espèce de futaine fort fine & à poil, faite de cotton, & où il entre fort peu de fil. C'est une étoffe croisée". A. Furetière, op. cit., t. 1.

91 John Lambert, op. cit., P. 159-160.
92 John Lambert, op. cit., p. 306.
93 ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 8 février 1819.
94 APJTR, papiers de Justice, 3 janvier 1848.
95 ASTR, N3-H2B-Histoire milice, 1835-1838.
96 ASTR, Papiers Dollard Dubé.
97 ASTR, E3-546, société de tempérance.
98 APC, RG48, B30, vol. 113, n° 79.
99 APC, MG24, K13, 1832-1846.
100 ASTR, Vieilles Forges, F2-V66, p. 1.
101 Ibid.
102 APC, RG4, C1, vol. 565, 2 sept. 1864.
103 APC, RG4, C1, vol. 589, 23 mars 1866.
104 APC, RG48, B30, vol. 13, n° 79.
105 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, C-723.
106 APJTR, papiers de justice civile, 10 septembre 1793.
107 APJTR, papiers de justice, 23 décembre 1839.

Les monographies des ouvriers

1 Benjamin Sulte, op. cit., p. 139 à 141.
2 APC, MG23, G1, 4, vol. 2, p. 5-6, 1er oct. 1760.
3 APC, MG21, B6, p. 163, lettre de Haldimand & Murray, 14 sept. 1764. Robichon a obtenu un certificat pour son rapatriement. Jugé meilleur ouvrier des Forges, Haldimand croit qu'il sera difficile à remplacer; APC, RG4, A3, vol. 26, p. 9, lettre de Murray au lieut. Jas. Hull, agent de transport à Québec, 31 août 1765. Murray lui demande d'offrir un voyage gratuit à Nicolas Robichon et à sa famille pour l'Angleterre. De là, il se rendra en France sur un bateau français.
4 ANQTR, greffe Paul Dielle, 29 juin 1778.
5 ANQTR, lAC 48, REC de la paroisse Immaculée-Conception.
6 Comm. pers. par M.-F. Fortier.
7 Ibid.
8 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 17 juillet 1808.
9 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, Forges du Saint-Maurice, C-718, p. 1575, Nicolas Robichon, père et sa femme; APC, RG4, A1, vol. 5-225, p. 84, 22 août 1829; Nicolas Robichon, père, "born at St. Maurice, retired forgeman. 78 years old, married, 1 woman"; APC, RG31, Lower Canada Census, 1831, Forges du Saint-Maurice, C-723: Nicolas Robichon, père, forgeron, 2 personnes dans la famille.
10 APC, MG21, B21-1(21681), bobine A-615, p. 87-88, estimation des gages des ouvriers lorsque les travaux sont finis, 1762; APC, MG21, B21-2(21681), bobine A-615, p. 123-124, état de la dépense du 22 oct. 1763 au 1er juin 1764, fait le 31 mai 1764.
11 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 2 août 1820.
12 Ibid.

13 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, Forges St. Maurice, C-718, p. 1575.
14 APC, RG4, A1, vol. 5-225, p. 84, 22 août 1829.
15 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, Forges St. Maurice.
16 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 16 mai 1807.
17 ANQTR, greffe Flavien Lemaître Lottinville, 6 octobre 1849, n° 1349.
18 ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 20 septembre 1819; ANQTR, greffe Etienne Ranvoyzé, 13 mai 1820, n° 2807; ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 4 janvier 1819, 4 et 8 janvier 1820, 10 mai 1822, 27 mai 1824. ANQTR, greffe Joseph-Michel Badeaux; 29 avril 1820; 26 avril 1824; n° 52; 3 mai 1824; n° 57; ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 30 mai 1824, n° 238.
19 APC, RG4, B15, vol. 18, p. 8824.
20 APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, Forges Saint-Maurice, C-718, p. 1575.
21 APC, RG4, A1, vol. 5-225, p. 84, 22 août 1829.
22 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 6 août 1807, n° 2050.
23 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 24 mars 1786.
24 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 30 décembre 1791.
25 ANQTR, greffe Jean-Baptiste Badeaux, 25 octobre 1779. D'après cet acte, Joseph Moussette, garçon majeur demeurant aux Forges, vend la 7e partie d'une terre située dans la seigneurie de Champlain, à son frère Michel. Cette partie de terre provient sans doute d'un héritage, suite à la mort de son père ou de sa mère. L'acte de naissance de Joseph Moussette n'a pas été trouvé.
26 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 16 mai 1807.
27 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 6 janvier 1800.
28 ANQTR, greffe Etienne Ranvoyzé, 26 octobre 1807.
29 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 11 mars 1809, n° 2028.
30 ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 28 avril 1827, quittance de Nicolas Robichon à Marie-Louise Moussette, épouse d'André Cook.
31 ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 9 septembre 1832, n° 4821.
32 ANQTR, greffe Etienne Ranvoyzé, 26 octobre 1807. Nous utiliserons, pour cette monographie, l'inventaire des biens de la communauté, dressé le 26 octobre 1807. A l'exception des vêtements, il correspond de près à l'inventaire des biens après la mort de Joseph Moussette, dressé le 11 mars 1809.
33 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 11 mars 1809, n° 2028.
34 Ibid.
35 ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 4 avril 1845, n° 5488.

36 ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 21 juillet 1816.
37 Ce fait nous est connu non par un contrat de mariage mais par le testament de Maurice Sawyer: ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 21 octobre 1840, n° 3723.
38 1829: APC, RG4, A1, vol. 225, p. 80.
1834: ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 17 février 1834, n° 5834.
1840: ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 21 octobre 1860, n° 3722.
39 ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 18 décembre 1811, n° 3103, vente des meubles de la communauté de Jacques Tassé. L'inventaire après décès n'a pas été trouvé.

Appendices

Appendice A

1 Tableau dressé à partir du tableau chronologique des Forges par Réal Boissonnault et Michel Bédard, communication personnelle, 1977.

Appendice B

1 APC, MG1, C^{11}A, vol. 67, p. 39.
APC, MG18, J7, journal de George Clinton.
APC, MG11, C.O. 323, vol. 16, p. 16.
APC, MG21, G2, vol. 225, t.2, p. 388.
APC, MG19, C1, 1.
John Lambert, op. cit., p. 485.
APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1825, C-718, p. 1574-1575.
APC, RG4, A, vol. 225, p. 84.
APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, C-723.
APC, RG4, B15, vol. 18, p. 8824.
APC, RG31, A1, Canada East Census, 1851, C-1139.
Canada Directory, année 1858.
Canada Directory, année 1861.
APC, RG31, A1, Canada Census, 1871, C-677.

Appendice C

1 Inventaire de Jean Aubry, ANQTR, greffe Joseph Caron, 7 août 1745.
Inventaire de Joseph Aubry, ANQTR, greffe Jean Leproust, 9 septembre 1750.
Inventaire de Pierre Bouvet, ANQTR, greffe Louis Pillard, 26 juin 1755.
Inventaire de Nicolas Champagne, ANQTR, greffe Louis Pillard, 2 février 1755. Inventaire des effets que la veuve Champagne a réservé à son usage. Inventaire de ce que la veuve a consenti qu'il soit vendu.

Inventaire de Louis Chèvrefils dit Bélisle, ANQTR, greffe Louis Pillard, 22 mai 1765.
Inventaire de Jean Delorme, ANQTR, greffe Louis Pillard, 15 avril 1755.
Inventaire de François De Nevers dit Boisvert, ANQTR, greffe Louis Pillard, 26 mars 1756.
Inventaire de Julien Duval, ANQTR, greffe Jean Leproust, 26 janvier 1750.
Inventaire de François Godard, ANQTR, greffe Louis Pillard, 20 janvier 1756.
Inventaire de Pierre Marchand, ANQM, greffe Louis Pillard, 8 et 9 juillet 1752.
Inventaire de François Perrin, ANQTR, greffe de Louis Pillard, 14 juin 1751.
Inventaire de Charles Desèves, ANQTR, greffe Paul Dielle, 13 mars 1769.
Inventaire de Conrad Gugy, ANQM, greffe Joseph Papineau, 27 mai 1786.
Inventaire de Louis Voligny, ANQTR, greffe Benoît Leroy, 15 février 1792.
Inventaire de John Anderson, ANQTR, greffe Antoine Badeaux, 23 mars 1796.
Inventaire de Thomas Cochrane, ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 10 février 1834.
Inventaire de Firmin Comeau, ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 11 octobre 1821.
Inventaire de Joseph Comeau-Chailloux, ANQTR, greffe de Joseph Badeaux, 12 février 1825.
Inventaire d'Augustin Gilbert, ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 22 mai 1804.
Inventaire de Jean-Baptiste Gilbert, ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 20 décembre 1799.
Inventaire de Joseph Houle, ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 15 novembre 1808.
Inventaire de Claude Imbleau, ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 28 mars 1845.
Inventaire de William Kenyon, Badeaux, 3 juillet 1809.
Inventaire de Charles Lacommande dit Lalancette ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 20 mars 1810.
Inventaire de Luc Lamothe, ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 3 septembre 1810.
Inventaire de J. Samuel Lewis, ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 2 août 1820.
Inventaire de Zacharie MacAulay, ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 13 juin 1821.
Inventaire de John Munro, ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 30 mai 1820.
Inventaire de Joseph Mousette, ANQTR, greffe Louis Ranvoyzé, 26 octobre 1807.
Inventaire de François Pellerin, ANQTR, greffe Laurent-David Craig, 4 avril 1845.

Inventaire de John Pullman, ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 24 novembre 1804.
Inventaire de Joseph Raymond, ANQTR, greffe Joseph-Michel Badeaux, 28 avril 1825.
Inventaire de Julien Rivard, ANQTR, greffe A. Zéphirin Leblanc, 22 janvier 1830.
Inventaire de Pierre-Nicolas Robichon, ANQTR, greffe Joseph Badeaux, 6 août 1807.
Inventaire de Maurice Sawyer, ANQTR, greffe Jean-Emmanuel Dumoulin, 21 juillet 1816.
Inventaire de Jacques Tassé, ANQM, greffe Nicolas-Benjamin Doucet, 18 décembre 1811.
Inventaire de Jean Terreau, ANQTR, greffe de Laurent-David Craig, 5 décembre 1830.
Inventaire d'André Cook, ANQTR, greffe de Laurent-David Craig, 1er février 1853.
Inventaire de Joseph Michelin, ANQTR, greffe F.-A.-Rivard Bellefeuille, 9 décembre 1851.

Appendice D
1 Inventaire de 1741, APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1, p. 39-109, F-112.
Inventaire de 1746, APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.2, p. 260-266, F-112.
Inventaire de 1748, APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 112, t.1 p. 285-292, F-112.
2 APC, MG1, $C^{11}A$, vol. 121, t.1, "Etat des droits... pour l'imposition des droits à l'entrée et à la sortie sur toutes les marchandises entrantes au dit païs de Canada ou qui en sortiront".

Appendice E
1 Inventaires des Forges de 1741, 1746, 1748, 1760.

Appendice F
1 Inventaires des Forges de 1741, 1746, 1748, 1760.

Appendice I
1 ANQM, greffe Joseph Papineau, 27 mars 1786, inventaire des biens de Conrad Gugy.
2 APC, RG4, B17, vol. 11, 6 mars 1787, vente des biens de Conrad Gugy.
3 APC, RG4, B17, vol. 11, 19 mars 1787, vente des biens de Conrad Gugy.

Appendice K
1 Archives du Palais de Justice de Trois-Rivières, cour supérieure, cause nº 281, pièce nº 9,

procès-verbal de saisie mobilière contre George McDougall, 10 mars 1883.

Appendice L

1 1784: APC, Papiers Haldimand, B-225,-2, p. 388-389.
1831: APC, RG31, A1, Lower Canada Census, 1831, Forges du Saint-Maurice, C-723.
1851: APC, RG31, A1, Canada East Census, 1851, C-1139.
1861: APC, RG31, A1, Canada Census, 1871, C-677.
1871: APC, RG31, A1, Canada Census, 1871, C-677.

°

Source des illustrations

1 Archives publiques Canada (ci-après APC). PH/340, Trois-Rivières, 1735 (St. Maurice Forges), Dépôt des fortifications des colonies, Amérique septentrionale, 301C.
3 APC, C-1241.
4 Dessin du capitaine Arthur Pigott, non signé, daté de 1845. Archives du séminaire de Trois-Rivières.
5 Collection Eric Spenger, Montréal.
6 Jean Bélisle, La grande maison des Forges du Saint-Maurice, témoin de l'intégration des fonctions. Etude structurale. Manuscrit, classé, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (1977). Maintenant imprimé dans la série Travail inédit, n° 307.
7 Ibid.
8 La photographie de la cabane de charbonnier est reproduite d'après la brochure de Jackson Kemper, American Charcoal Making, Hopewell Village National Historic Site, Hopewell, s.d., p.4.
9 Dessin de Dorothy Kappler.
10 Ibid.
11 Ibid.
12 Ibid.
13 Ibid.
14 Ibid.
15 Ibid.
16 Ibid.
17 Ibid.
18 Photographie de Marie-France Verdon.
19 Ibid.
20 Ibid.
21 Ibid.
22 Ibid.
23 Photographie de Jean Jolin (25G 3L 19-1).
24 Photographie de Jean Jolin.

25 Photographie de Robert Derome. Collection du monastère des Ursulines de Trois-Rivières.
26 "Clothing of Canadians", collection du Royal Ontario Museum, Toronto.
27 Dessin de Frédérick von Germann, Prints Division, The New York Public Library, Astor, Lenox and Tilden Foundations.
28 Photographie de Marie-France Verdon.
29 Photographie de Marie-France Verdon.
30 Dessin anonyme. Collection Gagnon, Bibliothèque municipale de Montréal.
31 Photographie de Marie-France Verdon.
32 "The Forge near Three Rivers", détail du dessin du capitaine Arthur Pigott, date de 1845. Archives du séminaire de Trois-Rivières.
33 Ibid.
34 Dessin anonyme d'après un tableau de Charles Huot, "Le Père Jean-Baptiste Godbout", non daté, collection du Musée de Québec.
35 Peinture de A. Suzor-Côté, collection du Musée de Québec. Tiré du Hugues de Jouvancourt, Suzor-Côté, Montréal, Editions de la Frégate, 1967, p. 9.
36 "By the Fireside a French-Canadian Housewife", peinture de Horatio Walker, fin du XIX^{e} siècle, collection du Musée de Québec.
37 Photographie de Marie-France Verdon.
38 Ibid.
39 Dessin d'Edmond Massicotte, tiré de Un drame au Labrador de E.W. Dick, Leprohon et Leprohon, Montréal, 1897, p. 28.
40 Photographie de Marie-France Verdon.
41 Ibid.
42 Ibid.
43 Ibid.
44 Ibid.
45 Dessin de Osias Leduc tiré de Claude Paysan, d'Ernest Choquette, Montréal, La Cie Bishop, 1899, p. xxiii.
46 Photographie de Marie-France Verdon.
47 Ibib.
48 Ibid.
49 Ibid.
50 APC, dessin du lieutenant Sempronius Stretton.
51 Dessin de Fourchambault. Bertrand Gille, "La formation du prolétariat ouvrier dans l'industrie sidérurgique", Revue d'histoire de la sidérurgie, t. IV, vol. 4 (oct.-déc. 1963), Nancy.
52 Ibid.
54 John Lambert, Travels through Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807 and 1808, Londres, 2^{e} éd., Cradock and W. Joy, vol. II.
55 Dessin de Fourchambault, op. cit.
56 Photographie de Marie-France Verdon.

57 Ibid.
58 "Paysanne à genoux ou le sanctus à la maison." Peinture de Charles Huot, fin du XIX^{e} siècle, collection du Musée de Québec.
59 Peinture de Ida Braubach, 1871, collection du Musée des Beaux-Arts de Montréal.

Sources citées

Aleyrac, Jean-Baptiste, d'. Aventures militaires au XVIII^e siècle d'après les Mémoires de Jean-Baptiste d'Aleyrac. Paris, 1935.

Ariès, Philippe. L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime. Paris, coll. L'Univers historique, Editions du Seuil, 1973.

Baulant, M. "Niveaux de vie paysans autour de Meaux en 1700 et 1750", Annales. 30^e année, n^o 2-3 (mars-juin 1975), Paris.

Bélisle, Jean. Le domaine de l'habitation aux Forges du Saint-Maurice. Manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (septembre 1976). (Maintenant imprimé dans la série Travail inédit, n^o 307.)

Bélisle, Jean. La grande maison des Forges du Saint-Maurice, témoin de l'intégration des fonctions. Etude structurale. Manuscrit classé, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (1977).

Bernier, André. Le Vieux Sillery. Les cahiers du patrimoine, n^o 7, ministère des Affaires culturelles, Québec, 1977.

Boucault, Nicolas Gaspard. "Etat présent du Canada", Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1920-1921. Imprimeur de Sa Majesté le Roi, Québec, 1921, p. 1-50.

Boucher, François. Histoire du costume en Occident de l'Antiquité à nos jours. Paris, Flammarion, 1965.

Bouchette, Joseph. The British dominions in North America, vol. 3, A topographical dictionary of Lower Canada. Londres, Longman, Reer, Orme, Green, Brown and Longman, 1832.

Bulletin du comité du folklore champenois. "Résultats de l'enquête sur les fêtes de Saint-Eloi". N° 485, 1931, p. 32 à 39, s.l.

Canada. Archives publiques.
MG1, B, vol. 65.
MG1, C11A, vol. 57, 72, 74, 110, 111, 112, 121.
MG8, A1, vol. 19.
MG8, A6, vol. 12, 14, 15, 17, 18.
MG11, C.O., 323, vol. 16.
MG12 B, War Office 44, vol. 613.
MG18, J7, journal de George Clinton.
MG19, C1, vol. 1.
MG21, B6.
MG21, B21, vol. 1, bobine A-615.
MG21, G2, vol. 225, t. 2.
MG21, G1, vol. 458, 469.
MG23, G1, 4, vol. 2.
RG1, E1, vol. 63.
RG4, A1, vol. 187, 191, 219, 225, 232, 261.
RG4, A1, 8, vol. 66.
RG4, A3, vol. 26.
RG4, B15, vol. 18.
RG B, B17, vol. 11.
RG31, A1, Lower Canada Census.

Caron, Napoléon. Deux voyages sur le Saint-Maurice. Trois-Rivières, P.V. Ayotte [1889].

Choquette, Ernest. Claude paysan. Montréal, La Cie Bishop, 1899.

Cloutier, Prosper. Histoire de la paroisse de Champlain. Trois-Rivières, Le Bien Public, 1915, t. 1.

Contes et légendes des Vieilles Forges. Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, coll. L'Histoire régionale, n° 16, 1954.

Daumard, A. "Structures sociales et classement socio-professionnel", Revue historique. N° 1, 1962, Paris.

Dawson, Nora. La vie traditionnelle à Saint-Pierre (Ile d'Orléans). Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1960.

Décarie-Audet, L., N. Genêt et L. Vermette. Les objets familiers de nos ancêtres. Montréal, Editions de l'Homme, 1974.

Desquand, Agnès. Boire et manger en Sancerrois au temps de la cuisine à l'âtre. Bourges, Impr. Desquand, 1977.

Dick, E.W. Un drame au Labrador. Montréal, Leprochon et Leprochon, 1897.

Dionne, Narcisse Eutrope. Le parler populaire des Canadiens français ou lexique des canadianismes, acadianismes, anglicismes, américanismes, mots anglais les plus en usage au sein des familles canadiennes et acadiennes françaises. Québec, Laflamme & Proulx, 1909.

Douglas, Thomas, Earl of Selkirk. Lord Selkirk's Diary 1803-1804. Ed. Patrick White, Toronto, The Champlain Society, 1958.

Drouin, Pierre. Un secteur d'habitation d'ouvriers aux Forges du Saint-Maurice, 25G7-25G8, (1973-1975). Manuscrit classé, Direction des lieux et parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec, 1977. (Maintenant imprimé dans la série Travail inédit, nº 254.)

Fabre, Surveyer et Francis J. Audet. Les députés de Saint-Maurice et de Buckinghamshire (1792-1808). Trois-Rivières, Ed. du Bien Public, 1934.

Fortier, Marie-France. Rapport d'étude sommaire des chiffres concernant la population des Forges du Saint-Maurice. Manuscrit classé, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Québec (octobre 1976).

Franquet, Louis. Voyages et mémoires sur le Canada en 1752-1753. Toronto, Canadiana House, 1968.

Furetière, Antoine. Dictionnaire universel contenant generalement tous les mots français tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts. La Haye, Arnaut & Reinier, Leers, 1690, 3 vol.

Gagnon, Philéas. Essai de bibliographie. Québec, pour compte d'auteur, 1895.

Gille, Bertrand. "La formation du prolétariat ouvrier dans l'industrie sidérurgique", Revue d'histoire de la sidérurgie. Tome IV, vol. 4 (octobre-décembre 1963), Nancy.

Goubert, P. "Intérêt et utilisation historique des papiers de successions", Revue d'histoire moderne et contemporaine. Vol. 1 (janvier-mars 1954), Paris.

Goursaud, Albert. La société rurale traditionnelle en Limousin. Paris, G.-P. Maisonneuve et Larose, 1976.

Jouvancourt, Hugues de. Suzor-Côté. Montréal, Ed. de la Frégate, 1967.

Kalm, Peter. Travels in North America. New York, Dover Publications, 1966, 2 vol.
-----. Voyages de Pierre Kalm dans l'Amérique septentrionale. Trad. L.W. Marchand, Montréal, T. Berthiaume, 1880, 2 vol.

Kemper, Jackson. American Charcoal Making. Hopewell, Va., Hopewell Village National Historic Site, s.d.

La Gazette de Québec. 24 sept. 1778, 14 août 1817, 27 janv. 1820, 30 mars 1820.

Lagrenade, Monique. Le costume civil à Louisbourg: 1713-1758; le costume féminin. Ottawa, Travail inédit nº 38, Parcs Canada, 1971.
-----. Le costume civil à Louisbourg: 1713-1758; le costume masculin. Ottawa, Rapport préliminaire, Parcs Canada, 1972.
-----. Le costume civil à Louisbourg au XVIIIe siècle. Thèse de maîtrise, université de Montréal, Montréal, 1974.

Lambert, John. Travels through Canada and the United States of North America in the years 1806, 1807 & 1808. Londres, C. Cradock and W. Joy, 2e ed., 1813, 2 vol.

La Pause, chevalier de. "La population et la culture des terres", Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1933-1934. Québec, Imprimeur du roi 1934, vol. 14, p. 211-212.
-----. "Commerce", Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1933-1934. Québec, Imprimeur du roi, 1934, vol. 14, p. 212-214.

Laterrière, Pierre de Sales. Mémoires de Pierre de Sales Laterrière et de ses traverses. Québec, Imprimerie de l'Evénement, 1873.

Lavallée, L. "Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France", Revue d'histoire de l'Amérique française. Vol. 28, nº 3 (décembre 1974), p. 385-403, Montréal.

Le Journal des Trois-Rivières. 12 sept. 1865.

LePlay, Frédéric. Les ouvriers européens. 2e édition, Tours, Alfred Mame et fils, 1879, 4 vol., vol.1: "La méthode d'observation appliquée, de 1829 à 1879, à l'étude des familles ouvrières"; vol.2: "Les ouvriers de l'Orient et leurs essaims de la Méditerranée"; vol.3: "Les ouvriers du Nord et leurs essaims de la Baltique et de la Manche"; vol.4: "Les ouvriers de l'Occident".

McClellan, Elizabeth. History of American Costume. New York, Tudor Publishing Company, 1969.

McDougall, J. David. "The Final Half-Century of Charcoal Iron Production in Quebec, to 1911", Canadian Mining Journal. Août 1971, Gardenvale [Qué.].

Montréal. Archives nationales du Québec.
Greffe J.M. De Hornay la Neuville.
Greffe Nicolas-Benjamin Doucet.
Greffe Joseph Papineau.
Greffe Joseph-Charles Raimbault.

Moussette, Marcel. Le chauffage domestique dans le Haut et le Bas-Canada (1759-1867). Ottawa, Travail inédit nº 124, Parcs Canada, 1973.

Nicol, Heather N. Faunal Analysis of Selected Contexts et St. Maurice Forges. Zooarchaeological Identification Centre, National Museum of National Sciences, Ottawa, 1978.

Nish, Cameron. "La Banqueroute de François-Etienne Cugnet, 1742", Actualité économique. Vol. 41, nº 1 (avril-juin) 1965, p. 146-202, Montréal.

Québec. Archives nationales du Québec.
APG, 3131, papiers Allsopp.
Greffe Jacques Pinguet.
NF, 25, nº 1286.

Robert, Paul. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. 13e éd., Paris, Société du Nouveau Littré - Le Robert, 1974.

Roy, J.-Edmond. Histoire de la seigneurie de Lauzon. Lévis, pour compte d'auteur, 1904, 4 vol.

Roy, Pierre-George. "Le recensement des gouvernements de Montréal et des Trois-Rivières", Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec pour 1936-1937. Québec, Imprimeur du roi, 1937, p. 1-121.

Séguin, Robert-Lionel. Le costume civil en Nouvelle-France. Bulletin nº 215, Musée national de l'Homme, Ottawa, 1968.

Séguin, Robert-Lionel. "Le menu quotidien en Nouvelle-France", Liberté. Vol. 10, 1969, p. 65-90, Montréal.

Selkirk, Lord. Lord Selkirk's Diary 1803-1804. Ed. Patrick White, Toronto, The Champlain Society, 1958.

Sulte, Benjamin. "F.X. Aubry", Bulletin des recherches historiques. Vol. 15, nº 11, 1909, Lévis.
-----. Les Forges Saint-Maurice. Montréal, G. Ducharme, libraire-éditeur, Mélanges historiques, vol. 6, 1920.

Tardieu, Suzanne. La vie domestique dans le mâconnais rural préindustriel. Paris, Institut d'ethnologie, 1964.

Tessier, Albert. Les Forges Saint-Maurice (1729-1883). Québec, Les Editions du Boréal Express, 1974.

Têtu, H. et C.-O. Gagnon, éd. Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec. Québec, A. Côté et Cie, 1888, vol. 2, p. 15-17.

Trois-Rivières. Archives nationales du Québec.
Greffe Antoine-Isidore Badeaux.
Greffe Jean-Baptiste Badeaux.
Greffe Joseph Badeaux.
Greffe Michel-Joseph Badeaux.
Greffe F.-A.-Rivard Bellefeuille.
Greffe Joseph Caron.
Greffe Laurent-David Craig.
Greffe Paul Dielle.
Greffe Nicolas-Claude Duclos.
Greffe Jean-Emmanuel Dumoulin.
Greffe Valère Guillet.
Greffe Petrus Hubert.
Greffe A. Zéphirin Leblanc.
Greffe Benoit Leroy.
Greffe Flavien-Lemaître Lottinville.
Greffe Jean Leproust.
Greffe Louis-Charles Maillet.
Greffe Louis Pillard.
Greffe Hyacinthe-Olivier Pressé.
Greffe Etienne Ranvoyzé.
Greffe Joseph Rouillard.
lAC, 4 à 52, registres d'état civil, 1730-1883.
Papiers de justice criminelle.

Trois-Rivières, Archives du Palais de Justice.
Papiers de justice civile.

Trois-Rivières. Archives du Séminaire.
E3, 546.

F2, vol. 6.
N3, M41A, Papiers Dollard Dubé.
N3, 42B.

Trudel, Jean. L'orfèverie en Nouvelle-France. Ottawa, Galerie nationale du Canada, 1974.
-----. Initiation à la Nouvelle-France, histoire et institutions. Montréal, Holt, Rinehart et Winston, Limitée, 1968.

Walter, Henry. Events of a Military Life: being recollections after service in the peninsular war, invasion of France, the East Indies, St. Helena, Canada and elsewhere. Londres, William Pickering, 1843.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE/HISTORY AND ARCHAEOLOGY

Ces publications sont en vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

1 **Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam,**
Inventaire des marchés de construction des archives civiles de Québec, 1800-1870
(1975; 3 vol., 1340 p.; 20,00 $ le jeu, à l'étranger 24,00 $; n° cat. R64-81/1975F)

2 **Réal Bélanger,** Histoire économique et sociale de Saint-Lin, 1805-1883, et l'importance de la famille Laurier
(1975; 160 p.; 4,00 $, à l'étranger 4,80 $; n° cat. R64-81/1975-2F)

3 **Yvon Desloges,** Historique structural du fort George
(1975; 216 p., 34 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R64-81/1975-3F)

4 **André Giroux, Nicole Cloutier et Rodrigue Bédard,**
Plans de l'architecture domestique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture commerciale et industrielle inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture publique, de l'architecture religieuse et du génie mécanique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal
(1975; 3 vol., 558 p., 84 ill.; 11,00 $ le jeu, à l'étranger 13,20 $; n° cat. R64-81/1975-4F)

5 **E.Y. Arima,** Rapport sur la reconstitution d'une pirogue baleinière de la Côte Ouest à Port Renfrew (C.-B.)
(1981; 130 p., 76 ill.; 5,50 $, à l'étranger 6,60 $; n° cat. R64-81/1975-5F)

6 **Olive Patricia Dickason,** Louisbourg et les Indiens: une étude des relations raciales de la France 1713-1760

Linda M. Hoad, La chirurgie et les chirurgiens de l'île Royale
(1979; 405 p., 21 ill.; 10,50 $, à l'étranger 12,60 $; n° cat. R64-81/1976-6F)

7 Norman F. et Anne Barka, Archéologie et commerce des fourrures: les fouilles au fort Éturgeon en Saskatchewan
(1981; 150 p., 93 ill.; 6,25 $, à l'étranger 7,50 $; n° cat. R64-81/1981-7F)

8 David Flemming, Navy Hall, Niagara-on-the-Lake
David Lee, Le fort Wellington: historique de l'architecture
David Lee, La bataille du moulin à vent: novembre 1838
(1979; 157 p., 34 ill.; 5,75 $, à l'étranger 6,90 $; n° cat. R64-81/1976-8F)

9 John P. Wilson et Linda D. Southwood, Le fort George sur le Niagara: perspective archéologique.
(1980; 266 p., 96 ill.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $; n° cat. R64-81/1976-9F)

10 Réal Boissonnault, Étude sur la vie et l'oeuvre de Jacques Cartier (1491-1557)
Kenneth E. Kidd, Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1959
John H. Rick, Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1962
Marcel Moussette, Archéologie de sauvetage au parc Cartier-Brébeuf, la ville de Québec: juillet-août 1969
(1977; 246 p., 55 ill.; 9,00 $, à l'étranger 10,00 $; n° cat. R64-81/1976-10F)

12 Richard Lueger, Description des habitats préhistoriques de Coteau-du-Lac: assemblage disparate d'artefacts datant de la période archaïque et du sylvicole
A. Couture et J.O. Edwards, Analyse de deux artefacts en cuivre datant de la préhistoire, découverts au fort de Coteau-du-Lac, dans le bastion tréflé
D.E. Lawrence, Description de certains artefacts préhistoriques en pierre et de fragments de pierre non façonnée provenant du bastion tréflé du fort de Coteau-du-Lac
W.B. Scott, Description des restes de poissons provenant du bastion tréflé du fort de Coteau-du-Lac
J. Edson Way, Inventaire des ossements humains découverts sur le site du fort de Coteau-du-Lac
(1979; 276 p., 31 ill.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $; n° cat. R64-81/1977-12F)

13 **Margaret Coleman, La capture du fort George, Ontario, par les Américains**
Elizabeth Vincent, Le corps de garde du fort George, Ontario
(1980; 144 p., 19 ill.; 7,25 $, à l'étranger 8,70 $; n° cat. R64-81/1980-13F)

14 **J.N. Emerson, H.E. Devereux, M.J. Ashworth, Étude du fort Saint-Joseph**
(1981; 186 p., 110 ill.; 9,50 $, à l'étranger 11,40 $; n° cat. R64-81/1977-14F)

15 **Karen Price, Le métier de soldat à Coteau-du-Lac (Québec), 1780 à 1856**
Karlis Karklins, Perles de verre provenant du fort Coteau-du-Lac (Québec)
Paul McNally, La verrerie de table de Coteau-du-Lac (Québec)
Ann Cunningham Falvey, Pièces de monnaie retrouvées au fort de Coteau-du-Lac (Québec)
(1979; 160 p., 29 ill.; 8,25 $, à l'étranger 9,90 $; n° cat. R64-81/1979-15F)

16 **Roger T. Grange, fils, Étude préliminaire sur la datation par sériation cumulée et par formule de datation des céramiques**
(1981; 92 p., 20 ill.; 5,50 $, à l'étranger 6,60 $; n° cat. R64-81/1981-16F)

17 **Doris Drolet Dubé et Marthe Lacombe, Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec, XVII^e et XVIII^e siècles**
(1977; 459 p.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $; n° cat. R64-81/1977-17F)

18 **Roger T. Grange, fils, Fossés des fortifications originales de l'île aux Noix, Québec**
(1979; 2 vol., 697 p., 185 ill.; 5,50 $ le jeu, à l'étranger 6,60 $; n° cat. R64-81/1977-18F)

19 **Roger T. Grange, fils, Fouilles de la conciergerie, des casernes, du hangar à paille, des monticules nord et du rempart au parc historique du fort Lennox, en 1966**
(1980; 109 p., 17 ill.; 5,50 $, à l'étranger 6,60 $; n° cat. R64-81/1978-19F)

20 **Norman F. Barka, Étude archéologique du fort Lennox, île aux Noix, Québec, saison de fouilles 1964**
Karlis Karlins, Les perles de verre du fort Lennox, Québec
(1978; 226 p., 137 ill.; 7,75 $, à l'étranger 9,30 $; n° cat. R64-81/1978-20F)

21 **Peter J. Priess, Bibliographie annotée pour l'étude de la quincaillerie du bâtiment**
(1978; 80 p.; 2,75 $, à l'étranger 3,30 $; n° cat. R64-81/1978-21F)

22 **Marcel Moussette, La pêche sur le Saint-Laurent; répertoire des méthodes et des engins de capture**
Ce volume a été publié dans la présente série en anglais seulement. L'édition française a paru chez Boréal Express Limitée, Montréal. On peut l'obtenir chez l'éditeur ou au Centre d'édition du gouvernement du Canada.
(1979; 213 p., 58 ill.; 8,75 $, à l'étranger 10,50 $; n° cat. R62-104/1978F)

23 **Claudette Lacelle, La garnison britannique dans la ville de Québec d'après les journaux de 1764 à 1840**
(1979; 110 p., 16 ill.; 4,50 $, à l'étranger 5,40 $; n° cat. R64-81/1979-23F)

24 **Lynne Sussman, Les céramiques du Lower Fort Garry: opérations 1 à 31**
(1979; 348 p., 159 ill.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $; n° cat. R64-81/1979-24F)

25 **Peter J. Priess, Étude des serrures de portes montées en applique provenant d'un certain nombre de sites archéologiques du Canada**
Robert J. Burns, Inverarden: maison de John McDonald of Garth après qu'il se fût retiré du commerce des fourrures
(1979; 251 p., 122 ill.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $; n° cat. R64-81/1979-25F)

26 **Jean-Pierre Proulx, Histoire militaire de Plaisance: une étude sur les fortifications françaises**
Jean-Pierre Proulx, Plaisance: 1713-1811
(1979; 190 p., 29 ill.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $; n° cat. R64-81/1979-26F)

27 **Jeanne Alyluia, Verrerie du XIX^e siècle, site Roma, Ile-du-Prince-Édouard**
Barbara J. Wade, Coutellerie et ustensiles de table, site Roma, Ile-du-Prince-Édouard
(1979; 145 p., 55 ill.; 7,25 $, à l'étranger 8,70 $; n° cat. R64-81/1979-27F)

28 **Allan Greer, Les soldats de l'Île Royale, 1720-1745**
(1979; 105 p., 1 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R64-81/1979-28F)

29 **Paul McNally, Le verre de table français de la forteresse de Louisbourg, Nouvelle-Écosse**
Jane B. Harris, Bouteilles françaises bleu-vert du XVIII^e siècle, récupérées à la forteresse de Louisbourg, Nouvelle-Écosse
(1979; 160 p., 62 ill.; 7,50 $, à l'étranger 9,00 $; n° cat. R64-81/1979-29F)

30 **Kenneth E. Kidd, La fabrication des perles de verre, du Moyen Age au début du XIX^e siècle**
(1979; 116 p., 8 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R64-81/1979-30F)

31 **Geneviève Guimont Bastien, Line Chabot, Doris Drolet Dubé, Inventaire des dessins architecturaux aux archives de l'université Laval**
(1980; 392 p.; 20,00 $, à l'étranger 24,00 $; n° cat. R64-81/1980-31)

32 **Robert Caron, Inventaire des permis de construction des archives de la ville de Québec 1913-1930**
(1980; 3 vol., 1188 p.; 40,00 $ le jeu, à l'étranger 48,00 $; n° cat. R64-81/1980-32-1-2-3)

33 **Christine Chartré, Jacques Guimont, Pierre Rancour, Répertoire des marchés de construction et des actes de société des Archives nationales du Québec à Trois-Rivières, de 1760 à 1825**
(1980; 258 p.; 13,25 $, à l'étranger 15,90 $; n° cat. R64-81/1980-33F)

34 **Christine Chartré, Jacques Guimont, Pierre Rancour, Répertoire des inventaires et des inventaires après décès des Archives nationales du Québec à Trois-Rivières, de 1760 à 1825**
(1980; 450 p.; 23,00 $, à l'étranger 25,00 $; n° cat. R64-81/1980-34F)

35 **Roger T. Grange, fils, La maison de Thomas McVey, sur l'île aux Noix, Québec**
(1980; 172 p., 81 ill.; 8,95 $, à l'étranger 10,75 $; n° cat. R64-81/1980-35F)

36 **Roger T. Grange, fils, Fouilles de la redoute de droite et du blockhaus, fortifications britanniques sur l'île aux Noix, Québec** (1982; 176 p., 79 ill.; 8,95 $, à l'étranger 10,75 $; n° cat. R64-81/1982-36F)

37 **David Flemming, Le fort Mississauga (Ont.), 1814-1972** (1982; 94 p., 44 ill.; 5,75 $, à l'étranger 6,90 $; n° cat. R64-81/1982-37F)

38 **Gérard Gusset, Les grès blancs salins, rhénans et à corps sec**
(1980; 263 p., 137 ill.; 13,50 $, à l'étranger 16,20 $; n° cat. R64-81/1980-38F)

39 **Fouilles à Yuquot, vol. 1**
John Dewhirst, Archéologie indigène de Yuquot, village extérieur nootkan
(1980; 409 p., 246 ill.; 15,00 $, à l'étranger 18,00 $; n° cat. R64-81/1980-39F)

40 **William Beahen, Aménagement de la rivière Severn et de l'écluse de Big Chute**
(1980; 104 p., 61 ill.; 5,25 $, à l'étranger 6,30 $; n° cat. R64-81/1980-40F)

41 **Roch Samson, La pêche à Grande-Grave au début du XX^e siècle**
(1980; 151 p., 73 ill.; 6,75 $, à l'étranger 8,10 $; n° cat. R64-81/1980-41F)

42 **Louise Trottier, Les Forges; historiographie des Forges du Saint-Maurice**
Ce volume a été publié dans la présente série en anglais seulement. L'édition française a paru chez Boréal Express Limitée, Montréal. On peut l'obtenir chez l'éditeur ou au Centre d'édition du gouvernement du Canada.
(1980; 170 p., 19 ill.; 11,00 $, à l'étranger 13,20 $; n° cat. R64-102/1980F)

43 **Fouilles à Yuquot, vol. 2**
J.E. Muller, Aperçu de la géologie de la région de la baie de Nootka, et notes sur les artefacts en pierre recueillis à Yuquot en Colombie-Britannique
J.A. Donaldson, Lithologie des artefacts en pierre et des fragments de roches associés, recueillis dans le site de Yuquot
Anne M. Rick, Identification de certains artefacts en os et en ivoire recueillis à Yuquot en Colombie-Britannique, et notes biologiques concernant ces objets
Louise R. Clarke et Arthur H. Clarke, Analyse zooarchéologique de restes de mollusques trouvés à Yuquot en Colombie-Britannique
Judith A. Fournier et John Dewhirst, Analyse zooarchéologique de restes de cirripèdes provenant de Yuquot, Colombie-Britannique
Nancy M. McAllister, Faune aviaire recueillie aux fouilles de Yuquot
Jerome Cybulski, Ostéologie des restes humains provenant de Yuquot en Colombie-Britannique
(1980; 224 p., 44 ill.; 11,25 $, à l'étranger 13,50 $; n° cat. R64-81/1980-43F)

44 Fouilles à Yuquot, vol. 3
Olive Jones, Verre mis au jour en Colombie-Britannique
Karlis Karklins, Perles de verre de Yuquot en Colombie-Britannique
Iain C. Walker, Pipes en terre de Yuquot en Colombie-Britannique
Richard Lueger, Céramiques de Yuquot en Colombie-Britannique
Phil Weigand, Sue Ward et Garman Harbottle, Tessons de poterie mexicaine mis au jour en Colombie-Britannique
(1981; 201 p., 64 ill.; 10,25 $, à l'étranger 12,30 $; n° cat. R64-81/1981-44F)

45 Jeanne Alyluia, Récipients en verre du XVIII^e siècle, site Roma, Ile-du-Prince-Édouard
Pierre R. Beaudet, Verre de bouteille recueilli dans les latrines de la réserve militaire de fort George, Ontario
Jane E. Harris, Verrerie mise au jour au fort Anne en Nouvelle-Écosse
(1981; 205 p., 99 ill.; 11,50 $, à l'étranger 13,80 $; n° cat. R64-81/1981-45F)

46 A.J.B. Johnston, La défense de Halifax: artillerie, 1825-1906
(1981; 166 p., 39 ill.; 8,50 $, à l'étranger 10,20 $; n° cat. R64-81/1981-46F)

47 James Morrison et Lawrence Friend, "Nous avons tenu bon"; histoire de la région ouest de l'intérieur de la Nouvelle-Écosse, 1800-1940
(1981; 174 p., 31 ill.; 8,75 $, à l'étranger 10,50 $; n° cat. R64-81/1981-47F)

48 Richard J. Friesen, Le col Chilkoot et la ruée vers l'or de 1898
(1981; 159 p., 8 ill.; 7,75 $, à l'étranger 9,30 $; n° cat. R64-81/1981-48F)

49 André Giroux et Rodrigue Bédard, Nicole Cloutier, Robert Guitard, Réal Lussier, Hélène Vachon, Inventaire des marchés de construction des Archives nationales du Québec à Montréal, 1800-1830
(1981; 2 vol., 574 p.; 37,95 $, à l'étranger 45,55 $; n° cat. R64-81/1981-49-1F-2F)

50 Judith Tulloch, Le canal Rideau: défense, transport, récréation
(1981; 259 p., 29 ill.; 10,00 $, à l'étranger 12,00 $; n° cat. R64-81/1981-50F)

51 **Robert Lemire et Monique Trépanier,** Inventaire des bâtiments construits entre 1919 et 1959 dans le vieux Montréal et les quartiers Saint-Georges et Saint-André
(1981; 2 vol., 330 p., 580 ill.; 21,75 $ le jeu, à l'étranger 26,10 $; n° cat. R64-81/1981-51A-B)

52 **Jean-François Blanchette,** L'importance des artefacts dans l'étude des modes d'alimentation en Nouvelle-France entre 1720 et 1760
(1981; 193 p., 33 ill.; 11,95 $, à l'étranger 14,35 $; n° cat. R64-81/1981-52F)

53 **Felicity L. Leung,** Les moulins à provende et à farine de l'Ontario
(1981; 294 p., 54 ill.; 15,00 $, à l'étranger 18,00 $; n° cat. R64-81/1981-53F)

54 **Edward Forbes Bush,** La navigation commerciale sur le canal Rideau, 1832-1961
(1981; 293 p., 61 ill.; 12,00 $, à l'étranger 14,40 $, n° cat. R64-81/1981-54F)

55 **Kenneth James Barton,** Terres cuites grossières provenant de la forteresse de Louisbourg
E. Ann Smith, Verre datant présumément du premier siège de Louisbourg
(1981; 275 p., 113 ill.; 15,00 $, à l'étranger 18,00 $; n° cat. R64-81/1981-55F)

56 **Carol M. Whitfield,** Tommy Atkins: le soldat britannique en garnison au Canada, de 1759 à 1870
(1981; 228 p., 40 ill.; 15,25 $, à l'étranger 18,30 $; n° cat. R64-81/1981-56F)

57 **Christian Rioux,** La présence du régiment *Royal Artillery* à Québec de 1759 à 1871
Claudette Lacelle, La propriété militaire à Québec de 1760 à 1871
(1982; 264 p., 27 ill.; 12,25 $, à l'étranger 14,70 $; n° cat. R64-81/1982-57F)

58 **Luce Vermette,** La vie domestique aux Forges du Saint-Maurice
(1982, 333 p., 59 ill.; 15,50 $, à l'étranger 18,60 $; n° cat. R64-81/1982-58F)

LIEUX HISTORIQUES CANADIENS
CAHIERS D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

Ces publications sont aussi en vente au Canada par l'entremise de nos agents libraires agréés et autres librairies, ou par la poste au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Hull, Québec, Canada K1A 0S9.

1 John H. Rick, Travaux d'archéologie du Service des lieux historiques nationaux, 1962-1966
Kenneth E. et Martha Ann Kidd, Classification des perles de verre à l'intention des archéologues sur le terrain
Margaret Coleman, L'établissement de Roma à la Pointe Brudenell, Ile-du-Prince-Édouard
(1972; 99 p., 28 ill.; 3,00 $, à l'étranger 3,60 $; n° cat. R61-2/1-1F)

2 Contributions de la forteresse de Louisbourg - n° 1
Edward McM. Larrabee, Recherches archéologiques à la forteresse de Louisbourg de 1961 à 1965
Bruce W. Fry, Une "opération-sauvetage" dans le demi-bastion Princesse de la forteresse de Louisbourg
Iain C. Walker, Étude archéologique des pipes en terre provenant du bastion du Roi à la forteresse de Louisbourg
(1974; 131 p., 82 ill.; épuisé)

3 Charles E. Cleland, Étude comparative des résidus d'animaux dans les dépotoirs français et britanniques du fort Michillimackinac: étude de l'évolution des modes de subsistance
David Lee, Les Français en Gaspésie, de 1534 à 1760
Walter A. Kenyon, Le tumulus Armstrong sur la rivière à la Pluie, en Ontario
(1972; 89 p., 24 ill.; épuisé)

8 John P. Heisler, Les canaux du Canada
(1980; 187 p., 39 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R61-2/1-8F)

9 Edward F. Bush, Les phares du Canada
Paul McNally, Verrerie de table mise au jour au fort Amherst dans l'Île du Prince-Édouard

Susan Buggey, Les bâtiments du port de Halifax: rapport historique
(1980; 207 p., 151 ill.; 7,75 $, à l'étranger 9,30 $; n° cat. R61-2/1-9F)

11 **Carol Whitfield**, La bataille de Queenston Heights
Robert S. Allen, Historique du fort George, Haut-Canada
Victor J.H. Suthren, La bataille de Châteauguay
(1980; 151 p., 45 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R61-2/1-11F)

12 Contributions de la forteresse de Louisbourg - n° 2
Charles S. Lindsay, Préparation de la chaux à Louisbourg au XVIII^e siècle
Charles S. Lindsay, Les corps de garde de Louisbourg
T.M. Hamilton et Bruce W. Fry, Étude des pierres à fusil de Louisbourg
(1980; 147 p., 47 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R61-2/1-12F)

13 **Hilary Russell**, Tout ce qui luit: hommage au cinéma Capitol d'Ottawa et à ses prédécesseurs
Jane E. Harris, Articles de verre mis au jour à Beaubassin, Nouvelle-Écosse
Carol Whitfield, Sir Sam Hughes (1853-1921)
(1980; 162 p., 144 ill.; 6,50 $, à l'étranger 7,80 $; n° cat. R61-2/1-13F)

16 **Judith Beattie et Bernard Pothier**, La bataille de Ristigouche
Paul McNally, Le verre de table de l'épave du Machault
K.J. Barton, Les terres cuites grossières de l'Europe occidentale livrées par l'épave du Machault
William Naftel, Le ranch Cochrane
(1978; 155 p., 67 ill.; 5,00 $, à l'étranger 6,00 $; n° cat. R61-2/1-16F)

17 **John Joseph Greenough**, La citadelle de Halifax, 1825-1860: histoire et architecture
(1977; 198 p., 38 ill.; 6,00 $, à l'étranger 7,20 $; n° cat. R61-2/1-17F)

18 Contributions de la forteresse de Louisbourg - n° 3
Raymond F. Baker, Une campagne d'amateurs: le siège de Louisbourg en 1745
Blaine Adams, Construction et occupation des casernes du bastion du Roi
(1978; 155 p., 28 ill.; 6,50 $, à l'étranger 7,80 $; n° cat. R61-2/1-18F)

19 **Gordon Bennett**, L'histoire des transports au Yukon
(1978; 180 p., 134 ill.; 6,50 $, à l'étranger 7,80 $;
n° cat. R61-2/1-19F)

20 **Mary K. Cullen**, L'histoire du fort Langley, de 1827 à 1896
L.G. Thomas, Maisons de ranch des avant-monts de l'Alberta
(1979; 150 p., 54 ill.; 6,50 $, à l'étranger 7,80 $;
n° cat. R61-2/1-20F)

21 **Philip Goldring**, La Police à cheval du Nord-Ouest: premier contingent, 1873-1874
Philip Goldring, Whisky, chevaux et mort: le massacre des collines Cyprès et ses séquelles
Edward F. Bush, Le Dawson Daily News: journalisme au Klondike
(1979; 130 p., 21 ill.; 6,50 $, à l'étranger 7,80 $;
n° cat. R61-2/1-21F)

22 **Lynne Sussman**, Les motifs imprimés de Spode/Copeland dans vingt sites de la Compagnie de la baie d'Hudson
(1979; 244 p., 252 ill.; 10,00 $, à l'étranger 12,00 $;
n° cat. R61-2/1-22F)

23 **Richard J. Young**, Les blockhaus au Canada, 1749-1841: étude comparative et catalogue
David Lee, La Gaspésie, 1760-1867
(1980; 193 p., 50 ill.; 10,00 $, à l'étranger 12,00 $;
n° cat. R61-2/1-23F)

24 **Christina Cameron et Janet Wright**, Le style second Empire dans l'architecture canadienne
(1980; 246 p., 119 ill.; 10,00 $, à l'étranger 12,00 $;
n° cat. R61-2/1-24F)

25 **Mathilde Brosseau**, Le style néo-gothique dans l'architecture au Canada
(1980; 209 p., 124 ill.; 10,00 $, à l'étranger 12,00 $;
n° cat. R61-2/1-25F)

26 **Margaret Archibald**, De l'histoire des marchands du Klondike: 1897-1907;
Margaret Carter, L'église presbytérienne St. Andrew's au Lac Bennett, Colombie-Britannique;
Karlis Karklins, Le site de la pointe du Vieux-Fort: le fort Wedderburn II?;
Anne Meachem Rick, Analyse des restes animaux dégagés du site de la pointe du Vieux-Fort dans le nord de l'Alberta;
(1981; 294 p., 169 ill.; 8,00 $, à l'étranger 9,60 $;
n° cat. R61-2/1-26F)